

RÈGLEMENT NUMÉRO 1260-2019

ATTENDU QUE, dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Victoriaville adopte un règlement révisant le plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville et remplaçant le règlement numéro 610-2004;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par la conseillère Caroline Pilon et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- Le plan d'urbanisme ainsi que les annexes A (Programme particulier d'urbanisme du centre-ville) et B (Programme particulier d'urbanisme du Vieil-Arthabaska) sont joints au présent règlement et font partie intégrante du présent règlement.
- 3.- Le présent règlement remplace le règlement numéro 610-2004 et ses amendements.
- 4.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 11 mars 2019


ANDRÉ BELLAVANCE
Maire


YVES ARCAND
Greffier

VILLE DE VICTORIAVILLE

PLAN D'URBANISME 2019

PROJET DE RÈGLEMENT 1260-2019





Ce plan d'urbanisme a été élaboré par :

Sylvain Gariépy, urbaniste LEED GA permis numéro 983

Maude Brochu, urbaniste permis numéro 1514

Samuel Ferland, urbaniste permis numéro 1456

Valérie Charest, urbaniste LEED GA permis numéro 1628

Victor Granier, stagiaire en urbanisme

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes et chers citoyens,

Par l'adoption de ce plan d'urbanisme, Victoriaville se dote d'un nouvel outil pour guider son développement urbain. Si notre ville a profité d'une belle croissance ces dernières années, cette réalité implique d'adapter notre façon de gérer l'aménagement du territoire.

À la demande du Conseil municipal et inspiré par la consultation publique réalisée auprès de la population de Victoriaville, ce plan d'urbanisme permet de proposer une stratégie permettant de continuer d'être à l'avant-garde du développement durable. Fidèle à sa planification stratégique 2017-2027, le conseil municipal continue d'innover et prévoit l'adoption de pratiques exemplaires et responsables.

Plusieurs mois de travail sont maintenant complétés et permettent aujourd'hui de vous présenter cette orientation. Je tiens à remercier personnellement chacune des personnes ayant participé à la réflexion, à la rédaction et à la diffusion de ce document. Je souhaite qu'il puisse inspirer le développement de Victoriaville pour les années à venir et continuer de faire de Victoriaville un milieu de vie inspirant.



Le maire,
André Bellavance



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	7
INTRODUCTION	8
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ URBAINE	10
 PORTRAIT DU TERRITOIRE	 13
HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT	14
SOCIODÉMOGRAPHIE	16
ÉVOLUTION DU CADRE BÂTI	22
FONCTION RÉSIDENTIELLE	23
FONCTION COMMERCIALE	31
FONCTION INDUSTRIELLE	36
FONCTION INSTITUTIONNELLE	39
FONCTION AGRICOLE	43
PARCS ET ESPACES VERTS	46
COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES	49
MOBILITÉ	54
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	59
ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES	61
ZONES DE CONTRAINTES	64
 VISION ET ORIENTATIONS	 69
ÉNONCÉ DE VISION	70
GRANDES ORIENTATIONS	72
ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES	73
 MISE EN OEUVRE	 111
AFFECTATIONS ET DENSITÉ	112
RÉSEAUX DE TRANSPORT	117
 ANNEXE A - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE	
 ANNEXE B - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU VIEIL-ARTHABASKA	

LISTE DES CARTES

CARTE 1. BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE SELON LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'URBANISATION	30
CARTE 2. FONCTION COMMERCIALE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PÔLES COMMERCIAUX DE VICTORIAVILLE	35
CARTE 3. FONCTION INDUSTRIELLE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PARCS D'EMPLOIS DE VICTORIAVILLE	38
CARTE 4. FONCTION INSTITUTIONNELLE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PÔLES DE VICTORIAVILLE	42
CARTE 5. ZONE AGRICOLE PERMANENTE ET ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	45
CARTE 6. LOCALISATION DES PARCS ET ESPACES VERTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE VICTORIAVILLE	48
CARTE 7. LOCALISATION DES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DE VICTORIAVILLE	53
CARTE 8. RÉSEAU ROUTIER VICTORIAVILLOIS	55
CARTE 9. RÉSEAUX DE TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF DE VICTORIAVILLE	58
CARTE 10. PÔLES RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE VICTORIAVILLE	63
CARTE 11. ZONES DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES À VICTORIAVILLE	66
CARTE 12. ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES À VICTORIAVILLE	67
CARTE 13. MILIEUX DE VIE DE VICTORIAVILLE	71
CARTE 14. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 1.	75
CARTE 15. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 2.	81
CARTE 16. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 3.	87
CARTE 17. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 4.	93
CARTE 18. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 5.	99
CARTE 19. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 6.	105
CARTE 20. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE VICTORIAVILLOIS	113
CARTE 21. HIÉRARCHIE ROUTIÈRE RÉVISÉE DE VICTORIAVILLE	118

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. ÉCHELLES DE LOCALISATION DU TERRITOIRE VICTORIAVILLOIS	9
FIGURE 2. THÈMES SOCIODÉMOGRAPHIQUES GUIDANT LA PRISE DE DÉCISION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	16
FIGURE 3. AUGMENTATION DE LA POPULATION RÉELLE ET PROJETÉE, VICTORIAVILLE ET MRC D'ARTHABASKA, 2001-2031	17
FIGURE 4. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET POPULATION PROJETÉE PAR GROUPE D'ÂGE, VICTORIAVILLE (EN %)	18
FIGURE 5. PYRAMIDE DES ÂGES, VICTORIAVILLE, 2011	18
FIGURE 6. RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LEUR GENRE, VICTORIAVILLE, 2011	19
FIGURE 7. AFFLUENCE D'IMMIGRANTS À TRAVERS LE TEMPS, VICTORIAVILLE, 2011	19
FIGURE 8. RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS EN FONCTION DE LEUR NIVEAU DE SCOLARITÉ, VICTORIAVILLE, 2011	20
FIGURE 9. REVENUS TOTAUX MÉDIANS ET MOYENS DES MÉNAGES, VICTORIAVILLE, MRC D'ARTHABASKA, PROVINCE DE QUÉBEC, 2011	21
FIGURE 10. ÉVOLUTION DU CADRE BÂTI VICTORIAVILLOIS AU COURS DES 70 DERNIÈRES ANNÉES (1944 À 2017)	22
FIGURE 11. PROPORTION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES À VICTORIAVILLE	23
FIGURE 12. PROPORTION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES CONSTRUITES À VICTORIAVILLE ENTRE 2006 ET 2011.	28
FIGURE 13. ILLUSTRATION SCHÉMATIQUE DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE ASSOCIÉE À DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'HABITATION	29
FIGURE 14. SCHÉMA CONCEPTUEL DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	72
FIGURE 15. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES STRATÉGIES DÉCOULANT DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	73
FIGURE 16. EXEMPLES DE GABARITS APPLICABLES AUX DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE RUES À VICTORIAVILLE	117

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. DENSITÉS RÉSIDENTIELLES POUR DIFFÉRENTES GRANDES VILLES DU QUÉBEC	9
TABLEAU 2. COMPARAISON DU REVENU MÉDIAN DES PARTICULIERS APRÈS IMPÔTS ENTRE 2006 ET 2011 POUR LA VILLE DE VICTORIAVILLE ET LA MRC D'ARTHABASKA	21
TABLEAU 3. RÉPARTITION DES SOLS CULTIVABLES SELON LEUR POTENTIEL AGRICOLE	43
TABLEAU 4. TYPOLOGIES DES PARCS ET ESPACES VERTS DE VICTORIAVILLE	46
TABLEAU 5. SECTEURS ÉVÉNEMENTIELS DE VICTORIAVILLE	62
TABLEAU 6. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE	114

MISE EN CONTEXTE



INTRODUCTION



RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

La Ville de Victoriaville souhaite créer un environnement compétitif et favorable au développement de l'ensemble de sa collectivité. Pour y parvenir, l'administration municipale vise à se doter d'outils concrets et avant-gardistes, et ce en plaçant les priorités des citoyens actuels et futurs au cœur de sa démarche.

C'est dans cette volonté d'action concertée qu'est amorcé le processus de révision du plan d'urbanisme. Ce dernier guidera la planification de l'aménagement du territoire municipal sur un horizon d'une dizaine d'années. De plus, il s'agit d'une opportunité pour la Ville de faire le point sur les initiatives du passé afin d'orienter ses futures politiques d'aménagement. Celles-ci, appuyées sur une série de mesures éprouvées, favoriseront la consolidation du milieu de vie dynamique et attractif que constitue Victoriaville.

Lors de l'exercice précédent, en 2004, la Ville s'était fixée d'importants objectifs en matière sociétale, économique, culturelle et environnementale. Fidèle à cette approche, Victoriaville réaffirmait dans son plan de développement stratégique 2017-2027 que ces objectifs resteront au cœur de sa vision de la planification territoriale.

Le nouveau plan d'urbanisme est élaboré conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (cA-19.1). Le plan se conforme de surcroît aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC d'Arthabaska et son document complémentaire, en vigueur depuis le 4 avril 2006. Ce dernier, issu d'une démarche de planification stratégique régionale, identifie les défis, la vision, les orientations, les objectifs ainsi que les moyens de mise en œuvre permettant d'optimiser les opportunités de développement qu'offre la MRC d'Arthabaska.

CONTENU DU PLAN

Le plan d'urbanisme de Victoriaville comporte trois grands volets:

1. Il dresse tout d'abord un diagnostic du portrait actuel de l'état du développement urbain et agricole. Les opportunités de développement ainsi que les principales problématiques d'aménagement et les enjeux qui en découlent sont mis en lumière dans le cadre de cet exercice de caractérisation.
2. La reconnaissance de ces enjeux permet l'élaboration d'une vision stratégique d'aménagement du territoire victorivillois. Élément central du plan d'urbanisme, c'est à partir de celle-ci que se dégagent les orientations et les objectifs de développement sur un horizon à court, moyen ou long terme. Certaines orientations s'appliquent à l'ensemble du territoire, tandis que d'autres visent certains secteurs nécessitant des interventions précises.
3. L'ultime portion du plan d'urbanisme détaille la stratégie de mise en œuvre ainsi que les moyens concrets visant à atteindre les objectifs fixés. Ce plan d'action comprend notamment les grandes affectations du sol ainsi que les densités du cadre bâti à respecter.

Les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) du centre-ville ainsi que du secteur du Vieil-Arthabaska, élaborés respectivement en 2014 et 2015, font partie intégrante de ce plan d'urbanisme. Ces outils de planification circonscrivent les interventions urbanistiques à poser au sein de ces secteurs d'intérêt particulier afin d'y accroître la qualité de vie et le potentiel récréotouristique.

Le Plan de mobilité durable (PMD) de Victoriaville, réalisé conjointement à l'élaboration du plan d'urbanisme, vient préciser les stratégies à mettre en place afin de favoriser une mobilité diversifiée et cohérente à l'échelle de la ville.

LOCALISATION ET TERRITORIALITÉ

La ville de Victoriaville se situe au sud du fleuve Saint-Laurent dans la partie sud-est de la région administrative du Centre-du-Québec (017). Étant la collectivité la plus peuplée de la MRC d'Arthabaska, elle en constitue le chef-lieu.

La ville est située au cœur d'une région accessible par 80 % de la population québécoise en moins de 90 minutes de route. Ainsi, on accède aux villes de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sherbrooke et la frontière états-unienne via le réseau routier supérieur (A20, A55, A955) et la route 116. De plus, un aéroport régional est y opérationnel à l'année.

La superficie totale du territoire de la ville de Victoriaville est de 8 620 hectares (86,2 km²), dont 3 412 hectares (ha) (± 40 % du territoire) sont situés à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité. Du reste, 5 024 ha (± 60 % du territoire) forment la zone agricole permanente.

Par ailleurs, les cours d'eau s'étendent sur plus de 480 ha (± 6 % du territoire), tandis qu'environ 1 698 ha (19,7 % du territoire) sont sous couverture forestière.

La ville est située en majeure partie dans l'écorégion des basses-terres du Saint-Laurent. Ce territoire se caractérise par de basses altitudes où le terrain est relativement plat à l'exception de quelques dépressions douces.

La portion sud-est de la ville, correspondant au secteur Arthabaska, est quant à elle comprise dans le piémont appalachien. Il s'agit d'une région transitoire entre les basses-terres du Saint-Laurent et la chaîne de montagnes des Appalaches, où les dépressions peuvent être un peu plus importantes que celles observées dans l'écorégion des basses-terres du Saint-Laurent. Le point le plus élevé du piémont à Victoriaville est le mont Arthabaska, culminant à 297 mètres.

En 2011, la ville de Victoriaville comptait 516,2 habitants au km², une densité appréciable si on la compare aux villes de région de plus grande taille, telles que Sherbrooke ou Drummondville. Cette donnée indique que l'espace urbanisé est bien consolidé. Le Tableau 1 met en perspective la densité victorivilloise avec celle d'autres villes du Québec.

FIGURE 1. ÉCHELLES DE LOCALISATION DU TERRITOIRE VICTORIVILLOIS

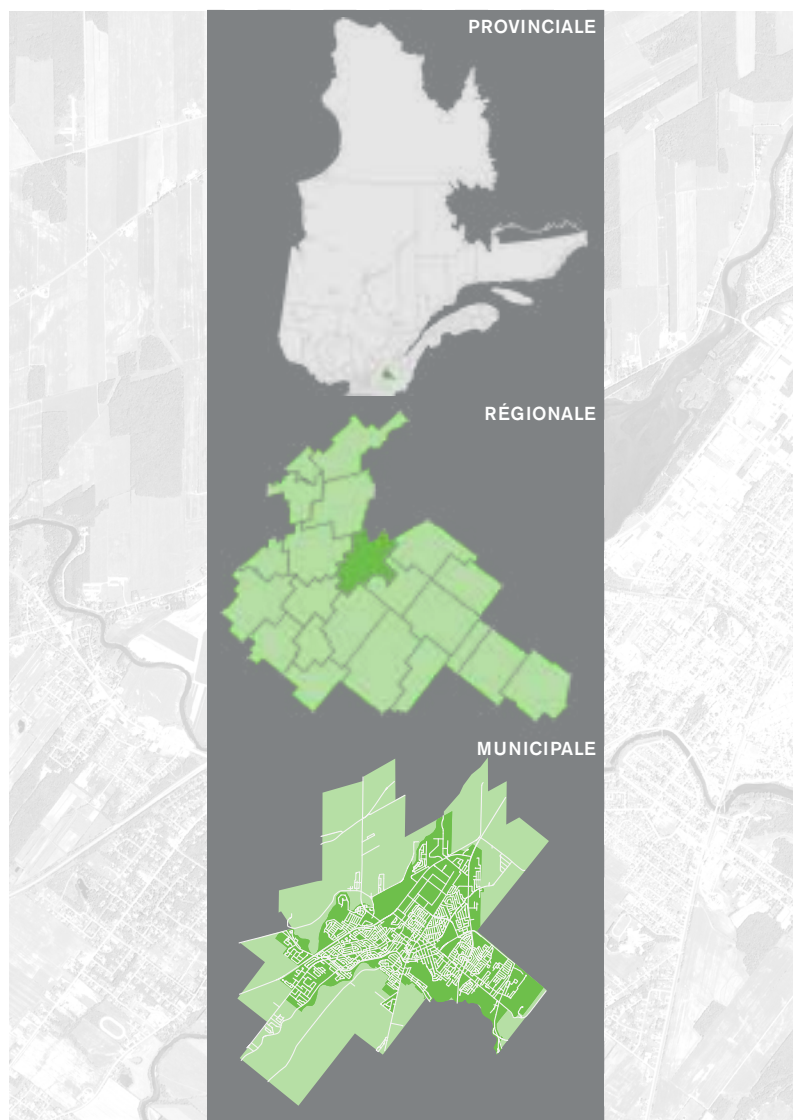


TABLEAU 1. DENSITÉS RÉSIDENTIELLES POUR DIFFÉRENTES GRANDES VILLES DU QUÉBEC

VILLE	POPULATION (HAB.)	SUPERFICIE (KM ²)	DENSITÉ (HAB./KM ²)
Montréal	1 649 519	365,13	4 517,6
Québec	516 622	454,1	1 137,7
Victoriaville	43 462	86,2	516,2
Sherbrooke	154 601	353,49	437,4
Trois-Rivières	131 338	288,90	454,6
Mascouche	42 491	106,64	398,4
Drummondville	71 852	246,85	291,1

Source: Statistique Canada, Recensement de 2011

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ URBAINE

VICTORIAVILLE: LEADER EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ville de Victoriaville est reconnue à l'échelle du Québec pour ses initiatives d'avant-garde dans le domaine du développement durable, notamment pour le développement de la première collecte sélective de papier et de carton. Dès les années 1970, un enseignant du nom de Normand Maurice et ses acolytes prônaient d'ores et déjà l'adoption de comportements socialement et écologiquement responsables. Ils sont notamment responsables de la création des Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) qui détournent différentes matières de l'enfouissement et maintiennent les jeunes à l'école. Par ailleurs, la ville de Victoriaville est devenue en 1998 l'une des premières municipalités du Québec à offrir la collecte des matières organiques à ses citoyens.

Cette volonté de développement durable est toujours au cœur des préoccupations du conseil municipal. Une foule d'initiatives ont été déployées au cours des dix dernières années pour réaffirmer l'engagement de la ville envers le développement durable et la santé urbaine. Notons, entre autres, la construction de la piscine Édouard-Dubord (2010) selon des principes innovants de constructions écologiques et d'efficacité énergétique, le lancement du programme Victoriaville habitation durable et de subventions Rénovation écogestes (2011), l'acquisition de véhicules électriques pour la flotte municipale (2012), l'inauguration du premier écoparc industriel de la ville (2013) et l'inauguration récente du Jardin des rendez-vous (2015) qui permet aux agriculteurs urbains de pratiquer leur passion dans un esprit de partage des récoltes et du savoir-faire.

Le présent plan d'urbanisme s'inscrit en continuité de cette volonté de rendre la ville viable et prône l'application des principes du développement durable dans toutes les sphères de l'aménagement et du développement du territoire.



VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE LA FLOTTE MUNICIPALE

GESTION ÉCORESPONSABLE DES DÉCHETS

La ville de Victoriaville constitue un exemple d'efficacité dans la collecte et le traitement des déchets domestiques. Visant à améliorer la qualité de vie de ses citoyens, le Service de l'environnement a mis en place une collecte à trois voies (recyclage, compost et déchets solides) avec bacs roulants pour favoriser le tri sélectif, service également offert dans le cadre des grands événements.

La gestion des déchets est confiée à l'entreprise Gesterra, sous la forme d'un partenariat public-privé. Celle-ci exploite l'ensemble des infrastructures liées au traitement des matières résiduelles, soit:

- Le centre de tri des matières recyclables à Victoriaville;
- Le lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Rosaire;
- La plateforme de compostage à Saint-Rosaire.

En 2009, 69 % des matières recyclables étaient valorisées, tandis que la donne s'élevait à 74 % pour les matières organiques. En 2013, le Défi Minceur 2 lb était lancé, visant une réduction supplémentaire de 15 % de l'enfouissement des matières résiduelles provenant du bac à déchets sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Arthabaska.

L'enfouissement est donc désormais utilisé en dernier recours, réduisant l'empreinte environnementale liée au transport, à la contamination des sols et aux émanations de gaz à effet de serre. Les efforts en ce sens doivent se poursuivre pour conforter Victoriaville et sa région comme leader en gestion rigoureuse et durable des matières résiduelles.

SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



- MAINTIEN DU LEADERSHIP;
- ENGAGEMENT CITOYEN DANS LA PRISE DE DÉCISION;
- PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE;
- GESTION ÉCORESPONSABLE DES RESSOURCES;
- VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;
- AMÉNAGEMENTS MULTIGÉNÉRATIONNELS;
- ACCÈS UNIVERSEL À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE;
- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ;
- INNOVATION ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE;
- VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA VILLE.

ENGAGEMENT CITOYEN

La participation citoyenne à la prise de décision municipale fait partie intégrante des valeurs victoriavilloises. Ainsi, le processus de révision du plan d'urbanisme constitue une opportunité de recueillir les préoccupations et les volontés des citoyens en matière d'aménagement du territoire et de mobilité durable.

Plusieurs formes de consultation ont été mises de l'avant pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer sur les sujets qui les touchent.

L'organisation de séances d'idéation et de co-design animées par des intervenants ciblés par la Ville a permis aux participants d'identifier des enjeux et de se prononcer sur une série de propositions en matière d'urbanisme et de transport.

La présence des intervenants impliqués dans le projet de plan d'urbanisme (consultants, professionnels, responsables municipaux) lors de diverses activités ludiques et communautaires a aussi suscité la discussion avec la population victoriavilloise.

Qui plus est, la Ville a lancé à l'automne 2016 une vaste séance de consultation en ligne via la plateforme monidée.ca et portant en premier lieu sur l'identification des principaux enjeux, puis une seconde phase sur la vision et les orientations d'aménagement. Plus de 400 répondants ont participé à cet exercice, qui a permis d'orienter concrètement l'élaboration du présent document et du Plan de mobilité durable (PMD).

SYNTHÈSE DES ENJEUX SOULEVÉS LORS DES CONSULTATIONS CITOYENNES



- POSITION DE LEADER EN DÉVELOPPEMENT DURABLE;
- BONIFICATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS;
- REVALORISATION DES QUARTIERS ANCIENS;
- DENSIFICATION DOUCE DU TERRITOIRE;
- MIXITÉ SOCIALE, INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE;
- PROMOTION DU TERROIR LOCAL;
- CONTINUITÉ DES AMÉNAGEMENTS DÉDIÉS AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS ET AUX SAINES HABITUDES DE VIE;
- DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF;
- SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE STATIONNEMENT;
- FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS POUR TOUS;
- LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN.



CONSULTATION CITOYENNE LORS DE LA VENTE TROTTOIR, 18 JUIN 2016



CONSULTATION CITOYENNE LORS DE LA PARADE DU PÈRE-NOËL, 3 DÉCEMBRE 2016





PORTRAIT DU TERRITOIRE



HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Les premiers occupants du territoire formant aujourd'hui Victoriaville sont les Abénaquis. Ceux-ci y pratiquaient la chasse, la pêche et la cueillette.

Les origines de Victoriaville remontent à la première moitié du 19^e siècle lorsque plusieurs colons décident de s'établir dans la région des Bois-Francs. C'est ainsi que François Marchand, Charles Beauchesne et Olivier Perreault deviennent, respectivement, les premiers habitants des futures municipalités de Sainte-Victoire, d'Arthabaska et de Victoriaville. Ils y exploitent alors la terre pour l'agriculture.

C'est cependant la construction du chemin Provincial en 1848, puis l'avènement du chemin de fer du Grand Tronc en 1854 qui donnent une impulsion au développement urbain. Les activités commerciales et industrielles se multiplient au cœur du centre-ville actuel, fondant ainsi le tracé urbain encore perceptible à ce jour.

Plusieurs grandes institutions sont construites au cœur du village d'Arthabaskaville à la même époque. L'église Saint-Christophe, le palais de justice, le couvent et le collège Sacré-Cœur et l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska sont les principaux bâtiments érigés.

Dans l'objectif d'agrandir considérablement le territoire desservi par l'église de la paroisse Sainte-Victoire, les autorités ecclésiastiques et les citoyens de la partie urbaine du village de Victoriaville proposent le détachement de la partie rurale et la création d'une autre municipalité (1890). Dès lors, le développement de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska se base essentiellement sur l'agriculture.

À partir de 1920, la population de Victoriaville augmente rapidement, notamment grâce à l'essor des industries du meuble et du vêtement. L'annexion de trois secteurs de la municipalité de Sainte-Victoire en 1946, 1952 et 1960 participe également à l'augmentation du bassin démographique de la municipalité.

Au cours des années 1970, la ville prend un virage vert, notamment grâce à la proactivité de l'enseignant Normand Maurice. Depuis, l'évolution du territoire est teintée des principes du développement durable, qui se consolide autant au niveau des milieux résidentiels et institutionnels que des pôles d'emplois. Victoriaville est désormais reconnu comme berceau du développement durable.

En 1993, les villes de Victoriaville, d'Arthabaska et de Sainte-Victoire s'unissent pour former la ville de Victoriaville actuelle, couvrant un total de 86,2 km².

HÔTEL GRAND UNION DE VICTORIAVILLE, CONSTRUIT EN 1889



© delcampen.net

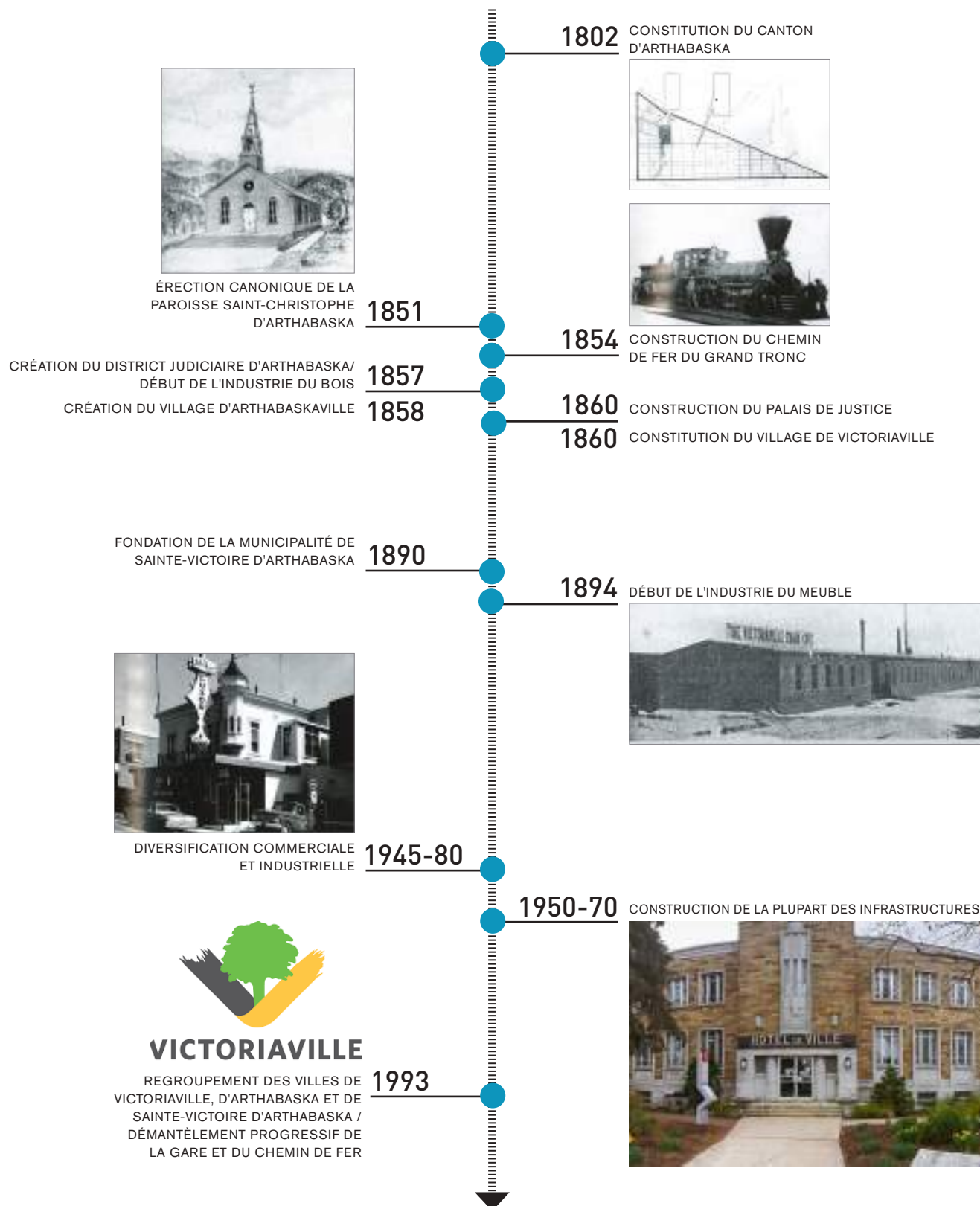
GARE DU GRAND-TRONC EN 1909



PISTE CYCLABLE ET VÉLOGARE DU GRAND-TRONC, 2013



HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT



SOCIODÉMOGRAPHIE

Le portrait sociodémographique présente une série de variables caractérisant la population de Victoriaville. Les informations présentées dans cette section proviennent majoritairement de l'analyse des données publiées par Statistique Canada, soit les recensements effectués en 2006 et 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

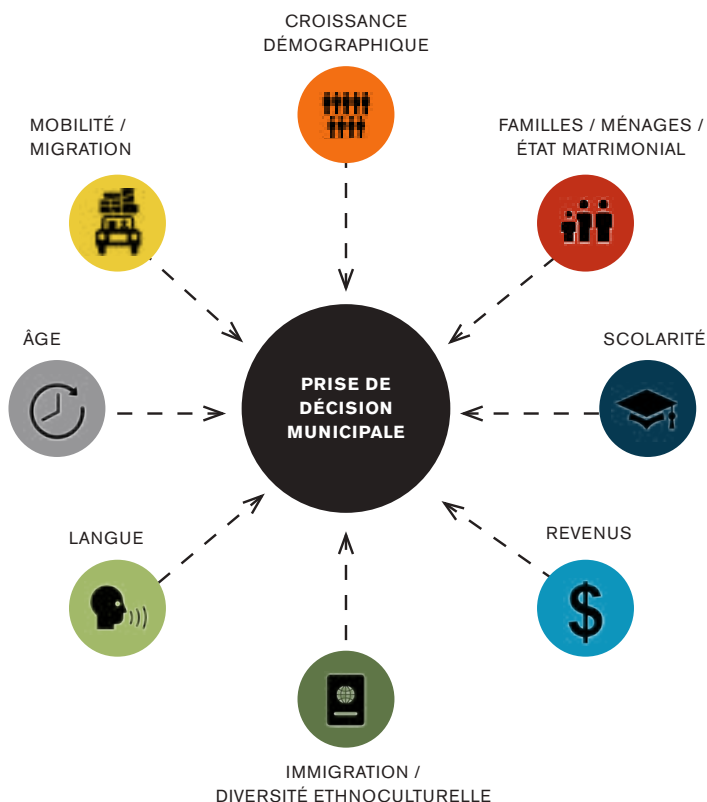
Les études sur la projection de certaines données jusqu'en 2031 découlent pour leur part des calculs effectués par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

Cette analyse permet de visualiser et de comprendre les grandes tendances sociétales de la population de Victoriaville. De plus, elle vise à répondre aux objectifs suivants:

- Établir le profil de la population de la ville et de ses quartiers;
- Identifier les tendances sociodémographiques qui ont caractérisé l'évolution de la population à ce jour et qui les caractériseront pour les années à venir;
- Comparer les tendances sociodémographiques de Victoriaville avec celles de la MRC d'Arthabaska et du Québec;
- Formuler les principaux enjeux découlant de l'analyse des données sociodémographiques pour Victoriaville.

La compréhension de l'ensemble de ces informations aidera les acteurs municipaux à prendre des décisions éclairées quant aux besoins d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

FIGURE 2. THÈMES SOCIODÉMOGRAPHIQUES GUIDANT LA PRISE DE DÉCISION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Comptant 45 309 individus en 2016, la ville de Victoriaville devrait comprendre 51 525 habitants en 2031.

S'il s'agit d'une croissance notable, l'essor démographique ne sera toutefois pas continu durant cette période. En effet, il est probable que la croissance démographique de 2011 à 2021 prolonge la tendance observée au cours de la décennie précédente, soit équivalente à 11,5 % sur dix ans, tandis que l'augmentation de population devrait diminuer entre 2021 et 2031 (6,3 %). Le phénomène du vieillissement de la population et le fait que le périmètre urbain arrive à saturation expliquent en partie cette prévision.

Néanmoins, la ville de Victoriaville devrait demeurer et même consolider son rôle de principal centre urbain de la MRC d'Arthabaska, rassemblant en 2031 65,7 % de la population régionale comparativement à 62,8 % en 2011.

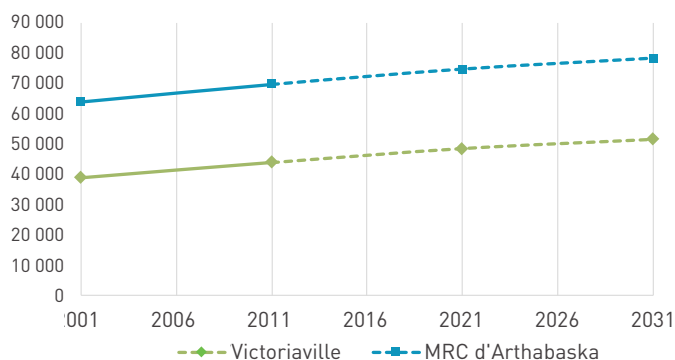
Par ailleurs, les prévisions démographiques 2011-2031 illustrent également un accroissement démographique à l'échelle du territoire de la MRC. Cependant, les courbes de croissance observées et prévues varient.

Ainsi, de 2001 à 2011, la croissance a été plus importante à Victoriaville que dans la MRC. Entre 2011 et 2021, cette tendance sera inversée puisque la population de la MRC fera un bond de 13,3 %, surpassant de deux points l'augmentation prévue pour la municipalité. Une explosion démographique est donc à prévoir dans les autres municipalités de la région. Les années 2021 à 2031 marquent quant à elles, et à l'instar de la tendance prévue pour Victoriaville, une baisse de la croissance démographique pour l'ensemble de la MRC.

En somme, sur une période de 30 ans (2001-2031), la ville de Victoriaville verra croître sa population de 32,7 %, soit un rythme d'augmentation au-delà de celui observé pour la MRC d'Arthabaska (22,5 %), et même à l'échelle provinciale (27,4 %).

Suivant les courbes de croissance observées et projetées pour la ville, il est possible d'en déduire que l'effort d'investissement nécessaire pour répondre aux besoins d'une population croissante devrait être consenti de manière plus soutenue d'ici 2021, même si les besoins continueront d'augmenter au cours de la décennie qui suivra.

FIGURE 3. AUGMENTATION DE LA POPULATION RÉELLE ET PROJÉTÉE, VICTORIAVILLE ET MRC D'ARTHABASKA, 2001-2031



POPULATION EN 2016
45 309

POPULATION EN 2031
51 525



**CROISSANCE
PRÉVUE (2001 -2031)**
32,7 %
(MRC 22,5 %)

**POIDS DÉMOGRAPHIQUE
RÉGIONAL**
2011
62,8 %

**POIDS DÉMOGRAPHIQUE
RÉGIONAL**
2031
65,7 %



AUGMENTATION DE
2.9 %

Source : Statistique Canada, 2011 et Institut de la Statistique du Québec, 2015

SOCIODÉMOGRAPHIE



ÂGE

Le phénomène de vieillissement de la population est une réalité pour l'ensemble du Québec. Cependant, les collectivités composant la province vieillissent à des rythmes différents.

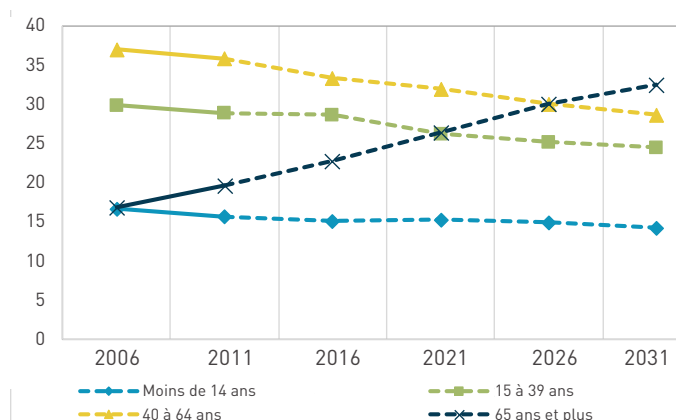
À Victoriaville, ce phénomène de vieillissement est plus important, autant par rapport à la MRC d'Arthabaska que par rapport au Québec.

En effet, les 65 ans et plus forment 19,7 % de la population de Victoriaville, tandis qu'ils représentent 17,5 % des citoyens de la MRC. Au niveau provincial, ils comptent pour 15,9 % du bassin démographique.

Les analyses statistiques indiquent par ailleurs que le nombre d'individus âgés de 65 ans et plus a augmenté de 1 730 personnes entre 2006 et 2011, tandis que le contingent des 0 à 14 ans s'est accru de seulement 200 individus durant cette même période.

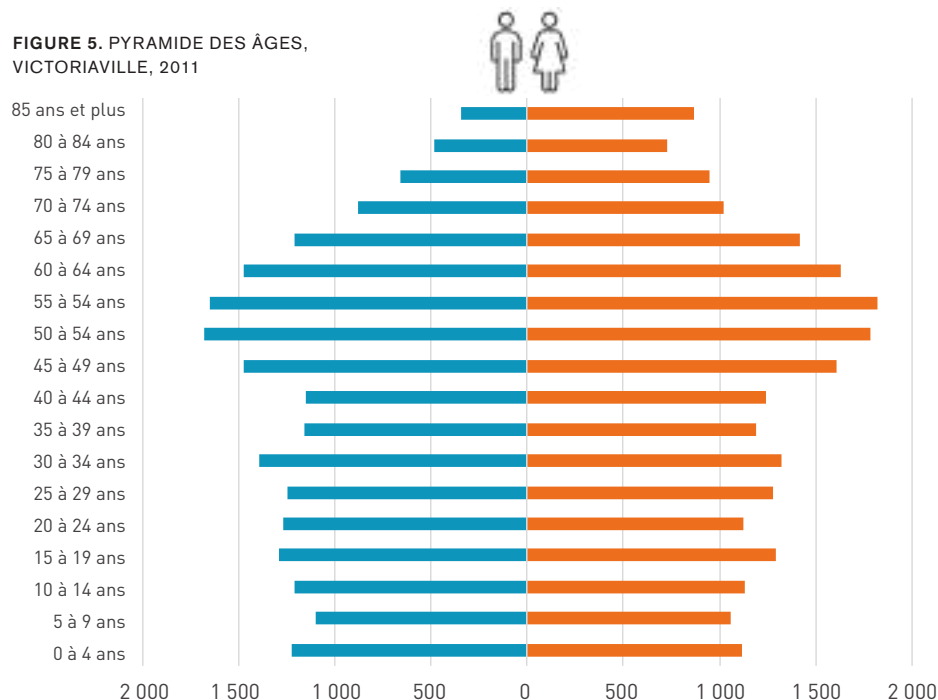
Cette différence devrait s'accroître avec le temps puisque l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) anticipe une importante croissance de la proportion de gens de 65 ans et plus pour 2031 à Victoriaville. Ceux-ci formeront alors près de 35 % de l'ensemble de la population. Il faut ainsi en déduire que l'offre de logements et autres équipements publics devra répondre aux besoins de cette importante tranche de population, tout en demeurant adaptée à d'autres types de ménages pour assurer la viabilité du cadre bâti à long terme.

FIGURE 4. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET POPULATION PROJETÉE PAR GROUPE D'ÂGE, VICTORIAVILLE (EN %)



Source : Statistique Canada, 2011 et Institut de la Statistique du Québec, 2015

FIGURE 5. PYRAMIDE DES ÂGES, VICTORIAVILLE, 2011



Source : Statistique Canada, 2011

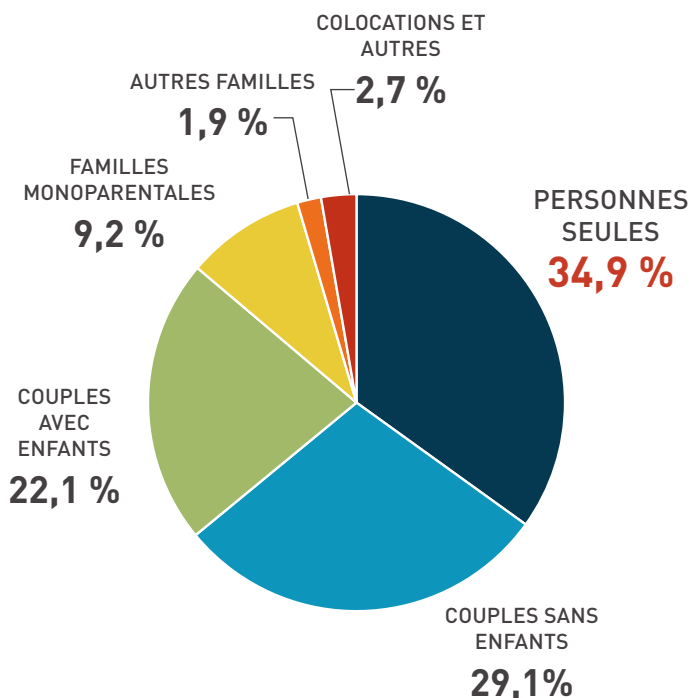


FAMILLES / MÉNAGES / ÉTAT MATRIMONIAL

En 2011, 39,4 % des ménages de Victoriaville sont composés de personnes vivant seules, un bond de 2,1 % par rapport à l'année 2006. À ce type de ménage s'ajoutent les couples sans enfants (29,1 %), et les ménages en collocation ou autre (2,7 %). Ces données démontrent que la tendance de diminution de la taille des ménages est bien amorcée au sein de la collectivité, ce qui n'est pas étranger au phénomène de vieillissement de la population décrit plus tôt.

Il importe cependant de souligner que les familles avec enfants, qu'elles soient menées par un couple, une personne monoparentale ou autre, constituent seulement 33,2 % des ménages. Les familles, même si elles ne constituent pas la majorité de la population, présentent des besoins particuliers auxquels il est important de s'attarder. L'attrait de nouvelles jeunes familles dans son enceinte demeure néanmoins un enjeu crucial pour Victoriaville, autant pour garder son dynamisme que pour assurer sa croissance à long terme.

FIGURE 6. RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LEUR GENRE, VICTORIAVILLE, 2011



Source : Statistique Canada, 2011



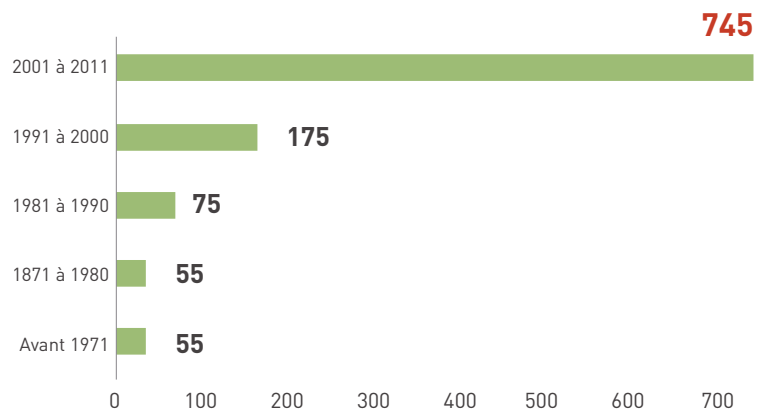
IMMIGRATION / DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

La population de Victoriaville provient principalement de gens dont la famille est établie au Canada depuis plusieurs générations. Ceux-ci représentent en effet 97,4 % de l'ensemble des Victoriavillois.

Cependant, le nombre d'immigrants accueillis tend à augmenter. En effet, l'Enquête nationale sur les ménages (ENM) de 2011 de Statistique Canada démontre que le nombre d'immigrants à s'être installés à Victoriaville entre 2001 et 2011 est de 745, soit plus du double de tous les immigrants accueillis de 1971 à 2005 (année de la création de Statistique Canada).

Si l'affluence d'immigrants peut éventuellement contribuer à ralentir le phénomène du vieillissement naturel de la population, le défi de la ville consiste à retenir les nouveaux arrivants sur son territoire. Il apparaît en effet que la région administrative du Centre-du-Québec affiche le plus faible taux de rétention de sa population immigrante à l'échelle provinciale soit, 9,3 %¹. L'intégration sociale et économique durable des personnes immigrantes constitue donc un enjeu de taille pour les municipalités de cette région, dont Victoriaville.

FIGURE 7. AFFLUENCE D'IMMIGRANTS À TRAVERS LE TEMPS, VICTORIAVILLE, 2011



Source : Statistique Canada, 2011

¹ Actions interculturelles de développement et d'éducation (2015) Analyse du taux de rétention des personnes immigrantes dans les régions administratives du Québec

SOCIODÉMOGRAPHIE



LANGUE

LANGUE MATERNELLE

La proportion de citoyens dont la langue maternelle est le français reste inchangée autant à Victoriaville que dans la MRC d'Arthabaska durant la période de 2006 à 2011, soit autour de 97,6 %.

L'apport de l'immigration non francophone, même si une tendance à la hausse s'observe, reste encore trop faible pour avoir une incidence sur la proportion de gens ayant le français comme langue maternelle.

CONNAISSANCE DES LANGUES OFFICIELLES

La proportion de personnes pouvant soutenir une conversation dans les deux langues officielles à Victoriaville a grimpé de 2,1 % passant de 20,3 % en 2006 à 22,4 % en 2011. La proportion de la population connaissant uniquement le français était de 77,4 % en 2011.

Au niveau de la MRC, les résultats sont semblables. Le taux de bilinguisme est passé de 19 % en 2006 à 21,5 % en 2011, effectuant ainsi une montée de 2,5 %. La proportion de la population connaissant uniquement le français était de 78,3 % en 2011.



MOBILITÉ / MIGRATION

La tendance migratoire au cours des 5 années précédant le recensement de 2011 révèle une bonne capacité de rétention de ses habitants pour Victoriaville. Nous constatons en effet que 63 % des Victoriavillois avaient, en 2011, la même adresse que 5 ans auparavant. Quant au 37 % ayant déménagé, ils se répartissaient ainsi:

- 63 % avaient changé d'adresse à l'intérieur de Victoriaville;
- 33 % provenaient d'une autre ville au Québec;
- 3 % étaient de l'extérieur du Canada;
- 1 % émanait d'une autre province canadienne.

Ainsi, une majorité des gens ayant déménagé au cours des 5 années précédant le recensement est restée à Victoriaville. Il semble donc que les gens s'établissent à Victoriaville sur une perspective à long terme. Du reste, on constate que la ville attire des résidents d'ailleurs au Québec, tandis que les personnes provenant de l'extérieur du Québec et de l'extérieur du Canada ne représentent qu'une infime proportion (4 %) des nouveaux arrivants.

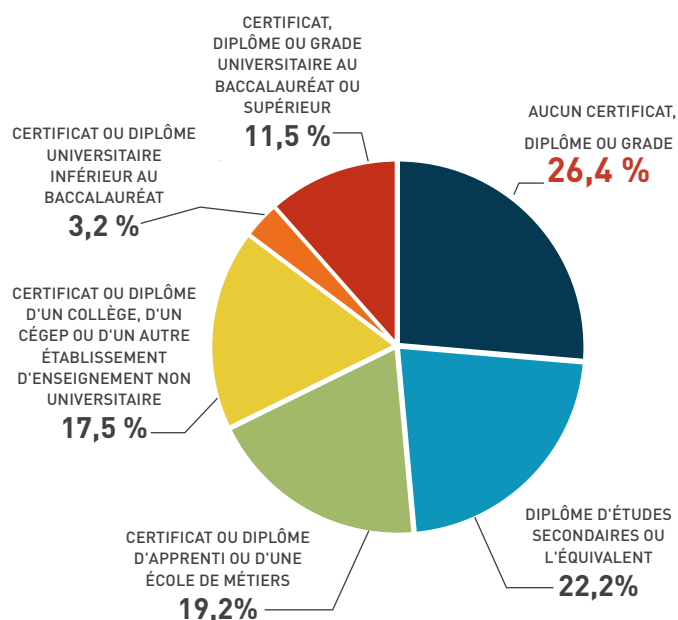


SCOLARITÉ

En 2011, une proportion élevée (46,6 %) de résidents de Victoriaville ne disposait d'aucun certificat, diplôme ou grade, ou encore n'avait obtenu qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Néanmoins, le taux de scolarisation semble être en hausse par rapport à 2006. En effet, l'analyse comparative des données du recensement de 2006 et de l'ENM de 2011 révèle que la proportion de Victoriavillois n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade a diminué de 2,8 %. Parallèlement, une hausse de 1,5% de la population ayant obtenu un diplôme universitaire est observée.

Si l'on compare avec le niveau de scolarisation à l'échelle de la MRC pour l'année 2011, on constate que celui-ci est légèrement inférieur à celui de Victoriaville. Par exemple, 11,5 % de la population de Victoriaville détenait un diplôme universitaire cette année-là, comparativement à 10,3 % dans l'ensemble de la MRC d'Arthabaska. Les Victoriavillois sont donc généralement plus scolarisés que dans le reste de la MRC, mais affichent un certain recul par rapport au reste du Québec, où la proportion d'universitaires atteignait 18,6 % en 2011.

FIGURE 8. RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS EN FONCTION DE LEUR NIVEAU DE SCOLARITÉ, VICTORIANVILLE, 2011



Source : Statistique Canada, 2011



REVENUS

Selon l'ENM de 2011, 67,2 % des individus composant la population active (15 ans et plus) de Victoriaville étaient salariés en 2010. Comparativement, seulement 2,9 % de cette tranche de population n'avaient aucun revenu. Ainsi, malgré un niveau de scolarisation relativement faible, la majorité des Victoriavillois en âge de travailler occupent un emploi rémunéré.

Les principaux secteurs d'emplois sont les suivants:

1. Ventes et des services (24,4 % des emplois);
2. Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés (15,3 % des emplois);
3. Affaires, finance et administration (14,1 % des emplois).

Si l'on s'intéresse aux revenus des particuliers, on remarque que la principale tranche de revenus individuels soit celle située entre 20 000 \$ et 29 999 \$ regroupait 17,2 % de la population en 2010. D'autre part, une très faible proportion de la population active, soit 1,8 %, gagnait un revenu supérieur ou égal à 100 000 \$.

Comme le démontre le Tableau 2, les revenus individuels médians des Victoriavillois se sont légèrement accrus entre 2006 et 2011. Cette augmentation oscille autour de 11 %, autant pour Victoriaville que pour la MRC d'Arthabaska, dénotant un enrichissement global probablement attribuable au phénomène de l'inflation.

En ce qui a trait aux revenus des ménages étudiés lors du recensement de 2011, celui-ci fixe le revenu moyen à 57 449 \$. Néanmoins, il importe de mentionner que le revenu médian des ménages en 2011 est de 45 748 \$. Cette donnée, plus fiable parce que moins sensible aux valeurs extrêmes, démontre qu'il existe une inégalité de revenus entre les ménages victoriavillois.

En comparant les revenus totaux moyens et médians de Victoriaville à ceux de la MRC d'Arthabaska ainsi qu'à ceux du Québec, on observe que les ménages victoriavillois bénéficient de revenus totaux moyens et médians inférieurs à ceux gagnés dans la région ainsi que dans l'ensemble du Québec. Cette situation peut s'expliquer en partie par le faible niveau de scolarisation de la main-d'œuvre locale et la carence en entreprises susceptibles d'attirer des employés plus spécialisés. Depuis les années 1990, la Ville s'est en effet dotée d'une mission économique visant à soutenir l'essor des petites et moyennes entreprises (PME) manufacturières sur son territoire, ce qui a contribué à baisser le taux de chômage, sans toutefois contribuer à hausser le niveau de vie de la population de manière significative.

SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIODÉMOGRAPHIQUES

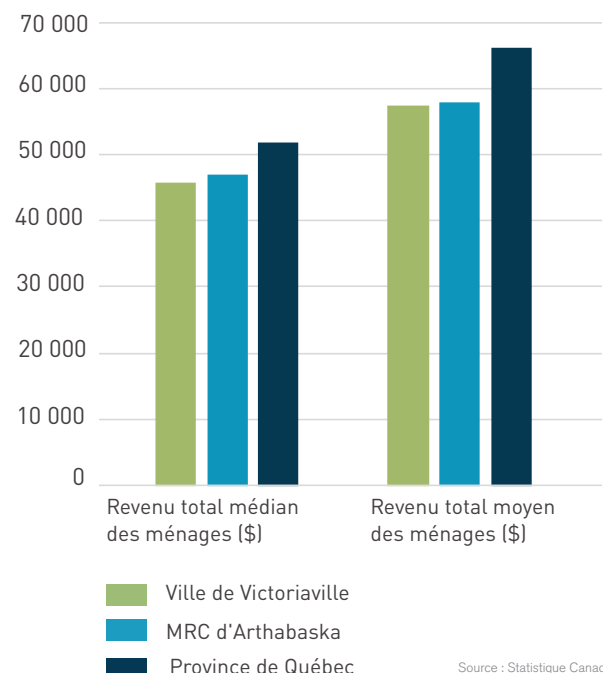


- ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN, DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ET DES SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION VIEILLISSANTE, DES JEUNES FAMILLES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS;
- ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES ENTREPRISES À PLUS-VALUE;
- MIXITÉ SOCIALE ET MESURES ÉVITANT LA GHETTOÏSATION;
- FLEXIBILITÉ DES LOGEMENTS POUR ASSURER LA VIABILITÉ DU CADRE BÂTI SELON LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES.

TABLEAU 2. COMPARAISON DU REVENU MÉDIAN DES PARTICULIERS APRÈS IMPÔTS ENTRE 2006 ET 2011 POUR LA VILLE DE VICTORIAVILLE ET LA MRC D'ARTHABASKA

	VILLE DE VICTORIAVILLE		MRC D'ARTHABASKA	
	2006	2011	2006	2011
Revenu médian (\$)	21 181	24 031	20 866	23 644

FIGURE 9. REVENUS TOTAUX MÉDIANS ET MOYENS DES MÉNAGES, VICTORIAVILLE, MRC D'ARTHABASKA, PROVINCE DE QUÉBEC, 2011



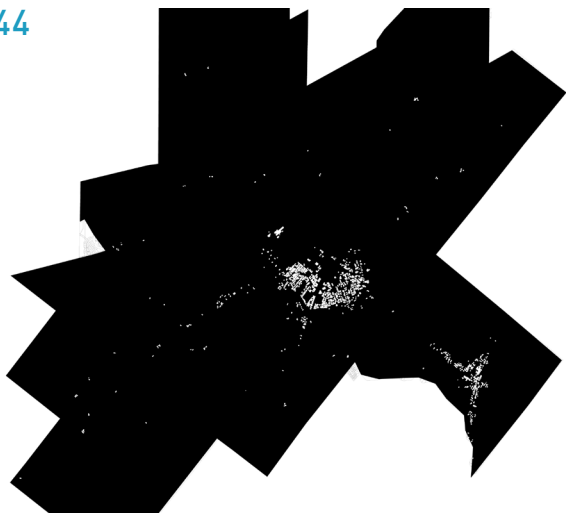
Source : Statistique Canada, 2011

ÉVOLUTION DU CADRE BÂTI

L'observation de l'évolution du cadre bâti à travers les années permet de constater à quel point la superficie de l'espace urbanisé s'est agrandie depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Le développement des transports motorisés, une planification territoriale axée sur la ségrégation des activités urbaines et l'attrait des maisons unifamiliales sont parmi les facteurs qui expliquent ce phénomène, par ailleurs généralisé en Amérique du Nord.

Ainsi, Victoriaville affiche en 2019 un tissu urbain de faible densité occupant une part importante du territoire. Cette situation crée évidemment une pression sur l'environnement naturel et les activités agricoles périurbaines. Alors que le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC d'Arthabaska favorise une consolidation et un regroupement des activités urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation existants, la Ville de Victoriaville cherche à limiter l'étalement urbain sur son territoire.

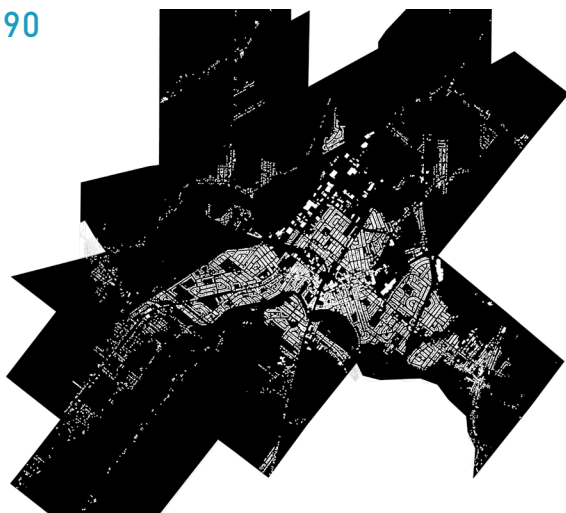
1944



1970



1990



2017



FIGURE 10. ÉVOLUTION DU CADRE BÂTI VICTORIAVILLOIS AU COURS DES 70 DERNIÈRES ANNÉES (1944 À 2017)

Malgré une certaine homogénéité du cadre bâti résidentiel, Victoriaville compte différents milieux de vie résultant des diverses phases d'urbanisation du territoire et de la fusion de plusieurs noyaux urbains. Le graphique suivant présente l'apport de chacune des quatre typologies résidentielles présentes à Victoriaville. Ainsi, on dénote sans surprise que le type d'habitation le plus populaire est la maison unifamiliale isolée, suivi de près par les immeubles à logements, typologie en plein essor sur le territoire victorivillois depuis quelques années.

La fonction résidentielle s'est originellement développée entre les rivières Bulstrode et Nicolet. Les deux premiers noyaux villageois se sont construits autour des rues Notre-Dame et de la Gare, ainsi qu'autour du boulevard des Bois-Francs Sud et de la rue Laurier. L'étalement du tissu résidentiel s'est ensuite déroulé de manière progressive et concentrique à partir des noyaux centraux.

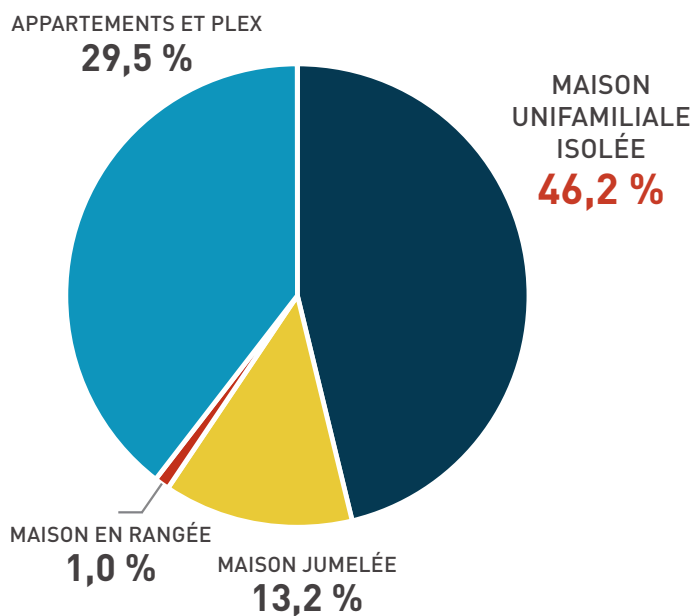
La somme de ces phénomènes se matérialise dans le cadre bâti. Ainsi, les typologies d'habitation, la morphologie du cadre bâti et la densité résidentielle varient selon les secteurs en fonction de leur époque de construction, de leur localisation, ainsi que de leur rôle au sein même du secteur dans lequel les bâtiments ont été construits.

Pour fins de compréhension des enjeux associés aux différentes phases de développement résidentiel à Victoriaville, le territoire est découpé en trois grands ensembles regroupés selon l'âge du cadre bâti. Ces phases d'urbanisation résidentielle sont illustrées sur la Carte 1 (page 30) et se déclinent de la manière suivante:

1. Les **noyaux fondateurs**, où l'on retrouve des constructions datant des prémices de l'urbanisation et la majorité des bâtiments d'intérêt patrimonial de la ville;
2. La **première couronne d'urbanisation**, regroupant les premiers quartiers périphériques développés en mode pavillonnaire après la Seconde Guerre mondiale ;
3. La **deuxième couronne d'urbanisation**, quartiers développés à partir des années 1980 et qui s'étendent jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation.



FIGURE 11. PROPORTION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES À VICTORIAVILLE



FONCTION RÉSIDENTIELLE

LES NOYAUX FONDATEURS

Ces ensembles constituent le berceau du développement urbain victoriavillois, où les premiers habitants des différentes paroisses se sont établis à partir du 19^e siècle. Il est cependant à noter que certains îlots de ces quartiers ont fait l'objet de redéveloppement à travers le temps et n'affichent plus leurs caractéristiques originales. Néanmoins, ils forment des ensembles cohérents pouvant se décliner en deux sous-secteurs, soit :

- Les **quartiers centraux**, articulés de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est et Ouest au cœur de la ville. Ce secteur se caractérise par une mixité des fonctions, un cadre bâti de moyenne densité, la présence de nombreux bâtiments de type plex et résidences pour personnes âgées, des bâtiments unifamiliaux isolés, ainsi que la plus forte proportion d'appartements en location de la ville ;
- Le **Vieil-Arthabaska**, situé au pied du mont Arthabaska de part et d'autre la rue Laurier et du boulevard des Bois-Francis Sud. Ce secteur tire son attrait de la présence de nombreuses résidences victoriennes d'intérêt patrimonial.

LES QUARTIERS CENTRAUX

Certaines caractéristiques de la forme urbaine des rues Notre-Dame Est et Ouest révèlent la présence des premiers noyaux urbains de Victoriaville. Les grands terrains, l'alignement et la mitoyenneté des constructions, ainsi que la mixité des fonctions urbaines confèrent à ce secteur un statut distinctif et historique.

Différentes typologies d'habitation sont présentes, avec une dominance de bâtiments de type plex, mais également plusieurs maisons unifamiliales témoignant du passé paroissial des lieux. Les rez-de-chaussée de la rue Notre-Dame, entre la rue Alice et le boulevard des Bois-Francis Nord, et ceux de la rue Saint-Jean-Baptiste sont pour la plupart voués à une occupation commerciale, tandis que les étages supérieurs offrent des logements. On y retrouve une forte proportion d'appartements en location. C'est également le secteur où se concentrent les ménages à faible revenu de Victoriaville grâce à l'abordabilité du logement.

Le centre-ville est le lieu où le cadre bâti est le plus dense de la ville. Les édifices ne dépassent généralement pas les trois ou quatre étages, mais la mitoyenneté des constructions et la continuité du cadre bâti contribuent à la compacité du tissu urbain et à l'animation de la rue. Plusieurs terrains libres de construction ou sous-utilisés, tels que les vastes aires de stationnement ayant front sur rue, présentent toutefois une opportunité de consolidation du cadre bâti. Les environs de l'église Sainte-Victoire sur la rue Notre-Dame Ouest offrent

également un tissu urbain compact et dense, et mieux consolidé qu'au centre-ville avec un seul terrain non construit.

Une tendance observable depuis une trentaine d'années consiste en l'érection de résidences pour personnes âgées bordant les franges nord des rues Notre-Dame Ouest et De Bigarré. Grandes barres d'habitations collectives dont la hauteur varie de trois à quatre étages, ces bâtiments offrent aux aînés des milieux de vie à proximité des services et du vaste parc linéaire des Bois-Francis. Cette concentration de personnes âgées influence la nature des modes de déplacements, comme en témoigne la prolifération des véhicules de type « aide à la mobilité motorisée (AMM) » sur les rues et pistes cyclables¹.

Les principaux enjeux concernant ces immeubles sont la viabilité de ces constructions conçues exclusivement pour répondre aux besoins des personnes âgées et/ou semi-autonomes. Le grand défi à cet égard consiste à planifier la conversion des propriétés suivant l'évolution des tendances démographiques et à favoriser une plus grande mixité intergénérationnelle pour les projets futurs. La proximité des noyaux événementiels et générateurs d'achalandage peut également constituer une source d'irritation pour certains résidents privilégiant des milieux de vie plus paisibles.

Les principaux bâtiments d'intérêt patrimonial des quartiers centraux sont situés en marge des rues Notre-Dame Est et Ouest et de la Gare. Certains immeubles d'époque implantés à proximité de l'église Sainte-Victoire ont également préservé leur cachet d'origine, notamment l'ancien couvent converti en complexe d'habitation pour personnes âgées et les résidences encadrant la rue Albert. Ces quartiers recèlent néanmoins de constructions affichant un niveau de dégradation plus ou moins élevé. Cette condition est particulièrement criante dans l'ancienne paroisse de l'église Sainte-Victoire, où de sérieuses déficiences au niveau de l'entretien et la mise aux normes des bâtiments nuisent à la qualité du paysage urbain et posent un risque potentiel pour la sécurité des résidents.

Une première phase de redynamisation des quartiers centraux a été entamée en 2015 avec l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville (voir Annexe A). Cet outil a permis l'implantation du centre de diffusion culturelle le Carré 150, l'adoption d'un programme de restauration des façades commerciales et une première phase de travaux majeurs pour bonifier l'aménagement du domaine public au centre-ville. Le principal défi en termes de planification consiste à dorénavant favoriser la restauration du cadre bâti résidentiel et à accroître l'attractivité du noyau urbain central aux familles, tout en demeurant inclusif pour les ménages à faible revenu.

¹ Voir *Plan de mobilité durable*, 3.12 Aide à la mobilité motorisée (AMM), p. 94

LE VIEIL ARTHABASKA

L'ancien village d'Arthabaska implanté au pied du mont du même nom constitue un second noyau fondateur de la ville. Le secteur qui prend forme en marge de la rue Laurier et du boulevard des Bois-Francis Sud est essentiellement composé d'habitations unifamiliales et bifamiliales de grande valeur architecturale.

La rue Laurier Ouest affiche un bon nombre de villas victoriennes cossues datant de la fin du 19^e siècle, généralement bien conservées et d'intérêt patrimonial. La résidence de feu Sir Wilfrid Laurier confère notamment au secteur une valeur symbolique bien particulière. De plus, de nombreuses modestes maisons d'époque ont également préservé leurs caractéristiques d'origines, et toutes ces constructions témoignent d'une diversité d'influences architecturales, tels le néoclassicisme, l'âge d'or industriel et la période victorienne. Depuis l'adoption du plan d'action de la Politique du patrimoine en 2009, la Ville de Victoriaville offre un soutien à la rénovation des bâtiments d'intérêt via son programme de restauration du patrimoine immobilier.

Le cadre bâti est dispersé et entrecoupé d'espaces verts, ce qui rend le tissu urbain moins compact et le paysage aéré et verdoyant. La présence de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et de ses vastes aires de stationnement accentue cette perception de discontinuité de la trame urbaine, dans une version moins conviviale pour les passants. À cet égard, notons que la présence de maintes institutions d'envergure régionale, notamment l'hôpital et le palais de justice, est source d'achalandage véhiculaire et d'irritation pour plusieurs résidents, notamment à ce qui a trait à la gestion du stationnement sur rue¹.

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieil-Arthabaska (voir Annexe B), identifie par ailleurs certaines déficiences au niveau de l'aménagement du domaine public, l'absence de marché d'alimentation et le manque de commerces de proximité en général comme principaux freins à la qualité de vie des résidents. Le PPU identifie aussi sept vastes propriétés sous-utilisées et présentant un potentiel de redéveloppement. Cette éventuelle requalification de l'espace nécessite toutefois une planification rigoureuse pour la préservation des espaces boisés et attrait naturels du secteur.



IMMEUBLES MIXTES DE LA RUE DE LA GARE



LA RÉSIDENCE DU COUVEN SUR LA RUE NOTRE-DAME OUEST



RÉSIDENCE DE LA RUE LAURIER OUEST

¹ Voir *Plan de mobilité durable*, 2.6 Stationnement, p. 65

FONCTION RÉSIDENTIELLE



RUE GUAY (PREMIÈRE COURONNE D'URBANISATION)



RÉSIDENTE DE LA RUE ÉMILE



RÉSIDENTE DE LA RUE HÉBERT

LA PREMIÈRE COURONNE D'URBANISATION

Ces quartiers se sont principalement développés entre les années 1945 et 1980. Cette époque est caractérisée par l'implantation massive des premiers bungalows victoravillois. Les terrains accueillant ce type de construction sont assez grands ($\pm 750 \text{ m}^2$) et les maisons n'ont généralement pas plus d'un étage. Plusieurs arbres matures ornent les cours avant. La qualité et l'architecture des constructions varient selon les différents quartiers.

Une caractéristique récurrente est le surdimensionnement de plusieurs voies de circulation locales (± 18 mètres). Ainsi, la proportion du territoire dédié au cadre bâti est bien inférieure à celle consacrée à la rue, ce qui réduit la compacité du tissu urbain. Le débit de circulation ne justifie pas cette surlargeur de rues, et incite même les automobilistes à accélérer en voiture¹. Des trottoirs sont aménagés de part et d'autre des rues, quoique souvent étroits et parfois mal entretenus. Des mesures pourraient être mises en place pour resserrer l'emprise des voies dédiées à la circulation véhiculaire et mieux distribuer l'espace entre piétons, cyclistes et automobilistes. Néanmoins, la proximité latérale des bâtiments crée une ambiance conviviale et propice au bon voisinage.

La première couronne est dotée d'une diversité de parcs et d'espaces verts locaux de qualité. Elle comprend la grande majorité des établissements scolaires et ses résidents profitent de la proximité des équipements communautaires et récréatifs. Ainsi, il s'agit d'un milieu propice à la vie familiale. Or, la composition démographique du secteur affiche plutôt une tendance de vieillissement de la population. Qui plus est, la remise sur le marché de ces maisons plus anciennes est parfois peu concurrentielle face à la possibilité d'acheter une maison plus récente, voire même de se construire une nouvelle résidence en périphérie de la ville. Dans un contexte où les grands terrains résidentiels vacants se raréfient à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et par souci de promouvoir des habitudes de vie saine, la Ville de Victoriaville se questionne sur les moyens de rendre ces quartiers plus attractifs.

Si le milieu est relativement homogène, la problématique de l'interface avec le secteur industriel près de l'avenue Dunn et du boulevard de Labbé Nord constitue une source de nuisances. Autant du point de vue paysager qu'en raison du bruit et de la poussière engendrés par le passage fréquent des véhicules lourds et les activités de manutention en façade de rue, la cohabitation de ces fonctions est problématique. L'offre de commerces de proximité est de surcroît relativement pauvre, configurée pour favoriser l'accès en voiture et dispersée le long des artères collectrices, ce qui nuit à la création de petits pôles commerciaux animés et accessibles à pied ou à vélo.

¹ Voir *Plan de mobilité durable*, 2.4 Mesures de modération de la circulation, p. 55

LA DEUXIÈME COURONNE D'URBANISATION

La seconde couronne d'urbanisation, amorcée à la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, poursuit un modèle de développement similaire à la première couronne, soit en mode pavillonnaire et très homogène. La typologie architecturale dominante demeure le bungalow, tandis que les développements les plus récents (post 1990) intègrent de nouvelles typologies comme le cottage, la maison jumelée ou en rangée et les immeubles multifamiliaux.

Les nouveaux lotissements sont généralement de plus petites dimensions que dans la première couronne ($\pm 550 \text{ m}^2$). Les cours avant sont généreuses et sous un couvert végétal qui n'a pas encore atteint sa pleine maturité. De manière générale, aucun trottoir n'est aménagé en bordure des rues, plus étroites qu'au sein de la première couronne (± 10 mètres). Le rapport entre le cadre bâti et les espaces de circulation est ainsi relativement équilibré. L'absence de liens actifs sécuritaires peut cependant être conflictuelle sur certains tronçons de rues collectrices comme Notre-Dame Ouest, Cartier ou le boulevard Jutras Ouest étant donné le fort achalandage de ces liens routiers.

À l'extrémité ouest de la ville se dessinent des ensembles résidentiels distinctifs, notamment le secteur des Éboulis, de par leur très faible compacité du tissu urbain. Le fait que ces lotissements ne soient pas desservis par les réseaux d'égouts et d'aqueducs municipaux engendre un surdimensionnement des terrains (plus de $1\,600 \text{ m}^2$) puisqu'ils doivent comprendre des puits artésiens et des installations sanitaires. Quelques rues sont cependant desservies par le réseau pluvial. On y retrouve également un couvert végétal abondant et mature, offrant une transition douce entre le milieu urbanisé et les secteurs ruraux situés en zone agricole.

Aux limites du périmètre d'urbanisation, quelques grands pans de territoire ne sont pas développés ou sont en voie de l'être. C'est le cas notamment du site du golf le Colonial qui a récemment fait l'objet d'une première phase d'urbanisation.

La plupart des quartiers périphériques sont bien pourvus en parcs et espaces verts, mais éloignés par rapport aux écoles et équipements collectifs. L'offre commerciale de proximité y est encore plus rare et dispersée que dans la première couronne. Cette situation augmente les distances à parcourir pour subvenir aux besoins quotidiens des ménages et nuit inévitablement à la mobilité active des résidents. Malgré ce fait, il importe de mentionner que les principaux pôles d'achalandage du territoire victoravillois¹ sont accessibles en moins de 15 minutes sur territoire urbanisé, ce qui renforce le sentiment de communauté et l'accès aux services.

¹ Voir *Plan de mobilité durable*, 1.11 Pôles générateurs, p. 36



MAISONS JUMELÉES SUR LA RUE BIRON



RÉSIDENCE DE TYPE COTTAGE DE LA RUE DES PÉTUNIAS

FONCTION RÉSIDENTIELLE

PERSPECTIVES DE CROISSANCE RÉSIDENTIELLE

Le territoire victoriatillois comporte une superficie brute de ± 200 hectares de terrains vacants d'affectation résidentielle, équivalente à ± 177 hectares si l'on retranche les zones non constructibles en raison de contraintes naturelles. La révision du plan d'urbanisme constitue une opportunité de planifier l'urbanisation de ces espaces dans une perspective de développement durable et assurer l'avenir des futures générations victoriatilloises.

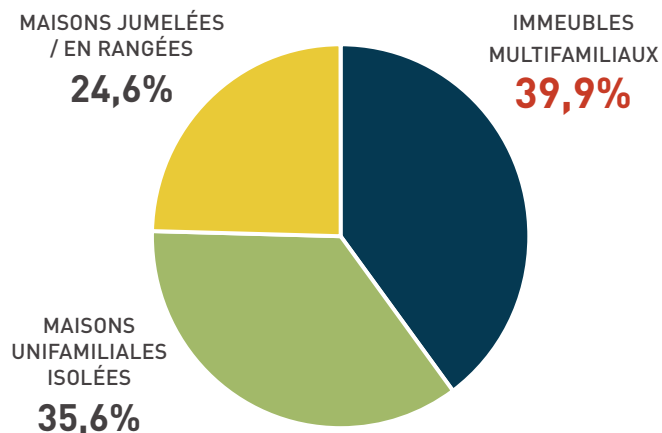
Tel que mentionné plus tôt, la maison unifamiliale isolée demeure la typologie dominante en 2016. Toutefois, si l'on s'attarde à la construction de logements entre 2006 et 2011, on remarque que sur les 2 014 logements bâtis (augmentation de 10% du parc résidentiel initial), près de 40% des unités se situent à l'intérieur de bâtiments multifamiliaux.

En se basant sur les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), on estime que la ville de Victoriaville comprend 20 833 ménages¹ en 2016, et qu'elle en comptera environ 23 347 d'ici 2031. Il s'agit d'une progression de près de 2 515 ménages par rapport à 2016, soit un bond de $\pm 12\%$. Notons que les prévisions de l'ISQ doivent être interprétées comme un futur possible si les tendances récentes se maintiennent, et non sur un futur attendu. En supposant que la croissance résidentielle d'ici 2031 suivra la même tendance qu'entre les années 2006 et 2011, ce qui serait logique considérant le vieillissement de population anticipé, il faudrait 108 hectares de terrain (134 terrains de football) pour combler les besoins en nouveaux logements. On peut donc prévoir que la ville de Victoriaville dispose d'une quantité suffisante de terrains vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour assurer sa croissance à moyen terme (15 ans).

Or, il est pertinent de rappeler que l'objectif de la Ville est avant tout de favoriser le développement durable de son territoire et d'assurer la croissance à long terme. Ainsi, il est pertinent d'explorer de nouvelles formes d'aménagement plus compactes et diversifiées, tout en assurant la création de milieux de vie de qualité. Le redéveloppement de propriétés vacantes ou sous-utilisées, notamment au sein des quartiers centraux, offre une perspective intéressante pour redynamiser les quartiers et y attirer de nouveaux résidents. Il importe notamment de fournir une alternative viable aux maisons unifamiliales ou aux immeubles multifamiliaux à loyer modique pour les ménages sans enfants. La mixité sociale, à l'opposé de la ghettoïsation des personnes vulnérables, constitue également un enjeu de taille pour la croissance résidentielle victoriatilloise.

¹ Selon Statistique Canada, un ménage réfère à une personne ou un groupe de personnes occupant un même logement.

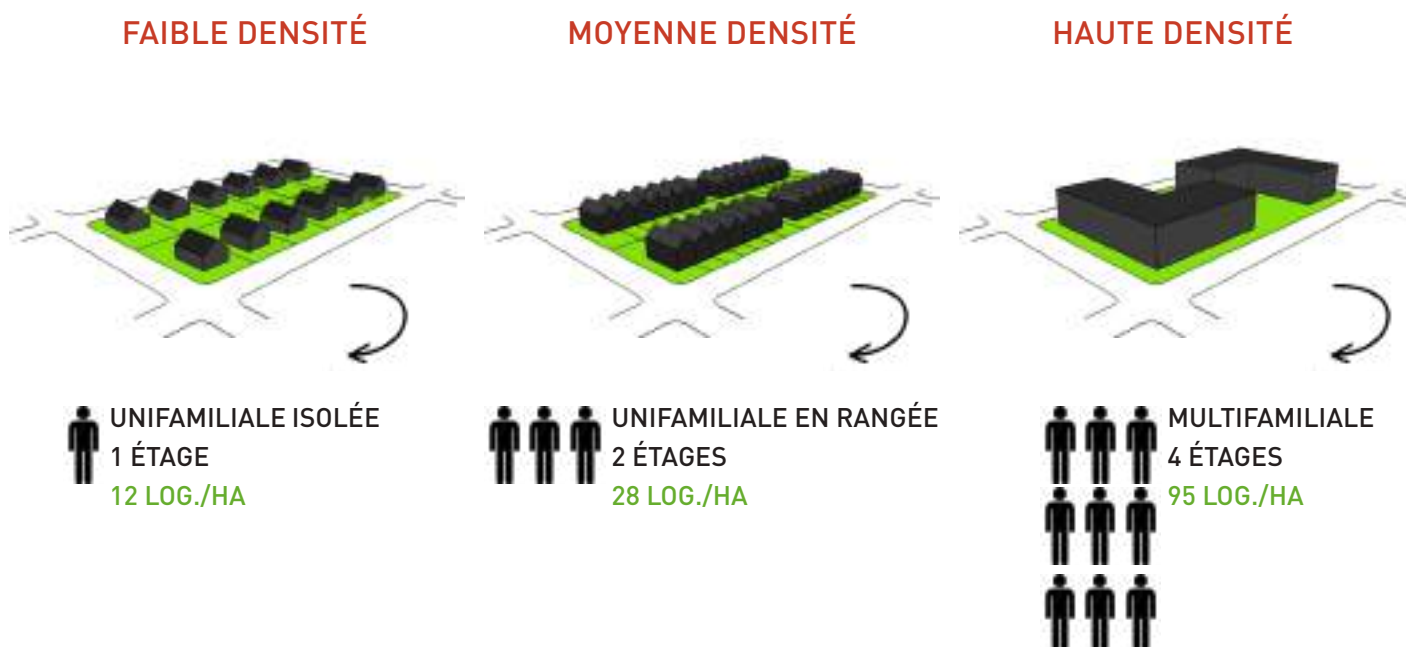
FIGURE 12. PROPORTION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES CONSTRUITES À VICTORIAVILLE ENTRE 2006 ET 2011.



Le schéma présenté à la page suivante illustre de manière schématique la densité résidentielle associée à différentes formes de développement pour un même terrain. Il s'agit ici de démontrer qu'il n'est pas nécessaire de construire une tour d'habitation pour augmenter la capacité d'accueil d'un site. En effet, la construction de maisons en rangées permet de doubler la densité résidentielle par rapport à la construction de maisons unifamiliales isolées. Pour un même terrain, la construction de deux immeubles multifamiliaux de 4 étages permet de tripler le nombre d'unités d'habitation construites. Ainsi, l'optimisation de l'utilisation du sol dans un contexte comme Victoriaville peut se concrétiser grâce à la création d'un cadre bâti plus compact, à l'opposé d'une densification en hauteur comme on l'observe dans les centres-ville métropolitains.

La présentation du schéma permet par le fait même de mettre en relief l'importance d'équilibrer une plus haute densité résidentielle par la préservation d'un couvert végétal substantiel et de fournir des espaces extérieurs de qualité aux résidents. Par exemple, un immeuble multifamilial érigé sur un terrain dont le seul aménagement au sol consiste à implanter une aire de stationnement extérieure s'intégrera moins bien au tissu urbain existant que s'il est pourvu d'une cour intérieure verdoyante liée aux ensembles voisins par des passages conviviaux. Parallèlement, la planification d'un ensemble de maisons en rangées devrait prévoir des marges arrière assez importantes pour l'aménagement de terrasses et de cours individuelles dont les résidents peuvent jouir de la même façon que sur le terrain d'une maison isolée. En somme, la densification du territoire peut s'effectuer à l'échelle humaine et s'harmoniser au tissu existant, pourvu qu'elle soit bien planifiée.

FIGURE 13. ILLUSTRATION SCHÉMATIQUE DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE ASSOCIÉE À DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'HABITATION



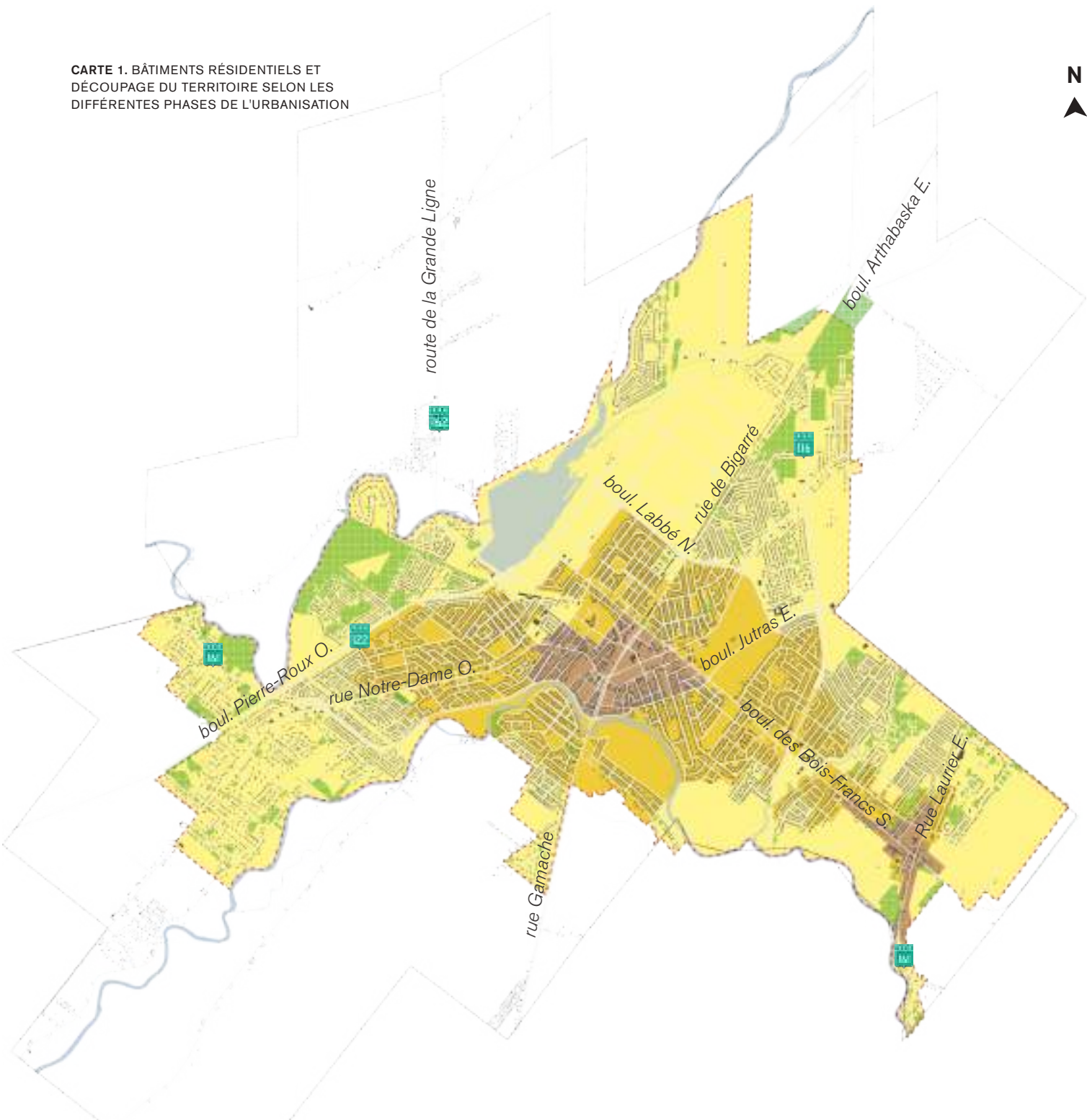
SYNTHÈSE DES ENJEUX FONCTION RÉSIDENTIELLE



- ✎ CONTRÔLE DE L'ÉTALEMENT URBAIN;
- ✎ CONSOLIDATION DES MILIEUX DE VIE;
- ✎ QUALITÉ ET ENTRETIEN DES QUARTIERS CENTRAUX ET DU PATRIMOINE BÂTI;
- ✎ ATTRACTIVITÉ DE LA PREMIÈRE COURONNE;
- ✎ DURABILITÉ ET FLEXIBILITÉ DU CADRE BÂTI;
- ✎ MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE;
- ✎ SÉCURITÉ DES USAGERS DU TRANSPORT ACTIF;
- ✎ INTERFACES AVEC LE SECTEUR INDUSTRIEL ET AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE NUISANCES;
- ✎ VALORISATION DES TERRAINS VACANTS OU SOUS-UTILISÉS;
- ✎ DIVERSIFICATION DES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES;
- ✎ INTÉGRATION HARMONIEUSE DES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES.

FONCTION RÉSIDENTIELLE

CARTE 1. BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE SELON LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'URBANISATION



PHASES D'URBANISATION

- Noyaux fondateurs
- Première couronne d'urbanisation
- Deuxième couronne d'urbanisation

- Terrains résidentiels vacants
- Bâtiment résidentiel
- Routes

- Rivières et réservoir
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale

Forte de sa position de centre régional, Victoriaville propose une offre commerciale comptant près de 350 établissements de divers gabarits : commerces de grande surface, de détail ou de proximité, centres commerciaux, et une gamme diversifiée de services. Les fuites commerciales demeurent relativement faibles dans la mesure où la municipalité concentre une grande proportion de l'activité économique de la région Arthabaska.

La plupart des établissements se concentrent au sein de trois grands pôles commerciaux d'envergure régionale soit:

- **Le centre-ville de Victoriaville;**
- **Le Centre de Victoriaville;**
- **La Grande Place des Bois-Francs.**

À ceux-ci s'ajoutent quatre pôles secondaires, essentiellement constitués de commerces de proximité, en plus des franges commerciales situées en bordure de la rue Notre-Dame et des boulevards Arthabaska Ouest, des Bois-Francs et Jutras Est.



CENTRE-VILLE

Tel que mentionné précédemment, le cadre bâti du centre-ville de Victoriaville témoigne de ses origines anciennes, notamment dans l'axe de Notre-Dame Est où la mitoyenneté des constructions, les faibles marges de recul et la continuité commerciale au niveau du rez-de-chaussée renforcent le caractère de rue principale traditionnelle. L'accès aux locaux commerciaux est possible à partir de la rue Notre-Dame Est, mais également via de vastes aires de stationnement publiques (Desjardins, Demers et De Bigarré) aménagées sur les lots situés à l'arrière des bâtiments. Plusieurs commerces sont aussi implantés de façon ponctuelle en marge de la rue Saint-Jean-Baptiste, ainsi que sur une portion du boulevard des Bois-Francs Nord.

L'offre commerciale du centre-ville est principalement constituée de commerces et services de proximité (pharmacies, banques, salons de coiffure, restaurants, etc.) et de vente au détail. Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville, adopté en 2015 et faisant partie intégrante du présent plan d'urbanisme (voir Annexe A), dresse un portrait complet et détaillé de la composition commerciale de ce secteur névralgique de la ville.

Notons toutefois qu'à l'instar de plusieurs villes nord-américaines, les dernières décennies ont marqué l'effritement de l'hégémonie commerciale du noyau central victorivillais au profit des centres commerciaux localisés en sa périphérie. Des efforts récents ont ainsi été déployés pour redynamiser le secteur, incluant l'adoption d'un PPU, le réaménagement du domaine public, la subvention Victoriaville ville inclusive pour l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un programme de revitalisation des façades commerciales, en plus de l'inauguration du centre de diffusion culturelle le Carré 150. Le succès de ces initiatives se fait déjà ressentir et celles-ci ont entamé le processus de revitalisation de ce pôle mixte essentiel à la cohésion sociale des citoyens.



RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC AU CENTRE-VILLE

FONCTION COMMERCIALE

LE CENTRE DE VICTORIAVILLE ET LA GRANDE PLACE DES BOIS-FRANCS

Ces deux centres commerciaux représentent des pôles majeurs, concentrant les commerces de grande surface auxquels s'ajoutent certains établissements de vente de détail et une panoplie de services. Fort de l'implantation des grandes bannières franchisées, ces pôles répondent ainsi aux principaux besoins courants et réfléchis de la population locale et régionale. Desservis par les principaux axes de transport de la ville, ils réunissent la plupart des conditions requises en matière d'accessibilité et de visibilité commerciale.

La Grande Place des Bois-Francis, localisée au croisement des boulevards Jutras Est et Arthabaska Ouest (R-116) comprend plus de 90 commerces. Le Centre de Victoriaville, construit à l'intersection entre les boulevards des Bois-Francis Sud et Jutras Est, comporte quant à lui une vingtaine de moyennes et grandes surfaces commerciales.

Ces secteurs présentent toutefois peu d'interfaces fonctionnelles avec leurs milieux environnants. L'implantation des bâtiments se distingue par d'importantes marges de recul avant occupées par de vastes aires de stationnement rarement comblées, ce qui se traduit par un encadrement viaire inexistant. Les taux d'implantation relevés sont faibles, s'élevant à 32 % pour le Centre de Victoriaville et 23 % pour la Grande Place des Bois-Francis, celle-ci affichant également une portion de terrains vacants en arrière lot.

Ce type d'aménagement favorise uniquement l'accessibilité automobile, les espaces publics n'étant pas adaptés à la pratique des déplacements actifs comme la marche, le vélo ou l'aide à la mobilité motorisée (AMM). Les vastes surfaces imperméabilisées et goudronnées provoquent de surcroît d'importants îlots de chaleur, d'autant plus que les bâtiments se révèlent en général à faible efficacité énergétique. Dans leur configuration actuelle, ces espaces performant peu du point de vue environnemental. Les stationnements constituent de vastes espaces sous-utilisés qui pourraient, à l'instar de deux restaurants installés au 451 et 453, boulevard Jutras Est, être rentabilisés par la construction de petites surfaces commerciale en bordure de rue.



LE CENTRE DE VICTORIAVILLE SUR LE BOULEVARD JUTRAS EST



CENTRE COMMERCIAL DE LA GRANDE PLACE DES BOIS-FRANCIS

LES AXES COMMERCIAUX

Des franges commerciales aménagées en bordure de grandes artères viennent compléter l'offre victoriavilloise. Elles se déclinent de la manière suivante :

- La **rue Notre-Dame** constitue un axe commercial structurant de Victoriaville. Traversant le territoire d'est en ouest, elle accueille toutes les formes d'établissements commerciaux, allant des services de proximité au commerce de gros, en passant par la vente au détail. Le noyau mixte qui se dessine à la hauteur de l'église Sainte-Victoire se distingue des autres pôles commerciaux par son caractère de rue principale en prolongement du centre-ville ;
- Divers établissements commerciaux répondant aux besoins courants et réfléchis des résidents bordent le **boulevard des Bois-Francis** du nord au sud. Ce boulevard constitue par ailleurs la principale artère commerciale du secteur du Vieil-Arthabaska, sans toutefois présenter de continuité commerciale puisque les établissements y sont entrecoupés de bâtiments résidentiels;
- En plus de desservir la Grande Place des Bois-Francis, le **boulevard Arthabaska Ouest (R-116)** abrite plusieurs bannières internationales et commerces destinés aux visiteurs (services d'hébergement, restauration, commerce et entretien des véhicules automobiles, etc.) qui attirent une clientèle régionale. L'intersection avec le boulevard des Bois-Francis Sud abrite notamment un centre commercial local offrant une variété de services, commerces de gros et établissements de vente au détail;
- Sans afficher de continuité commerciale sur l'ensemble du tracé, le **boulevard Jutras** comporte quelques fragments commerciaux. Alors que sur la portion est il relie les trois principaux pôles commerciaux de Victoriaville, il abrite également un petit noyau commercial à l'ouest de la route 122, à la limite du périmètre urbain. L'offre y est hétéroclite, avec une dominance de stations-service, d'entrepôts et de commerces de gros.
- **L'intersection des rues Gamache et Pie-X**, au sud de la rivière Nicolet, abrite finalement un noyau commercial disparate où se côtoient quelques établissements de proximité et des activités plus lourdes (centre de rénovation, coopérative agricole, etc.).



BÂTIMENTS MIXTES FACE À L'ÉGLISE SAINTE-VICTOIRE



CENTRE COMMERCIAL SECONDAIRE À L'ANGLE DU BOULEVARD ARTHABASKA OUEST ET BOIS-FRANCIS SUD

FONCTION COMMERCIALE

PERSPECTIVES DE CROISSANCE COMMERCIALE

À l'exception du centre-ville où la continuité commerciale en front de rue participe à l'animation du domaine public, une problématique récurrente en ce qui a trait au cadre bâti commercial de Victoriaville consiste en la sous-utilisation du sol et l'interface déficiente entre ces fonctions et les milieux adjacents. À l'instar des grands centres commerciaux, les locaux implantés le long des axes commerciaux et des pôles secondaires sont généralement implantés en fond de lot et conçus pour l'automobile avant tout. Une réflexion majeure sur les moyens d'optimiser les surfaces commerciales et de favoriser l'encadrement de la rue et les connexions actives vers les milieux adjacents s'impose. Il importe également de mieux planifier l'intégration de commerces susceptibles de générer de l'achalandage véhiculaire à proximité des milieux sensibles comme les résidences et les établissements scolaires ou préscolaires. La diminution des îlots de chaleur générés par les vastes aires de stationnement minéralisées constitue également un enjeu de taille pour la municipalité.

Par ailleurs, la planification du développement des 28 hectares de terrains vacants, principalement concentrés le long du boulevard Arthabaska Ouest, représente une opportunité de mieux consolider l'espace commercial. À cela s'ajoutent les terrains présentant un potentiel de redéveloppement. On pense notamment aux espaces sous-utilisés au sein des grands centres commerciaux qui pourraient bénéficier d'une diversification des activités urbaines. Les dents creuses des quartiers centraux, telles que la friche résultant de la fermeture du Loblaws sur la rue Carignan ou encore les aires

de stationnement hors rue sur De Bigarré et Saint-Jean-Baptiste, présentent un potentiel de requalification et de consolidation du tissu urbain mixte au centre-ville. Il importe également d'identifier, dans une perspective de favoriser les saines habitudes de vie des citoyens, des stratégies pour stimuler l'offre de commerces de proximité en périphérie. Les quartiers de la couronne ouest, répartis de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, sont particulièrement affectés par cette problématique de pauvreté au niveau de l'offre commerciale locale.

Ultimement, l'intégration harmonieuse des activités commerciales passe aussi par un contrôle plus strict au niveau de l'affichage. Notamment, une nouvelle tendance d'afficher les offres sur fanions ou enseignes mobiles à caractère temporaire peut nuire à la qualité du paysage urbain. Une autre problématique à laquelle la ville de Victoriaville fait face consiste en la dispersion des activités commerciales lourdes sur l'ensemble de son territoire, ces activités étant protégées par droits acquis dans la plupart des cas. Si les commerces et services de proximité au sein des couronnes d'urbanisation sont souhaitables pour améliorer la qualité de vie des résidents, les activités susceptibles de générer des nuisances devraient être circonscrites sur les principaux axes commerciaux, voire au sein de la zone industrielle.



RUE NOTRE-DAME EST AU CENTRE-VILLE

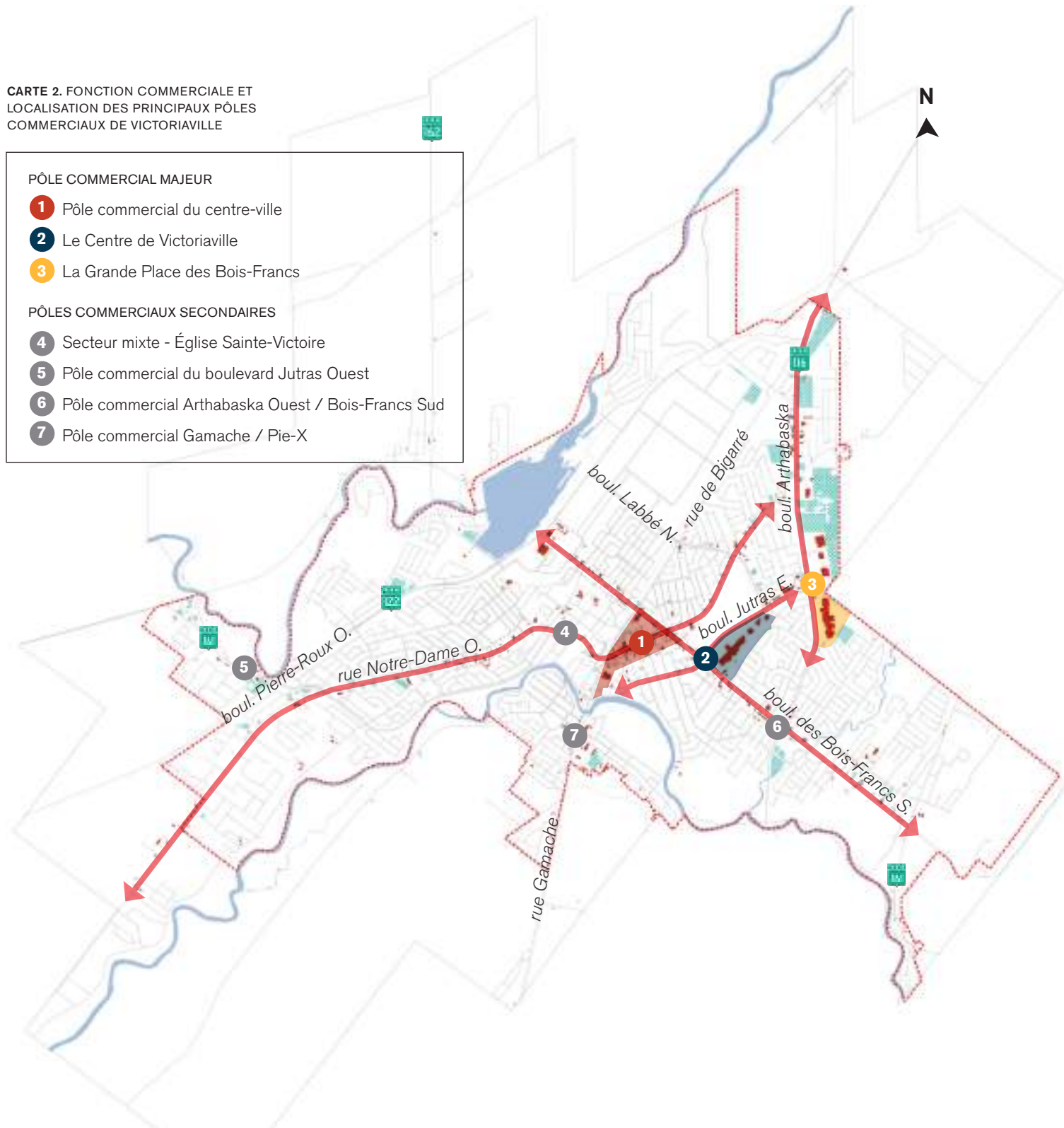
SYNTHÈSE DES ENJEUX FONCTION COMMERCIALE



- DYNAMISME DU CENTRE-VILLE;
- DENSIFICATION ET CONSOLIDATION DES ZONES COMMERCIALES;
- REVITALISATION DE LA RUE NOTRE-DAME OUEST;
- AMÉLIORATION DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET DE L'OFFRE EN COMMERCE DE PROXIMITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL;
- ANIMATION ET ENCADREMENT DES RUES;
- ACCÈS UNIVERSEL AUX BÂTIMENTS;
- BONIFICATION DES INTERFACES ET DES LIENS ACTIFS AVEC LES MILIEUX ENVIRONNANTS;
- DIMINUTION DES ÎLOTS DE CHALEUR;
- CONCENTRATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES LOURDES;
- CONTRÔLE DE L'AFFICHAGE.

CARTE 2. FONCTION COMMERCIALE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PÔLES COMMERCIAUX DE VICTORIAVILLE

- PÔLE COMMERCIAL MAJEUR**
- 1 Pôle commercial du centre-ville
 - 2 Le Centre de Victoriaville
 - 3 La Grande Place des Bois-Francis
- PÔLES COMMERCIAUX SECONDAIRES**
- 4 Secteur mixte - Église Sainte-Victoire
 - 5 Pôle commercial du boulevard Jutras Ouest
 - 6 Pôle commercial Arthabaska Ouest / Bois-Francis Sud
 - 7 Pôle commercial Gamache / Pie-X



- | | | | | | | | |
|--|-----------------------|--|------------------|--|---------------------------------------|--|-----------------------|
| | Bâtiments commerciaux | | Axes commerciaux | | Terrains commerciaux / mixtes vacants | | Rivières et réservoir |
| | | | | | Périmètre d'urbanisation | | Limite municipale |
| | | | | | Routes | | |

FONCTION INDUSTRIELLE

La ville de Victoriaville possède trois grands secteurs dédiés à l'industrie et localisés à la limite nord-est de son périmètre d'urbanisation. Les principaux pôles industriels se déclinent de la manière suivante:

1. Le parc industriel **Paul-André-Poirier**, le plus vaste secteur d'emploi de Victoriaville (± 266 ha). Inauguré en 1961 au sud du boulevard Pierre-Roux Est, le parc a fait l'objet d'une phase d'expansion en 1974 et le peu de terrains toujours vacants appartient à des entreprises privées.
2. Le parc **Fidèle-Édouard-Alain** (± 112 ha), inauguré en 2004 au nord du boulevard Pierre-Roux Est et regroupant environ 45 industries. Une section de ce parc d'emploi accueille le premier **écoparc industriel** (± 16 ha) de Victoriaville. Voué au développement économique durable, le secteur fait l'objet d'aménagements distincts visant à réduire l'impact écologique des activités industrielles et à protéger les caractéristiques environnementales et paysagères des lieux. Une seule entreprise est actuellement implantée sur le site, tandis que la moitié de la superficie constructible est desservie et prête à être développée;
3. Le secteur de l'**aéroport régional André-Fortin**, propriété de la municipalité depuis 1977, comprend des terrains vacants (± 120 hectares) qui affichent un grand potentiel de développement en lien avec ce pôle de transport structurant. Des travaux d'expansion de la piste d'atterrissage sont en cours pour permettre d'accueillir des transporteurs aériens de plus gros calibre et confirmer la position de Victoriaville à titre de centre économique régional.

À ces pôles industriels structurants s'ajoutent trois plus petits secteurs d'activités industrielles. Premièrement, le site du Groupe R.Y. Beaudoin (GRYB), situé à la jonction des boulevards Pierre-Roux (R-122) et Arthabaska Ouest (R-116). Plus important fabricant d'électro-aimants au Canada, l'entreprise emploie environ 35 travailleurs.

Ensuite, deux ensembles de propriétés excentrés par rapport au secteur industriel, dont l'un prend place au nord de la rue Thibault et l'autre sur la rue Cartier dans le sud-ouest de la ville (anciens parcs industriels d'Arthabaska et de Ste-Victoire). Ces secteurs sont déstructurés et sous-développés, abritant des activités d'entrepôt et quelques petites et moyennes entreprises (PME) locales. La cohabitation directe avec les milieux résidentiels environnants s'avère problématique. Une stratégie visant à relocaliser les entreprises au sein des principaux parcs industriels est souhaitable à moyen et long terme.



PARC INDUSTRIEL DE VICTORIAVILLE

EMPLACEMENT STRATÉGIQUE DU PARC D'EMPLOI

Les parcs d'emploi de Victoriaville bénéficient d'une localisation stratégique en bordure du boulevard Pierre-Roux Est (R-122), permettant d'accéder facilement à l'autoroute Transcanadienne via l'autoroute 955 à l'ouest et de rejoindre la route 116 en moins de 5 minutes en direction est. Les villes de Québec, Trois-Rivières ou Sherbrooke sont accessibles en plus ou moins une heure de route, tandis qu'environ 90 minutes sont nécessaires pour se rendre à Montréal ou à la frontière américaine.

CRÉNEAUX D'EXCELLENCE DE L'INDUSTRIE

Le secteur de l'emploi à Victoriaville tire sa force de la présence d'une multitude de petites et moyennes entreprises (PME) du secteur manufacturier. Elles se concentrent autour de six principaux axes de développement:

- La production agroalimentaire;
- La récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- Les équipements de transport spécialisé;
- Les meubles et le bois œuvre;
- La fabrication de machinerie et équipement de production;
- La métallurgie et l'acier.

Le secteur industriel regroupe entre 350 et 400 entreprises et fournit plus de 7 200 emplois à la main-d'œuvre locale. Dans une perspective, d'attirer une main-d'œuvre plus spécialisée sur son territoire, la Ville entend poursuivre ses efforts pour attirer les entreprises à plus-value et du secteur des nouvelles technologies sur son territoire.



ÉCOPARC INDUSTRIEL DE VICTORIVILLE

PERSPECTIVES DE CROISSANCE INDUSTRIELLE

La Ville possède, à même les trois grands parcs industriels, une réserve foncière de 52 hectares de terrains en friche disponibles aux fins de projets immobiliers liés à l'emploi, notamment au sein de l'Écoparc industriel.

Par ailleurs, il est à noter que certaines propriétés d'affectation industrielle, notamment au sein des secteurs Paul-André Poirier et Fidèle-Édouard Alain, affichent un faible taux d'occupation du sol et un potentiel de densification non négligeable.



3 GRANDS PARCS D'EMPLOI

498 HECTARES
DE TERRAIN

52 HECTARES
À DÉVELOPPER



400 ENTREPRISES

5 GRANDS AXES DE
DÉVELOPPEMENT

7 200 EMPLOIS

SYNTHÈSE DES ENJEUX FONCTION INDUSTRIELLE



- SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT RÉGIONAL;
- COMPÉTITIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL;
- IMPLANTATION D'ENTREPRISES À PLUS-VALUE;
- ATTRACTIVITÉ DE L'ÉCOPARC INDUSTRIEL;
- OPTIMISATION DES PROPRIÉTÉS SOUS-UTILISÉES;
- INTERFACES AVEC LES MILIEUX ENVIRONNANTS;
- DISPONIBILITÉ D'ESPACE POUR LES BESOINS FUTURS;
- CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DISPERSÉES SUR LE TERRITOIRE;
- REQUALIFICATION D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS.

FONCTION INDUSTRIELLE

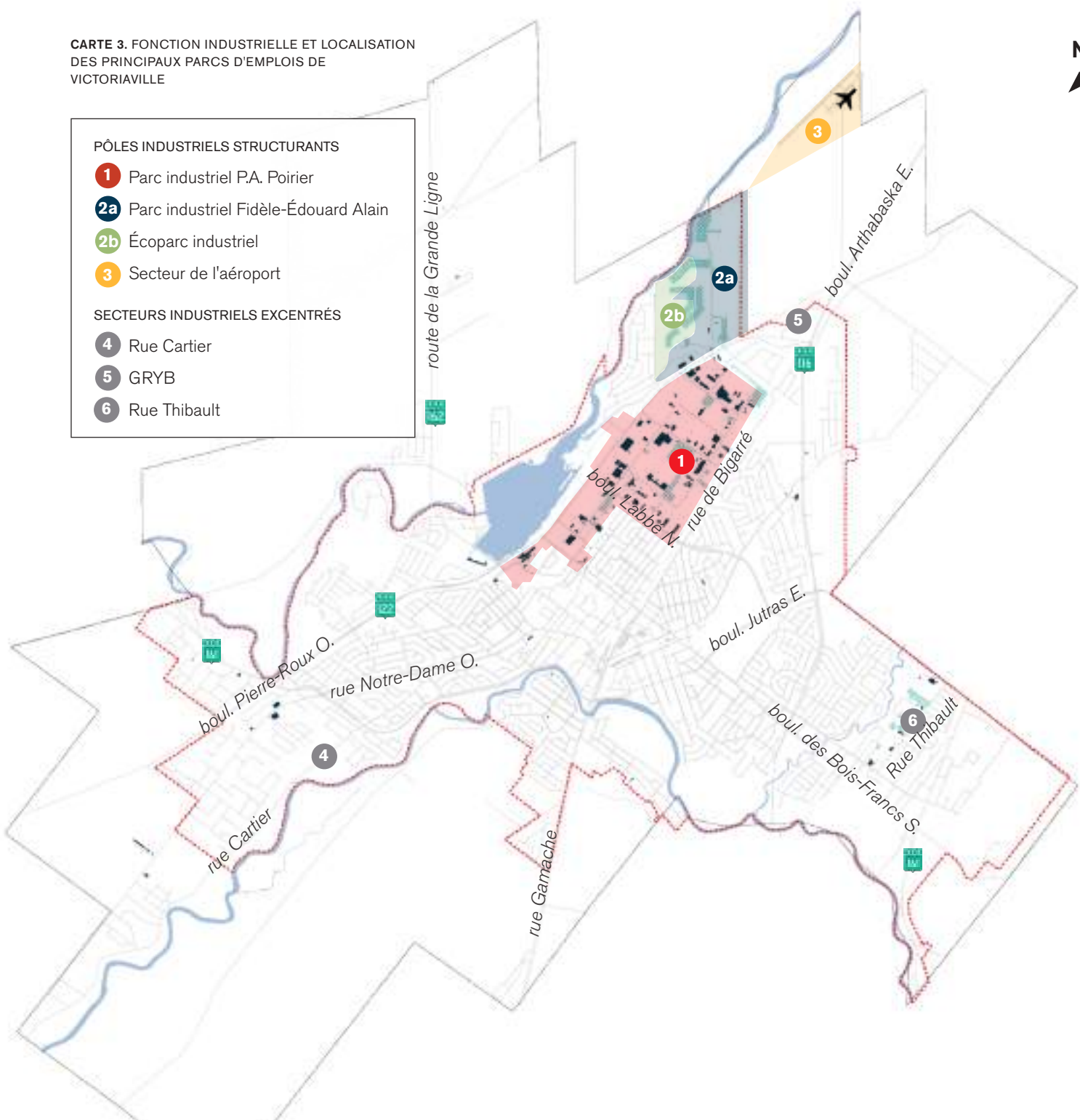
CARTE 3. FONCTION INDUSTRIELLE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PARCS D'EMPLOIS DE VICTORIAVILLE

PÔLES INDUSTRIELS STRUCTURANTS

- 1** Parc industriel P.A. Poirier
- 2a** Parc industriel Fidèle-Édouard Alain
- 2b** Écoparc industriel
- 3** Secteur de l'aéroport

SECTEURS INDUSTRIELS EXCENTRÉS

- 4** Rue Cartier
- 5** GRYB
- 6** Rue Thibault



■ Bâtiments d'emploi

✈ Aéroport régional André-Fortin

■ Terrains industriels vacants

— Routes

■ Rivières et réservoir

--- Périomètre d'urbanisation

— Limite municipale

Les Victoriavillois profitent d'une offre exceptionnelle en termes d'équipements collectifs, que ce soit au niveau des institutions académiques collégiales, des services communautaires, des infrastructures récréatives ou autres. À cet effet, Victoriaville constitue un acteur de premier plan au niveau régional, et ce grâce à la présence d'institutions dont le rayonnement dépasse largement les frontières municipales. La Ville est également reconnue pour son modèle de développement communautaire et ses investissements pour diminuer l'empreinte écologique de son capital immobilier.

Les principaux établissements se regroupent au sein de quatre grands pôles institutionnels stratégiquement localisés sur le territoire de la ville. Ils sont :

1. **Le pôle institutionnel central;**
2. **Le pôle institutionnel de l'est;**
3. **Le pôle institutionnel du Vieil Arthabaska;**
4. **Le pôle institutionnel du sud.**

LE PÔLE INSTITUTIONNEL CENTRAL

Un premier pôle institutionnel majeur se situe immédiatement au nord-ouest du centre-ville de Victoriaville. Les services offerts au sein de ce secteur sont principalement reliés aux soins de santé et à l'éducation, soit :

- Diverses institutions scolaires (écoles primaires La ribambelle et le Manège, école secondaire Le Tandem (Albert-Morissette) et le centre de la petite enfance La maison des Amis);
- La Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (CDCBF) installée à la Place Rita Saint-Pierre et intégrant le comptoir Familial Le Support;
- Plusieurs centres d'hébergement et de soins de santé: (centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Arthabaska-et-de-l'Érable, centres d'hébergement du Roseau et des Chênes, centre local de service communautaire Suzor-Côté, centre de réadaptation Interval et le centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec);
- Le Club de curling Laurier;
- L'église Baptiste Évangélique.

Tout juste en périphérie de ce pôle institutionnel, disséminés à travers le secteur du centre-ville, nous retrouvons également les établissements suivants :

- L'hôtel de ville de Victoriaville;
- L'église Sainte-Victoire;



- Le Centre local de services communautaires (CLSC) des Bois-Francis (boulevard des Bois-Francis Nord);
- La bibliothèque Charles-Édouard-Maillet (rue de l'Ermitage);
- Le théâtre Parminou (boulevard des Bois-Francis Nord);
- Le centre multifonctionnel le Carré 150 (rue Notre-Dame Est);
- La vélogare du Grand-Tronc (rue de Bigarré).

PÔLE INSTITUTIONNEL DE L'EST

Situé à l'est du centre-ville de Victoriaville, ce vaste ensemble de propriétés verdoyantes regroupe une panoplie d'établissements d'envergure. L'îlot institutionnel est bordé des rues Notre-Dame Est et de l'Exposition, ainsi que des boulevards Jutras Est et Labbé Sud.

Les principales institutions présentes dans son enceinte sont :

- Divers établissements à vocation académique (CÉGEP de Victoriaville, école secondaire Le Boisé, école nationale du meuble et de l'ébénisterie, centre de formation professionnelle Vision 20 20, le Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT) et le CFER Normand Maurice);
- Plusieurs équipements sportifs et récréatifs (Complexe sportif Sani-Marc, Colisée Desjardins, Pavillon Jean-Béliveau, piscine Édouard-Dubord, Complexe multisport Promutuel, centre d'activité physique Le Boisé, pavillon Agri-Sport, un stade de football, une piste d'athlétisme, un skate parc, un terrain de baseball et trois terrains de soccer);
- Le centre d'exposition du Pavillon du Centenaire;
- Un jardin communautaire;
- Les bureaux de la Société d'agriculture des Bois-Francis.

FONCTION INSTITUTIONNELLE

PÔLE INSTITUTIONNEL DU VIEIL-ARTHABASKA

Cette troisième grappe institutionnelle est structurante pour le développement du Vieil-Arthabaska. Les établissements sont principalement localisés sur le boulevard des Bois-Francis Sud et sur la rue Laurier.

Ce pôle régional dessert une vaste population provenant autant de Victoriaville que de sa région immédiate. Les services offerts combler des besoins précis et essentiels. Ils sont :

- L'hôpital de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;
- Le palais de justice de Victoriaville;
- La bibliothèque Alcide-Fleury;
- Le centre communautaire d'Arthabaska;
- L'église Saint-Christophe d'Arthabaska;
- Une série d'établissements à vocation académique: Centre d'éducation des adultes de Victoriaville, Académie Internationale Zig zag, École Vision Victoriaville et Centre de la petite enfance Rayon de Soleil).

PÔLE INSTITUTIONNEL DU SUD

Un pôle institutionnel en devenir est en cours de planification autour du Collège Clarétain, au sud de la rivière Nicolet. Le Cégep de Victoriaville a en effet acheté aux pères Clarétains une terre de ±55 ha située derrière le collège privé en 2012.

Cette acquisition permettra à l'institution d'enseignement de développer son Centre d'expertise et de développement en agriculture biologique et de proximité (CETAB+), qui connaît un essor considérable en termes de fréquentation et de diversification. Le nouveau campus devrait, à terme, accueillir la ferme-école du cégep, un complexe de quatre serres dotées de locaux techniques et d'autres équipements éducatifs.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE INSTITUTIONNELLE

Une problématique récurrente relativement à l'aménagement des pôles institutionnels réside en l'intégration de ceux-ci à leur milieu d'insertion. Souvent, peu d'efforts sont déployés par les administrateurs des grandes institutions publiques, telles que les établissements d'enseignement, le palais de justice et l'hôpital de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, pour assurer la fluidité des déplacements et éviter la congestion véhiculaire au sein des quartiers environnants. On pense par exemple aux vastes aires de stationnement payant sous-utilisées par la clientèle qui préfère chercher une place gratuite sur le domaine public. Qui plus est, un déficit de parcours multifonctionnels bien définis et permettant à l'ensemble des citoyens de traverser ces vastes propriétés de manière efficace nuit à la pratique des modes de transport actif.

La tendance récente de centralisation et de regroupement des activités de la santé autour de l'hôpital impose par ailleurs une pression considérable sur le tissu urbain du Vieil-Arthabaska, qui constitue un secteur sensible pour la protection du patrimoine bâti.

La délocalisation des centres administratifs vers les grands centres urbains comme Trois-Rivières et Drummondville exacerbe ce phénomène d'inconsidération des problématiques d'intégration urbaine puisque les instances décisionnelles ne vivent pas avec les impacts de leurs interventions au quotidien. La Ville de Victoriaville entend donc intensifier les discussions avec les administrateurs institutionnels, voire resserrer ses normes d'urbanisme, afin d'assurer une meilleure intégration des pôles institutionnels et mieux planifier leur croissance.

SYNTHÈSE DES ENJEUX FONCTION INSTITUTIONNELLE



- CONSOLIDATION DE LA VOCATION RÉGIONALE DES PÔLES INSTITUTIONNELS;
- FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION ET DIMINUTION DE LA PRESSION SUR L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR RUE;
- ACCÈS AU TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF;
- PRISE EN COMPTE DES BESOINS DU MILIEU D'INSERTION ET DU PATRIMOINE BÂTI;
- RÉPONSE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION;
- ACCÈS UNIVERSEL AUX BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS;
- INSERTION SENSIBLE DES NOUVEAUX LIEUX DE CULTE;
- PERFORMANCE ÉCOLOGIQUE ET DURABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

FONCTION INSTITUTIONNELLE

EXEMPLES DE BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS

CÉGEP DE
VICTORIAVILLE ►



PISCINE
ÉDOUARD-DUBORD ▼



► HÔPITAL
HÔTEL-DIEU
D'ARTHABASKA



CENTRE DE DIFFUSION
CULTURELLE
LE CARRÉ 150 ▼



► HÔTEL DE VILLE
DE VICTORIAVILLE

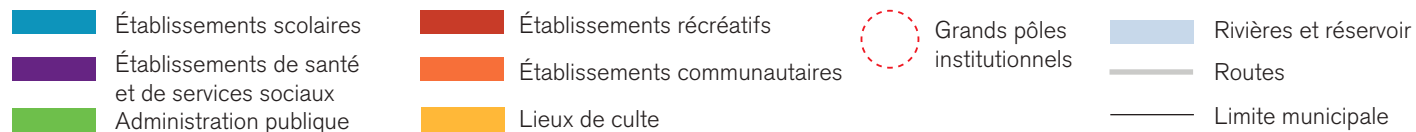
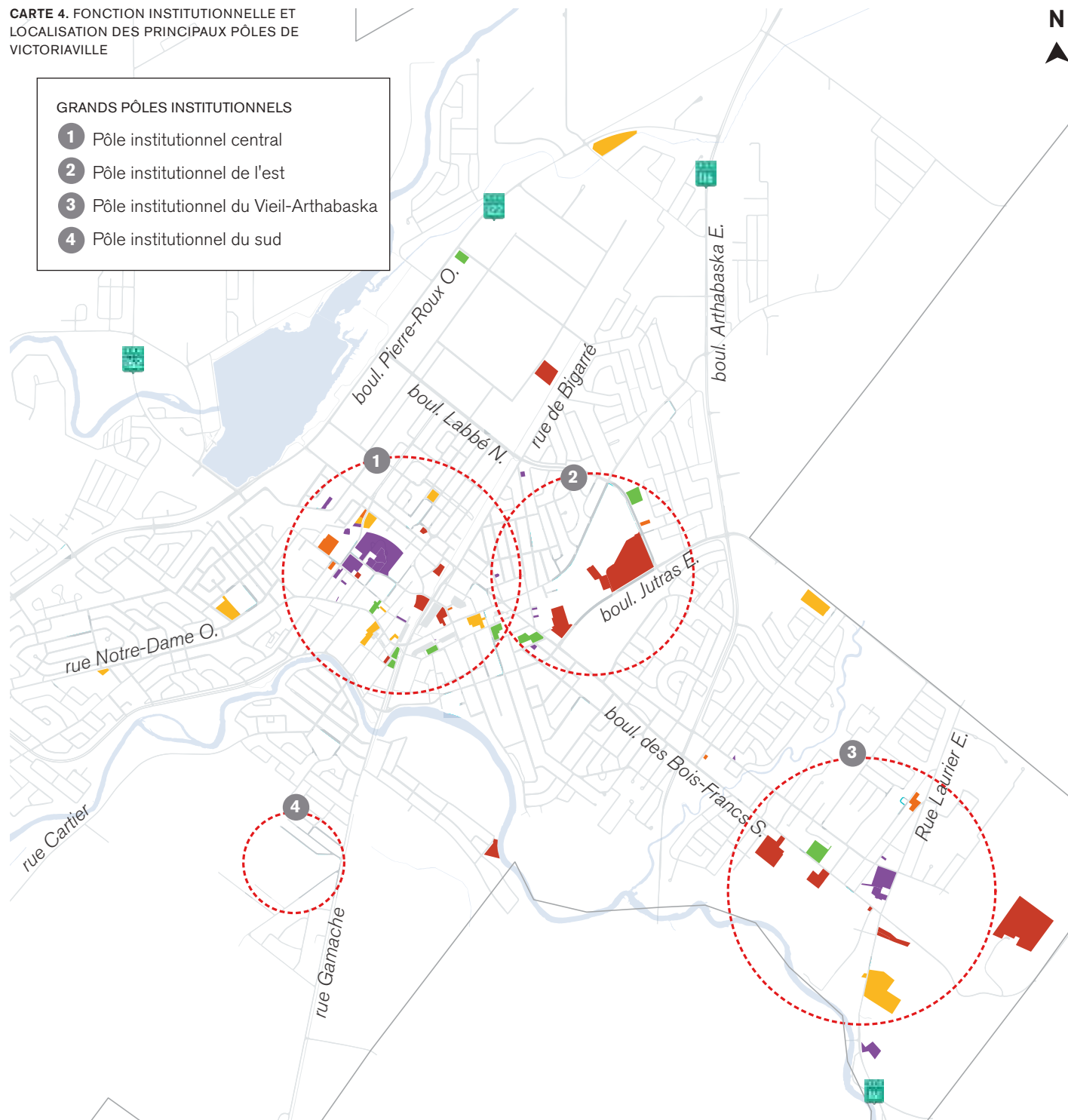


COLISÉE
DESJARDINS ►



FONCTION INSTITUTIONNELLE

CARTE 4. FONCTION INSTITUTIONNELLE ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX PÔLES DE VICTORIAVILLE



LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

La zone agricole permanente forme une ceinture autour du périmètre urbain victorianois. Elle couvre une superficie de 5 024 hectares (ha), soit 59,6 % de l'ensemble du territoire de la ville. À l'exception d'une petite portion du territoire située à la limite de la municipalité de Saint-Valère, l'ensemble de la zone agricole est en secteur «dynamique», ce qui signifie selon la MRC d'Arthabaska, que les sols sont facilement cultivables, et que les activités pratiquées sont relativement homogènes.

Le secteur, compris dans l'écorégion des basses terres du Saint-Laurent, offre en effet des terres fertiles et propices à la production laitière et céréalière. Quant au secteur faisant partie du piémont, les sols argileux, organiques, sableux et graveleux permettent de pratiquer, lorsque les pentes sont moins escarpées, une forme d'agriculture plus intensive telle que la culture de plantes fourragères.

Le potentiel agricole des terres de Victoriaville est très varié. Il se répartit, comme l'indique le «Tableau 3», entre les classes 3, 4, 5 et 7 de l'inventaire des terres du Canada (ARDA). Les terres de classe 3, 4 et 5 sont réparties plutôt également autour du périmètre urbain. Les terres de classe 7 se retrouvent principalement sur le mont Arthabaska ainsi que sur son pourtour immédiat.

ACTIVITÉS AGRICOLES

En 2016, 56 exploitations agricoles étaient recensées à Victoriaville¹. Celles-ci se divisent en deux grandes catégories, soit les fermes d'élevage (41 exploitations) et les fermes de culture (15 exploitations). L'étude de la structure foncière des terres agricoles révèle que la majorité des lots affichent une superficie variant entre 20 et 100 hectares (ha).

La superficie du territoire agricole occupée par des exploitations actives représente quant à elle 4 035 ha, soit un peu moins de 78 % de la zone agricole permanente². Ainsi, 22% de la zone agricole est inutilisée à ce jour.

Il est à noter qu'entre 2006 et 2014, 66,7 ha ont été exclus de la zone agricole permanente de Victoriaville, représentant une perte de 1,3 % du territoire agricole. La zone agricole comprend de surcroît 28 îlots déstructurés, comptant pour ±269 ha. Soucieuse de protéger son patrimoine agricole, la Ville de Victoriaville entend mettre un frein à la pression immobilière sur la zone agricole permanente. Elle évalue cependant la possibilité d'identifier de nouveaux îlots déstructurés conjointement avec la MRC pour refléter adéquatement la réalité territoriale de la zone agricole permanente.

¹ MAPAQ (Janvier 2016) Mise à jour des fiches d'enregistrement du ministère (EDM)

² Ibid

TABEAU 3. RÉPARTITION DES SOLS CULTIVABLES SELON LEUR POTENTIEL AGRICOLE

CLASSE 3 (Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation)	
Superficie (ha)	%
3 019,9	35,8
CLASSE 4 (Les sols de la classe 4 comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages)	
Superficie (ha)	%
4 265,0	50,6
CLASSE 5 (Les sols de la classe 5 comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration)	
Superficie (ha)	%
128,8	1,5
CLASSE 7 (Les sols de cette classe n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent)	
Superficie (ha)	%
130,8	1,6



TERRES AGRICOLES DE VICTORIOVILLE

FONCTION AGRICOLE

ÉLEVAGE D'ANIMAUX

La principale forme d'élevage pratiquée en zone agricole est celle des espèces bovines, dans une proportion de près de 71 % de tous les élevages recensés. La production laitière constitue la principale activité reliée à ce type d'exploitation (61 %). Du reste, des élevages de volailles, de chèvres, d'abeilles, de chevaux et de lapins sont également présents sur le territoire.

PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Le plus grand nombre d'exploitants de la catégorie "culture" regroupe les producteurs de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et autres grains, pour un total de 8 établissements agricoles.

La production de sirop d'érable et de ses produits dérivés occupait, en janvier 2016, deux acériculteurs. Mentionnons que seulement 3 % des érablières de la région étaient exploitées en 2012.

Différentes cultures sont également présentes sur le territoire, dont celles des autres légumes frais, des plantes fourragères et des végétaux ornementaux.

AGROFORESTERIE

La majorité des espaces boisés victoriavillois se situe en zone agricole permanente. En effet, 1 021 hectares, comptant pour 17,7% de la zone, sont sous couvert forestier.

Selon l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF), 7 producteurs en agroforesterie sont considérés comme "actifs" sur le territoire municipal. Pour être identifiés comme tels, ceux-ci doivent posséder un plan d'aménagement forestier (PAF) en vigueur selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. L'AFBF recense par ailleurs 25 producteurs dont le PAF est échu, ainsi considérés "inactifs".

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

La transformation alimentaire constitue une activité de première importance pour le secteur économique victoriavillois. Le Carrefour alimentaire du MAPAQ recensait, en avril 2016, 6 entreprises œuvrant dans ce domaine à l'intérieur du périmètre urbain:

- Parmalat Canada inc.;
- Miel Labonté;
- Alex Colombe Ltée (succursale de Victoriaville);
- Fromagerie Victoria;
- Boulangerie & Pâtisserie Lamontagne.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE AGRICOLE

Le fait que 22% de la zone agricole permanente soit inutilisée à ce jour constitue une donnée préoccupante pour la municipalité qui reconnaît l'agriculture comme pilier de l'identité victoriavilloise. Parallèlement, la MRC d'Arthabaska a adopté en 2016 son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dont les objectifs sont:

- Favoriser l'accroissement et la diversification des activités agricoles ainsi que des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme;
- Mettre en valeur les entreprises agricoles du territoire et leurs produits;
- Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture.

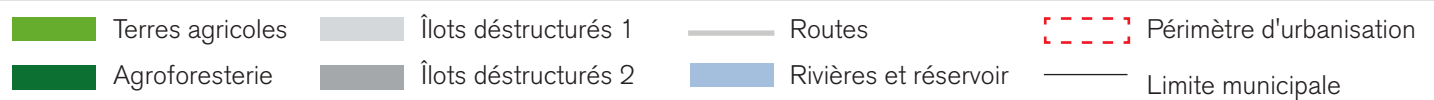
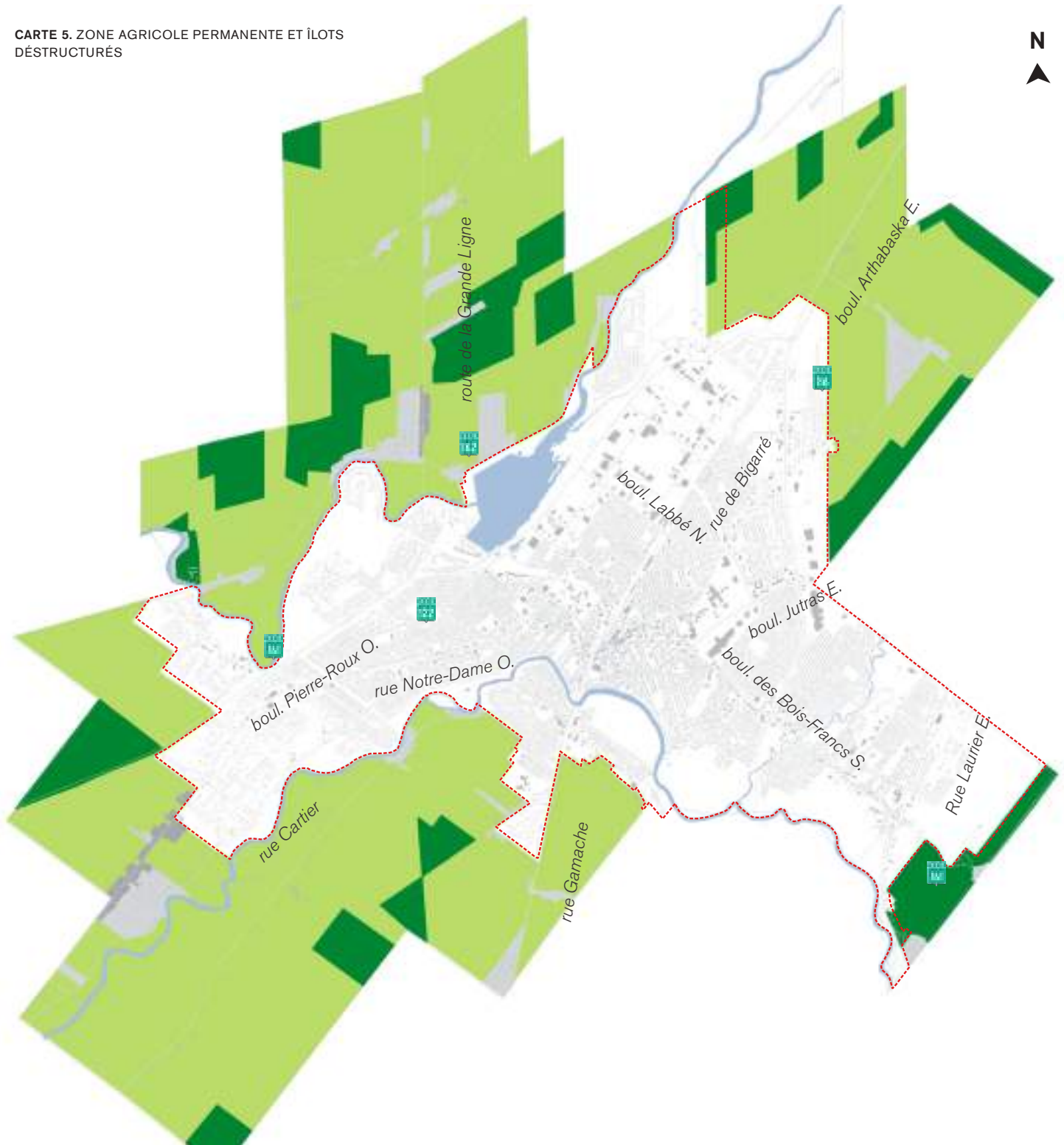
La stratégie municipale abonde dans le même sens et vise à favoriser le dynamisme et la diversification des activités agricoles sur son territoire. Un atout de la ville à cet égard constitue le programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) offert par le Cégep de Victoriaville, qui inclue par ailleurs un profil en Production légumière biologique en collaboration avec le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+). Les étudiants de ce programme constituent en effet un bassin de relève fort intéressant pour la région. La Ville participe à la mise en oeuvre d'une stratégie pour rendre le milieu agricole plus attractif pour les jeunes entrepreneurs et les petits exploitants, et à la promotion du terroir local et l'autonomie alimentaire sur l'ensemble de son territoire.

SYNTHÈSE DES ENJEUX FONCTION AGRICOLE



- PROTECTION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE;
- OPTIMISATION DES ACTIVITÉS SUR LES 22% DE TERRES AGRICOLES NON-EXPLOITÉES;
- ATTRACTIVITÉ POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS, LES PETITS EXPLOITANTS ET LES ÉTUDIANTS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE;
- PROMOTION DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET DU TERROIR LOCAL;
- COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LES MILIEUX RÉSIDENTIELS;
- MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS.

CARTE 5. ZONE AGRICOLE PERMANENTE ET ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS



PARCS ET ESPACES VERTS

La ville de Victoriaville compte un total de 67 parcs naturels et aménagés sur son territoire, couvrant 328 hectares (ha), soit 3,8 % de sa superficie. Ces espaces récréatifs et de détente se regroupent en six différentes typologies décrites au tableau 4.

Chacune d'elles renferme diverses caractéristiques pouvant satisfaire les besoins de l'ensemble de la population. La catégorie la plus importante, en termes de superficie, est celle des parcs récréotouristiques, comptant pour 84 % de la superficie de l'ensemble des parcs de Victoriaville. Il importe toutefois de mentionner que ceux-ci ne sont pas reliés entre eux par un réseau de transport actif structurant, ce qui améliorerait leur visibilité et leur accessibilité.

En plus des parcs publics, la Ville possède un réseau de pistes cyclables et pistes multifonctionnelles participant à l'offre d'espaces publics et récréatifs. Nommément, le parc linéaire des Bois-Francis (tronçon local de la Route Verte), aménagé dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée du Grand-Tronc et pourvue d'une vélogare à la hauteur du centre-ville. Deux terrains de golf s'ajoutent aux nombreux espaces verts de la ville, soit le club de golf de Victoriaville, situé près du centre-ville en bordure de la rivière Nicolet, et le club de golf Colonial, implanté dans l'ouest de la ville au bord de la rivière Bulstrode. Ce dernier fait cependant l'objet d'un projet de développement immobilier prévoyant qu'une partie soit convertie en espace parc.

Selon le Plan directeur des parcs et espaces verts de 2011, Victoriaville comporte 7,4 hectares de parcs par 1000 habitants, soit près du double de la norme québécoise en matière d'offre en parcs et espaces verts, établie à 4 hectares par 1000 habitants¹ (MLCP, 1989). Cependant, les résidents des quartiers les plus récents ne bénéficient pas encore d'une telle proportion d'espaces verts, tandis que certains parcs plus anciens nécessitent des travaux de mise à niveau.

¹ Soubrier, Robert (1989) *L'élaboration d'un plan d'implantation des équipements de loisir. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec*



PARC DE LA RIVIÈRE

TABEAU 4. TYPOLOGIES DES PARCS ET ESPACES VERTS DE VICTORIAVILLE

CATÉGORIE ET NOMS DES PARCS	CARACTÉRISTIQUES
RÉCRÉOTOURISTIQUE - Parc du Boisé-des-Frères-du-Sacré-Coeur - Parc de la Halte routière - Parc du Mont-Arthabaska - Parc du Réservoir Beaudet - Place Sainte-Victoire - Parc Terre-des-Jeunes - Parc Victoria	Les parcs récréotouristiques assument souvent une double vocation, puisqu'ils possèdent généralement des aires de jeux pour enfants et des équipements de loisirs, tout en assurant une fonction de lieu de détente et de rassemblement. Ils mettent en valeur les milieux naturels et les points de vue. Les parcs récréotouristiques sont des attraits d'envergure municipale et régionale. Ils ont une vocation en partie touristique.
SPORTIF - Parc Monseigneur-Grenier - Parc de l'Amitié - Parc Bellevue - Parc Monseigneur-Milot - Parc du centre communautaire d'Arthabaska - Parc des Forges - Parc Sainte-Famille - Parc de la Rivière	Les parcs sportifs sont dédiés à la pratique des activités sportives libres et organisées, tels soccer, baseball, tennis, natation, basketball, pétanque, etc. Ils comportent souvent des infrastructures plus lourdes (terrains de sports réglementaires, pavillon de services, aire de stationnement, estrade, etc.). Leur achalandage est important, plus particulièrement lors des matchs et des entraînements. Ce type de parcs a une desserte d'envergure municipale, voire régionale.
DE QUARTIER - Parc Carré Versailles - Parc Colonial - Parc des Goélands - Parc de l'Île - Parc Pie X - Parc Quesnel	Le parc de quartier offre des équipements de jeux élaborés, du module de jeux au jeu d'eau, pouvant accommoder les enfants et les préadolescents. Il comprend nécessairement une aire gazonnée polyvalente de grande dimension. Souvent, des équipements sportifs à achalandage modéré (panier de basketball et terrain de tennis) y sont installés. Il s'agit de parc d'une superficie généralement comprise entre 2 et 4 hectares. Il joue le rôle de parc de voisinage pour son entourage. Sa desserte est de 800 m à distance de marche.

TABLEAU 4. TYPOLOGIES DES PARCS ET ESPACES VERTS DE VICTORIAVILLE (SUITE)

CATÉGORIE ET NOMS DES PARCS	CARACTÉRISTIQUES
DE VOISINAGE - Parc Pronovost - Parc Bérubé - Parc Blanchet - Parc Cannes - Parc Caroline - Parc Catherine - Parc Doris - Parc Fréchette - Parc Gingras - Parc Hélène-Moreau - Parc Henri-Paul-Roux - Parc Hervé - Parc Imbeault - Parc Jeanne - Parc Jean-Talon - Parc Lambert - Parc Lapierre - Parc Maurice - Parc de la Promenade - Parc Robert - Place Royale - Parc Saint-Cyr - Parc Vaudreuil	Le parc de voisinage a pour vocation de desservir des résidents habitant à une distance de marche inférieure à 400 m. Les équipements associés à ce type de parc sont de petites envergures, tels des modules de jeux pour les jeunes enfants. Habituellement, la superficie de ces parcs est inférieure à 2 hectares et idéalement d'au moins 0,5 hectare.
ESPACE DE VERDURE - Parc des Abénaquis - Place Achille-Gagnon - Parc André-Fortin - Promenade des Aînés - Parc du Boisée Stein - Parc Bouchard - Parc de l'Ermitage - Place du bout de la Grande-Ligne - Place J. Donat Charland - Place Notre-Dame-Ouest - Place Plourde - Parc Sainte-Marie - Place de la Sainte-Famille - Place Wilfrid-Labbé	Il s'agit de terrains qui n'ont aucun équipement de jeux ou de loisirs. On y retrouve parfois du mobilier urbain. Leur fonction est principalement paysagère. Ils permettent d'améliorer le milieu urbain, en y ajoutant une touche de végétation.
PARC-ÉCOLE - Parc J.-P.-H. Massicotte - Parc le Manège - Parc Sainte-Marguerite-Bourgeois - Parc Mgr-Grenier - Parc Mgr-Milot - Parc Notre-Dame-de-l'Assomption - Parc Notre-Dame-des-Bois-Francis - Parc Pie X - Parc la Ribambelle - Parc St-Christophe - Parc St-David - Parc St-Gabriel-Lalemant - Parc Ste-Famille - Parc le Tandem	Les parcs-écoles sont propriétés de la Commission scolaire des Bois-Francis. Ils ont pour vocation de desservir les élèves des écoles. En dehors des heures de classe, ces parcs sont accessibles aux résidents de Victoriaville et ils ont alors une vocation de parc de voisinage et de parc de quartier. Certaines écoles ont des ententes avec la Ville de Victoriaville, lorsqu'il y a présence d'un parc municipal adjacent à leur cour d'école.



PARC LINÉAIRE VICTORIAVILLE



PARC TERRE DES JEUNES (TYPOLOGIE RÉCRÉATIVE)

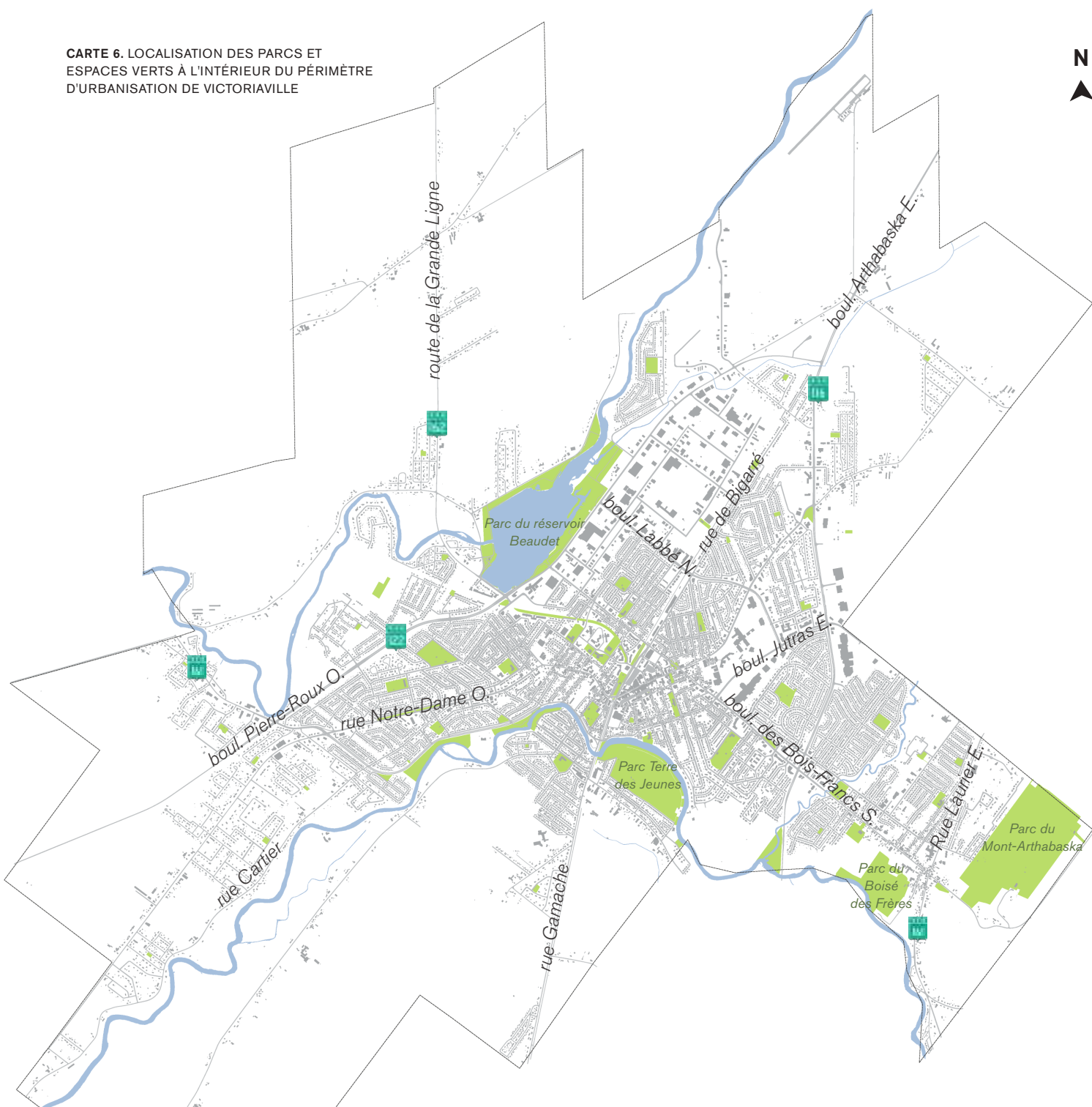
SYNTHÈSE DES ENJEUX PARCS ET ESPACES VERTS



- MISE À NIVEAU OU REVITALISATION DES ANCIENS PARCS;
- ESPACES VERTS DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS;
- ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES PARCS;
- ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ADAPTÉS AUX BESOINS DE TOUTE LA POPULATION (AÎNÉS, ADOLESCENTS, ENFANTS, ADULTES, ETC.);
- REDÉFINITION DE LA VOCATION DE CERTAINS ESPACES VERTS;
- VISIBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ DES PARCS RÉCRÉOTOURISTIQUES.

PARCS ET ESPACES VERTS

CARTE 6. LOCALISATION DES PARCS ET ESPACES VERTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE VICTORIAVILLE



Parcs
 Routes
 Limite municipale
 Rivières et réservoir

COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Victoriaville jouit d'une diversité de milieux naturels qui participent grandement à la qualité de vie de ses citoyens. Plusieurs études ont en effet démontré qu'un contact quotidien avec la nature aurait des bénéfices directs sur la santé physique et mentale des humains. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les enfants chez qui on remarque plus de troubles du comportement et du développement lorsqu'ils ne fréquentent pas régulièrement les espaces naturels. L'aspect « vert » de Victoriaville constitue donc une richesse à protéger et à mettre en valeur pour le bien-être et la santé des citoyens. Les milieux naturels victorivillois se déclinent de la manière suivante :

COURS D'EAU ET MILIEUX HYDRIQUES

Victoriaville est traversée par plusieurs cours d'eau, tous faisant partie du bassin versant de la rivière Nicolet. Les principales composantes du réseau hydrique victorivillois sont les suivantes:

- La **rivière Nicolet**, d'une longueur totale de 137 km, traverse Victoriaville d'est en ouest en passant tout près du centre-ville. On y retrouve une faune et une flore abondante ainsi qu'un écosystème majeur. C'est sur les berges de cette rivière que les premiers établissements formant la ville actuelle ont été fondés. Toutefois, l'accès public à cette rivière est aujourd'hui limité. Plusieurs parcs bordent la rivière, mais peu d'aménagement offre un accès à l'eau;
- À l'est de la municipalité, dans le secteur Arthabaska, la **rivière Gosselin** vient rejoindre la rivière Nicolet par le nord et offre un autre milieu naturel de qualité sillonnant la trame urbaine;
- La **rivière Bulstrode** se jette dans la rivière Nicolet au niveau de la municipalité de Saint-Samuel et alimente le réservoir Beaudet;
- Le **réservoir Beaudet** a été construit en 1977 afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable des citoyens de la ville. Il occupe une superficie de 69 hectares (ha) et constitue l'unique plan d'eau d'importance de la ville. On y pratique une panoplie d'activités récréatives, dont le kayak, le pédalo et le bateau-dragon. Un parcours multifonctionnel en site propre est aménagé en périphérie et permet aux usagers d'en apprécier les richesses. Il s'agit aussi d'un lieu particulièrement prisé des ornithophiles puisqu'il est classifié Zone importante pour la conservation des oiseaux au Québec (ZICO).

MILIEUX HUMIDES

La ville de Victoriaville comprend 3,82 km² de milieu humide sur son territoire. Ceux-ci sont répartis par classe selon les caractéristiques naturelles des milieux : eau peu-profonde, étang, marais, prairie humide, marécage et tourbière boisée.

De nombreux marécages parsèment les terres agricoles en friche et ont ainsi conservé leur état naturel. Quelques tourbières boisées sont également recensées au nord de la ville et une plaine humide a été identifiée au sud du territoire. En ce qui a trait au réservoir Beaudet et au parc Terre-des-Jeunes, ceux-ci comportent plusieurs types de milieux humides à proximité des espaces urbanisés. Les rives des rivières Nicolet, Bulstrode et Gosselin sont, à certains endroits, constituées de marécages ou de marais.

Comme partout au Québec, les milieux humides tendent à se raréfier sur le territoire de Victoriaville, drainés pour permettre l'exploitation des terres agricoles et l'urbanisation du sol. Pourtant, ces écosystèmes fournissent des services écologiques essentiels en soutenant une riche biodiversité, filtrant l'eau de pluie et assurant la régulation naturelle des débits d'eau. En prévenant les risques d'inondation et l'érosion du sol, ils permettent aux municipalités de réaliser des économies importantes.

Le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska adresse d'ailleurs cette problématique. Sans leur attribuer l'affectation Conservation, le SAD identifie ces milieux comme zones sensibles et prévoit des mesures dans son document complémentaire visant à préserver leur intégrité. La Ville de Victoriaville vise ainsi à mettre en œuvre des mesures concrètes pour les protéger sans compromettre sa croissance urbaine et ses activités agricoles.



RIVES DU RÉSERVOIR BEAUDET

COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES



RIVIÈRE NICOLET



MONT ARTHABASKA



LE BOISÉ DU SENTIER, INITIATIVE DE VALORISATION D'ESPACE BOISÉ EN MILIEU URBAIN

BOISÉS, CORRIDORS VERTS ET COUVERT FORESTIER

Les boisés, corridors verts et couverts forestiers de Victoriaville constituent des habitats d'une biodiversité remarquable. Ils représentent près de 19,7% du territoire et sont essentiellement composés de peuplements mixtes et feuillus. Ils sont localisés au sein de la zone agricole et des secteurs du réservoir Beaudet, du mont Athabaska et du parc Terre-des-Jeunes.

Les principales espèces végétales recensées sont les érables rouges, érables à sucre, bouleaux jaunes et autres peuplements de succession. Les boisés qui poussent sur d'anciennes terres agricoles accueillent également d'autres espèces tels que les bouleaux gris et blancs, le peuplier faux-tremble, l'épinette blanche et le sapin baumier.

Une partie de ces boisés sont affectés au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en agroforesterie, où l'exploitation est encouragée. Dans les autres cas, l'affectation en vigueur est urbaine ou agricole. En 2014, la MRC a adopté un règlement sur l'abattage d'arbre afin de mieux protéger le couvert forestier sans compromettre les opportunités économiques liées à l'agroforesterie.

Soucieuse de protéger la ressource arboricole qui contribue au patrimoine naturel de la collectivité, la Ville doit mettre en œuvre des moyens de protéger, mettre en valeur et exploiter les espaces boisés sans compromettre leur capacité à se régénérer.

MONT ARTHABASKA

Culminant à 297 mètres d'altitude, ce sommet appalachien offre un splendide panorama sur Victoriaville et sa région. Il constitue une composante emblématique du paysage urbain et procure une signature visuelle distincte à la ville.

Le parc du mont Arthabaska permet la pratique de plusieurs activités récréatives, et ce, tout au long de l'année. Ainsi, les amateurs de plein air sont comblés par les attraits que leur offre ce vaste parc naturel de 67,5 hectares (ha).

Une salle multifonctionnelle de 500 places est située au sommet de la montagne et accueille régulièrement des spectacles et autres événements. La création récente du centre de diffusion culturelle le Carré 150 au centre-ville laisse planer le doute quant à l'achalandage futur de la salle multifonctionnelle du mont Arthabaska. Par ailleurs, la Ville a récemment entamé une réflexion sur le réaménagement des accès et des parcours sur la montagne pour permettre une plus grande fluidité des déplacements et la mise en valeur des joyaux naturels du site.

COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

QUALITÉ DE L'EAU

Le réservoir Beaudet, principale source en eau potable des citoyens de Victoriaville, offre une eau attestée 5 étoiles par le Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) du Réseau Environnement. Les rives du réservoir ainsi que celles de la rivière Nicolet à la hauteur du parc Terres-des-Jeunes ont été aménagées pour permettre aux citoyens de jouir des attraits offerts par ces milieux naturels. Néanmoins, les rives et les littoraux victorivillois ont conservé pour la plupart leurs caractéristiques naturelles et n'ont pas fait l'objet d'un aménagement qui viendrait altérer la qualité naturelle des milieux.

Plusieurs études démontrent toutefois que les pratiques agricoles, forestières, industrielles et municipales ont un léger impact, de récurrence périodique, sur la qualité des eaux. Plusieurs contaminants (coliformes fécaux, phosphore, etc.) ont été décelés dans les échantillons prélevés à même les eaux de surface de la municipalité.

L'imperméabilisation des sols et le drainage viennent perturber le cycle naturel de l'eau en contribuant au ruissellement de sédiments chargés de contaminants vers les cours d'eau, à l'érosion des sols et à l'augmentation du risque d'inondations. À Victoriaville, les espaces urbains riverains des cours d'eau, en particulier du réservoir Beaudet et la rivière Bulstrode, ainsi que ceux localisés en contrebas du mont Arthabaska, sont particulièrement concernés par cette problématique.

Ainsi de nouvelles dispositions spécifiques pourraient être entreprises afin de minimiser l'impact anthropique sur les caractéristiques des milieux naturels. La Ville de Victoriaville a déjà mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à bonifier l'approvisionnement, la consommation et la protection des eaux ces dernières années. En effet, la réhabilitation de la rivière Bulstrode et du réservoir Beaudet s'ajoute aux mesures entreprises afin d'en protéger la source.



USINE DE FILTRATION DES EAUX ET ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN MARGE DU RÉSERVOIR BEAUDET

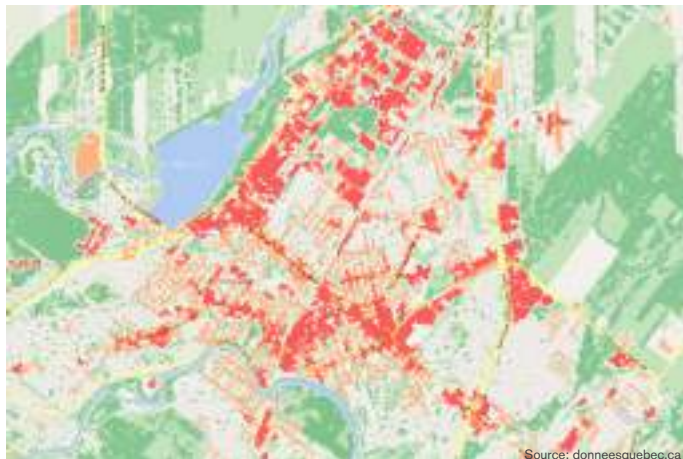


PÊCHE RÉCRÉATIVE DANS LA RIVIÈRE NICOLET



LA RIVIÈRE BULSTRODE CÔTOIE LES MILIEUX AGRICOLES ET URBANISÉS

COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES



LOCALISATION DES ÎLOTS DE CHALEUR DE VICTORIAVILLE (01-08-2016)



LES GRANDES SURFACES PAVÉES TELLES QUE LES AIRES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES CONTRIBUENT AUX ÎLOTS DE CHALEUR



LA PROTECTION DU COUVERT VÉGÉTAL PERMET DE LUTTER CONTRE L'ÉROSION ET LES ÎLOTS DE CHALEUR, ET CONTRIBUE À MAINTENIR UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU

QUALITÉ DE L'AIR

Victoriaville n'est pas soumise à de forts épisodes de pollution atmosphérique. Les données du MDDELCC révèlent en effet que l'indice de la qualité de l'air y est généralement satisfaisant. L'inventaire national des rejets de polluants identifie toutefois quatre industries à l'origine d'émissions de substances polluantes et de contaminants atmosphériques.

Sans compromettre les activités vitales à la santé économique de la ville, des mesures peuvent être adoptées pour minimiser les impacts de ces activités sur les usages dits sensibles, tels que les milieux résidentiels avoisinants.

ÎLOTS DE CHALEUR

Les îlots de chaleurs constituent des secteurs où les températures enregistrées sont plus élevées que dans les milieux environnants, et ce, en raison du manque de couvert végétal, de la présence de larges surfaces minérales et foncées (ex.: aires de stationnement de surface).

À Victoriaville, les principaux îlots de chaleur sont concentrés autour du centre-ville, des centres commerciaux longeant le boulevard Arthabaska et au sein de la zone industrielle.

Ce phénomène a une incidence sur la qualité de vie des résidents, et plus spécifiquement chez les jeunes enfants, les personnes âgées et les gens souffrant de problèmes respiratoires, devenant ainsi un enjeu de planification territoriale.

SYNTHÈSE DES ENJEUX COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES



- CONTRÔLE À LA SOURCE LES CONTAMINANTS ENVIRONNEMENTAUX;
- ADOPTION DE MESURES POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION DES SOLS;
- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL (ESPACES BOISÉS, MILIEUX HUMIDES, ETC.);
- MAINTIEN DE LA BONNE QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU;
- LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR;
- MISE EN VALEUR ET ACCESSIBILITÉ DES BERGES DE LA RIVIÈRE NICOLET.

COMPOSANTES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

CARTE 7. LOCALISATION DES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DE VICTORIAVILLE



- | | | | |
|---|--|---|--|
| Boisés | Ruisseaux | Rivières et réservoir | Limite municipale |
| Milieux humides | Cadre bâti | Routes | |



ROUTE DE LA GRANDE LIGNE (R-162), RÉSEAU ARTÉRIEL



RUE LAURIER, RÉSEAU COLLECTEUR



CONFIGURATION IRRÉGULIÈRE DE L'INTERSECTION DES RUES NOTRE-DAME ET DE BIGARRÉ AU CENTRE-VILLE

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier de la ville de Victoriaville se divise en trois catégories : le réseau artériel, le réseau collecteur et le réseau local. Bien que la municipalité ne soit desservie par aucune autoroute, des routes numérotées sous la tutelle du Ministère des Transports du Québec (MTQ) assurent la circulation de transit avec les municipalités voisines et le réseau autoroutier. Les artères de Victoriaville sont :

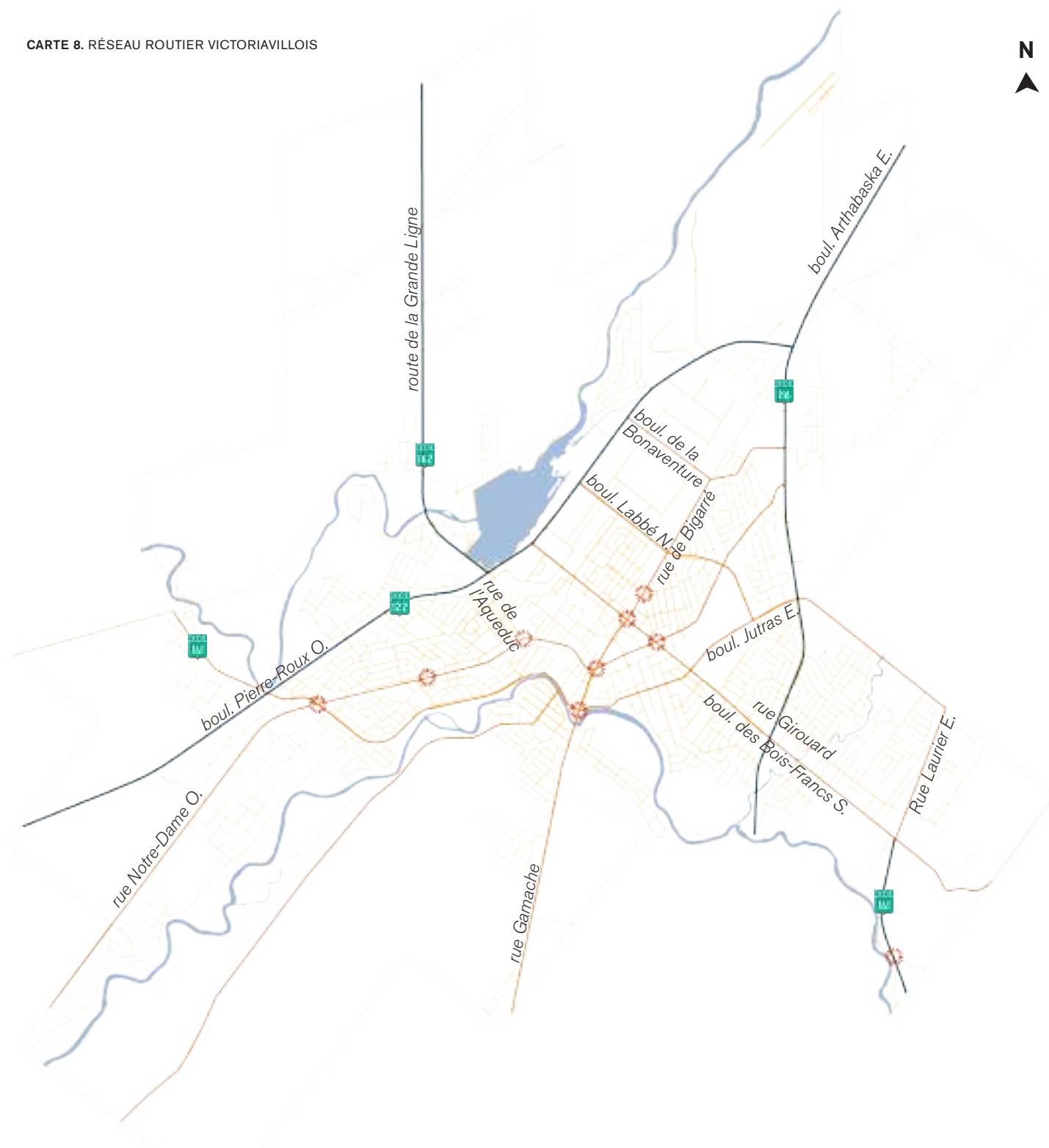
- le boulevard Arthabaska (R-116), qui traverse la ville dans l'axe nord-sud sur sa limite est et rejoint l'autoroute 55 (A-55) au sud;
- Le boulevard Pierre-Roux (R-122) qui assure le transit est-ouest sur la limite nord de la municipalité et rejoint la Route 955 et l'Autoroute 20;
- La route de la Grande-Ligne (R-162) qui fait le lien avec la municipalité de Saint-Rosaire et l'autoroute 20 (A-20);
- La route 161 (R-161) qui permet de rejoindre Chesterville au sud, ainsi que la municipalité de Saint-Valère et l'autoroute 20 (A-20) au nord (cette portion est considérée comme une collectrice en raison de son faible débit de circulation).

D'après les données du MTQ, les deux artères les plus achalandées sont le boulevard Arthabaska ($\pm 11\ 000$ véhicules par jour) et le boulevard Pierre-Roux ($\pm 10\ 000$ véhicules par jour), alors que la route de la Grande-Ligne accueille quotidiennement près de 5 400 véhicules. Ces routes constituent par ailleurs un facteur déterminant de compétitivité et de prospérité pour les entreprises implantées à Victoriaville, assurant l'accès aux ressources ainsi qu'aux marchés de l'extérieur.

En ce qui a trait aux rues collectrices, celles-ci ont pour fonction d'écouler la circulation sur le territoire et d'assurer la connexion entre les différents quartiers. Huit axes assurent ce rôle à Victoriaville, ils sont identifiés sur la Carte 8.

Finalement, le réseau routier est complété par un tissu de rues locales desservant spécifiquement les différents quartiers. Les débits de circulation sont moindres sur ces rues, souvent configurées selon une trame organique qui décourage la circulation de transit. Cependant, la surlargeur de plusieurs rues locales et parfois l'absence de rues transversales sur de longs tronçons ont pour effet d'inciter une hausse de vitesse chez les conducteurs et de freiner l'utilisation des transports actifs. Une problématique récurrente quant au mode de gestion et de contrôle de la circulation sur le territoire de Victoriaville réside en la configuration irrégulière des certaines intersections (voir Carte 8). Cette situation peut avoir pour effet pernicieux de réduire la visibilité des conducteurs et augmente le risque de conflits entre usagers.

CARTE 8. RÉSEAU ROUTIER VICTORIAVILLOIS



- Artères
- Rues collectrices
- Rues locales
- Rivières et réservoir
- Intersections à la géométrie irrégulière
- Limite municipale



AÉROPORT RÉGIONAL ANDRÉ-FORTIN

TRANSPORT COLLECTIF

Un système de transport collectif, le TaxiBus est offert tous les jours de la semaine selon un horaire variable. Le service est cependant limité les soirs et la fin de semaine. Avec plus de 800 arrêts répartis sur l'ensemble du territoire, la couverture du service est optimale. Cependant, les usagers doivent s'abonner et les trajets sont effectués à la demande, selon les réservations des usagers, ce qui limite le potentiel d'utilisation pour les visiteurs et touristes. De plus, le système arrive tranquillement à saturation et des mesures devront être mises en place pour combler la demande croissante en transport collectif.

Victoriaville propose également un service de transport adapté, le Rouli-Bus, qui permet de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

À l'échelle de la MRC, le réseau MuniCar offre une plateforme de covoiturage, de taxis, ainsi que certaines places non utilisées dans les autobus scolaires aux utilisateurs du transport adapté ou pour rejoindre les services de santé.

En ce qui a trait au transport interrégional, la gare d'autobus de Victoriaville, localisée au 1215 rue Notre-Dame Est, est desservie par les services Orléans Express et la Québécoise. La gare, située loin des services urbains et du centre-ville, ne jouit pas d'une localisation optimale pour stimuler sa fréquentation.

Malgré cette offre en transport collectif, l'Enquête nationale auprès des Ménages (ENM) révélait en 2011 que moins de 1 % de la population active de Victoriaville empruntait le transport collectif afin de se rendre sur leur lieu de travail, bien que la demande soit en hausse significative sur le territoire victorivillais. Parallèlement, un sondage effectué par la Ville en 2015 indiquait que 82 % des répondants n'utilisent pas le TaxiBus, quoique 77,2 % se prononçaient comme satisfaits du service.

La bonification de l'offre en transport collectif constitue donc un enjeu de taille, notamment dans un contexte de population vieillissante. La Ville évalue actuellement diverses opportunités d'amélioration du transport collectif.

TRANSPORT AÉRIEN

L'aéroport régional André-Fortin de Victoriaville, localisé au nord de la municipalité, est ouvert 365 jours par année et essentiellement destiné à l'aviation d'affaires et privée. Il permet de desservir les parcs industriels de la ville et le parc industriel de Princeville. Il est opéré depuis 2009 par la Corporation d'Initiative Industrielle de Victoriaville (CIIV) qui a entrepris de nombreuses réfections ces dernières années.

LES TRANSPORTS ACTIFS

L'ENM de 2011 démontre que les transports actifs représentent le deuxième mode de déplacement des Victoriavillois, bien que celui-ci reste à la marge dans une proportion d'environ 7%.

Victoriaville dispose d'un réseau cyclable principalement dédié à un usage récréatif. Les différents quartiers composant la municipalité sont toutefois bien reliés par un réseau multifonctionnel principalement constitué de la Route verte 1 (ou parc linéaire des Bois-Francis), des promenades du réservoir Beaudet, du 150^e, Labbé Girouard, Achille Gagnon et du Rang des Bras ainsi que l'axe des Chênes. Il ne s'agit toutefois pas d'infrastructures forcément bien adaptées aux déplacements utilitaires entre les différents pôles d'achalandage de la municipalité. De plus, la présence sur les pistes multifonctionnelles de piétons avec poussettes, de patineurs, de triporteurs et autres véhicules motorisés peut gêner la fluidité des trajets à vélo.

Pour ce qui est des déplacements à pied, ceux-ci sont favorisés au sein des quartiers centraux et du Vieil-Arthabaska par la présence de trottoirs de part et d'autre des rues. Ce type d'aménagement se fait cependant plus rare dans les quartiers excentrés. L'étroitesse de plusieurs trottoirs, de même que l'entretien déficient à certains endroits peut s'avérer un obstacle aux déplacements des personnes à mobilité réduite. Tel que mentionné plus tôt, la configuration irrégulière d'intersections stratégiques présente également un risque potentiel pour la sécurité des piétons.

Par ailleurs, on remarque au centre-ville et dans certains quartiers dotés d'une trame organique un réseau de sentiers piétonniers alternatifs à la rue. Ceux-ci, pavés ou non, favorisent la mobilité active en offrant des trajets directs, sécuritaires et ludiques.

Notons finalement que la Ville de Victoriaville multiplie les efforts pour inciter la mobilité active chez les classes de population plus vulnérables comme les personnes âgées et les jeunes enfants. Ainsi, des aménagements comme la Promenade des aînés et le Projet trottibus (parcours ludiques incitant les élèves à marcher pour se rendre à l'école) font partie des initiatives mises de l'avant pour atteindre cet objectif.

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE (PMD)

Le plan de mobilité durable présente en détail la situation des transports à Victoriaville, en plus d'énoncer une panoplie de pistes de solution visant à optimiser la mobilité sur l'ensemble du territoire.



TRONÇON DE LA ROUTE VERTE À VICTORIAVILLE



PARCOURS LUDIQUE DU PROJET TROTTIBUS

SYNTHÈSE DES ENJEUX

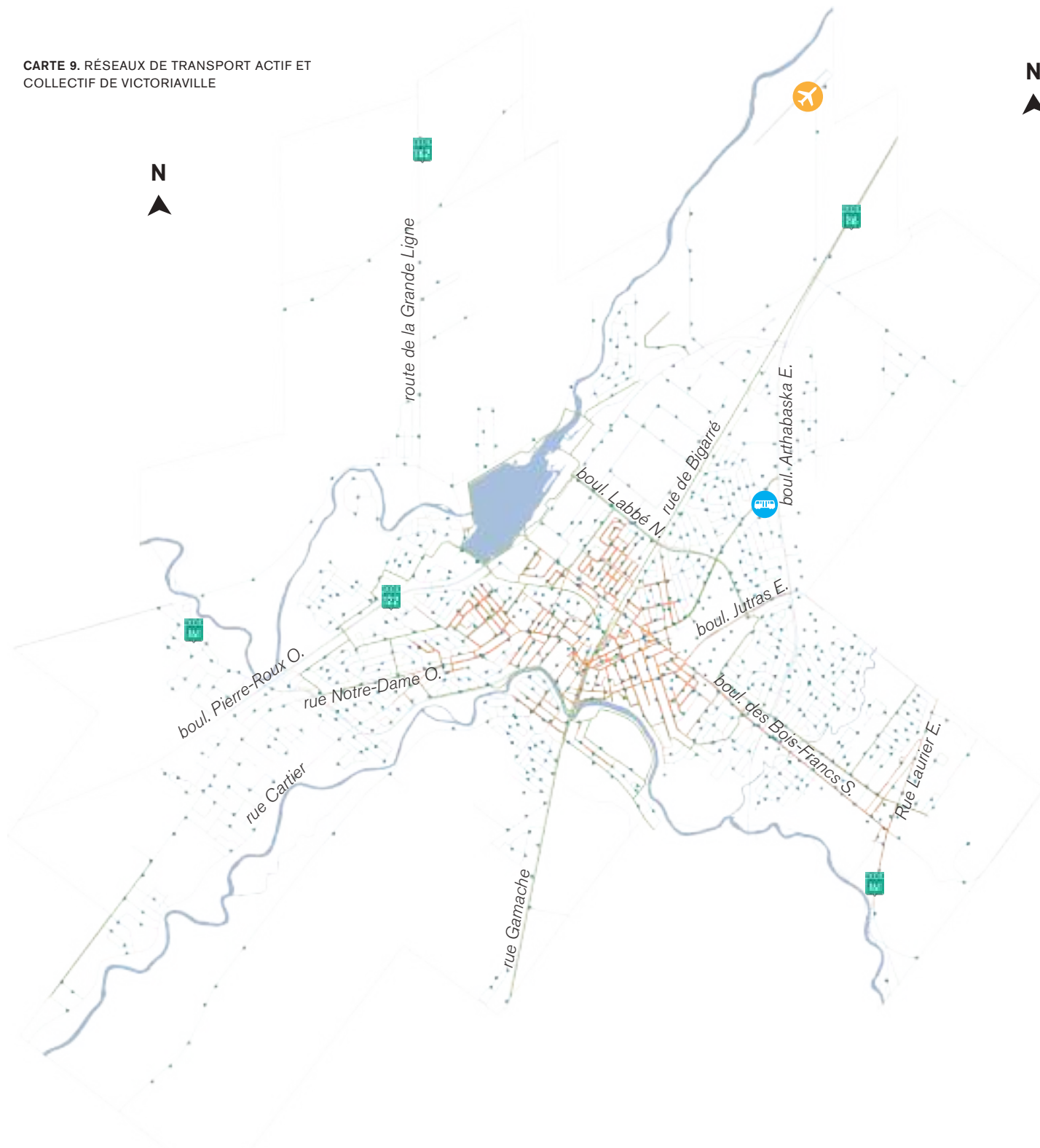
MOBILITÉ



- FLUIDITÉ DES TRANSPORTS ACTIFS ET VÉHICULAIRES;
- RÉDUCTION DES VITESSES DE CIRCULATION SUR CERTAINES RUES;
- OPTIMISATION DES LIENS ROUTIERS VERS L'AUTOROUTE;
- RÉGULARISATION DES INTERSECTIONS PROBLÉMATIQUES;
- BONIFICATION DE L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF;
- OPTIMISATION ET SÉCURISATION DES LIENS ACTIFS UTILITAIRES POUR RELIER LES MILIEUX DE VIE ENTRE EUX;
- COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF POUR FAVORISER L'INTERMODALITÉ;
- INCITATION À LA MARCHE CHEZ LES PERSONNES, VULNÉRABLES (AÎNÉS, JEUNES ENFANTS, ETC.).

MOBILITÉ

CARTE 9. RÉSEAUX DE TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF DE VICTORIAVILLE



Liens cyclables
Trottoirs

Arrêts TaxiBus
Terminus d'autobus

Aéroport André-Fortin
Routes

--- Limite municipale

LE PATRIMOINE

Que ce soit pour la qualité architecturale des bâtiments autant que pour leur valeur en tant qu'ensembles, le centre-ville et le secteur du Vieil-Arthabaska se distinguent par la richesse du cadre urbain historique. Constituant les secteurs fondateurs de la ville, un bon nombre de bâtiments d'époque ainsi que le riche héritage laissé par leurs habitants ont forgé l'identité culturelle de la ville. De plus, les principaux tracés viaires originaux demeurent intacts à ce jour.

Le secteur du centre-ville comporte quelques bâtiments patrimoniaux, principalement autour de la rue de la Gare et de la rue Notre-Dame Est et Ouest. Cependant, certains bâtiments d'époque n'ont pas su résister à l'épreuve du temps et affichent des signes de désuétude.

Le secteur du Vieil-Arthabaska est quant à lui riche d'un patrimoine architectural unique. La composition architecturale des villas de la rue Laurier Ouest évoque notamment l'œuvre de l'architecte Louis Caron. Le ministère de la Culture et des Communications a d'ailleurs classé trois immeubles dans le secteur du Vieil-Arthabaska. Deux ensembles bâtis et deux bâtiments font également l'objet d'une citation au niveau municipal. Des circuits patrimoniaux permettent de découvrir les bâtiments phares du patrimoine de ces deux secteurs.

Dans son effort de reconnaissance et de préservation de la mémoire historique et des lieux patrimoniaux, la Ville a adopté en 2008 une politique du patrimoine et des plans d'action étalés sur une période de 2009 à 2019. Un programme de restauration du patrimoine immobilier est également disponible depuis 2010 afin d'offrir un incitatif financier pour la restauration de bâtiments patrimoniaux.

Néanmoins, la question de la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux demeurent un enjeu criant. Avec la baisse de fréquentation des églises et le manque de ressources financières des institutions cléricales, il est fort envisageable que plusieurs bâtiments démontrant une valeur patrimoniale indéniable fassent l'objet de projet de reconversion dans le futur. Cette tendance est d'ailleurs amorcée à Victoriaville, notamment avec la conversion de l'ancien couvent de l'église Sainte-Victoire en résidence pour aînés, la réhabilitation du collège des Frères du Sacré-Coeur et la transformation de l'église Saint-Gabriel-Lalemant en gymnase pour les besoins de l'école attenante. Plus récemment, la Ville a également procédé au rachat de l'église Saints-Martyrs-Canadiens au centre-ville, qui devrait éventuellement faire l'objet d'un projet de reconversion. Ainsi, question de mieux planifier de futurs projets de cet ordre, la municipalité entend se doter d'une stratégie intégrée de protection, de mise en valeur et de reconversion des lieux de culte présentant un intérêt patrimonial.

COURANTS ARCHITECTURAUX

La plupart des bâtiments de Victoriaville s'inspirent de différents styles architecturaux popularisés en France, en Angleterre et aux États-Unis. Ils ont été adaptés selon les savoir-faire, le climat et les ressources du milieu. Ce cadre bâti a subi quelques altérations au fil des années. Plusieurs résidences témoignent néanmoins de l'influence de certaines périodes qui s'étendent de 1830 à 1950, telles que la période néoclassique, la période victorienne et l'ère industrielle.

SYNTHÈSE DES ENJEUX PATRIMOINE ET ARCHITECTURE



- CONSERVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX;
- MISE EN VALEUR DES SECTEURS PATRIMONIAUX;
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX ET ENCADREMENT DES PROJETS DE RECONVERSION;
- MAINTIEN DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER;
- IDENTIFICATION DES ENSEMBLES ARCHITECTURAUX DE GRANDE VALEUR;
- CONSERVATION DES DERNIERS TÉMOINS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL.



PRESBYTÈRE DE LA PAROISSE SAINTE-VICTOIRE, RUE NOTRE-DAME OUEST

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

EXEMPLES DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

ÉGLISE-SAINT-VICTOIRE ►

1897

Site du patrimoine cité par
la Ville de Victoriaville
Presbytère / cimetière -
Lieu de culte



ÉGLISE-SAINT-CHRISTOPHE

1875

Classé Monument
historique du Québec et site du
patrimoine cité par la Ville de
Victoriaville
Lieu de culte - Presbytère
Cimetière



◀ HÔTEL DES POSTES

1911

Bureau de poste
Architecture II Empire



MAISON MARC-AURÈLE-DE FOY-SUZOR-COTÉ

1859

Classé Monument
historique du Québec
Patrimoine cité par la Ville de
Victoriaville



◀ MAISON AURÈLE-PLAMONDON

1850

Site du patrimoine cité par
la Ville de Victoriaville
Bâtiment et terrain



MAISON WILFRID-LAURIER ►

1876

Lieu historique national du Canada
Classé Monument historique du
Québec
Site du patrimoine cité par la Ville de
Victoriaville
Architecture victorienne



ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

La ville de Victoriaville dispose d'une panoplie d'équipements d'envergure qui attirent des visiteurs de partout dans la région, que ce soit pour admirer les joyaux naturels du territoire ou encore pour assister aux nombreux événements s'y déroulant.

ATTRAITS NATURELS

Dans cette catégorie, les parcs du mont Arthabaska et du réservoir Beaudet sont particulièrement attractifs pour les amateurs de sport et de plein air. Le festival Victo et ses oies, se déroulant au mois d'octobre en marge du réservoir Beaudet, constitue l'un des événements les plus populaires auprès des touristes de la région, avec près de 7000 personnes y participant chaque année.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Victoriaville dispose également de nombreux équipements facilitant la tenue d'événements sportifs, souvent d'envergure provinciale. Les principaux sont situés à l'intérieur du pôle civique situé au centre géographique de la ville, soit :

- Le Colisée Desjardins;
- Le Complexe Sportif Sani Marc;
- Le Complexe multisport Promotuel;
- Le Pavillon Jean-Béliveau;
- La piscine Édouard-Dubord;
- La polyvalente et le cégep.

Plusieurs sentiers multifonctionnels parcourant le territoire de la ville offrent également un potentiel récréotouristique. Le plus important, le Parc linéaire des Bois-Francis (Route verte 1), traverse la ville dans l'ancienne emprise ferroviaire du Grand-Tronc. Afin de permettre aux utilisateurs de se détendre, une vélogare a été construite à la hauteur du centre-ville. La ville estime qu'environ 32 000 utilisateurs ont fréquenté cet équipement en 2015.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le Carré 150 est devenu, en 2015, le principal espace de diffusion culturelle de Victoriaville. Le complexe offre quatre salles, soit un auditorium pouvant accueillir 855 personnes, une boîte noire en formule cabaret (capacité de 300 places), un studio de répétition et un centre d'art contemporain.

Le Pavillon du mont Arthabaska assure une fonction similaire avec sa salle polyvalente où des spectacles et des expositions d'art visuel prennent place ponctuellement. En outre, le Musée Laurier, le Musée de l'Hôtel des postes et le monument historique de l'Église-Saint-Christophe-d'Arthabaska constituent des attraits culturels incontournables de la région.



CONCERT EN PLEIN AIR SUR LA TERRASSE DU PAVILLON ARTHABASKA



CENTRE DE DIFFUSION CULTURELLE LE CARRÉ 150 AU CENTRE-VILLE



COMPLEXE SPORTIF SANI MARC

ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

CIRCUITS TOURISTIQUES

Le secteur du Vieil-Arthabaska se démarque par la présence de villas victoriennes ayant appartenu à des personnages célèbres de 19e siècle. Afin de préserver la mémoire de ce quartier historique, la ville de Victoriaville offre, depuis l'automne 2014, un circuit audio-vidéo permettant de découvrir les principaux bâtiments du secteur ainsi que les réalisations de ses illustres habitants, dont Sir Wilfrid Laurier et Suzor-Côté.

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

En plus des attraits naturels, plusieurs événements d'envergure (voir Carte 10.) attirent de nombreux visiteurs provenant de la ville elle-même et de l'extérieur. Le festival Fromages, bouffe et traditions et la Balade gourmande sont aujourd'hui les deux événements les plus populaires de la région, générant respectivement 17 000 et 13 000 entrées annuellement. Ce fait témoigne de l'intérêt grandissant des gens pour le terroir local et du potentiel agro-touristique de la région.

La programmation événementielle ne dispose toutefois d'aucune signature visuelle distinctive. La Ville réfléchit de surcroît à une stratégie permettant de structurer l'offre événementielle et de récolter des informations quant à l'achalandage qu'elle génère.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES



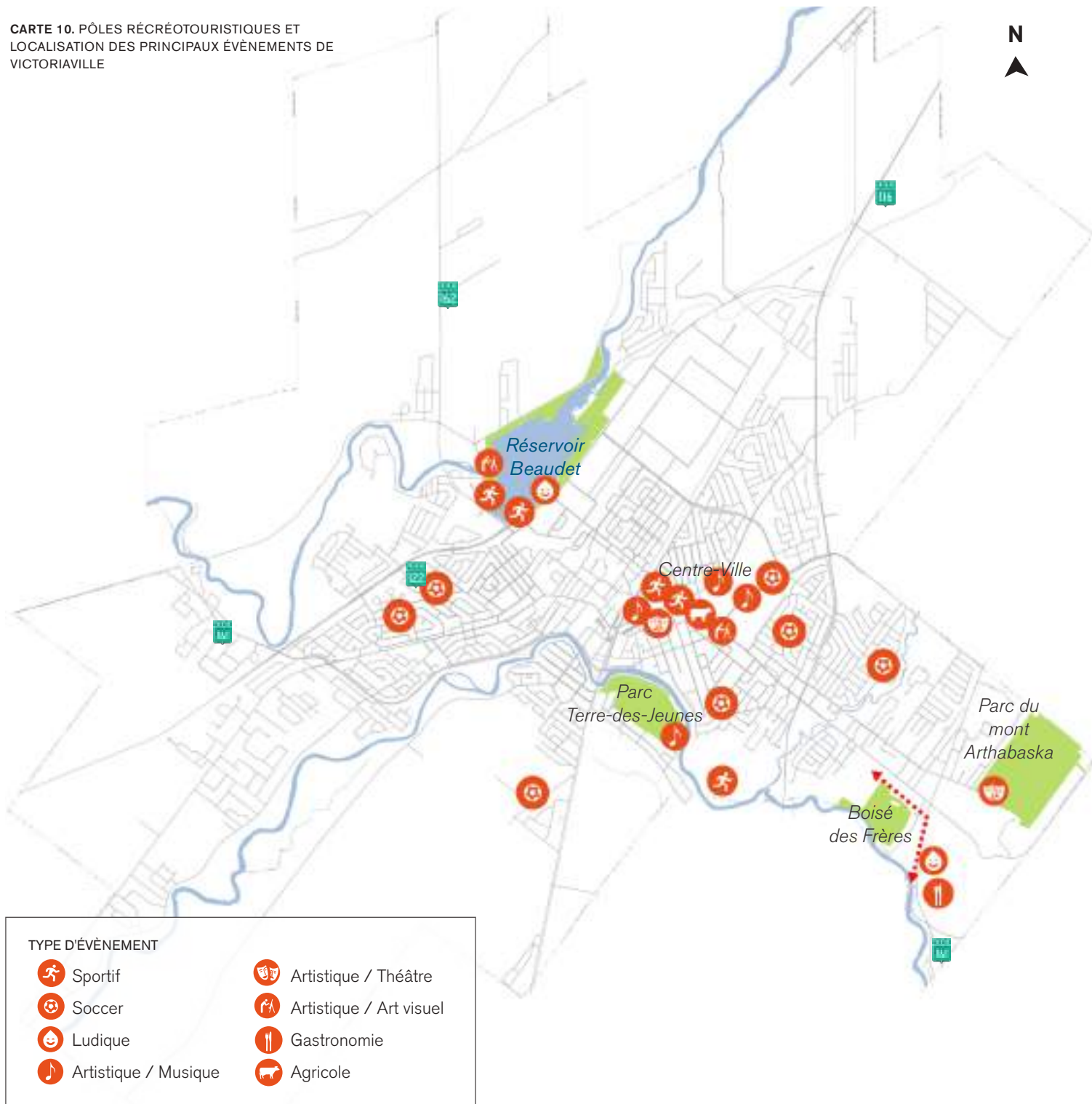
- MISE EN VALEUR DES ATTRAITS TOURISTIQUES ET DES PÔLES D'ACTIVITÉ;
- CROISSANCE DE L'INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE;
- COORDINATION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET ÉVÉNEMENTIELLES;
- DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS ET D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES PERMANENTES.

TABLEAU 5. SECTEURS ÉVÉNEMENTIELS DE VICTORIAVILLE

Sportif Le Grand Défi de Victoriaville - Bonjour Printemps (Mai) - Le Triathlon de Victoriaville (Juillet) - L'Ultime défi (Septembre) - Le Grand Chlem de DEK Hockey (Mai) La Coupe Canada Sani Marc de Victoriaville (Août) Le Classique des Appalaches (Septembre) Le tournoi de soccer de Victoriaville (Tournois estivaux et hivernaux) Le tournoi provincial novice Desjardins de Victoriaville (Février)	Artistique Le concours Soliste et Petits Ensembles (Avril) Le festival International de Musique Actuelle de Victoriaville (Mai) Le festival Émergences (Mai) Le festival de Théâtre Amateur (Juin-Juillet) Le festival de Blues de Victoriaville (Juillet) Le salon des arts des Bois-Francs (Novembre)
Gastronomique Le festival Fromage, bouffe et tradition (juin) La Balade Gourmande (Octobre)	Ludique Le festival de la truite de Victoriaville (juin) Le festival de la paix (Septembre)
Agricole L'exposition agricole de Victoriaville (Août)	Victo et ses oies (Octobre)

ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

CARTE 10. PÔLES RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE VICTORIAVILLE



Parcours historique
 Grands parcs
 Routes
 Rivières et réservoir
 Limite municipale

ZONES DE CONTRAINTES

CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Les contraintes anthropiques englobent l'ensemble des usages, constructions, équipements, infrastructures et ouvrages dont la présence ou l'exercice dans un lieu engendre certaines contraintes. Celles-ci peuvent avoir une incidence sur la sécurité et la santé publique ainsi que sur le bien-être des gens vivant à proximité.

Deux types de contraintes anthropiques peuvent ainsi être identifiés :

- Une nuisance (fumée, poussière, odeur, vapeur, gaz, radiation, bruit) qui vient altérer le bien-être des citoyens, leur santé et leur sécurité et entraînant un dommage continu sur la qualité des milieux.
- Un risque d'accident impliquant des conséquences graves (le risque se définit comme l'évaluation du danger compte tenu de la probabilité d'occurrence de l'évènement redouté et de la gravité de ses conséquences).

L'identification des contraintes anthropiques dans la planification du territoire et la réglementation municipale est indispensable. Elle permet de minimiser l'impact de ces contraintes sur les personnes, les biens et l'environnement. Elle assure un développement optimal du territoire, minimise les conflits d'usages et les risques, et enfin, permet d'éviter le rapprochement de constructions ou d'ouvrages non compatibles.

TERRAINS CONTAMINÉS

L'état de ces terrains résulte généralement de l'entreposage ou l'exploitation de matières premières chimiques ou toxiques à des fins d'activités industrielles ou commerciales. Recensés par le ministère, les terrains contaminés sont assujettis à la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que plusieurs règlements spécifiques qui régissent les usages et les constructions qui y sont autorisés.

S'ils ne constituent pas un risque significatif, les terrains contaminés restreignent les opportunités de développement urbain. Le MDDELCC a ainsi identifié 34 terrains contaminés sur le territoire de Victoriaville, dont 23 ont d'ores et déjà été revalorisés entre 1987 et 2014. Sur les 11 terrains restants, dont 5 sont localisés au centre-ville, aucune nouvelle construction immobilière ne peut être envisagée sans une intervention de décontamination préalable.

Dans la mesure où certains de ces terrains sont propices à une requalification urbaine, cette question peut être abordée dans le cadre du processus de planification pouvant leur être attribué.

INDUSTRIES

L'industrie légère se distingue de l'industrie lourde regroupant des activités générant peu de nuisances pour le voisinage. Cependant, afin de préserver la cohabitation des activités urbaines sur le territoire de la municipalité, et de limiter les désagréments aux biens et aux personnes, des dispositions réglementaires doivent être adoptées dans les secteurs riverains des activités industrielles. À cet effet, les zones tampons constituent déjà des barrières protectrices entre deux usages incompatibles, mais d'autres dispositions ou aménagements urbains pourraient également être envisagés.

La zone industrielle de Victoriaville concentre une large partie de l'activité industrielle locale. Certaines entreprises œuvrant dans les secteurs à fortes externalités négatives (aciérie, charbon, gypse, machinerie lourde, métaux, peinture, plastique, produits chimiques, ciment, etc.) y sont recensées. Par ailleurs, sept entreprises sont enregistrées à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), et ce, afin de quantifier et de contrôler l'ensemble des rejets possibles sur l'eau, l'air ou les sols.

Enfin toutes les entreprises industrielles ne sont pas localisées à l'intérieur des parcs industriels : une attention particulière devrait ainsi être portée en vue de bonifier leur intégration urbaine.

BRUIT

Le bruit environnemental, issu des activités industrielles, commerciales et du transport, constitue un important facteur qui réduit la qualité de vie en milieux urbains. Le niveau de perturbation sonore pouvant varier selon l'intensité et la nature du bruit.

Le SAD de la MRC Arthabaska identifie des zones de contraintes sonores le long des axes routiers enregistrant les plus forts débits de circulation. Ces axes sont :

- Le boulevard Pierre-Roux (R-122), entre 50 et 100 mètres à partir de l'emprise publique;
- Le boulevard Arthabaska (R-116), entre 101 et 150 mètres à partir de l'emprise publique;
- La route de la Grande Ligne (R-162) jusqu'au rang Ancit / Vachon, entre 50 et 100 mètres à partir de l'emprise publique.

L'aéroport régional André Fortin de Victoriaville est également considéré comme générateur de perturbation sonore. Par ailleurs, d'autres règles visant à limiter la hauteur des bâtiments pourraient être adoptées au sein des secteurs riverains de cette infrastructure afin de garantir une navigation aérienne sécuritaire.



USINES PARMALAT ET LACTANCIA EN ZONE INDUSTRIELLE



STATION DES POMPES EN FACE DE L'USINE D'EAU POTABLE HAMEL



© Jean-François Brulotte

INONDATIONS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE BULSTRODE, 2005

ÉNERGIE

Le développement, l'utilisation des sols et la qualité des paysages peuvent également être impactés par les infrastructures de transport énergétiques (lignes à haute-tension, gazoduc et oléoduc).

ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES

Les zones de contraintes naturelles regroupent l'ensemble des zones qui présentent des risques d'aléas d'origine naturelle susceptibles d'impacter fortement les personnes et les biens. Les autorités municipales ont l'obligation d'identifier les zones ciblées par le MDDELCC. Il existe deux types de zones de contraintes naturelles sur le territoire de la ville de Victoriaville, soit :

- Les zones soumises à un risque de glissements de terrain, d'érosion, d'éboulements ou de mouvements de terrain :
- Quatre zones soumises à un risque de glissement de terrain ou d'érosion. Elles ont été identifiées aux abords de la rivière Nicolet.

LES ZONES INONDABLES

Celles-ci comportent deux types de zones:

- La zone de grand courant inondée par des crues de récurrence 20 ans. Les zones identifiées comme 0-100 sont également considérées comme des zones de grand courant;
- La zone de faible courant qui correspond à la partie de la zone inondée au-delà de la limite de la zone de grand courant et jusqu'à la limite de la zone inondable centennale (20-100 ans).

Victoriaville comporte ainsi quelques zones inondables principalement localisées aux rives des rivières Bulstrode, Nicolet et Gosselin. Pour garantir la sécurité des biens et des personnes, l'occupation du sol doit y être limitée.

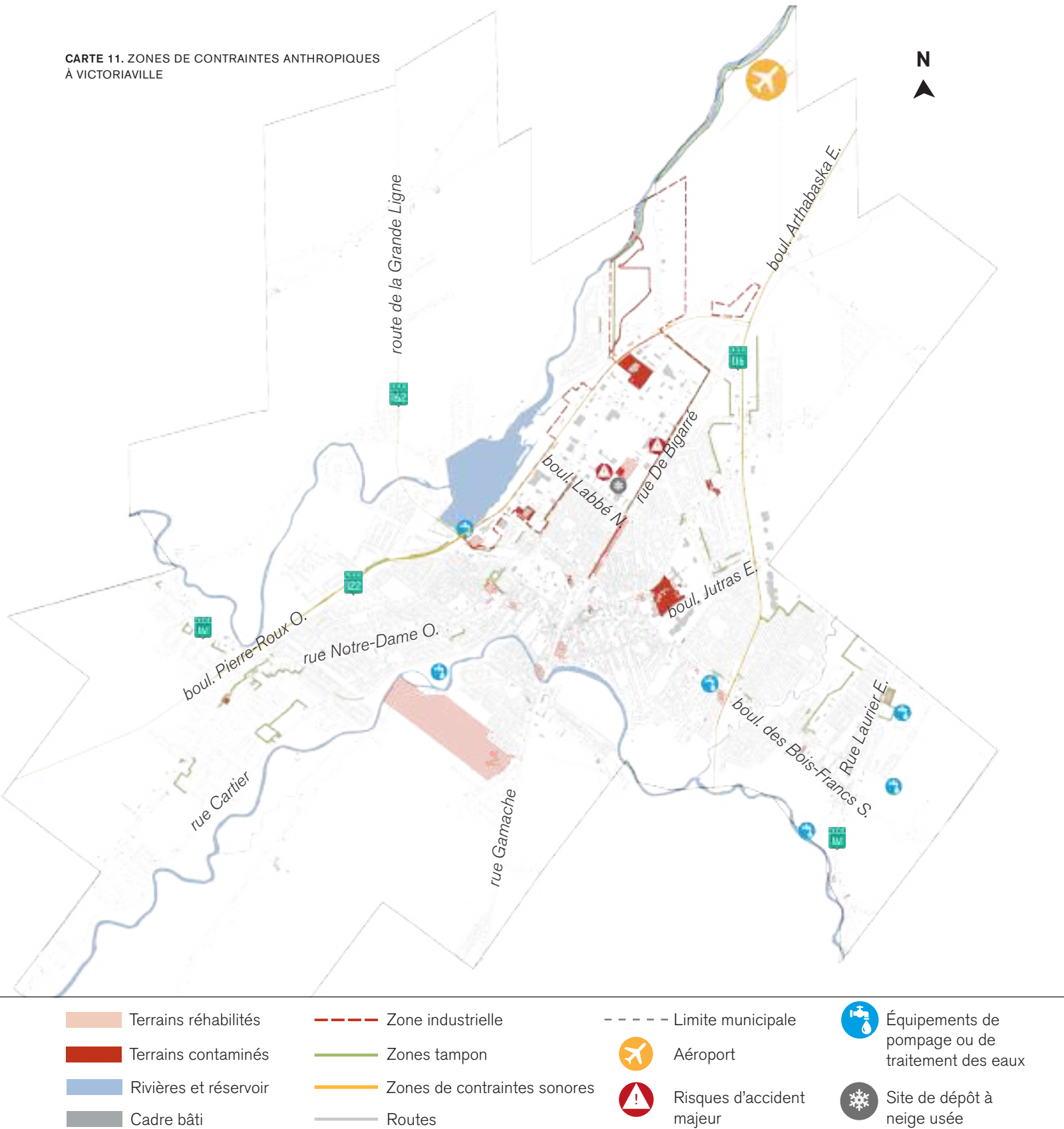
SYNTHÈSE DES ENJEUX ZONES DE CONTRAINTES



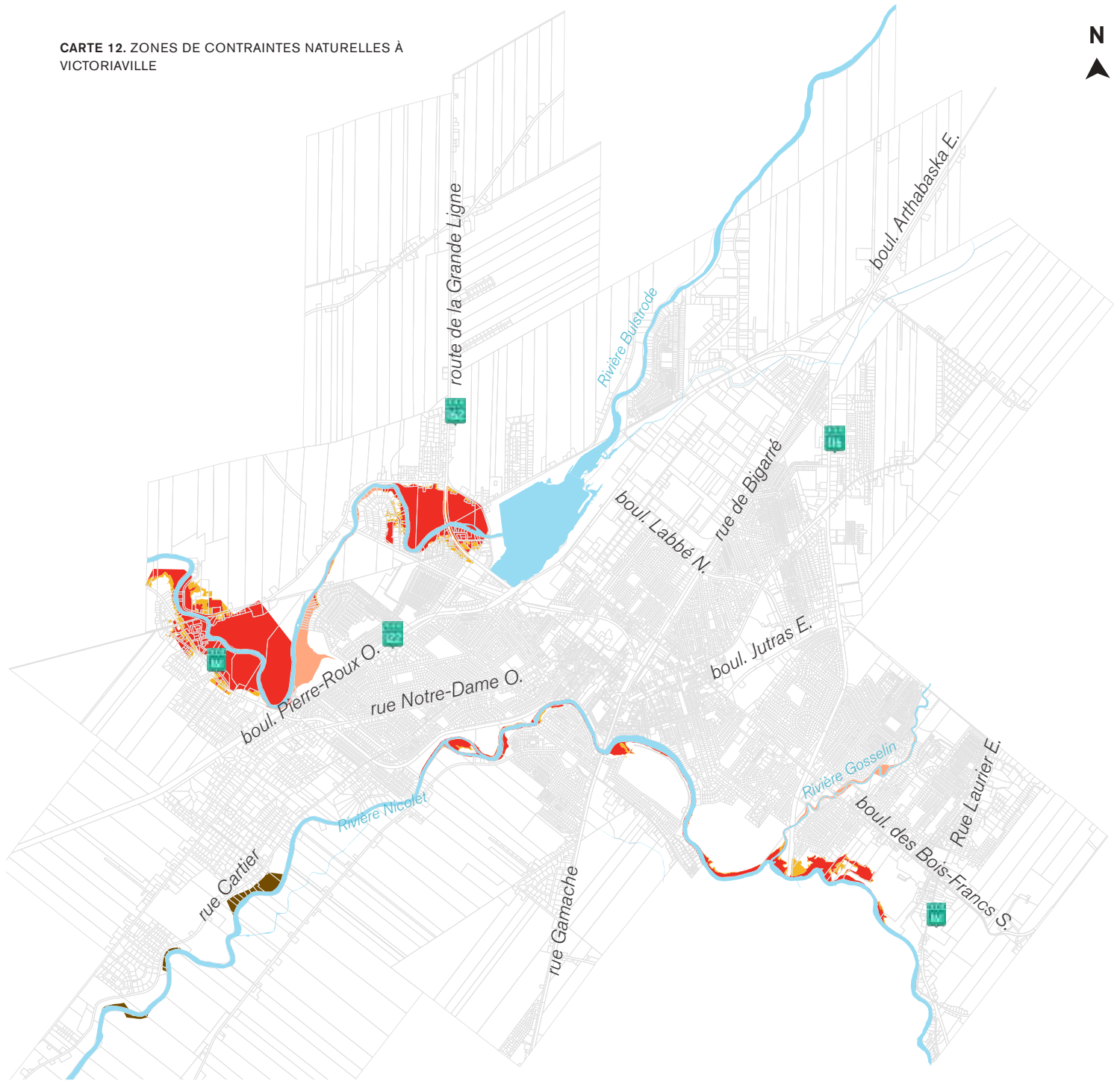
- SÉCURITÉ DES CITOYENS;
- PROTECTION DES MILIEUX SENSIBLES;
- CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL EN ZONE DE CONTRAINTES;
- GESTION À LA SOURCE ET MITIGATION DES NUISANCES ANTHROPIQUES;
- SOUTIEN POUR LA DÉCONTAMINATION DES SOLS ET LA REQUALIFICATION DES TERRAINS.

ZONES DE CONTRAINTES

CARTE 11. ZONES DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES
À VICTORIAVILLE



CARTE 12. ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES À VICTORIAVILLE



Zones inondables :

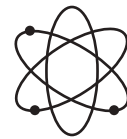
- Zones de grand courant 0-20 ans
- Zones de grand courant 0-100 ans
- Zones de faible courant 20-100 ans

- Zones de mouvement de terrain
- Rivières et réservoir

- Routes
- Limite municipale



VISION ET ORIENTATIONS



ÉNONCÉ DE VISION

L'énoncé de vision du plan d'urbanisme se veut une manière de répondre aux enjeux soulevés lors du diagnostic du territoire victorivillois. Elle constitue une ligne directrice représentative des ambitions du Conseil municipal, aussi bien que des aspirations citoyennes. Cette vision se traduit en orientations ayant pour objectif de projeter la municipalité sur la voie d'un avenir prospère et durable.

En 2019, la ville de Victoriaville arrive à un moment critique de son historique de développement. Faisant face à un périmètre d'urbanisation qui arrive tranquillement à saturation, des choix s'imposent quant aux moyens d'assurer la croissance économique et démographique de la ville, tout en préservant les caractéristiques qui en font sa spécificité. Avec une population indéniablement vieillissante, mais comptant également bon nombre de jeunes familles, l'aménagement du territoire doit refléter les valeurs et les besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

La vision d'aménagement de Victoriaville est évidemment orientée sur le développement d'une collectivité viable et résiliente, en continuité des efforts déployés au cours des quarante dernières années et conforme à la Vision stratégique 2017-2027 adoptée en 2016.

La vision d'aménagement reconnaît la contribution des pionniers fondateurs en misant sur la valorisation de l'héritage patrimonial. Elle réaffirme la conservation de l'environnement naturel, la protection du territoire agricole et l'accessibilité universelle comme piliers d'un cadre de vie sain et inclusif.

Elle questionne les modes de développement traditionnels en explorant des formes urbaines plus compactes tout en restant à l'échelle humaine, axées sur la création de milieux de vie mixtes et l'utilisation de moyens de transport alternatifs à l'automobile. Elle soutient l'engagement des producteurs agricoles pour moderniser les pratiques de culture et d'élevage.

À cet effet, le Conseil municipal s'engage à promouvoir les pratiques innovantes en urbanisme par une gestion exemplaire du domaine public. La Ville entend par ailleurs mettre à contribution tous les acteurs de la collectivité, à commencer par les grands générateurs d'achalandage, soit les établissements institutionnels, commerciaux et industriels. La collaboration de l'ensemble des citoyens est également encouragée, et la Ville souhaite appuyer toute initiative d'urbanisme tactique pilotée par des groupes de résidents ou autres.

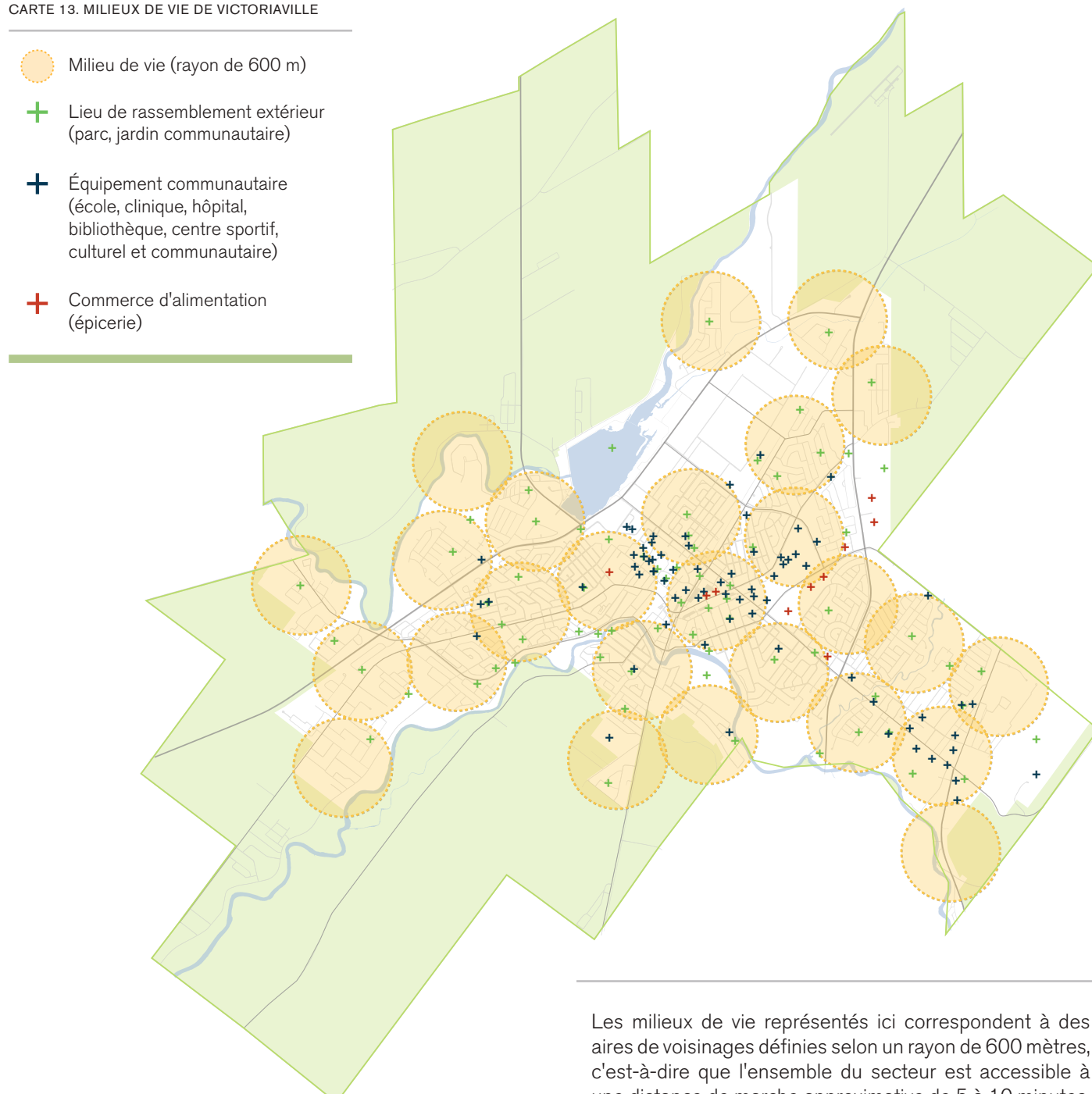
Ultimement, la vision d'aménagement cherche à réaffirmer Victoriaville comme ville centre de la MRC d'Arthabaska, à attirer des entreprises génératrices d'emplois de qualité et à favoriser l'émergence de l'industrie récréotouristique. Pour ce faire, Victoriaville doit consolider ses forces en matière de développement durable, culturel, économique et communautaire, et faire rayonner ses valeurs à l'échelle régionale, voire nationale.

La vision d'aménagement des dix prochaines années pour le territoire victorivillois se traduit donc par l'énoncé suivant:

« DES MILIEUX DE VIE À L'ÉCHELLE HUMAINE

- ↘ COHÉRENTS ET CONSOLIDÉS
 - ↘ OPTIMISÉS ET PLUS COMPACTS
 - ↘ DURABLES, SAINS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE
 - ↘ ÉQUILIBRÉS ET DESSERVIS PAR DES PÔLES DYNAMIQUES ET INSPIRANTS
 - ↘ RÉPONDANT À DES CLIENTÈLES DIVERSIFIÉES
 - ↘ SÉCURITAIRES, INCLUSIFS ET ACCESSIBLES POUR TOUS
 - ↘ INTERCONNECTÉS ET DESSERVIS PAR TOUS LES MODES DE TRANSPORT
 - ↘ RESPECTANT LE PATRIMOINE ET LA TRAME URBAINE EXISTANTE »
-

CARTE 13. MILIEUX DE VIE DE VICTORIAVILLE



Les milieux de vie représentés ici correspondent à des aires de voisinages définies selon un rayon de 600 mètres, c'est-à-dire que l'ensemble du secteur est accessible à une distance de marche approximative de 5 à 10 minutes. La vision d'aménagement du plan d'urbanisme consiste, d'une part, à consolider et mettre en valeur les milieux bien desservis par les services de proximité, mais aussi à rééquilibrer l'offre de services essentiels sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de tous.

GRANDES ORIENTATIONS

Les grandes orientations d'aménagement du territoire victorianois assurent l'intégration et la cohérence de toutes les composantes du plan d'urbanisme. Elles découlent de la vision d'aménagement, répondent aux enjeux identifiés au chapitre «Portrait du territoire» et dictent les priorités de la Ville en matière d'aménagement pour les dix à quinze prochaines années. Ainsi, les six orientations du plan d'urbanisme se déclinent comme suit:

GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE

- STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS
- ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES
- FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DYNAMISME DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES
- PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

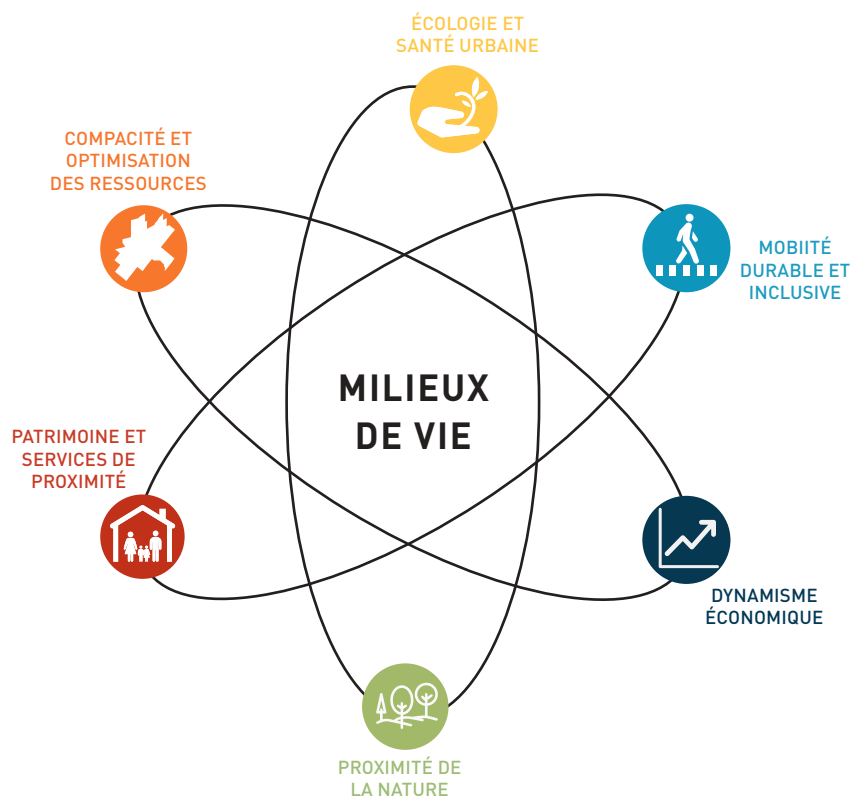


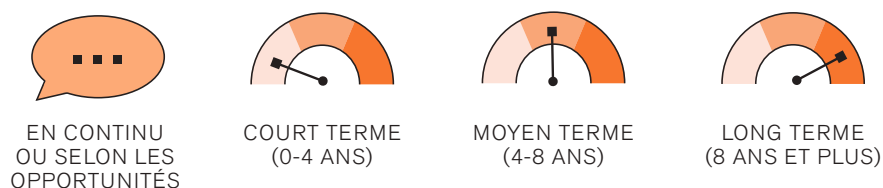
FIGURE 14. SCHÉMA CONCEPTUEL DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

La section qui suit détaille le plan d'action associé à chaque grande orientation. Ainsi, un bref texte descriptif accompagné d'un schéma conceptuel d'organisation spatiale vient dresser un portrait global des intentions sous-jacentes aux orientations. Par la suite, un tableau décline les objectifs spécifiques associés à chacune des orientations, les stratégies et les outils identifiés pour les mettre en oeuvre, de même que les parties impliquées selon la démarche encourue. Pour permettre de mieux comprendre la portée des interventions proposées, une série de projets inspirants réalisés en sol québécois ou ailleurs dans le monde vient compléter chacun des plans d'action.

Puisqu'un plan d'urbanisme s'échelonne sur une dizaine d'années, voire plus, les actions à réaliser sont présentées selon une échelle temporelle à court, moyen ou long terme (voir figure 15). Cette structure permet d'annoncer d'emblée les mesures en cours ou qui seront adoptées simultanément au plan d'urbanisme dans le cadre du processus de refonte réglementaire. Notons que de manière générale, la Ville de Victoriaville entend privilégier les outils d'intervention et réaliser une série d'études et de projets pilotes dans la perspective d'assurer une planification territoriale cohérente et éprouvée.

FIGURE 15. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES STRATÉGIES DÉCOULANT DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 1.

STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

Par cette orientation, Victoriaville réitère son engagement de mettre en valeur et redynamiser les noyaux fondateurs de la ville, exceptionnels par leur histoire riche et la qualité du patrimoine bâti. L'adoption en 2015 de deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU) faisant partie intégrante du présent document, l'un pour le centre-ville et l'autre pour le secteur du Vieil Arthabaska, vient confirmer cette volonté. Dans le même ordre d'idée, la Ville souhaite effectuer un exercice similaire pour la rue Notre-Dame Ouest à proximité de l'église Sainte-Victoire. Porte d'entrée sur la ville, ce quartier est aux prises avec de sérieux problèmes de dégradation du cadre bâti, alors qu'il affiche un potentiel notoire de mise en valeur dans le respect de la mixité fonctionnelle et sociale qui le caractérise. Parallèlement, la révision du plan d'urbanisme constitue une opportunité de se doter d'outils pour encourager les familles à s'établir dans les quartiers centraux et au sein de la première couronne d'urbanisation. Il apparaît paradoxal qu'on y retrouve aujourd'hui une population majoritairement vieillissante, tandis que la plupart des équipements scolaires et récréatifs facilement accessibles à pied ou à vélo s'y retrouvent. C'est dans ce contexte que les actions sous-mentionnées s'inscrivent et visent une réappropriation des noyaux urbains par la population victoriavilloise, toutes générations confondues.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 1, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

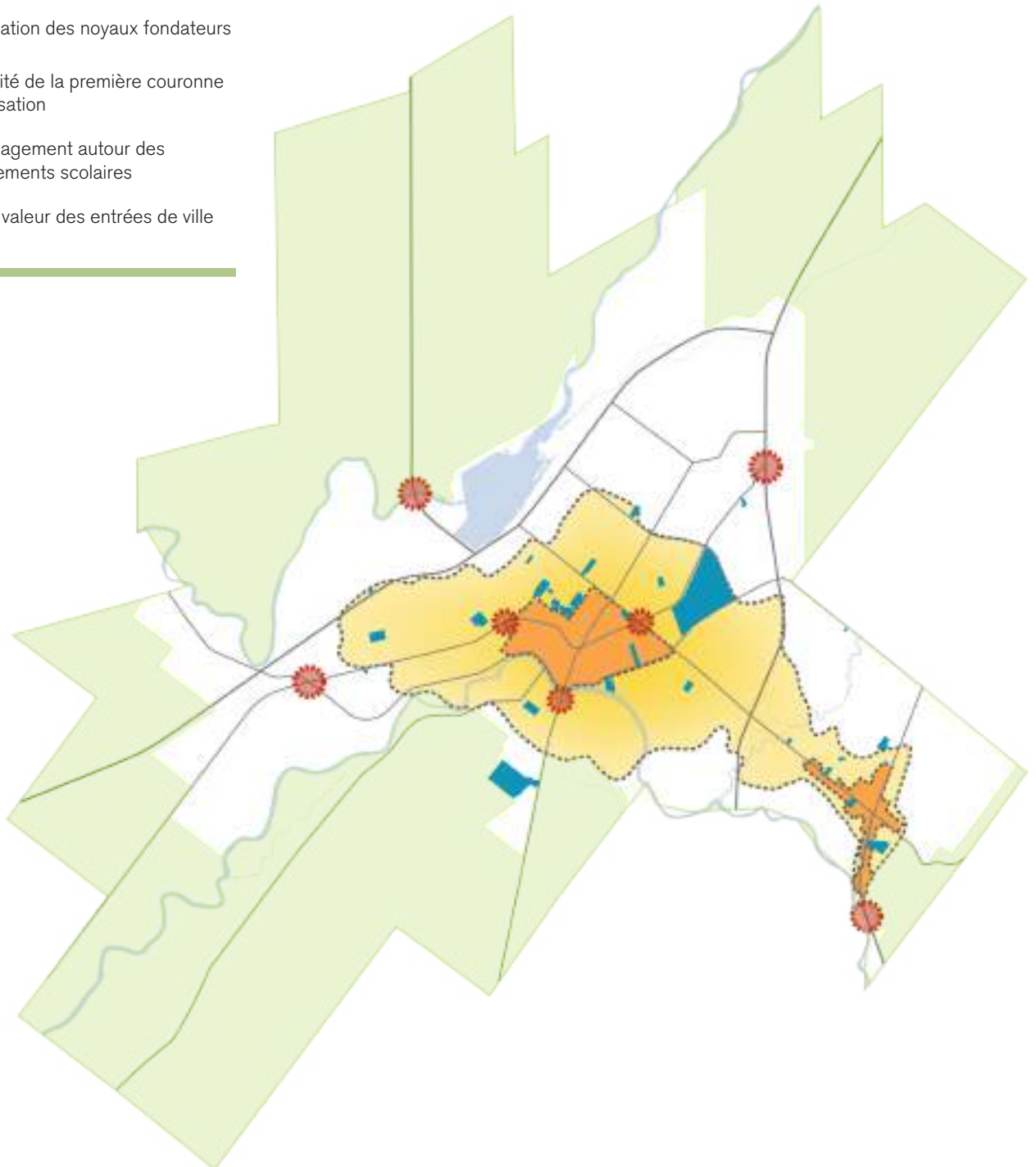
-
- OBJECTIF 1.1 ENCOURAGER L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS
 - OBJECTIF 1.2 FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT DES FAMILLES AUX ABORDS DES PÔLES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES
 - OBJECTIF 1.3 PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE
 - OBJECTIF 1.4 STIMULER LA REVITALISATION DU SECTEUR NOTRE-DAME OUEST /ÉGLISE SAINTE-VICTOIRE
 - OBJECTIF 1.5 ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES MÉNAGES À REVENUS FAIBLES OU MODESTES
 - OBJECTIF 1.6 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX
-



ORIENTATION 1. STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

CARTE 14. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 1.

-  Revitalisation des noyaux fondateurs
-  Attractivité de la première couronne d'urbanisation
-  Réaménagement autour des établissements scolaires
-  Mise en valeur des entrées de ville



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 1. STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

OBJECTIF 1.1

ENCOURAGER L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Poursuivre le soutien à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial - Encadrer la transformation du cadre bâti au sein des zones patrimoniales et d'intégration patrimoniales		- Programme de subvention pour la restauration du patrimoine immobilier - Règlements sur les PIIA et sur les PPCMOI	- Ville - Comité consultatif d'urbanisme - Citoyens - Propriétaires fonciers
- Appuyer les initiatives citoyennes visant à rénover les bâtiments anciens des noyaux fondateurs et de la première couronne d'urbanisation, notamment pour la remise aux normes - Resserrer les normes d'entretien d'immeubles et adopter des critères visant à assurer la conservation en bon état du parc de logements		- Programme de subvention pour la rénovation des bâtiments anciens (Rénovation Québec ou autre) - Règlement sur l'entretien et l'occupation d'immeubles - Code du logement	- Promoteurs immobiliers - Société d'habitation du Québec (SHQ)

OBJECTIF 1.2

FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT DES FAMILLES AUX ABORDS DES PÔLES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Sensibiliser les citoyens aux avantages de s'établir près des services collectifs - Élargir le spectre des usages à caractère public et institutionnel autorisés dans les zones scolaires		- Campagne de sensibilisation - Plan directeur des infrastructures municipales	- Ville - Comité consultatif d'urbanisme - Citoyens
- Revitaliser les parcs et les infrastructures dans les quartiers centraux (noyaux fondateurs et première couronne d'urbanisation) - Prioriser le réaménagement du domaine public aux abords des pôles d'activités communautaires (établissements scolaires, équipements récréatifs, etc.) - Encourager la création de logements pour familles dans les quartiers centraux		- Plan directeur des infrastructures municipales - Politique du logement - Plan d'urbanisme - Règlement de zonage et/ou sur les PPCMOI - Ententes négociées avec les promoteurs	Promoteurs immobiliers
Évaluer la possibilité d'ajouter des équipements récréatifs et communautaires au sein des zones scolaires		Plan directeur des infrastructures municipales	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 1. STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

OBJECTIF 1.3

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Poursuivre les travaux de réaménagement du domaine public et le soutien aux initiatives de rénovation des façades commerciales		- PPU du centre-ville (2015) - Programme de revitalisation de façade	- Ville - Corporation de développement économique - Citoyens - Entreprises / commerçants - Partenaires privés (consultants)
- Favoriser l'occupation des locaux vacants, en attirant notamment des entreprises locales spécialisées - Accroître la perméabilité du tissu urbain par l'aménagement de liens actifs conviviaux, accessibles et ludiques convergeant vers la rue Notre-Dame		- Étude de marché sur la niche économique du centre-ville - Plan directeur des infrastructures municipales - Programme d'accessibilité universelle	
Évaluer la possibilité de construire de nouveaux équipements publics au centre-ville (ex.: place publique, marché fermier, équipement culturel, etc.)		Plan directeur des infrastructures municipales	

OBJECTIF 1.4

STIMULER LA REVITALISATION DU SECTEUR NOTRE-DAME OUEST / ÉGLISE SAINTE-VICTOIRE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Adopter des critères visant à améliorer la qualité du paysage urbain au niveau de l'entrée de ville sur Notre-Dame Ouest		Règlements sur les PIIA et les PPCMOI	- Ville - Corporation de développement économique - Citoyens - Entreprises / commerçants
Se doter d'une vision d'aménagement et d'outils d'urbanisme pour encadrer la transformation du secteur		PPU du secteur Notre-Dame Ouest	
Évaluer la possibilité de poursuivre les initiatives de réfection du domaine public sur la rue Notre-Dame Ouest		Plan directeur des infrastructures municipales	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 1. STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

OBJECTIF 1.5

ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES MÉNAGES À REVENUS FAIBLES OU MODESTES

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Évaluer la pertinence et la faisabilité d'adopter une stratégie d'inclusion de logements communautaires et/ou abordables dans les nouveaux projets de développement		Politique du logement	- Ville - Société d'habitation du Québec (SHQ) - Citoyens - Organismes communautaires - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
- Définir des critères d'inclusion (taille des projets visés, pourcentage d'unités, indemnités à verser, etc.) pour les projets dérogatoires ou autorisés sous conditions - Développer des mesures incitatives pour les promoteurs (ex.: primes de densité, diminution du nombre d'espaces de stationnement à fournir, etc.)		- Fonds de développement du logement social - Programmes Logement abordable Québec et Accès Logis - Plan d'urbanisme - Règlement de zonage et/ ou sur les PPCMOI - Ententes négociées avec les promoteurs	

OBJECTIF 1.6

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Se doter d'une vision et d'outils concrets pour encadrer la reconversion et la transformation des lieux de culte d'intérêt patrimonial		- Plan de mise en valeur et de reconversion du patrimoine religieux - Règlements sur les PIIA, sur les PPCMOI et sur l'entretien et l'occupation d'immeubles - Ententes négociées avec les promoteurs	- Ville - Comité consultatif d'urbanisme - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 1. STIMULER LA REVITALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ANCIENS ET CENTRAUX

// INSPIRATIONS



1_ Le projet *Un second pas* dans Mercier Est (Montréal) intègre des logements sociaux destinés aux aînés et préserve en partie une église d'intérêt patrimonial à des fins communautaires.

2_ Les travaux de réfection du domaine public au centre-ville de Victoriaville ont contribué à redynamiser le secteur.

3_ La Ville de Montréal a adopté en 2017 un programme de rues piétonnes et partagées qui vise à soutenir la mise en œuvre de projets structurants et ludiques comme sur l'avenue Park-Stanley dans le quartier Ahuntsic.

4_ Le passage ludique aménagé entre les commerces Gérald Musique et la Boutique du cheveu au centre-ville de Victoriaville contribue à la perméabilité du tissu urbain et améliore la qualité des parcours actifs.

5_ Le *parc-école Nouvelle Querbes* à Montréal contribue de manière positive à l'ensemble de la communauté en bonifiant l'offre d'espaces verts du quartier, en proposant des aménagements stimulant la créativité des enfants, en promouvant la mobilité active et en intégrant des mesures d'apaisement de la circulation aux pourtours de l'école.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 2.

ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES

En 2019, Victoriaville voit s'approcher le jour où son périmètre d'urbanisation arrivera à saturation. Avec plus ou moins 125 hectares de terrains vacants disponibles pour la construction résidentielle et une augmentation projetée d'environ 2 500 ménages d'ici 2031, une réflexion sur la croissance urbaine s'impose pour assurer la qualité de vie des futures générations, l'utilisation optimale des infrastructures urbaines et la protection du territoire agricole. Dans le même esprit que pour la première grande orientation d'aménagement, la Ville favorise la requalification et/ou la densification de certains secteurs sous-utilisés plutôt que l'étalement urbain. Cette volonté s'applique autant aux activités résidentielles, commerciales qu'industrielles. Le processus de densification est cependant planifié pour conserver l'échelle humaine chère aux Victoriavillois, par une diversification des typologies de bâtiments autorisées et une trame urbaine plus compacte. Ce principe réfère à une plus grande proportion du sol occupée par le cadre bâti et des aménagements extérieurs de qualité par rapport aux surfaces traditionnellement dédiées aux véhicules. La Ville entend de surcroît promouvoir la mixité intergénérationnelle au sein du cadre bâti et encourage l'implantation de commerces de proximité à travers le tissu résidentiel afin de réduire les distances parcourues pour subvenir aux besoins quotidiens des citoyens.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 2, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

-
- OBJECTIF 2.1 ENCOURAGER LE REDÉVELOPPEMENT DES TERRAINS SOUS-UTILISÉS
 - OBJECTIF 2.2 FAVORISER LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES MIXTES POUR ENCADRER LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS
 - OBJECTIF 2.3 ASSURER L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU CADRE BÂTI EXISTANT
 - OBJECTIF 2.4 FAVORISER LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU SEIN DU CADRE BÂTI RÉSIDENTIEL
 - OBJECTIF 2.5 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ EN PÉRIPHÉRIE
 - OBJECTIF 2.6 CONSOLIDER LA TRAME URBAINE DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS NON DESSERVIS
-



ORIENTATION 2. ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES

CARTE 15. SCHÉMA CONCEPTUEL
D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 2.

-  Densification et mixité verticale sur les axes structurants
-  Redéveloppement des terrains sous-utilisés
-  Construction des terrains vacants
-  Évaluation du potentiel de consolidation des secteurs non-desservis



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 2. ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 2.1

ENCOURAGER LE REDÉVELOPPEMENT DES TERRAINS SOUS-UTILISÉS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Permettre la construction d'un logement supplémentaire isolé (pavillon secondaire) sur un terrain privé - Permettre, sous condition, la mixité fonctionnelle au sein des grands centres commerciaux - Réviser les ratios de stationnement pour les zones commerciales, institutionnelles et industrielles afin de limiter les superficies de terrain affectées à cette fonction		Règlements sur le zonage et sur les usages conditionnels	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Entreprises / commerçants - Institutions - Promoteurs immobiliers
- Exiger un plan de réhabilitation du sol et adopter des critères de mise en valeur préalablement à l'obtention d'un certificat d'autorisation de démolition d'un bâtiment - Développer des mesures incitatives pour le redéveloppement des terrains sous-utilisés (ex.: hausse de densité permise, diversification des usages autorisés, révision des normes relatives aux frais de parcs et / ou aux travaux municipaux, etc.)		Règlements de démolition d'immeubles, de lotissement, sur les ententes relatives aux travaux municipaux et sur les PPCMOI	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Entreprises / commerçants - Institutions - Promoteurs immobiliers

OBJECTIF 2.2

FAVORISER LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES MIXTES POUR ENCADRER LES AXES ROUTIERS STRUCTURANTS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Créer des zones « mixtes » où la construction d'immeubles multifamiliaux avec rez-de-chaussée commercial est encouragée - Adopter des mesures pour favoriser un encadrement de la rue (réduction des marges minimales et interdiction de construire des stationnements en façade)		Règlements de zonage, sur les PIIA et les PPCMOI	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers - Entreprises / commerçants
Évaluer la possibilité d'autoriser la construction d'immeubles mixtes sur certains terrains municipaux au centre-ville (ex.: stationnement bordant la rue De Bigarré)		Étude sur le potentiel de requalification de la rue de Bigarré	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers - Entreprises / commerçants

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 2. ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 2.3

ASSURER L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU CADRE BÂTI EXISTANT

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Assujettir la construction de bâtiments de trois étages et plus, ainsi que et tout nouveau projet domiciliaire nécessitant la construction d'infrastructures, à la procédure de révision architecturale pour favoriser une insertion optimale (alignement, hauteur, etc.) et assurer la qualité des ensembles bâtis - Exiger le respect de critères d'insertion pour l'implantation de nouveaux lieux de culte - Encadrer l'aménagement de terrain pour minimiser les surfaces minéralisées au profit de la végétation et des espaces communs - Adopter des dispositions permettant d'exiger des études d'impact sur l'ensoleillement et/ou la circulation pour les projets domiciliaires d'envergure		- Règlements de zonage, sur les permis et certificats, sur les PIIA, sur les PPCMOI et sur les usages conditionnels - Ententes négociées avec les promoteurs	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Entreprises / commerçants - Institutions - Promoteurs immobiliers

OBJECTIF 2.4

FAVORISER LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU SEIN DU CADRE BÂTI RÉSIDENTIEL

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Poursuivre le soutien à la rénovation de domicile pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite		Programmes d'adaptation de domicile (PAD), Victoriaville Ville Inclusive (VVI) et Victoriaville Habitation Durable (VHD)	- Ville - MRC d'Arthabaska - Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- Se doter d'une stratégie d'inclusion visant la mixité intergénérationnelle au sein du cadre bâti résidentiel - Identifier des stratégies visant à accroître l'adaptabilité du cadre bâti aux besoins de diverses générations (ex.: approche Bâti-FlexMC, Next Home, etc.) - Définir des critères relatifs aux typologies de logements favorisés pour les projets dérogatoires ou autorisés sous conditions - Développer des mesures incitatives pour les promoteurs (ex.: primes de densité, diminution du nombre d'espaces de stationnement à fournir, réduction des délais d'obtention de permis de construction, etc.)		- Politique du logement - Règlement de construction, sur les PPCMOI et sur les usages conditionnels - Mesures incitatives - Programme Victoriaville Habitation Durable (VHD) - Ententes négociées avec les promoteurs	- Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA) - Citoyens - Promoteurs immobiliers

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 2. ORIENTER LA CROISSANCE VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 2.5

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ EN PÉRIPHÉRIE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Permettre, sous condition, certains usages commerciaux de proximité au sein de certaines zones résidentielles		Règlement sur les usages conditionnels	- Ville - Corporation de développement économique
Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter de nouveaux équipements récréatifs ou communautaires au sein des secteurs moins bien desservis en services de proximité		- Plan directeur des parcs et espaces verts - Plan directeur des infrastructures municipales - Ententes négociées avec les promoteurs	- Citoyens - Entreprises / commerçants - Promoteurs immobiliers

OBJECTIF 2.6

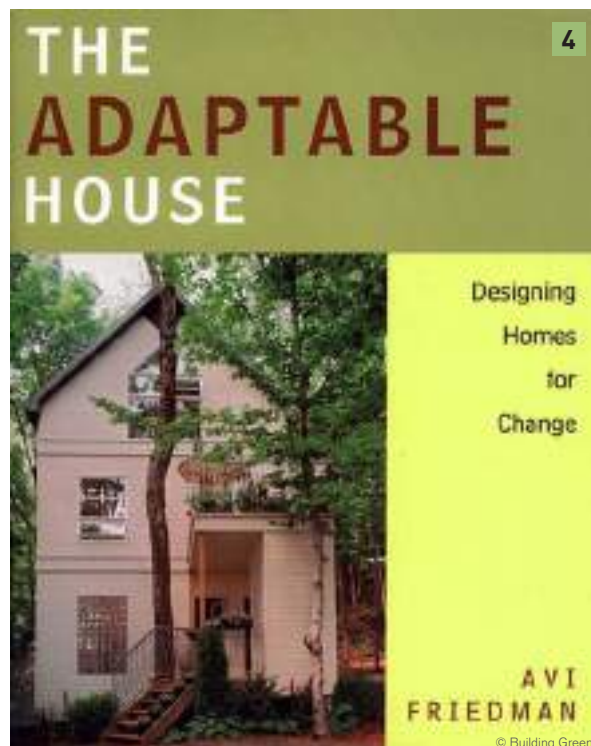
CONSOLIDER LA TRAME URBAINE DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS NON DESSERVIS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Évaluer la pertinence et la faisabilité de prolonger graduellement les réseaux d'infrastructures souterraines à l'intérieur du périmètre urbain		Études de potentiels sur le prolongement des infrastructures souterraines	- Ville - Citoyens - Promoteurs immobiliers
Le cas échéant, procéder aux travaux d'infrastructures, à l'ouverture de rues et autoriser certains projets de redécoupage cadastral à l'intérieur du périmètre urbain		- Plan directeur des infrastructures municipales - Règlements de zonage et de lotissement	Promoteurs immobiliers

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 2. INSPIRATIONS



1_ La coopérative d'*Habitation du Coteau vert* dans Rosemont (Montréal) offre une vaste cour intérieure commune aux résidents, aménagée à peu de frais en espace de détente, de jeu et de socialisation.

2_ Ce bâtiment de 4 étages sur la rue Lionel-Daunais à Boucherville offre du commerce au rez-de-chaussée et des logements aux étages. La construction s'inscrit dans un vaste projet mixte, le *quartier Avaugour*, qui comprend des places commerciales traditionnelles côtoyant ensembles résidentiels et espaces publics.

3_ Un pavillon secondaire implanté sur un terrain résidentiel déjà bâti permet d'optimiser l'utilisation du sol, en plus de favoriser la mixité intergénérationnelle en permettant par exemple à des membres d'une même famille de demeurer à proximité les uns des autres.

4_ Développé par des professeurs d'architecture de l'Université McGill, le concept de *Next Home* propose un bâtiment capable de se moduler dans le temps en fonction des besoins des ménages, et ce à faible coût. La SCHL propose une approche similaire, *Bâti-Flex^{MC}*, qui promeut l'abordabilité et l'adaptabilité des constructions résidentielles.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 3.

FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DYNAMISME DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En tant que ville-centre de la MRC d'Arthabaska, Victoriaville souhaite assurer la viabilité et le rayonnement de ses pôles d'emploi. Elle cherche avant tout à inciter les entreprises à plus-value, susceptibles d'attirer et de retenir les travailleurs qualifiés, à s'établir sur son territoire. Dans cette optique, des mesures sont adoptées pour densifier les zones industrielles et améliorer l'environnement de travail des employés. Encore une fois, l'optimisation de l'utilisation du sol et des infrastructures constitue le fer de lance de la revitalisation urbaine, et c'est également vrai pour les activités commerciales, institutionnelles et agricoles qui constituent des piliers de l'économie locale. La question de la mobilité est aussi primordiale pour faciliter l'intégration des pôles générateurs d'achalandage dans leur milieu ou pour les rendre plus attractifs pour les entreprises. Que ce soit par exemple en pratiquant une gestion efficace du stationnement, en repensant l'implantation et l'image des bâtiments d'emploi, ou encore en améliorant l'offre de transport alternatif à l'automobile, plusieurs actions peuvent contribuer à rendre ces pôles plus attractifs et dynamiques.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 3, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

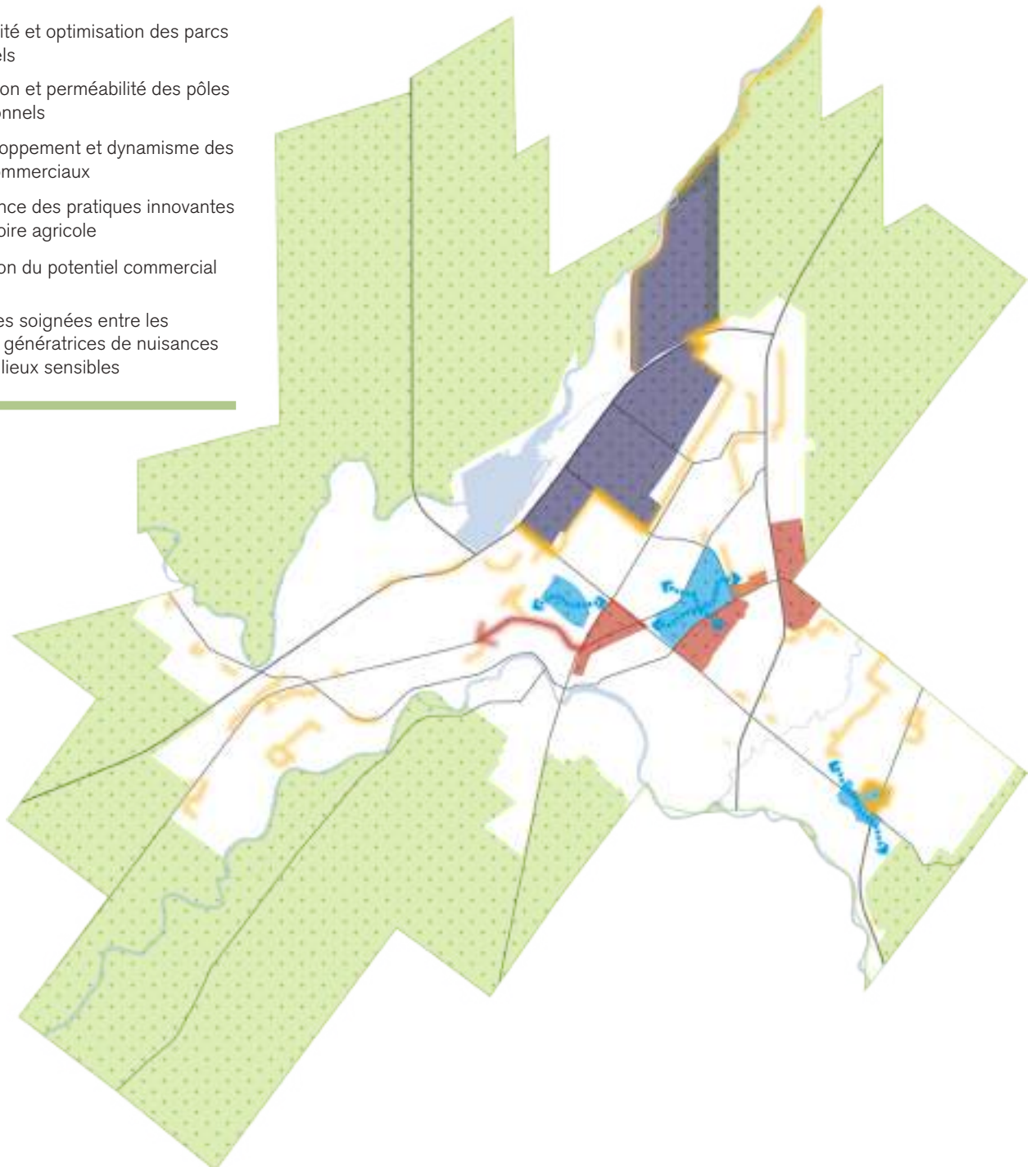
-
- OBJECTIF 3.1 OPTIMISER L'ESPACE ET BONIFIER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AU SEIN DES PARCS INDUSTRIELS
 - OBJECTIF 3.2 FAVORISER L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES PÔLES INSTITUTIONNELS À LEUR MILIEU D'ACCUEIL
 - OBJECTIF 3.3 ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE
 - OBJECTIF 3.4 ENCOURAGER L'IMPLANTATION DES PRODUCTEURS ÉMERGENTS AU SEIN DU TERRITOIRE AGRICOLE
 - OBJECTIF 3.5 METTRE À JOUR LE RÉPERTOIRE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA MUNICIPALITÉ
 - OBJECTIF 3.6 AMÉLIORER L'INTERFACE ENTRE LES USAGES GÉNÉRATEURS DE NUISANCES ET LES MILIEUX SENSIBLES
 - OBJECTIF 3.7 EXERCER UN MEILLEUR CONTRÔLE SUR L'AFFICHAGE COMMERCIAL EN MILIEU URBAIN
-



ORIENTATION 3. FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DYNAMISME DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

CARTE 16. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 3.

-  Attractivité et optimisation des parcs industriels
-  Intégration et perméabilité des pôles institutionnels
-  Redéveloppement et dynamisme des pôles commerciaux
-  Émergence des pratiques innovantes en territoire agricole
-  Évaluation du potentiel commercial
-  Interfaces soignées entre les activités génératrices de nuisances et les milieux sensibles



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 3. FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DYNAMISME DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

OBJECTIF 3.1

OPTIMISER L'ESPACE ET BONIFIER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AU SEIN DES PARCS INDUSTRIELS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Autoriser les opérations d'ensemble (plus d'un bâtiment sur un même lot) dans certaines zones industrielles et réviser à la baisse les tailles minimales de lots - Actualiser les ratios de cases de stationnement en fonction des tendances du marché de l'emploi - Réduire les marges minimales requises en bordure des grandes artères - Permettre, sous condition, certains usages commerciaux et les services de garde en milieu de travail		Règlement sur le zonage et les usages conditionnels	- Ville - Propriétaires fonciers - Entreprises
- Implanter des mesures visant l'amélioration de la qualité de vie des employés (offre bonifiée de transport collectif, ajout de pistes multifonctionnelles, de plantations et d'aires d'agrément, etc.) - Identifier des stratégies (ex.: options d'achat avec conditions) pour stimuler le développement de l'écoparc industriel		- Plan directeur des infrastructures municipales - Plan directeur du réseau de mobilité active	

OBJECTIF 3.2

FAVORISER L'INTÉGRATION HARMONIEUSE DES PÔLES INSTITUTIONNELS À LEUR MILIEU D'ACCUEIL

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Imposer des mesures restrictives à l'aménagement d'aires de stationnement extérieures pour le centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Arthabaska et (CIUSSS) - Planifier la croissance du pôle CIUSSS		- Règlement de zonage et de démolition d'immeubles - Ententes avec les administrateurs publics	- Ville - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'instaurer des mesures de gestion de l'offre de stationnement sur rue aux abords du CÉGEP et du CIUSSS (ex.: vignettes) - Accroître la perméabilité du tissu urbain par l'aménagement à même les propriétés institutionnelles de parcours multifonctionnels et reliés au réseau public		- Règlement de zonage - Plan de mobilité durable (PMD), fiches RRS-03 et TA-04 - Étude de gestion des stationnements - Ententes avec les administrateurs publics	- CÉGEP de Victoriaville - Commissions scolaires

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 3. FAVORISER LA CONSOLIDATION ET LE DYNAMISME DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

OBJECTIF 3.3

ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Identifier les potentiels de diversification commerciale sur le territoire (ex.: rue Notre-Dame Ouest, Vieil-Arthabaska, etc.)		Étude de marché sur les besoins commerciaux à Victoriaville	- Ville - Propriétaires fonciers
- Consolider les zones d'affectation commerciale pour refléter les pôles commerciaux principaux et secondaires identifiés au PU - Créer des zones mixtes où la fonction commerciale s'intègre au tissu résidentiel - Permettre, sous condition, certains usages commerciaux de proximité en zone résidentielle (ex.: dépanneurs, petites épiceries de quartier, etc.)		Règlement de zonage, sur les usages conditionnels et sur les PPCMOI	- Commerçants - Partenaires privés (consultants)

OBJECTIF 3.4

ENCOURAGER L'IMPLANTATION DES PRODUCTEURS ÉMERGENTS AU SEIN DU TERRITOIRE AGRICOLE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Évaluer la pertinence et la faisabilité de développer des outils destinés à faciliter le démarrage d'entreprises pour les petits producteurs et/ou les finissants des programmes en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)		Plan directeur de la zone agricole (PDZA)	- Ville - MRC d'Arthabaska - CISA et CETAB+ - Agriculteurs

OBJECTIF 3.5

METTRE À JOUR LE RÉPERTOIRE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA MUNICIPALITÉ

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Identifier et caractériser les îlots déstructurés non-répertoriés		Étude de caractérisation des îlots déstructurés	- Ville - MRC d'Arthabaska
Travailler conjointement avec les instances régionales (MRC) pour effectuer une demande à portée collective auprès des autorités provinciales (CPTAQ)		Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
Le cas échéant, mettre à jour le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et les outils d'urbanisme municipaux		- SAD de la MRC d'Arthabaska - Plan et règlements d'urbanisme	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 3. OBJECTIFS ET STRATÉGIES

OBJECTIF 3.6

AMÉLIORER L'INTERFACE ENTRE LES USAGES GÉNÉRATEURS DE NUISANCES ET LES MILIEUX SENSIBLES

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Bonifier les exigences en matière de zones tampons à la limite des zones résidentielles et autres milieux sensibles - Limiter l'implantation de nouvelles activités génératrices de nuisances à la limite des zones résidentielles - Identifier formellement un réseau de circulation des véhicules lourds - Interdire les manoeuvres sur l'emprise publique en bordure des grandes artères		- Règlements sur le zonage et sur le camionnage - Plan de mobilité durable (PMD), fiche TE-01	- Ville - Entreprises / Commerçants - Propriétaires fonciers
Inciter la relocalisation des activités industrielles et commerciales lourdes génératrices de nuisances à l'intérieur des zones proprement affectées à ces usages (mise en droits acquis et avantages fiscaux)		- Règlement sur le zonage - Programme de crédits de taxes accordé en vertu de la Loi sur les compétences municipales	

OBJECTIF 3.7

EXERCER UN MEILLEUR CONTRÔLE SUR L'AFFICHAGE COMMERCIAL EN MILIEU URBAIN

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Simplifier et harmoniser les mesures réglementaires sur l'affichage pour accroître la durabilité des structures et répondre aux nouvelles tendances du marché (ex.: enseignes électroniques) - Limiter l'utilisation des enseignes temporaires - Exiger le regroupement des enseignes détachées dans les centres commerciaux - Soumettre l'affichage en zones patrimoniales à la procédure de révision architecturale		Règlement de zonage et sur les PIIA	- Ville - Commerçants - Comité consultatif d'urbanisme

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 3. INSPIRATIONS



1_ La municipalité de Sainte-Camille en Estrie constitue un exemple inspirant d'initiative vouée à la revitalisation du milieu agricole. Les projets du rang 13 et du Parc agro-villageois, divisés en lots de +/- 1 acre, permettent aux producteurs à petite échelle de cultiver la terre ou d'exploiter les ressources forestières de façon écologique et durable.

2_ L'aménagement d'aires de détente et autres services en milieu de travail contribue à la qualité de vie des employés.

3_ L'aménagement d'un lien piéton reliant l'Université Laval, le Cégep Sainte-Foy et les nouvelles installations du Réseau de transport de la Capitale du plateau centre de Sainte-Foy facilite les déplacements des utilisateurs entre le pôle de transport en commun et les institutions.

4_ L'exposition «Mémoire d'ouvriers» sur l'esplanade Boréal à Trois-Rivières, conjugue aire de détente et mise en valeur du patrimoine immatériel, initiative inspirante pour bonifier l'environnement de travail des victoriavillois.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 4.

ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La volonté d'adopter des pratiques d'aménagement innovantes et durables est intimement liée à celle de voir les citoyens et employés diversifier leurs habitudes de déplacement au quotidien. Si l'optimisation de l'utilisation du sol à proximité des pôles de services peut contribuer à favoriser la marche et autres modes de transport actifs, il importe également d'offrir une alternative à l'automobile pour les déplacements à plus grande échelle. En bonifiant l'offre en transport collectif/ alternatif à l'auto-solo et en développant les réseaux de transport actif, la Ville souhaite également améliorer la capacité de se mouvoir dans l'espace des ménages plus vulnérables. Le plan de mobilité durable (PMD) de Victoriaville se penche spécifiquement sur ces questions. Les objectifs et les actions énumérés ci-dessous résument et parfois approfondissent les pistes de solutions proposées par le PMD qui sont en lien avec l'aménagement du territoire. Une lecture approfondie du PMD permet toutefois d'apprécier l'ampleur des efforts requis pour développer les réseaux de transport économiquement, socialement et environnementalement viables.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 4, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

-
- OBJECTIF 4.1 DIVERSIFIER L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ALTERNATIF À L'AUTO-SOLO
 - OBJECTIF 4.2 CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF
 - OBJECTIF 4.3 FAVORISER L'INTERMODALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS DES CITOYENS, EMPLOYÉS ET VISITEURS
 - OBJECTIF 4.4 FAVORISER UNE MEILLEURE COHABITATION DES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE
 - OBJECTIF 4.5 ASSURER UNE GESTION OPTIMALE DU STATIONNEMENT
 - OBJECTIF 4.6 SUSCITER LA COLLABORATION DES CITOYENS ET DES GRANDS GÉNÉRATEURS D'ACHALANDAGE

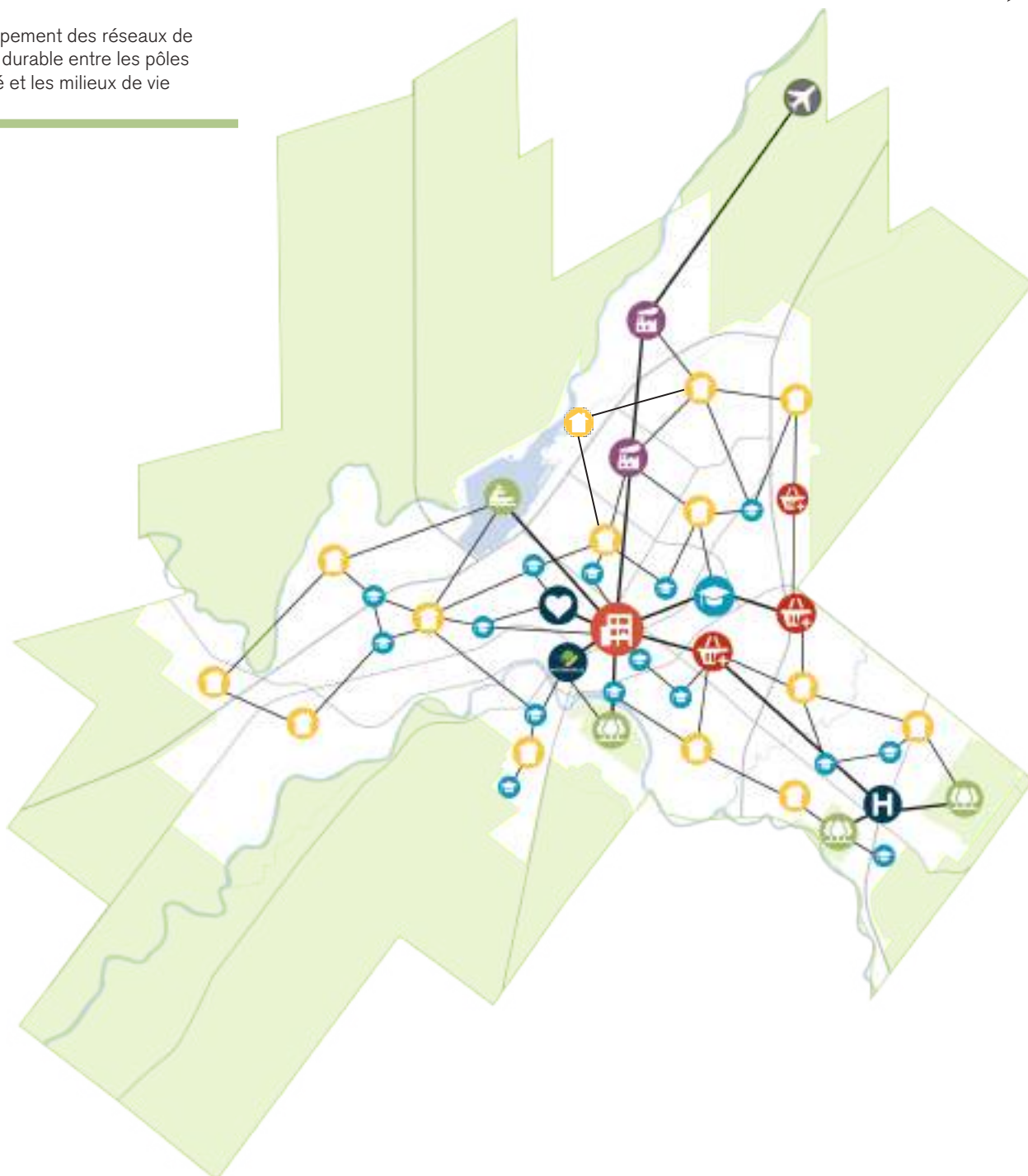


ORIENTATION 4. ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

CARTE 17. SCHÉMA CONCEPTUEL
D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 4.



Développement des réseaux de
mobilité durable entre les pôles
d'activité et les milieux de vie



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 4. ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4.1

DIVERSIFIER L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ALTERNATIF À L'AUTO-SOLO

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Implanter un mode de transport collectif complémentaire à TaxiBus pour relier les milieux de vie et les pôles d'activité		- Plan de mobilité durable (PMD), fiche TCA-01 - Étude de Gestrans sur l'analyse du système de transport collectif	- TaxiBus - Municar - Transport adapté «Rouli-Bus» - Commission scolaire des Bois-Francs
- Prévoir des travaux de réaménagement des espaces publics visant à rendre l'utilisation des transports collectifs et alternatifs conviviaux et sécuritaires (selon les résultats des analyses d'opportunité) - Évaluer l'opportunité de mettre en place un service de véhicules en libre-service et de réserver des cases à cet effet et pour l'autopartage à même les aires de stationnement publiques		- Plan de mobilité durable (PMD), fiches TCA01 et TCA-03 - Étude d'opportunité des modes alternatifs à l'auto-solo (covoiturage et véhicule libre-service)	- Gestionnaires de véhicules en auto-partage /libre-service - Organisme Roulons VERT

OBJECTIF 4.2

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Privilégier l'accessibilité universelle dans l'aménagement de l'espace public		- PMD, fiches TA-01 - Politique d'accessibilité universelle	- Ville - Citoyens
- Intensifier les efforts visant à rendre les parcours actifs plus conviviaux et sécuritaires - Assurer le déneigement des principaux liens en hiver - Réaliser un projet pilote de rue partagée, de zone de rencontre (type Woonerf) et/ou de rue piétonne en vue d'un déploiement graduel aux endroits propices - Assurer une planification intégrée des réseaux de mobilité active en amont des projets de développement		- PMD, fiches TA-01 et TA-02, TA-03 - Certification Vélosympathique - Programme À pied, à vélo, ville active (ex.: Trottibus et Pédibus) - Règlements de zonage, sur les usages conditionnels, sur les PPCMOI - Ententes négociées avec les promoteurs	- Promoteurs immobiliers - Réseaux Plein-Air Drummond - Vélo Québec - Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA) - Ministère des Transports, [...] - Commission scolaire des Bois-Francs
Développer des liens actifs utilitaires et directs sur le domaine public, en privilégiant les liens en site propre et les liaisons entre les pôles d'activité		- PMD, fiches TA-01 - Plan de mobilité active	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 4. ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4.3

FAVORISER L'INTERMODALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS DES CITOYENS, EMPLOYÉS ET VISITEURS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'aménager des pôles intermodaux à des endroits névralgiques de la municipalité - Assurer une planification intégrée des transports collectifs, actifs et alternatifs à l'auto-solo en amont de chacun des projets de développement		- PMD, fiche TCA-05 - Plan de mobilité durable (PMD) - Plan directeur des infrastructures municipales - Règlements de zonage et sur les ententes relatives aux travaux municipaux - Ententes négociées avec les promoteurs	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Entreprises / commerçants - Institutions - Promoteurs immobiliers

OBJECTIF 4.4

FAVORISER UNE MEILLEURE COHABITATION DES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Réviser la hiérarchie routière et établir un gabarit standard des aménagements routiers - Mettre à jour le réseau de circulation des véhicules lourds et sécuriser les interfaces avec les autres corridors de circulation		- PMD, fiches RRS-01 et TE-01 - Plan directeur des infrastructures municipales - Règlements de camionnage, de zonage et de lotissement	- Ville - Citoyens - Promoteurs immobiliers - Institutions (Cégep et Hôpital (CIUS), etc.)
- Adopter un outil visant à encadrer la vitesse de circulation tout en mettant en œuvre des projets pilotes (ex.: projet pilote Zone 40 en milieu résidentiel) - Proposer des mesures de modération de la circulation temporaires et permanentes - Évaluer la pertinence et la faisabilité d'effectuer des travaux de réfection basés sur des principes de rue complète et de régime routier (« Road Diet »)		- PMD, fiches RRS-02 ET RRS-05 - Analyses de sécurité et études de circulation (ex.: avant / après mesures de modération) - Plan directeur des infrastructures municipales - Plan directeur des limites de vitesse - Logigramme décisionnel des mesures de modération	- Entreprises / commerçants - Partenaires privés (consultants)
Sécuriser les intersections et les axes routiers présentant un risque pour la sécurité des usagers		- PMD, fiche RRS-04 - Plan directeur des infrastructures municipales	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 4. ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4.5

ASSURER UNE GESTION OPTIMALE DU STATIONNEMENT

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Entamer des travaux de reconfiguration des aires de stationnement municipales - Inciter les commerces et entreprises à prévoir des stationnements pour véhicules électriques à proximité des accès ainsi que des emplacements dédiés exclusivement à la recharge - Bonifier l'offre de stationnement pour vélos sur le domaine public et ajuster les exigences pour les nouveaux projets immobiliers - Aménager des aires de stationnement pour les Aides à la mobilité motorisées (AMM)		- PMD, fiches RRS-03 et TCA-04 - Plan directeur des infrastructures municipales - Règlements de zonage, sur les PPCMOI et sur les usages conditionnels - Ententes avec les propriétaires fonciers - Plan directeur des stationnements pour vélos	- Ville - Citoyens - Promoteurs immobiliers - Institutions - Entreprises / commerçants - Partenaires privés (consultants)
Optimiser l'utilisation des stationnements municipaux (ex.: système de jalonement dynamique au centre-ville)		- PMD, fiche RRS-03 - Étude de gestion des stationnements	

OBJECTIF 4.6

SUSCITER LA COLLABORATION DES CITOYENS ET DES GRANDS GÉNÉRATEURS D'ACHALANDAGE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Encourager les citoyens à proposer et mettre en œuvre des projets de réaménagement du domaine public - Inciter les entreprises et les institutions à mettre en place les conditions nécessaires à l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs (allocation de stationnement ou argent comptant" pour qui refuse de l'utiliser (ex.: principe de "Parking-cash-out", indemnités kilométriques pour les employés, etc.)		- Plan de mobilité durable (PMD) - Campagnes de sensibilisation - Plan de mobilité durable - Budget participatif de soutien aux initiatives citoyennes - Politique de tarification du stationnement véhiculaire	- Ville - Citoyens - Institutions - Entreprises / commerçants - Organisme Roulons VERT

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 4. INSPIRATIONS



1



2



3



4



5

1_ La réduction de l'emprise de rue dédiée à la chaussée véhiculaire permet notamment l'élargissement des trottoirs, l'aménagement de liens cyclables ou multifonctionnels en site propre, la plantation d'arbres, etc.

2_ L'entreprise IKEA a entrepris un virage vert et offre notamment des bornes de recharge pour véhicules électriques à même ses aires de stationnement, en plus de réserver des cases aux véhicules peu polluants à proximité des entrées.

3_ La ville de Chambly est récipiendaire de nombreux prix et reconnaissances pour son projet "Des actions en mobilité durable" qui prévoit entre autres des navettes de transport collectif dont l'accès est gratuit, la qualité de son réseau cyclable et autres mesures de réfection du domaine public.

4_ La prise en compte de la mobilité durable en amont des projets d'aménagement signifie entre autres de prévoir l'aménagement de supports à vélos protégés des intempéries en milieu résidentiel comme au sein des pôles d'emploi.

5_ En 2016, la rue de l'Aqueduc à Victoriaville a subi d'importants travaux de réfection, incluant le remplacement du réseau d'aqueduc et d'égouts. La Ville a profité de cette opportunité pour revoir la configuration de la rue pour permettre un meilleur partage de la route, réduire la vitesse et sécuriser les accès piétons. Les trottoirs ont été élargis et des saillies végétalisées ont été aménagées pour favoriser la rétention de l'eau de pluie. Des bandes cyclables unidirectionnelles peintes sur chaque rive de la chaussée facilitent les déplacements à vélo dans ce secteur.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5.

SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES

Depuis une quarantaine d'années, les instances municipales et les organismes communautaires victorivillois ont déployé maints efforts pour réduire l'impact de l'urbanisation sur l'environnement. Tant au niveau de la gestion des déchets ou des mesures visant à réduire la consommation énergétique des équipements collectifs et des bâtiments résidentiels, des outils de gestion et d'urbanisme ont été développés et contribuent à définir Victoriaville comme berceau du développement durable. Dans cette mouvance, le plan d'urbanisme vise aujourd'hui à favoriser l'adoption des pratiques innovantes en aménagement. La Ville entend d'ailleurs faire figure de pionnière dans ses projets de réaménagement du domaine public, de promotion des modes de transport durables et de construction de bâtiments. Elle met également à contribution les promoteurs immobiliers de même que les citoyens, entrepreneurs, agriculteurs et institutions pour faire en sorte que Victoriaville puisse toujours se positionner comme chef de file en développement durable et continuer à rayonner à l'échelle du Québec.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 5, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

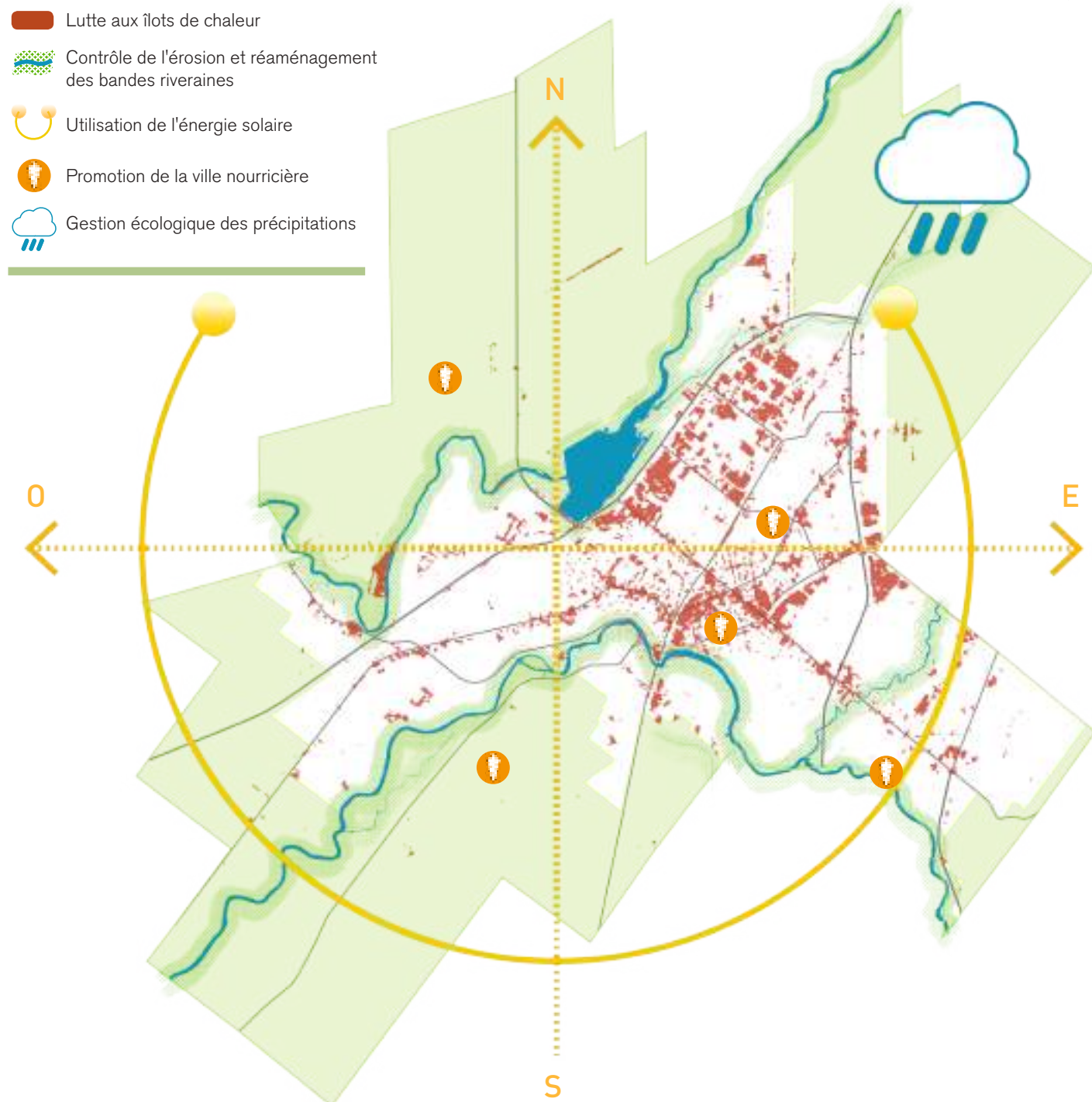
-
- OBJECTIF 5.1 DÉMONTRER LA PROACTIVITÉ DE LA VILLE PAR UNE GESTION EXEMPLAIRE DU DOMAINE PUBLIC
 - OBJECTIF 5.2 FAVORISER LES ÉCOQUARTIERS COMME MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT
 - OBJECTIF 5.3 RÉDUIRE L'INCIDENCE DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU)
 - OBJECTIF 5.4 FAVORISER UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION DU SOL
 - OBJECTIF 5.5 EXIGER LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION
 - OBJECTIF 5.6 PROMOUVOIR LE PRINCIPE DE VILLE NOURRICIÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5. SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES

CARTE 18. SCHÉMA CONCEPTUEL D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 5.



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5. SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES

OBJECTIF 5.1

DÉMONSTRER LA PROACTIVITÉ DE LA VILLE PAR UNE GESTION EXEMPLAIRE DU DOMAINE PUBLIC

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Poursuivre les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues des activités municipales (ex.: véhicules électriques, efficacité énergétique des bâtiments, réduction des déchets, etc.)		Plan directeur des infrastructures municipales	- Ville - Consultants externes (Ges Trans, etc.)
- Assumer un rôle de leader pour développer les réseaux de mobilité durable (transport collectif, réseau de transport actif, etc.) - Favoriser les modes écologiques en transport (bornes de recharge dans les stationnements publics, véhicules disponibles en libre-service, etc.) - Implanter des pratiques innovantes en matière d'aménagement du domaine public (ex.: verdissement des aires de stationnement)		- Plan de mobilité durable (PMD), fiches TCA et TA - Plan directeur des infrastructures municipales - Plan de mobilité active	- Taxibus - Municar - Transport adapté «Rouli-Bus»

OBJECTIF 5.2

FAVORISER LES ÉCOQUARTIERS COMME MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Guider les promoteurs dans la conception de quartiers durables - Se doter de normes, critères et mesures incitatives favorisant l'aménagement de quartiers durables - Soutenir les initiatives visant l'obtention d'une certification environnementale pour l'aménagement de quartier (LEED-ND, Ecodistrict, etc.)		- Guide des pratiques innovantes pour l'aménagement d'un écoquartier - Règlement de zonage, sur les PIIA, sur les PPCMOI et sur les ententes relatives aux travaux municipaux - Programme VQD (Victoriaville Quartier Durable) - Ententes négociées avec les promoteurs	- Ville - Citoyens - Promoteurs immobiliers - Partenaires privés (consultants, organismes certificateurs, etc.)

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5. SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES

OBJECTIF 5.3

RÉDUIRE L'INCIDENCE DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU)

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Entamer des travaux de verdissement des aires de stationnement municipales en priorisant les espaces localisés au centre-ville - Adopter des mesures visant à réduire l'incidence des îlots de chaleur sur le domaine privé, en particulier dans les zones industrielles et commerciales, en favorisant le verdissement des espaces extérieurs et l'utilisation de matériaux de revêtement pâles (IRS élevé)		- Plan directeur des infrastructures municipales (travaux de réfection des stationnements municipaux) - Règlement de zonage, PIIA, PPCMOI, usages conditionnels	- Ville - Citoyens - Entreprises / commerçants - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
Bonifier la plantation d'arbres en bordure des rues lorsque l'emprise le permet		Plan directeur des infrastructures municipales	

OBJECTIF 5.4

FAVORISER UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION DU SOL

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Intégration d'ouvrages de biorétention sur le domaine public (planification sensible des projets de réfection des stationnements municipaux, des rues et des réseaux d'aqueduc et d'égouts)		Plan directeur des infrastructures municipales (travaux de réfection)	- Ville - COPERNIC - Citoyens - Entreprises / commerçants - Institutions - Agriculteurs - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
Assurer une plus grande capacité de rétention des eaux de ruissellement sur le domaine privé en privilégiant les ouvrages de biorétention (jardins de pluie, fosses de rétention, aménagement de rues, etc.)		- Règlement sur la gestion de l'eau - Règlements sur le lotissement, les PIIA et les PPCMOI - Ententes négociées avec les promoteurs	
Favoriser les bonnes pratiques en aménagement de bandes riveraines (15 mètres) lors de projets de construction et d'aménagements extérieurs		- Plan directeur de l'eau (PDE) de la zone Nicolet - Guide de bonnes pratiques en aménagement et restauration des bandes riveraines	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5. SOUTENIR L'INNOVATION VISANT À DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS URBAINES

OBJECTIF 5.5

EXIGER LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Poursuivre l'adoption de mesures pour promouvoir les pratiques innovantes et durables en matière de construction et de rénovation des bâtiments		- Programme Victoriaville Habitation Durable (VHD) - Règlements de construction (normes VHD) et d'entretien et d'occupation d'immeuble	- Ville - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
Favoriser l'utilisation du potentiel solaire passif des nouvelles constructions		Règlements sur les PIIA et sur les PPCMOI	

OBJECTIF 5.6

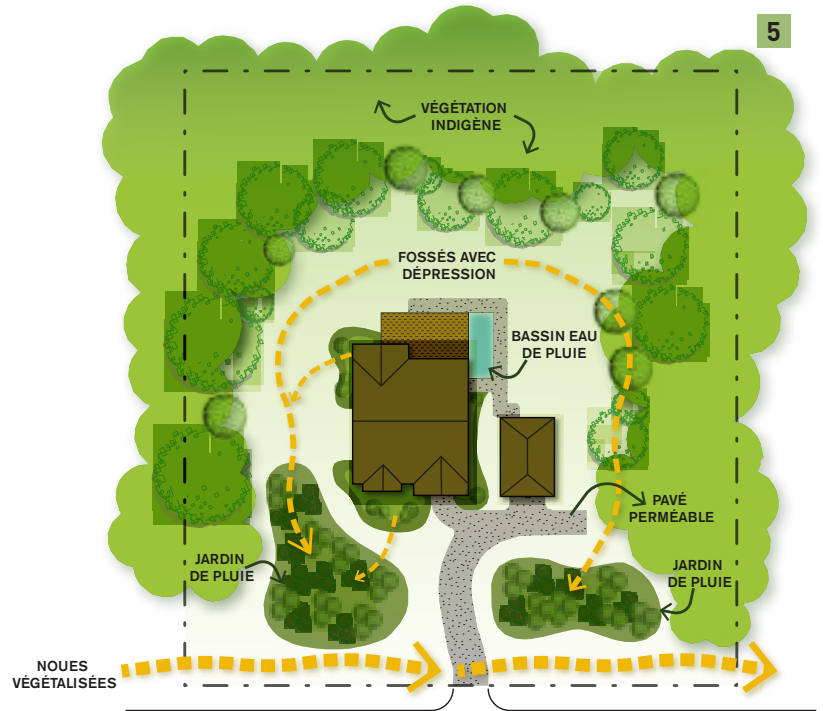
PROMOUVOIR LE PRINCIPE DE VILLE NOURRICIÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Initier un projet-pilote de plantation fruitière dans le Boisé des Frères		Programme d'infrastructure communautaire 150	- Ville - Gouvernement du Canada - Citoyens - Agriculteurs - CETAB + - Accès Bio Terre - Marché de solidarité de Victoriaville - Entreprises / commerçants - Institutions - Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)
Étendre et diversifier les formes de l'agriculture urbaine sur le domaine public (ex.: jardin des Rendez-vous)		Plan directeur des infrastructures municipales	
- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter un marché fermier sur le territoire - Évaluer la pertinence et la faisabilité de retirer la surtaxe foncière sur les terrains vacants utilisés à des fins d'agriculture urbaine - Créer des partenariats avec les organismes communautaires locaux pour l'entretien, la récolte et la distribution des fruits de la production maraîchère sur le domaine public - Concevoir un plan d'agriculture urbaine		- Étude de faisabilité pour l'implantation d'un marché fermier - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances - Plan d'agriculture urbaine	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 5. INSPIRATIONS



1_ L'écoquartier Pie-X à Victoriaville (ancien site de l'usine de sel Warwick) propose une soixantaine d'unités de logement et une offre en commerces de proximité sur cette friche industrielle de 8 547 mètres carrés. En autres mesures de conception écologique, le projet devra répondre aux critères de performance du programme Victoriaville Habitation Durable (VHD).

2_ De plus en plus de bannières commerciales telles que Walmart utilisent des membranes blanches comme revêtement de toiture, ce qui permet de réfléchir les rayons du soleil et de réduire l'effet d'îlot de chaleur.

3_ Un aménagement responsable des aires de stationnement extérieures permet de rendre les parcours actifs plus conviviaux, de diminuer l'effet d'îlot de chaleur au sein des vastes surfaces minéralisées et d'atteindre une performance accrue en termes de gestion écologique des eaux de ruissellement.

4_ Le principe de ville nourricière peut prendre une diversité de formes, comme cette plantation de melons en pleine fosse aménagée sur un trottoir à Montréal.

5_ Le principe de gestion écologique des eaux de ruissellement combine une diversité de stratégies, retenant et filtrant l'eau à même les terrains privés, pour ensuite la traiter en réseau sur le domaine public. La biorétention, maximisant le potentiel de captation et de filtrage des végétaux, constitue la solution optimale en termes écologiques.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 6.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

Avec 7,4 hectares de parcs par 1000 habitants, Victoriaville fait bonne figure à titre de ville où les citoyens bénéficient d'un contact privilégié avec la nature. Soucieuse de s'adapter aux besoins actuels et anticipés de la population, la Ville souhaite bonifier l'aménagement des parcs et garantir une complémentarité de l'offre en équipements récréatifs sur l'ensemble du territoire. L'élaboration du plan d'urbanisme constitue également une opportunité de concilier le développement du territoire et la préservation des composantes naturelles et paysagères exceptionnelles du paysage. Ainsi, le document prévoit une série de mesures visant à caractériser ces composantes identitaires et des stratégies pour les mettre en valeur. Dans cette perspective, tous les acteurs de la société doivent être mis à contribution, notamment les propriétaires fonciers et les promoteurs immobiliers.

Dans le respect des principes sous-jacents à l'Orientation 6, la Ville de Victoriaville vise l'atteinte des objectifs suivants à travers une série de stratégies et d'outils déclinés ultérieurement:

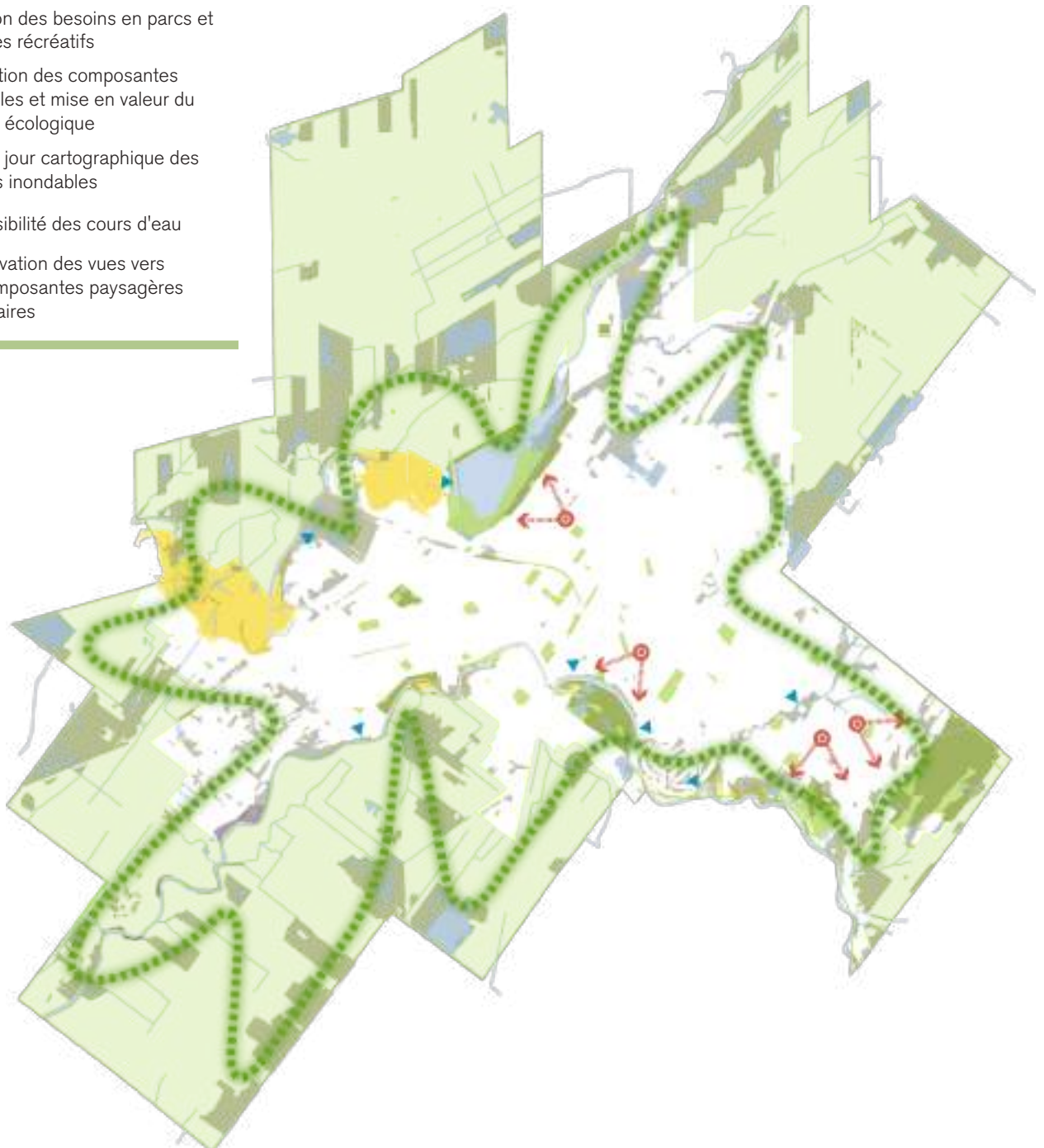
- OBJECTIF 6.1 ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET D'ESPACES VERTS AUX BESOINS DE TOUS LES CITOYENS
- OBJECTIF 6.2 CRÉER UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE VIABLE ET RÉSILIENT À PARTIR DES MILIEUX NATURELS EXISTANTS
- OBJECTIF 6.3 PROTÉGER ET BONIFIER LE COUVERT ARBORESCENT DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 6.4 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PRINCIPAUX PLANS D'EAU DE LA VILLE
- OBJECTIF 6.5 CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LES COMPOSANTES IDENTITAIRES DU PAYSAGE
- OBJECTIF 6.6 RELIER PAR UN PARCOURS ACTIF LES ESPACES VERTS ET AUTRES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU PAYSAGE



ORIENTATION 6. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

**CARTE 19. SCHÉMA CONCEPTUEL
D'ORGANISATION SPATIALE POUR L'ORIENTATION 6.**

-  Révision des besoins en parcs et espaces récréatifs
-  Protection des composantes naturelles et mise en valeur du réseau écologique
-  Mise à jour cartographique des plaines inondables
-  Accessibilité des cours d'eau
-  Préservation des vues vers les composantes paysagères identitaires



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 6. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

OBJECTIF 6.1

ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET D'ESPACES VERTS AUX BESOINS DE TOUS LES CITOYENS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Mettre à jour la classification des parcs et les espaces verts en fonction de leur vocation - Concevoir les aménagements en prenant en compte les besoins des personnes à mobilité réduite et des clientèles particulières (enfants, adultes, personnes âgées, etc.)		- Plan directeur des parcs et espaces verts (mise à jour) - Politique d'accessibilité universelle	- Ville - Citoyens - Comité consultatif Municipalité amie des aînés (MADA)
Bonifier l'offre de parcs et espaces verts au sein des nouveaux développements		Plan directeur des parcs et espaces verts (mise à jour)	

OBJECTIF 6.2

CRÉER UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE VIABLE ET RÉSILIENT À PARTIR DES MILIEUX NATURELS EXISTANTS

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Identifier et caractériser les milieux naturels d'intérêt écologique sur le territoire (milieux humides, boisés, etc.) - Identifier les noyaux de biodiversité, leurs zones tampons et les corridors qui permettraient de les relier - Adopter une cible de protection des milieux naturels (pourcentage du territoire) - Mettre à jour la cartographie des plaines inondables et réviser les règles d'urbanisme en conséquence		- Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels - Relevé cartographique des plaines inondables - Plan d'urbanisme - Règlement de zonage	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers - Organismes de conservation - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Identifier les milieux à préserver sur le domaine privé et les mécanismes appropriés pour assurer leur protection (acquisition, cession aux fins de parcs, servitudes de conservation, réserves naturelles, stratégies de compensation, etc.)		Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels	

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 6. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

OBJECTIF 6.3

PROTÉGER ET BONIFIER LE COUVERT ARBORESCENT DU TERRITOIRE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Déployer une campagne de verdissement et de plantation d'arbres sur le domaine public (aires de stationnement municipales, emprises de rues, parcs, etc.) - Mettre en oeuvre une stratégie préventive de lutte aux ravageurs (ex.: Agrile du frêne) - Poursuivre et bonifier les mesures incitatives favorisant la plantation d'arbres sur le domaine privé - Assurer un suivi rigoureux de l'application des mesures visant à restreindre l'abattage d'arbres et à protéger les composantes naturelles du site durant les travaux de construction		- Programme « Un arbre pour chaque nouvelle construction » - Campagne de sensibilisation - Règlement de zonage, sur les PIIA, sur les PPCMOI, sur les usages conditionnels et sur les dérogations mineures	- Ville (service de l'environnement) - Citoyens - Entreprises / Commerçants - Agriculteurs - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
- Estimer l'indice de canopée du territoire et élaborer une stratégie visant à l'accroître sur un horizon ciblé - Mettre en œuvre une stratégie visant à accroître la plantation d'arbres sur le territoire		- Plan d'action canopée - Programme VQD (Victoriaville Quartier Durable)	

OBJECTIF 6.4

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PRINCIPAUX PLANS D'EAU DE LA VILLE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Évaluer la pertinence et la faisabilité d'aménager une plage urbaine et de nouveaux accès aux rivières et plan d'eau du territoire		- Plan directeur des parcs et espaces verts (mise à jour) - Plan directeur des infrastructures municipales - Ententes négociées avec les propriétaires fonciers	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 6. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES

OBJECTIF 6.5

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LES COMPOSANTES IDENTITAIRES DU PAYSAGE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
Identifier et caractériser les composantes identitaires du paysage (mont Arthabaska, Réservoir Beaudet, paysage agricole, aires patrimoniales, entrées de ville, etc.) et les vues d'intérêt vers celles-ci		- Plan de protection et de mise en valeur des paysages identitaires - PPU du Vieil Arthabaska, du centre-ville et du secteur Notre-Dame Ouest (à venir) - Plan quinquennal du parc du mont Arthabaska	- Ville - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers
Élaborer une stratégie de mise en valeur de ces lieux et adapter le cadre réglementaire conséquemment (hauteurs et dégagements autorisés, architecture des bâtiments, aménagements de belvédères, etc.)		Règlement de zonage, sur les PIIA et sur les PPCMOI	

OBJECTIF 6.6

RELIER PAR UN PARCOURS ACTIF LES ESPACES VERTS ET AUTRES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU PAYSAGE

STRATÉGIES	ÉCHÉANCIER	OUTILS	PARTIES PRENANTES
- Consolidation et développement du réseau actif en lien avec l'organisation spatiale des grands espaces verts et autres composantes du paysage identitaire - Création d'une signalétique distinctive pour le réseau de transport actif		- Plan directeur du réseau de mobilité active - PMD, fiches TA-01 et TA-02, TA-03	- Ville - Vélo-Québec - Ministère des Transports, [...] - Citoyens - Propriétaires fonciers - Promoteurs immobiliers

ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES



ORIENTATION 6. INSPIRATIONS



1



2



4



5



3

1_ La municipalité de Saint-Basile-le-Grand intègre des modules d'entraînement à ses aménagements de parcs.

2_ Vue d'intérêt du territoire agricole et du mont Arthabaska à Victoriaville.

3_ Le Plan d'action canopée 2012-2021 de Montréal se base sur l'indice de canopée du territoire en 2015 pour établir des cibles de plantation par secteurs d'usages.

4_ Le Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale de Saint-Bruno-de-Montarville propose des stratégies assurant entre autres la protection et la mise en valeur des espaces boisés, cours d'eau et milieux humides.

5_ Plusieurs municipalités du sud du Québec se sont dotées d'un plan d'action pour lutter contre la propagation de l'Agriole du frêne.



MISE EN OEUVRE



AFFECTATIONS ET DENSITÉS

La mise en œuvre du plan d'urbanisme de Victoriaville se traduit essentiellement par l'identification des grandes affectations du territoire, la prescription des densités résidentielles pour chaque secteur et la description des réseaux de transport structurants. Ces paramètres s'inscrivent en conformité des dispositions prévues par le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska.

Les éléments du présent chapitre se déclinent par la suite dans le cadre du processus de refonte des règlements d'urbanisme, notamment le règlement de zonage. La démarche inclut de surcroît une refonte des règlements sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA), sur le lotissement, sur la construction, sur les permis et certificats, sur les conditions d'émission de permis de construction, sur les dérogations mineures, sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeubles (PPCMOI), de même que l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels.

GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La ville de Victoriaville est assujettie à quatorze grandes affectations du territoire, illustrées à la «Carte 20. Grandes affectations du territoire» et décrites au «Tableau 6. Grandes affectations du territoire».

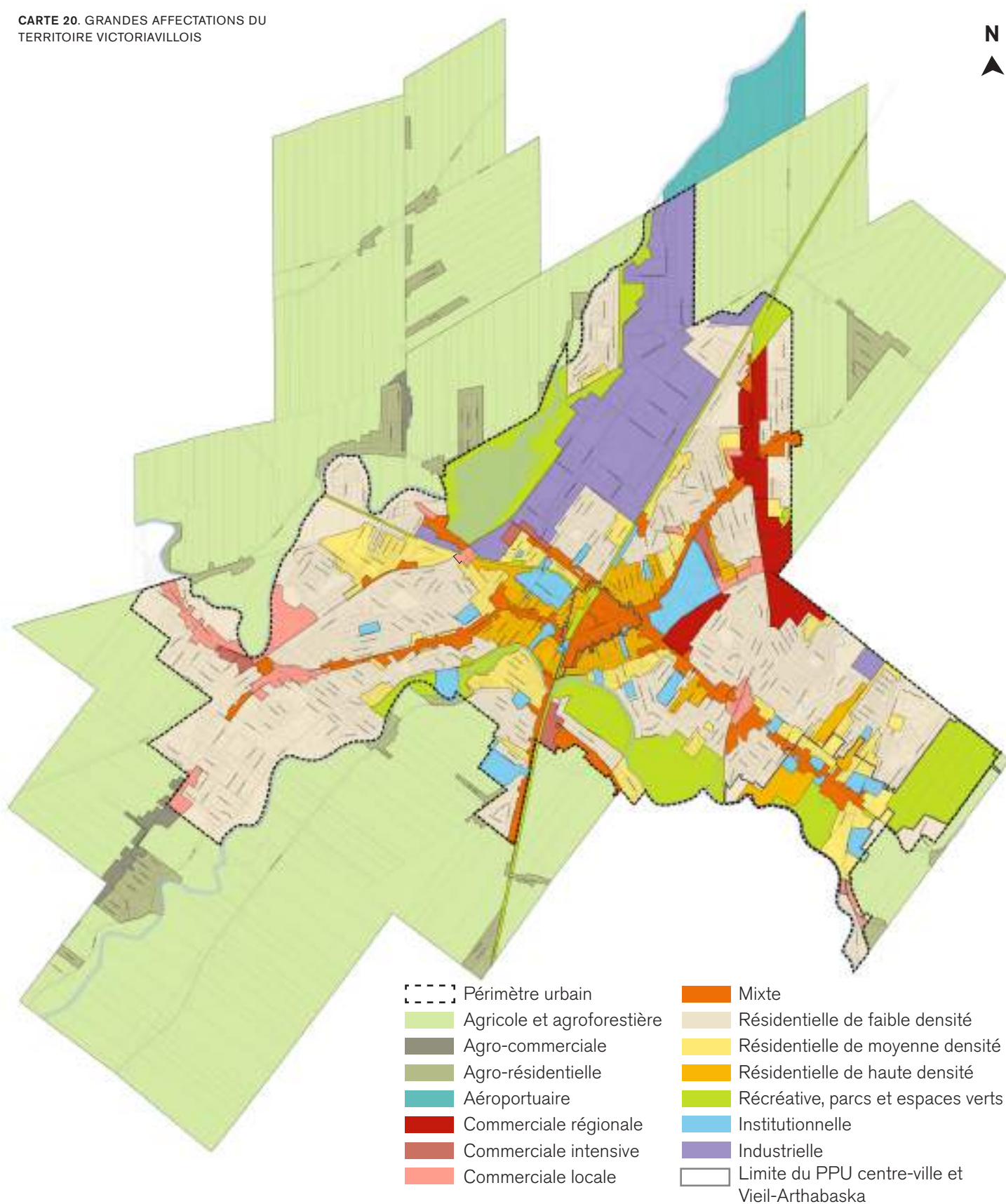
Quatre grandes aires d'affectation sont localisées au sein de la zone agricole permanente, soit «Aéroportuaire», «Agricole», «Agro-résidentielle» et «Agro-commerciale». Le périmètre urbain de Victoriaville, correspondant à l'affectation urbaine au Schéma d'aménagement et de développement, est divisé en dix grandes affectations qui traduisent la nouvelle structure territoriale planifiée pour Victoriaville. Leur délimitation et leurs composantes contribuent par ailleurs à satisfaire l'ensemble des orientations et des objectifs d'aménagement définis précédemment.

Quant aux affectations résidentielles, elles se déclinent en «faible», «moyenne» ou «haute densité». Cette distinction vise en premier lieu à refléter la forme de la trame urbaine actuelle, tout en ciblant certains secteurs névralgiques propices à accueillir de nouveaux développements résidentiels plus denses et plus compacts. Les affectations commerciales sont pour leur part réparties selon trois types d'affectations, soit «régionale», «intensive» et «locale». Cette nomenclature se base notamment sur les rayonnements et la nature des activités qui y sont autorisés. En outre, l'introduction de l'affectation «Mixte» permettra l'émergence de milieux de vie multifonctionnels, durables et animés, notamment au centre-ville et aux abords des axes structurants. Les affectations «Industrielle» et «Institutionnelle» couvrent les secteurs accueillants ces activités spécifiques, alors que l'affectation «Récréative, parcs et espaces verts» désigne les grands parcs et certains milieux naturels d'intérêt.

DENSITÉ RÉSIDENTIELLE

Les densités d'occupation du sol sont exprimées au «Tableau 6. Grandes affectations du territoire » en termes de hauteur et de modes d'implantation autorisés selon l'affectation du sol, auxquelles s'ajoutent les typologies résidentielles ainsi qu'un nombre maximal de logements autorisés par bâtiment lorsque l'habitation multifamiliale est autorisée. Ce cadre de référence se veut le reflet de la volonté d'optimiser l'utilisation du sol au sein des secteurs bien desservis en services de proximité, tout en demeurant flexible et cohérent avec la situation existante.

CARTE 20. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE VICTORIAVILLOIS



AFFECTATIONS ET DENSITÉS

TABLEAU 6. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE

AFFECTATION	GROUPES D'USAGES AUTORISÉS	CADRE BÂTI ET DENSITÉ
Résidentielle de faible densité (RB) Aire regroupant les secteurs périphériques à dominance résidentielle présentant une densité d'occupation du sol faible (généralement moins de 10 logements / hectare). Le plan d'urbanisme préconise la conservation des caractéristiques actuelles de ces secteurs moins propices à la densification.	- Habitation - Récréatif, Commerce et service, Public et institutionnel et Agricole si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur : 1 à 3 étages - Implantation : détachée, jumelée ou en rangée - Typologies résidentielles: unifamiliale et maison mobile
Résidentielle de moyenne densité (RM) Aire correspondant aux secteurs résidentiels localisés en périphérie des noyaux fondateurs et affichant une densité d'occupation du sol moyenne (entre 10 et 35 logements / hectare). Le plan d'urbanisme préconise une densification modérée du tissu résidentiel, particulièrement au niveau des terrains à développer ou à requalifier.	- Habitation - Récréatif, Commerce et service et Public et institutionnel si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur: 1 à 5 étages - Implantation: détachée, jumelée ou en rangée - Typologies résidentielles : unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et collective - Densité résidentielle : - max. 70 logements par bâtiment
Résidentielle de haute densité (RH) Aire affichant une trame résidentielle plus dense et compacte, composés des noyaux fondateurs limitrophes au centre-ville ou encore de regroupement d'habitations à logements multiples. Certains terrains à développer ou à requalifier sont également assujettis à cette affectation pour permettre une densification dans le respect des caractéristiques bâties du milieu.	- Habitation - Récréatif, Commerce et service et Public et institutionnel si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur: 1 à 8 étages - Implantation: détachée, jumelée ou en rangée - Typologies résidentielles: unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et collective - Densité résidentielle: - max. 150 logements par bâtiment
Mixte (M) Aire vouée à optimiser la croissance du territoire en proposant des dispositions urbanistiques incitatives à la création de milieux de vies animés et complets le long des axes structurants et au cœur des noyaux urbains. La densification du territoire et la mixité fonctionnelle sont privilégiées au niveau de ces secteurs névralgiques dont certains terrains sont à développer et à requalifier.	- Habitation - Public et institutionnel - Commerce et service à l'exception des activités commerciales contraignantes - Industriel innovation, Industriel léger et Récréatif si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur: 1 à 8 étages - Implantation: détachée, jumelée ou en rangée - Typologies résidentielles: unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et collective - Densité résidentielle: - max. 150 logements par bâtiment

TABLEAU 6. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE (SUITE)

AFFECTATION	GROUPES D'USAGES AUTORISÉS	CADRE BÂTI ET DENSITÉ
Commerciale régionale (CR) Aire désignant les deux centres commerciaux à rayonnement régional de la ville de Victoriaville. Le plan d'urbanisme préconise une diversification et une intensification des activités urbaines localisées dans ces secteurs en introduisant une plus grande flexibilité, sous certaines conditions, quant aux usages autorisés.	- Commerce et service - Habitation, Récréatif, Public et institutionnel si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur : 1 à 6 étages - Implantation : détachée, jumelée ou en rangée - Typologies résidentielles : multifamiliale et collective
Commerciale intensive (CI) Aire vouée aux activités commerciales de haute intensité situées en marge des grandes artères de la collectivité. Susceptibles de générer des nuisances pour le voisinage en termes d'achalandage, de circulation et de bruit, les usages du groupe Habitation y sont prohibés.	- Commerce et service - Industriel, Public et institutionnel et Récréatif si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur : 1 à 6 étages - Implantation : détachée
Commerciale locale (CL) Aire correspondant aux pôles commerciaux secondaires desservant une clientèle locale et générant peu de nuisance pour le voisinage. Si une dominance d'usages commerciaux y est privilégiée, on y retrouve également quelques insertions de bâtiments résidentiels.	- Commerce et service - Public et institutionnel - Habitation, Récréatif et Industriel si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur : 1 à 4 étages - Implantation : détachée ou jumelée - Typologie résidentielle : unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et collective
Industrielle (I) Aire à vocation économique concentrant la majorité des activités liées à la production de biens et la fourniture de services. Celles-ci étant susceptibles de générer des nuisances en termes de circulation lourde, d'émanations et de bruit, l'interface avec les aires d'affectation résidentielles fait l'objet d'une attention particulière au plan d'urbanisme.	- Industriel - Commerce et service, Transport et services publics et Conservation si compatible avec les usages et le cadre bâti environnants	- Hauteur : 1 à 6 étages - Implantation : détachée
Aéroportuaire (AE) Aire correspondant aux activités aéroportuaires et industrielles implantées aux pourtours de l'aéroport régional André-Fortin. Ces terrains sont éloignés des milieux résidentiels et donc appropriés pour accueillir des activités intensives sans générer de nuisances pour le voisinage.	- Agricole - Récréatif, Commerce et service, Public et institutionnel si complémentaire à l'activité aéroportuaire	- Hauteur : 1 à 4 étages - Implantation : détachée

AFFECTATIONS ET DENSITÉS

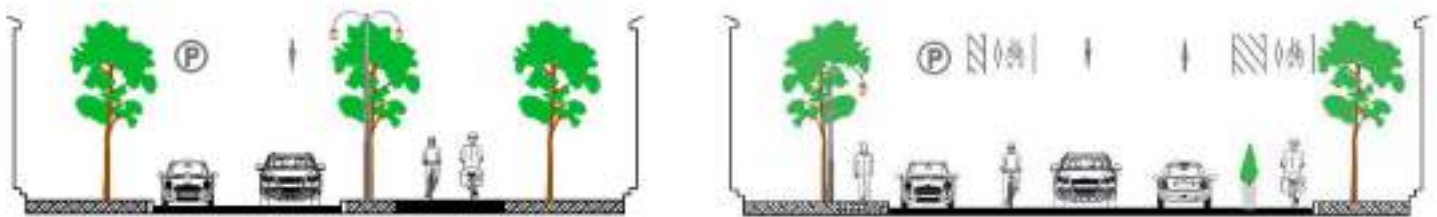
TABLEAU 6. GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DE VICTORIAVILLE (SUITE)

AFFECTATION	GROUPES D'USAGES AUTORISÉS	CADRE BÂTI ET DENSITÉ
Institutionnelle (P) Aire regroupant une concentration d'activités et d'équipements publics, récréatifs, communautaires, culturels et/ou institutionnels.	- Public et institutionnel - Récréatif - Commerce et service et Habitation si compatible avec les usages et le cadre bâti environnant	- Hauteur : 1 à 10 étages - Implantation : détachée, jumelée ou en rangée - Typologie résidentielle : unifamiliale, multifamiliale, collective
Récréative, parcs et espaces vert (REC) Aire comprenant les grands espaces parcs et certains milieux naturels d'intérêt de la collectivité. Elle vise la protection et la valorisation de la biodiversité et des grands espaces à vocation récréative.	- Récréatif - Public et institutionnel, Commerce et service, Agricole Culture et Para-agricole et touristique, si compatible avec avec les usages et le cadre bâti environnant	- Hauteur : 1 à 3 étages - Implantation : détachée
Agricole et agroforestière (A) Aire réservée aux activités agricoles et agroforestières, comprenant l'ensemble des activités associées à la culture, l'élevage, les exploitations forestières ainsi que les usages para-agricoles et agrotouristiques.	- Agricole - Habitation, lorsque conforme aux dispositions prévues par la LPTAA et le document complémentaire du SAD - Récréatif, Commerce et service et Industriel lorsque complémentaires aux activités agricoles en vertu de la LPTAA et conforme aux dispositions prévues par le document complémentaire du SAD	- Hauteur : 1 à 2 étages - Implantation : détachée - Typologie résidentielle : unifamiliale
Agro-résidentielle (AR) Aire regroupant l'ensemble des îlots déstructurés à vocation résidentielle.	- Agricole, lorsque conforme aux dispositions prévues par le document complémentaire du SAD - Habitation, lorsque conforme aux dispositions prévues par la LPTAA et le document complémentaire du SAD	- Hauteur : 1 à 2 étages - Implantation : détachée - Typologie résidentielle : unifamiliale, maison mobile
Agro-commerciale (AC) Aire regroupant l'ensemble des îlots déstructurés à vocation commerciale.	- Agricole, lorsque conforme aux dispositions prévues par le document complémentaire du SAD - Commerce et service, lorsque conforme aux dispositions prévues par le document complémentaire du SAD - Habitation, lorsque conforme aux dispositions prévues par la LPTAA et le document complémentaire du SAD	- Hauteur : 1 à 2 étages - Implantation : détachée - Typologie résidentielle : unifamiliale

RÉSEAUX DE TRANSPORT ET HIÉRARCHIE ROUTIÈRE

La révision du plan d'urbanisme et l'élaboration du plan de mobilité durable constituent une opportunité de revoir la hiérarchie routière afin que la classification des axes reflète les standards en matière de débits journaliers, de vitesse de circulation, d'emprise de rue, etc. Il s'agit également de guider Victoriaville dans un processus intégré de réfection routière. À cet effet, le plan de mobilité durable s'accompagne d'un guide des bonnes pratiques en matière d'aménagement des réseaux de déplacements qui propose différents gabarits type pour l'aménagement des rues locales et collectrices et les artères de la collectivité (voir ci-dessous). Le réseau routier supérieur et sa nouvelle hiérarchie sont illustrés sur la «Carte 21. Réseau routier victorivillois».

CONFIGURATIONS TYPE D'UNE RUE LOCALE RÉSIDENTIELLE (SENS UNIQUE ET DOUBLE SENS)



CONFIGURATION TYPE D'UNE RUE COLLECTRICE PRINCIPALE COMMERCIALE / INDUSTRIELLE



CONFIGURATION TYPE D'UNE ARTÈRE MIXTE AVEC PISTE CYCLABLE



FIGURE 16. EXEMPLES DE GABARITS APPLICABLES AUX DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE RUES À VICTORIAVILLE



**ANNEXE A - PROGRAMME
PARTICULIER D'URBANISME
DU CENTRE-VILLE**



**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
CENTRE-VILLE DE VICTORIAVILLE**





Ce Programme particulier d'urbanisme a été rédigé par :
Sylvain Gariépy, Urbaniste LEED GA permis numéro 983
Samuel Ferland, Urbaniste permis numéro 1456
Valérie Charest, Urbaniste-stagiaire



Dans le cadre de sa planification stratégique 2011–2015, le Conseil municipal de la Ville de Victoriaville a clairement manifesté sa volonté d'imaginer et de consolider la vocation du centre-ville de la municipalité, entre autres, afin qu'il corresponde à un environnement urbain inspirant.

Pour les membres du Conseil, le centre-ville doit être un lieu ouvert à toutes et à tous où nous pouvons constater la mixité des usages. Un lieu d'appartenance et de cohésion sociale où les activités commerciales ainsi que les activités de socialisation prédominent. Cœur d'accès au territoire, porteur de l'image de dynamisme que projette la ville, c'est également un levier de développement économique.

La réalisation de ce programme particulier d'urbanisme constitue une nouvelle étape franchie visant à poser des gestes concrets pour soutenir notre centre-ville et en faire un lieu actuel reflétant nos valeurs d'accessibilité, de développement durable et de santé urbaine. Il nous appartient d'en faire un lieu populaire et peuplé.

Le maire,

A stylized, cursive handwritten signature in blue ink that reads "Alain Rayes".

Alain Rayes



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

Présentation de la démarche	6
Contexte d'intervention	6
Rappel historique	6
Amorce de la démarche	8
Un outil de planification de la revitalisation du centre-ville	9

CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE ET ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Le profil sociodémographique	14
Les fonctions urbaines	18
Les usages résidentiels	19
Les espaces publics et institutionnels	21
Les espaces verts	21
Les usages commerciaux et de bureaux	22
Les générateurs d'achalandage	24
Les étages supérieurs de la rue Notre-Dame Est	25
La forme urbaine et le cadre bâti	26
Patrimoine urbain	26
Architecture et affichage	28
Les gabarits et la densité de construction	28
Les espaces sous-utilisés et déstructurés	30
Les stationnements	31
La mobilité	38
Géométrie des voies de circulation	38
Les déplacements actifs	40
Liens piétons	40
Transport collectif	41
L'aménagement du domaine public	42
Les connexions stratégiques	42
La visibilité du centre-ville	44
Le mobilier urbain	44
Animation urbaine	45
Sécurité	46

LA VISION D'AMÉNAGEMENT

49

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET MOYENS

50

PLAN D'ACTION

60



PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

La démarche d'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Victoriaville découle de la volonté du Conseil de Ville de réaffirmer le positionnement stratégique de ce secteur central au sein de la vie économique, culturelle et communautaire. Ce PPU permettra à la Ville de se doter d'outils urbanistiques, légaux et financiers qui offriront des moyens tangibles afin de favoriser l'essor du centre-ville.

Grâce à cet instrument de planification, le territoire compris à l'intérieur des limites de l'aire PPU, illustrées à la carte « Territoire d'intervention » et ayant comme cœur commercial la rue Notre-Dame Est, pourra se distinguer et rayonner au sein de la région des Bois-Francs.

CONTEXTE D'INTERVENTION

Le plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville identifie le territoire d'application du PPU et y prévoit l'affectation « commerciale de type centre-ville ».

L'intégration du PPU au plan d'urbanisme permettra à la Ville d'encadrer les interventions futures, qu'elles découlent d'initiatives publiques ou privées.

Antérieurement à la présente démarche, soit depuis près de 60 ans, d'autres initiatives de revitalisation ont été élaborées pour stimuler la santé économique du centre-ville et y promouvoir la vitalité du tissu social. Ce PPU s'inscrit dans cette perspective historique d'insuffler un nouveau dynamisme à ce secteur stratégique de la municipalité sur la base d'actions et d'interventions, à la fois innovantes et durables, qui seront identifiées dans ce document.

RAPPEL HISTORIQUE

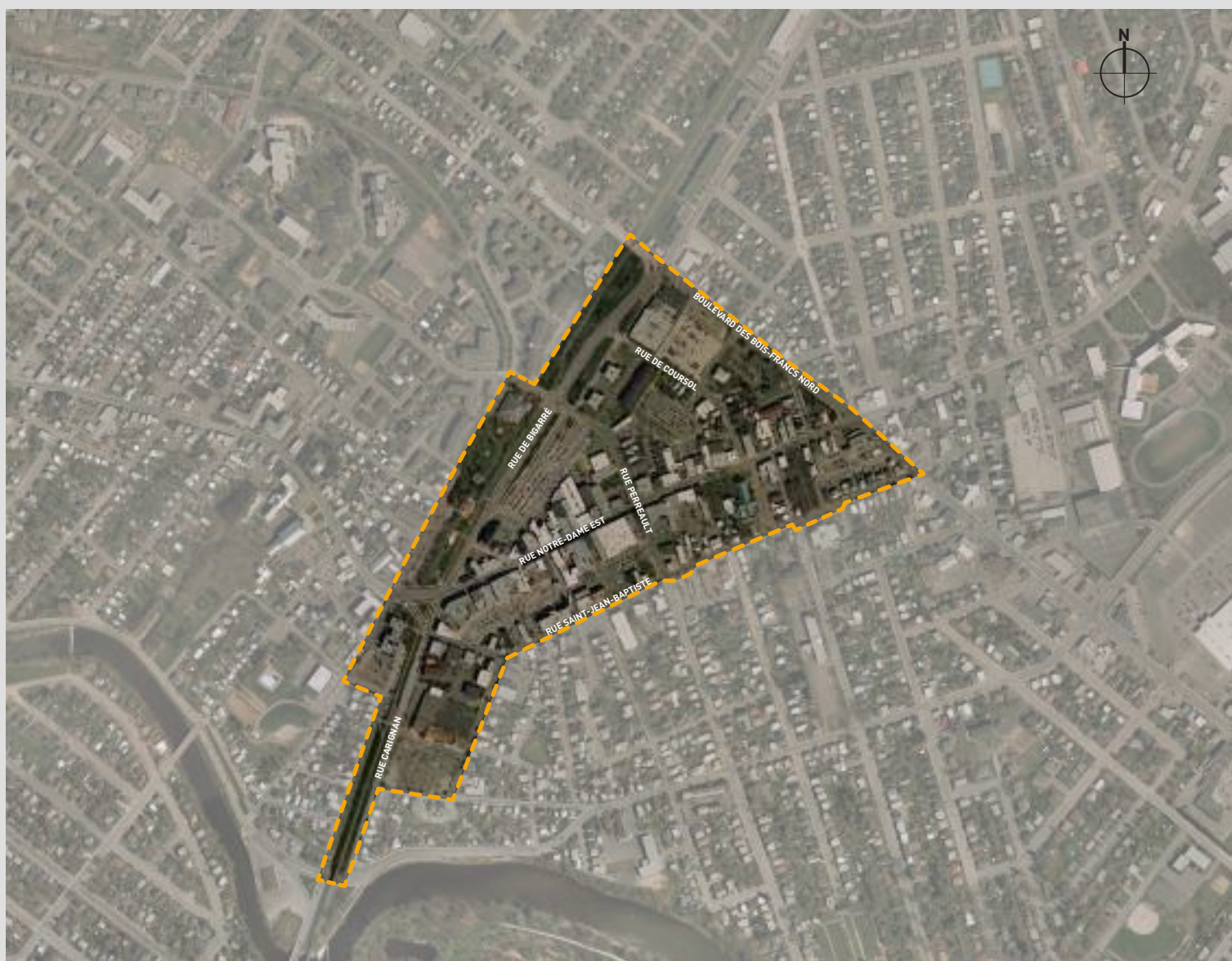
En 1957, un premier plan directeur d'urbanisme est conçu afin de moderniser le centre-ville. Dans le cadre de sa mise en œuvre, deux programmes de revitalisation ont été élaborés, soit le Programme de rénovation urbaine – centre-ville 1967 et le Programme détaillé de rénovation, Victoriaville 1969.

De façon générale, les opérations urbaines suivantes ont été réalisées :

- 1- Démolition de nombreux immeubles;
- 2- Aménagement des principaux stationnements au centre-ville;
- 3- Reconfiguration de la rue De Bigarré;
- 4- Élargissement de plusieurs rues.

Par la suite, en 1986, la Ville adhère au programme «Revi-Centre» mis de l'avant par le gouvernement du Québec et destiné à améliorer les aménagements physiques des centres-villes. Grâce à cette aide financière, plusieurs interventions ont été réalisées, dont l'enfouissement des fils électriques, le remplacement des lampadaires, le réaménagement des rues Notre-Dame Est et Perreault et la reconfiguration du rond-point à l'intersection des rues De Bigarré et Notre-Dame Est, à proximité de l'hôtel de ville.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



Le territoire du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville

Après ces importants travaux d'infrastructures, d'autres interventions furent réalisées dans les années subséquentes, notamment :

- 1- La piste cyclable dans l'ancienne emprise de la voie ferrée (1993);
- 2- La place Sainte-Victoire (1994);
- 3- La vélogare du Grand-Tronc (2000);
- 4- Les passages piétonniers Bourbeau et Camille-Langlois (2008).

Soucieuse de favoriser un redéveloppement de son centre-ville respectant sa politique en matière de développement durable, la Ville de Victoriaville s'inspire de pratiques innovantes et durables afin de mener cette opération. Elle a donc repéré, parmi une panoplie d'interventions ayant eu lieu ses dernières années à travers le monde, quelques procédés adaptables à la réalité victorivilloise.

En ce sens, le Conseil municipal a sondé une partie de sa population afin d'obtenir sa perception sur le secteur central de la ville. Cette réflexion contextualise les principaux constats des Victoriavillois et Victoriavilloises, permettant ainsi de créer des prémisses menant à l'élaboration d'un plan d'action visant à dynamiser le centre-ville.

AMORCE DE LA DÉMARCHE

Suite aux démarches de recherche de procédés novateurs et durables ainsi qu'aux enquêtes sur les perceptions des citoyens sur leur centre-ville, le Conseil municipal de Victoriaville a décidé d'entamer le présent processus d'élaboration de PPU.

La démarche valorisée se veut ouverte et transparente, et mise sur l'utilisation d'outils virtuels et sur l'organisation de rencontres et de consultations publiques pour recueillir les idées des citoyens ainsi que des acteurs économiques, sociaux et culturels afin d'imaginer leur centre-ville idéal.

UN OUTIL DE PLANIFICATION DE LA REVALORISATION DU CENTRE-VILLE DE VICTORIAVILLE

L'élaboration et l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Victoriaville permettra aux instances municipales de se doter d'outils légaux et financiers tels que des programmes d'aide financière dédiés à la rénovation des bâtiments. De plus, et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévalant à cet effet, la Ville pourrait procéder à l'acquisition d'immeubles en vue de leur aliénation ou de leur location à des fins privées prévues dans ce PPU, pour le secteur désigné comme étant le centre-ville.



1 Soirée d'échanges pour la revitalisation du centre-ville, Victoriaville lanouvelle.net

2 Consultation publique sous la forme d'une plate-forme web monidée.ca



3 Consultation publique avec la communauté d'affaires 31 mars 2015

4 Consultation publique citoyenne 22 avril 2015



1_ CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE ET ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

1_ CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE ET ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

La caractérisation du territoire assujéti au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville met en évidence des constats qui mèneront à l'identification des principaux enjeux et à la formulation d'un énoncé de vision et d'orientations d'aménagement. Une fois ces orientations clairement définies, le PPU intégrera un plan d'action ciblant des interventions structurantes pour le milieu. Celui-ci transposera les orientations en gestes d'aménagement concrets par le biais d'actions directes ou grâce à la réglementation d'urbanisme.

La caractérisation du milieu a été réalisée en abordant des thèmes qui font aisément ressortir les grands enjeux inhérents à la réalité actuelle du centre-ville :

- Le profil sociodémographique;
- Les fonctions urbaines;
- La forme urbaine et le cadre bâti;
- La mobilité;
- L'aménagement du domaine public.





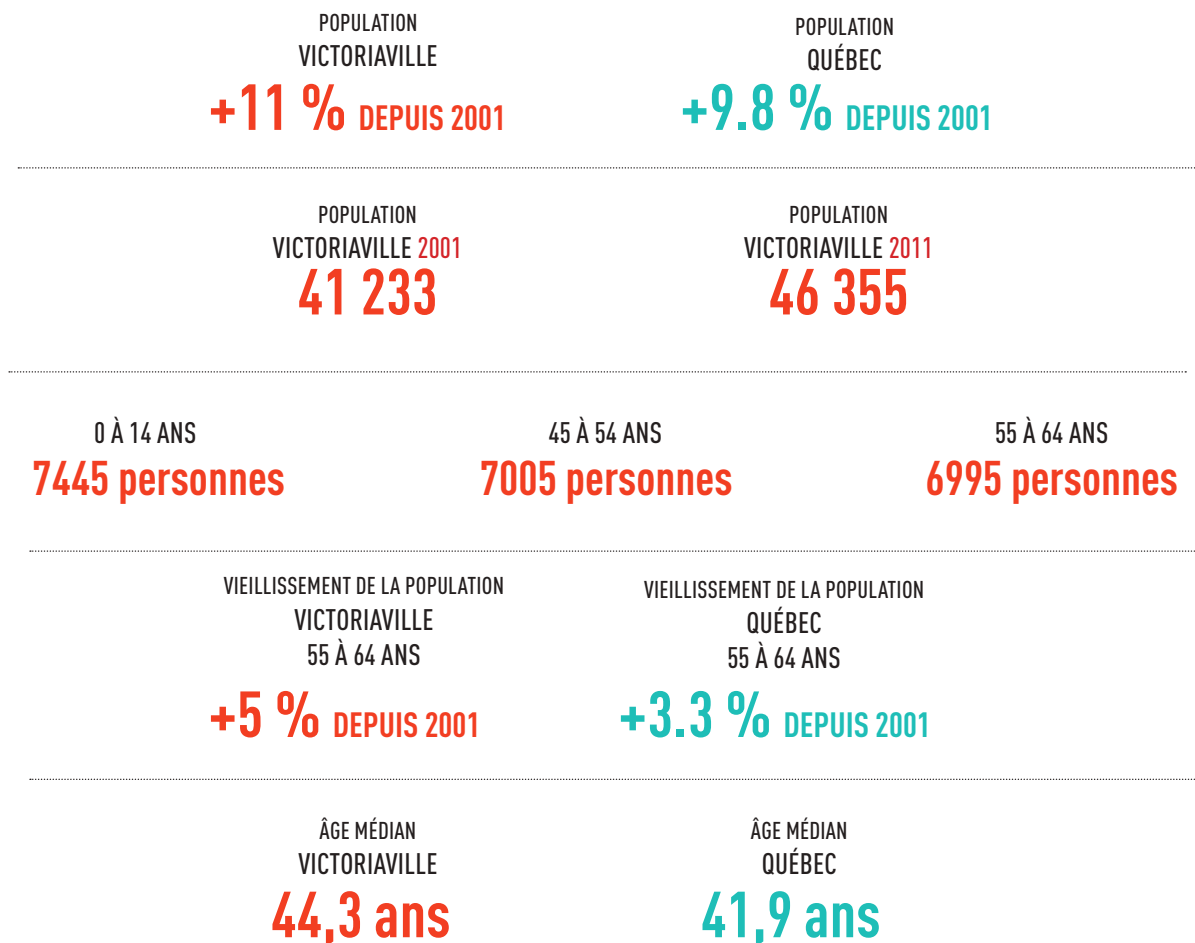
1.1_ LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Le profil sociodémographique esquisse un portrait de la population grâce à l'étude de diverses variables (âge, sexe, revenu, etc.) découlant de données statistiques pour une région ciblée.

La lecture tirée de cette étude servira non seulement à connaître les tendances sociales et démographiques actuelles, mais également à dresser un profil sur l'évolution à moyen et long terme de la population de Victoriaville ainsi que de son centre. De plus, cette enquête servira à illustrer un corollaire avec la population du Québec pour mieux cibler les particularités régionales propres à Victoriaville.

L'intérêt principal de cet exercice est de poser un diagnostic précis qui cible les besoins en infrastructures et en aménagements publics actuels et projetés. Les interventions futures sur l'environnement urbain doivent pouvoir résister à l'épreuve du temps. La connaissance des tendances sociétales aidera les autorités municipales à modeler aujourd'hui l'espace public, tout en contournant les difficultés reliées à la temporalité.

Faits saillants des principaux facteurs sociodémographiques provenant de Statistique Canada

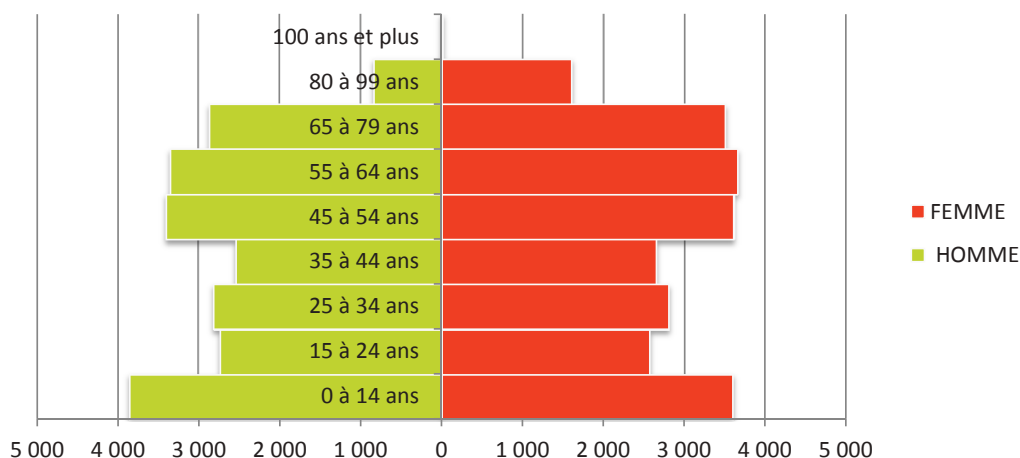


1.1_ LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

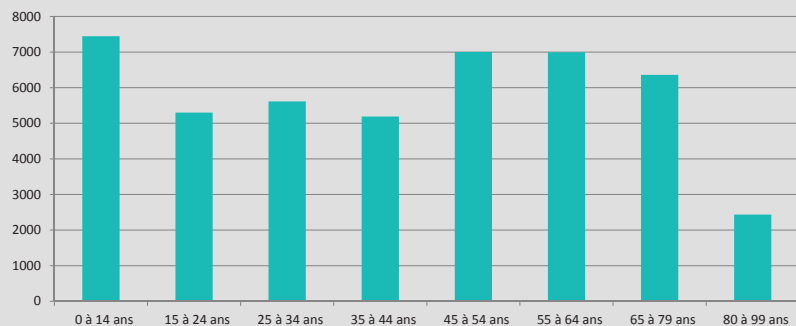
Les constats tirés de la pyramide des âges reflètent deux tendances démographiques qui se traduisent également à l'ensemble du Québec. Cette dernière démontre clairement une proportion importante de gens âgés de plus de 45 ans. À l'autre extrémité, elle présente également une forte cohorte âgée de moins de 14 ans. De plus, on remarque que la population de 55 à 64 ans augmente plus rapidement que dans le reste du Québec. Par ailleurs, la structure des ménages de Victoriaville présente une majorité de personnes vivant seules (34 %) ou de couples sans enfant (31 %).

Ces évolutions démographiques entraînent les collectivités à devoir mieux planifier leurs milieux de vie de manière à répondre aux nouveaux besoins d'une population vieillissante tout en faisant des choix viables pour les générations futures. Les pratiques actuelles en aménagement doivent désormais tenir compte du changement dans la nature de la demande en commerces et services de proximité, dans l'offre en logements et dans les modes de transport.

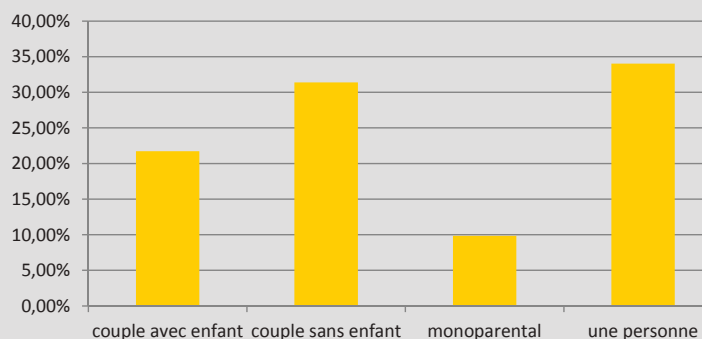
Pyramide des âges, Victoriaville, 2011



Répartition population Victoriaville, 2011



Genre de ménages, Victoriaville, 2011



L'étude du revenu des ménages permet de résumer la situation économique de la population recensée. Les informations sur les revenus des ménages victoriavillois démontrent les faits suivants :



Les tranches de revenu des ménages les plus importantes



L'augmentation du revenu moyen des ménages depuis 2001 à Victoriaville est inférieure à celle de l'ensemble du Québec. Au niveau régional, les revenus des ménages sont plus faibles au centre-ville de Victoriaville que dans l'ensemble de la Ville. En effet, la tranche de revenu 15 000 \$ à 19 999 \$ comporte le plus grand nombre de ménages au centre-ville. De plus, aucun ménage n'y demeurant ne gagne au-dessus de 99 999 \$. Par ailleurs, 55 % des ménages de la ville gagnent un revenu inférieur au revenu moyen des ménages de Victoriaville, soit **56 608 \$**. Pour le secteur central, le taux des ménages ayant une rémunération inférieure à ce revenu moyen grimpe à 93 %.

Nombre moyen de personnes par famille

Selon Statistique Canada, une famille de recensement se définit comme étant composée d'un « couple marié (avec ou sans enfant), couple en union libre (avec ou sans enfant) ou famille comptant un parent seul ».



9,75 % DE LA POPULATION DE VICTORIAVILLE HABITE AU CENTRE-VILLE

CONSTATS

La population de Victoriaville vieillit légèrement plus rapidement que l'ensemble du Québec
Les groupes d'âge les plus populeux se retrouvent aux deux extrémités de la pyramide des âges
La majorité des ménages (couple ou seul) vit sans enfant
93 % des ménages du secteur central ont un revenu inférieur au revenu moyen des ménages de la Ville
Le nombre moyen de personnes par famille est plus faible au centre-ville

ENJEUX

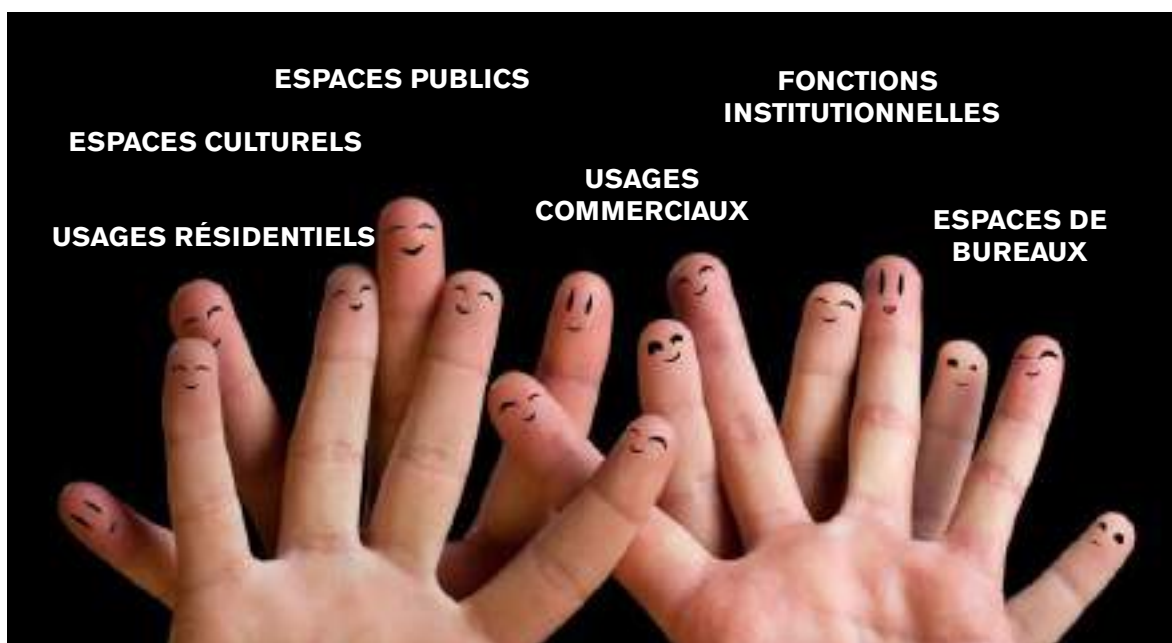
Accroissement de la mobilité grâce à des infrastructures sécuritaires et accessibles pour tous
Diversification de l'offre commerciale pour répondre à tous les types de budget des ménages
Conception d'espaces publics polyvalents adaptables à une clientèle de tous âges afin de stimuler le dynamisme urbain
Diversification de l'offre de logements afin d'accueillir une clientèle hétéroclite et à revenus variés

Les fonctions urbaines

Les fonctions urbaines regroupent l'ensemble des activités d'une ville. Elles touchent, entre autres, les sphères résidentielles, institutionnelles, publiques et commerciales et peuvent prendre de multiples importances au sein d'une municipalité.

L'interaction entre les diverses fonctions urbaines crée un dynamisme favorable aux échanges. Afin de maximiser ceux-ci dans une optique de redéveloppement, il s'avère essentiel d'établir un constat démontrant l'état actuel de chacune de ces composantes fonctionnelles.

Cet exercice fournira les principaux éléments qui identifient l'état des fonctions urbaines présentes au centre-ville de Victoriaville. Les interventions urbanistiques qui en découleront tendront à offrir un équilibre et une mixité entre les diverses sphères énumérées précédemment.



Source : http://www.trocdepresse.com/element/bon-plan-echange-service_blog_itemID17.html

Les usages résidentiels

La fonction résidentielle est dispersée à travers le centre-ville. Elle est présente sous diverses typologies de bâtiments telles que des appartements surplombant des commerces, des plex, des habitations unifamiliales et multifamiliales.

La majorité des logements se retrouvent de part et d'autre de la rue De Coursol, le long du boulevard des Bois-Francis Nord et aux étages supérieurs de la rue Notre-Dame Est. D'autres immeubles résidentiels sont implantés sur la rue Saint-Jean-Baptiste. Il s'agit de maisons unifamiliales et de plex. Les rues Saint-Georges et Turcotte regroupent également des habitations multifamiliales de deux à trois étages. La partie sud-ouest du centre-ville est aussi composée d'une panoplie de typologie de bâtiments résidentiels. Plusieurs résidences pour personnes âgées parsèment les environs du secteur d'étude.

Typologie des logements récemment construits

Selon les statistiques sur la construction de résidences de la Ville de Victoriaville, la création des 1 553 logements est répartie en quatre principales typologies illustrées par le graphique suivant.

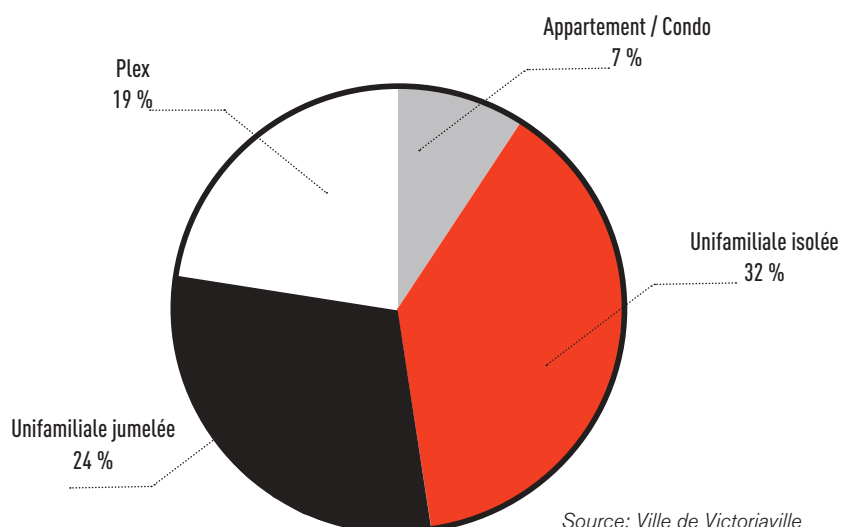
LOGEMENTS CRÉÉS ENTRE 2011 ET 2014
VICTORIAVILLE

1 553

LOGEMENTS CRÉÉS ENTRE 2011 ET 2014
CENTRE-VILLE DE VICTORIAVILLE

- 5

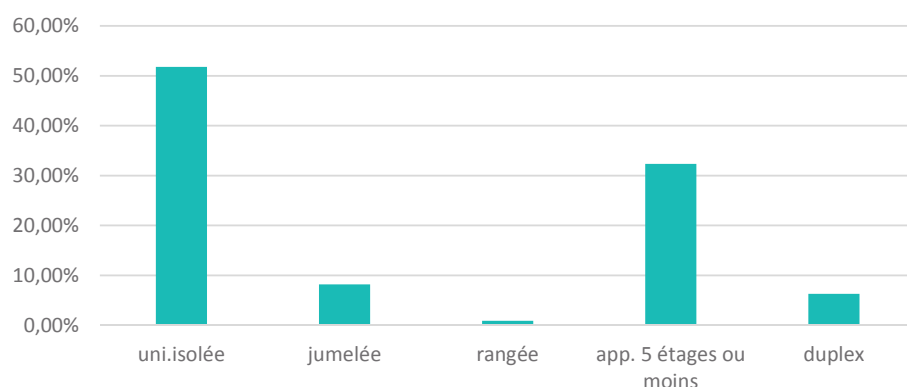
LOGEMENTS CRÉÉS ENTRE 2011 ET 2014 SELON LA TYPOLOGIE À VICTORIAVILLE



1.2_ LES FONCTIONS URBAINES

Les ménages de Victoriaville s'établissent majoritairement dans des maisons unifamiliales. Toutefois, la typologie de bâtiment résidentiel de type « appartement » s'intègre bien dans une trame urbaine compacte, comme le secteur PPU. Ce type de construction résidentielle devient une opportunité d'accroître le nombre de citoyens habitant au centre-ville tout en assurant la consolidation du tissu urbain.

Répartition des ménages selon le type de construction résidentielle, Victoriaville 2011



Les différentes typologies résidentielles



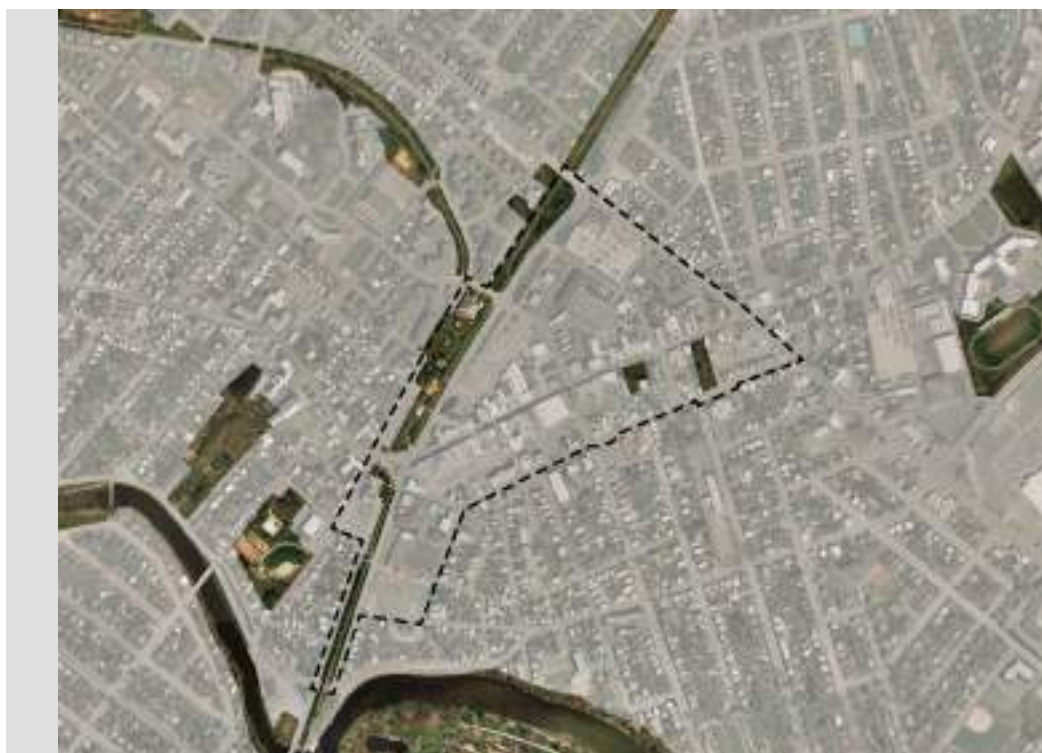
Les espaces publics et institutionnels

Les espaces publics présents au centre-ville ne sont pas conçus afin d'accueillir des événements majeurs. De plus, leurs formes ainsi que leur positionnement dans la trame urbaine n'en font pas des lieux de rassemblements et de socialisation spontanés. Il n'existe, à ce jour, aucune œuvre d'art urbain majeure dans les espaces publics centraux de Victoriaville. Les fonctions institutionnelles et publiques s'implantent majoritairement en marge du centre-ville. Le parc linéaire, situé à l'ouest de la rue De Bigarré, se distingue par la présence de quelques établissements institutionnels tels que le théâtre Parminou, la Vélogare, la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot et l'Hôtel de Ville. Deux institutions importantes, soit le Cégep de Victoriaville et le Colisée Desjardins, se situent à l'extérieur des limites du centre-ville, à l'est de celui-ci. L'implantation d'un nouvel espace culturel, le Carré 150, prendra place à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la rue Perreault, et contribuera à l'apport de nouvelles activités culturelles et communautaires.

Les espaces verts

Au cœur du centre-ville, le parc Victoria et la place Sainte-Victoire sont les seuls espaces naturels qui offrent un couvert végétal mature, hormis l'espace vert privé du presbytère. La majeure partie du territoire du PPU est dénuée d'espaces verts et comporte de nombreuses surfaces minéralisées qui rendent le secteur propice à la création d'îlots de chaleur.

La ville compte plusieurs parcs et espaces naturels qui sont situés en retrait des limites du centre-ville. La route verte, longeant la rue De Bigarré, procure un espace végétalisé linéaire de qualité. Ce corridor vert se poursuit également le long de la rue Carignan, jusqu'à la rivière Nicolet. Des espaces naturels tels que le réservoir Beaudet et le Parc Terre-des-Jeunes sont des lieux prisés par les citoyens. Or, il s'avère que peu de parcours actifs ne permettent de les lier au centre-ville.



Les espaces verts du centre-ville et des environs.

La carte fait ressortir la faible présence de milieux naturels à l'intérieur des limites du Programme particulier d'urbanisme, à l'exception de la place Sainte-Victoire et du parc Victoria.

----- Territoire PPU



Les usages commerciaux et de bureaux

La rue Notre-Dame Est constitue le cœur de l'activité commerciale du centre-ville. Les rues Saint-Jean-Baptiste et le boulevard des Bois-Francis fournissent également une offre commerciale notable.

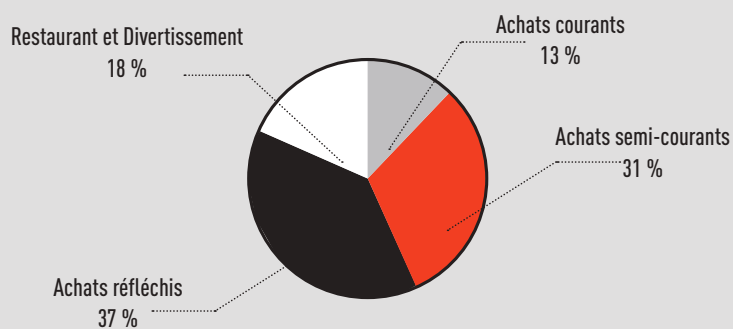
La majorité des entreprises implantées sur la rue Notre-Dame Est présente des bannières indépendantes, ce qui est une caractéristique du centre-ville. Ces entreprises se distinguent par la spécificité de leur offre commerciale par rapport à celle que l'on retrouve dans les pôles commerciaux localisés en périphérie (la Grande Place des Bois-Francis et le Centre de Victoriaville, commerces de grandes surfaces).

L'équilibre des commerces et des services au sein des centres-villes joue un rôle primordial dans le dynamisme des artères commerciales. Une étude menée par la Fondation Rues Principales en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, démontre qu'une répartition dans les typologies de commerces et services assurerait une vitalité socioéconomique. À cet effet, les centres-villes dynamiques offriraient entre 10% et 15% de commerces et de services d'achats courants, entre 29% et 34% de commerces et services semi-courants, entre 33% et 42% de commerces réfléchis et entre 16% et 21% de restauration. De plus, sur un échantillon d'artères commerciales dynamiques, la moyenne de locaux vacants devrait varier entre 6,5% et 9,6% de l'ensemble des locaux disponibles.

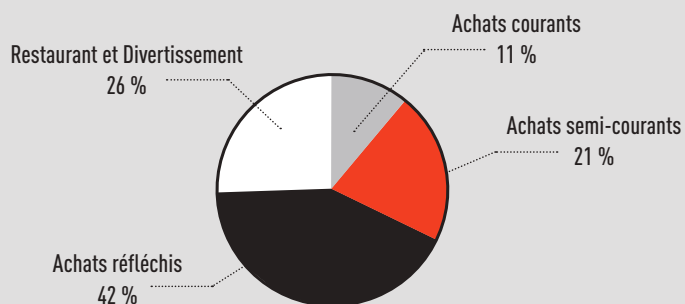
À l'aide de ces indicateurs, la mixité du centre-ville a été étudiée. Cette analyse présente la répartition des données sous forme de pourcentage par rapport à la composition commerciale idéale fournie par la Fondation Rues Principales.

Les chiffres démontrent que le centre-ville tend vers la composition idéale proposée. Toutefois, l'analyse révèle que l'offre commerciale réfléchie est de 5 % plus importante par rapport aux chiffres de la répartition commerciale idéale. Ainsi, on retrouve plusieurs magasins de vêtements spécialisés pour dames et hommes, de magasins d'articles de sport ou de décoration qui correspondent aux achats réfléchis.

Répartition moyenne (%) des types de commerces pour des artères commerciales dynamiques



Répartition moyenne (%) des types de commerces pour le centre-ville de Victoriaville



1.2_ LES FONCTIONS URBAINES

Les achats courants et semi-courants, au centre-ville, sont formés de pharmacies, de banques, de salons de coiffure et d'esthétique. La restauration est bien représentée dans le secteur, malgré que l'offre en divertissement soit faible, bien que l'arrivée du Carré 150 vient changer la donne. La représentation des services tend vers un équilibre avec l'offre commerciale.

Le centre-ville se démarque déjà par une expérience et une offre commerciale différente des grands centres d'achats. Cependant, l'analyse démontre l'absence de certains commerces de proximité. Ces commerces animent la rue, permettent un achalandage constant des artères commerciales et favorisent les interactions sociales. L'analyse démontre également l'absence de lieux d'hébergement au centre-ville qui pourrait favoriser le dynamisme du secteur et agir en complémentarité avec le Carré 150 et la route verte.

Les commerces de proximité sous-représentés du centre-ville :

- Dépanneur;
- Épicerie;
- Boulangerie;
- Librairie;
- Crèmerie;
- Fleuriste;
- Boucherie;
- Nettoyeur;
- Fruiterie.

Les typologies d'achats

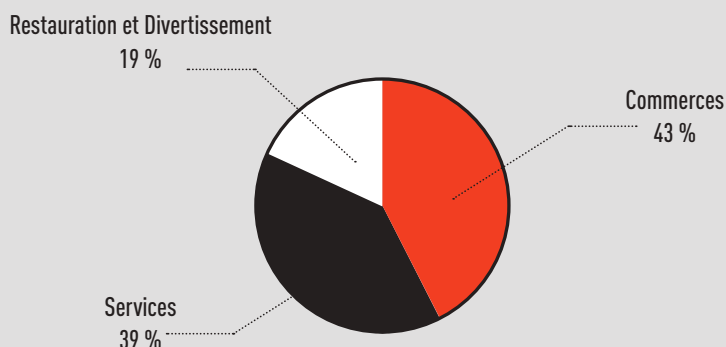
- **COURANTS** : Fréquentation quasi-quotidienne, achats impulsifs, à courte distance du domicile ou du travail;
- **SEMI-COURANTS** : Commerces et services de magasinage, exercice de comparaison de la gamme et des prix, lèche-vitrine, besoin d'un environnement agréable;
- **RÉFLÉCHIS** : Achats peu fréquents, qui demandent de la planification avant l'investissement, la distance importe moins;
- **RESTAURATION ET DIVERTISSEMENT** : Consommation sur place, crée de l'achalandage sur la rue.

Pourcentage locaux vacants

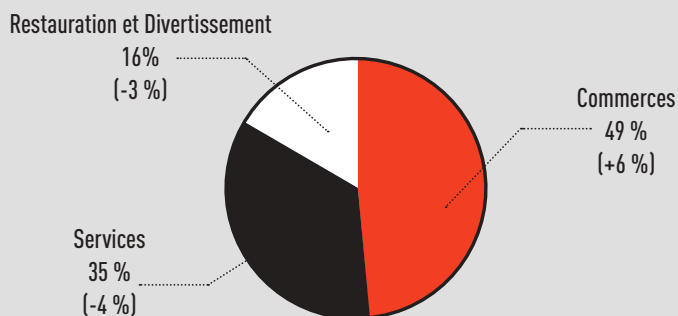
9 %

Relevé du 25 février 2015

Répartition moyenne (%) des commerces et services pour des artères commerciales dynamiques



Répartition moyenne (%) des commerces et services pour le centre-ville de Victoriaville



Les générateurs d'achalandage

Le centre-ville doit se démarquer auprès de divers établissements commerciaux et de loisirs dispersés à travers l'ensemble du territoire de la ville. En effet, plusieurs générateurs d'achalandage sont localisés à l'extérieur du secteur central, le long d'importants axes de circulation.

Ces équipements régionaux, regroupant centres commerciaux d'envergure, grands parcs, complexes sportifs, de loisirs et d'affaires, n'agissent pas en complémentarité avec le centre-ville puisque les utilisateurs peuvent se rendre aux générateurs sans traverser le secteur central. De plus, ceux-ci procurent une panoplie de produits et des services comparables à ceux offerts au cœur de la ville, ce qui crée une offre concurrentielle pour le centre-ville.

Actuellement, mis à part la place Sainte-Victoire qui génère un certain achalandage, le centre-ville est peu fréquenté comme lieu de détente, de promenade et de socialisation.



Les générateurs d'achalandage de la ville :

- ① Le Réservoir Beaudet;
- ② Le Centre des congrès de Victoriaville;
- ③ Le Cégep de Victoriaville;
- ④ Le Colisée Desjardins;
- ⑤ Le Centre de Victoriaville;
- ⑥ La Grande Place des Bois-Francs;
- ⑦ Le parc Terre-des-Jeunes;
- ⑧ Le Club de golf de Victoriaville.

— Délimitation du centre-ville

Les étages supérieurs de la rue Notre-Dame Est

Quelques locaux, situés à l'étage de certains immeubles de la rue Notre-Dame Est, sont vacants. La location à des fins résidentielles de ces espaces se confronte à diverses problématiques, notamment la perception que le stationnement pour les résidents est insuffisant au centre-ville. De plus, le marché cible de locataires désirant s'établir dans ce secteur n'est pas clairement identifié, d'où la difficulté d'occuper ces appartements. La transformation de ces logements en espaces à bureaux modernes contribuerait à la revalorisation de ce parc immobilier inutilisé.

La location de ces étages à des fins commerciales ou de bureaux rencontre, quant à elle, certaines difficultés d'attraction principalement occasionnées par la nouveauté des locaux établis à l'extérieur du centre-ville. La transformation et la modernisation de logements au centre-ville, couplée à un prix de location compétitif permettraient d'attirer de jeunes entreprises de type « entreprise en démarrage » ou des professionnels vers le secteur central.

CONSTATS

Les usages résidentiels sont dispersés à travers le centre-ville, principalement en marge de la rue Notre-Dame Est

Le centre-ville n'a connu aucune création d'unité de logement entre 2011 et 2014

Le territoire du centre-ville présente un potentiel de développement d'espaces résidentiels, publics et verts

La rue Notre-Dame Est rassemble une majorité de commerces d'achats réfléchis

Plusieurs générateurs d'achalandage se retrouvent à l'extérieur du centre-ville

L'occupation des étages supérieurs se confronte à diverses problématiques

ENJEUX

Promotion de la fonction résidentielle au centre-ville

Intégration d'espaces naturels de qualité et verdissement du secteur central

Création d'espaces publics et ludiques

Répartition commerciale favorisant l'équilibre entre les différentes typologies d'achats, de services et d'hébergement

Modernisation des espaces de bureaux afin d'attirer les places d'affaires au centre-ville

Patrimoine urbain

Le village de Victoriaville fut constitué en 1861. Cependant, la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc y exploitait une ligne ainsi qu'une gare ferroviaire depuis 1854. Les activités commerciales et industrielles engendrées par l'exploitation du chemin de fer permirent le développement du village. Ainsi, les rues Perreault, Notre-Dame Est, de la Gare et Saint-Jean-Baptiste furent tracées, constituant la base de la trame urbaine actuelle. Dès 1897, un pôle central s'est développé autour de ce tracé fondateur lui conférant, dès lors, sa vocation de centre urbain qui perdure à ce jour.

Quelques bâtiments patrimoniaux, dont l'Hôtel Grand Union construit en 1890, commémorent la genèse de Victoriaville. Cependant, la majorité des bâtiments d'époque n'ont pu résister à l'épreuve du temps. Soucieuse de préserver son histoire, la Ville de Victoriaville est intervenue afin de souligner le passé ferroviaire et industriel en aménageant, notamment, la piste cyclable et la Vélogare sur l'ancienne voie de chemin de fer du Grand Tronc. À ce titre, plusieurs bâtiments rappellent des moments marquants de l'histoire de Victoriaville.



1 La rue Notre-Dame Est dans les années 1900, Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville



2 La gare ferroviaire de Victoriaville dans les années 1900, Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville



3 L'entrée du centre-ville rue Notre-Dame Est, 1960, Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville

4 Un des bâtiments bordant la rue de la Gare

5 L'Hôtel Grand-Union construit en 1890



1.3_ LA FORME URBAINE ET LE CADRE BÂTI



Cette carte historique de 1897 révèle la présence des tracés d'origine qui ont façonné le centre-ville : les rues de la Gare, Notre-Dame Est, Perreault et Saint-Jean-Baptiste. De plus, la présence d'écoles, de banques et de petits commerces est déjà perceptible à cette époque.

Carte du centre-ville de Victoriaville 1897, Bibliothèque et Archives nationales du Québec



La carte de 1913 révèle la trame urbaine du centre-ville actuel.

Carte du centre-ville de Victoriaville 1913, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Architecture et affichage

Le cadre bâti de la rue Notre-Dame Est présente une caractéristique fonctionnelle unique. En effet, plusieurs commerces possèdent deux entrées distinctes. L'accès aux bâtiments est assuré sur la rue Notre-Dame Est, mais également du côté des aires de stationnement (Desjardins, Demers et De Bigarré) qui prennent place derrière l'artère commerciale.

Le centre-ville se distingue également par des constructions qui possèdent des caractéristiques architecturales et patrimoniales très diversifiées. Cette hétérogénéité se traduit par une variété dans les composantes architecturales (portes, fenêtres, corniches, marquises, etc.) et dans les revêtements extérieurs qui varient en qualité et en entretien. Toutefois, l'éclectisme du cadre bâti apporte un rythme et une diversité dans l'ambiance des rues.

La rue de la Gare accueille un ensemble patrimonial d'intérêt. Toutefois, plusieurs de ces bâtiments nécessitent d'importants travaux de restauration, particulièrement l'Hôtel Grand Union.

Les enseignes commerciales sont également représentatives des constats formulés concernant le cadre bâti. L'affichage du centre-ville est très hétérogène et l'on y retrouve autant des enseignes récentes, qui s'intègrent harmonieusement à la façade des bâtiments, mais également des enseignes qui varient en termes de qualité d'entretien, de design et d'intégration avec l'architecture.

Les gabarits et la densité de construction

Certaines caractéristiques de la forme urbaine du centre-ville révèlent la présence de l'ancien noyau de développement de Victoriaville. L'alignement, la mitoyenneté et la densité des constructions de la rue Notre-Dame Est lui confèrent un statut distinctif et historique. La continuité du cadre bâti sur cette artère permet également un encadrement physique de la rue.

La hauteur des constructions se maintient entre deux et trois étages et les bâtiments s'implantent près des limites des emprises de rues.

Il est à noter que le cadre bâti localisé sur les autres rues est caractérisé par des constructions isolées qui présentent des marges latérales variables. Toutefois, elles ne possèdent pas de vaste cour latérale comme il en existe dans les quartiers résidentiels périphériques composés de maisons isolées.



1.3_ LA FORME URBAINE ET LE CADRE BÂTI



1 Affichage s'intégrant harmonieusement à la façade des bâtiments, rue Notre-Dame Est

2 Disparités dans la qualité des enseignes commerciales, rue Notre-Dame Est

3 Revêtements de façade hétérogènes, rue Notre-Dame Est

4 Variation dans les composantes architecturales et dans les types d'enseignes, rue Notre-Dame Est

5 Revêtements de façade hétérogènes, rue Notre-Dame Est



6 Intégration harmonieuse de l'affichage sur une façade, boulevard des Bois-Francis Sud.

7 Composantes architecturales de qualité, rue de la Gare

8 Revêtements de façade hétérogènes, rue Notre-Dame Est

9 Différents types d'affichage, rue Notre-Dame Est

10 Variation dans la qualité des composantes architecturales, rue Saint-Jean-Baptiste



Les espaces sous-utilisés et déstructurés

Bien que la densité de construction s'observe sur la rue Notre-Dame Est, le tissu urbain du centre-ville présente quelques zones déstructurées :

- Le centre commercial situé à l'intersection des rues De Bigarré et De Coursol;
- Le manque d'encadrement bâti de la rue de Bigarré entre les rues de la Gare et Perreault.

Ces espaces présentent un potentiel de densification du cadre bâti et d'encadrement des voies de circulation qui les bordent. De plus, le site de l'église Saints-Martyrs-Canadiens présente également un potentiel de densification.



1 Le centre-commercial à l'angle des rues De Coursol et De Bigarré

2 La station-service marquant l'entrée du centre-ville sur la rue Notre-Dame Est

3 Le manque d'encadrement bâti de la rue De Bigarré

Les stationnements

Le centre-ville offre plusieurs espaces permettant le stationnement hors et sur rue. Par ailleurs, la superposition des espaces verts et des surfaces pavées fait ressortir l'effet d'îlot de chaleur au centre-ville. Comme le démontre la carte suivante, les aires minéralisées et bâties dominent largement le secteur central au profit des espaces verts. Ces surfaces sont, pour la plupart, occupées par de vastes îlots de stationnements qui desservent les activités du centre-ville.



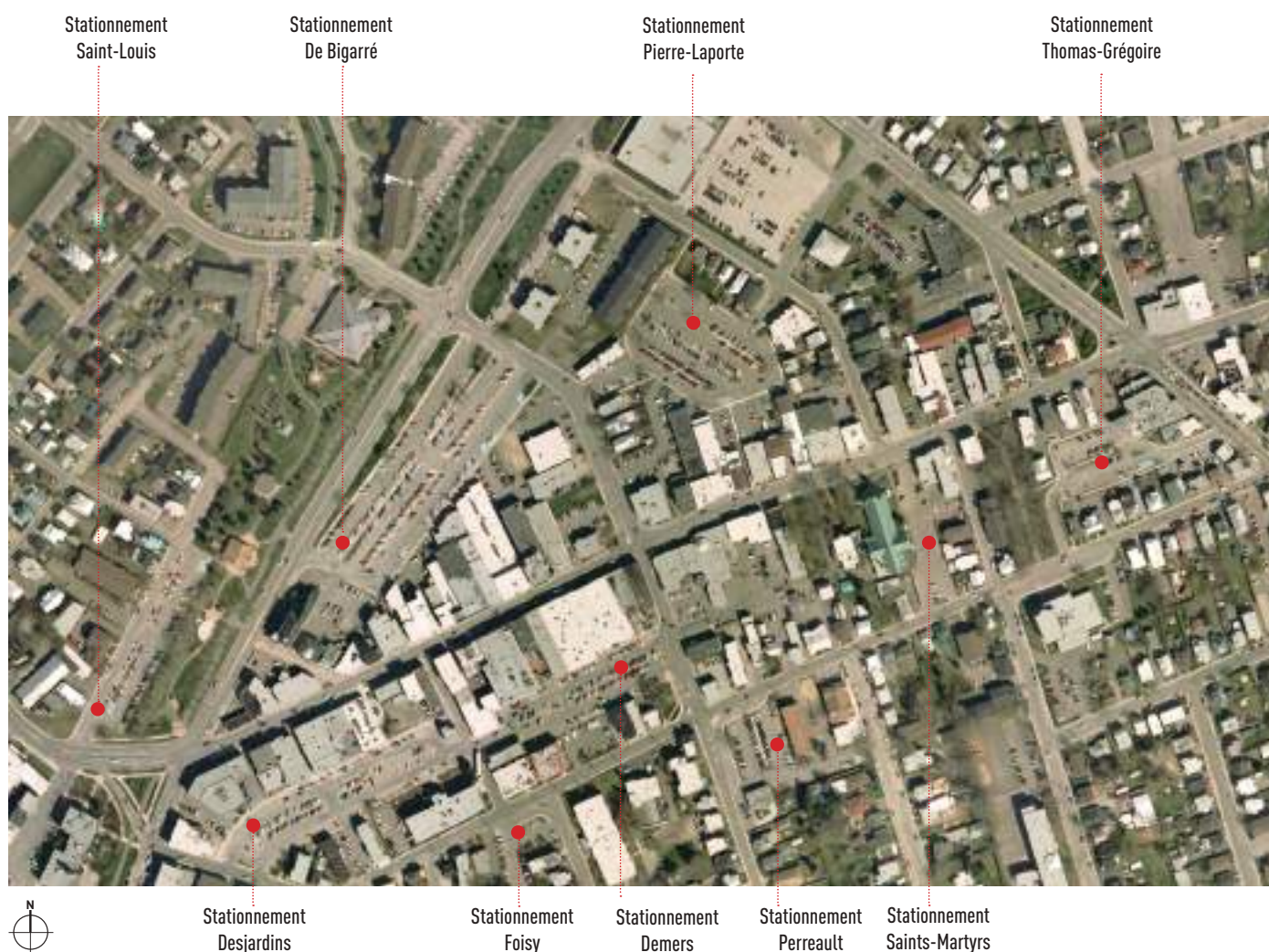
La superposition des surfaces minéralisées (stationnements et bâtiments) et des espaces végétalisés

Stationnement hors rue

Une étude menée par Fondation Rues principales met en lumière certains constats sur les neuf stationnements publics. De manière générale, le taux d'occupation de l'ensemble des stationnements grimpe vers midi pour atteindre une pointe l'après-midi en semaine. Par la suite, le taux d'occupation diminue. Lorsque disponibles, les données recueillies indiquent que le taux d'occupation tend à augmenter dès 17 h. La signalisation permettant d'identifier les emplacements des aires de stationnement est insuffisante. Ce manque de visibilité pourrait expliquer le faible taux d'occupation de certaines d'entre-elles. Malgré la disponibilité des cases de stationnements hors rue, les citoyens tendent à percevoir un manque de stationnement au centre-ville.

Les activités du centre multifonctionnel Carré 150 apporteront certainement un flux de voitures vers le centre-ville. La faible fréquentation du stationnement Pierre-Laporte, ainsi que celle du stationnement De Bigarré en soirée et le samedi, pourra absorber cet afflux de véhicules. En effet, ces stationnements enregistrent une pointe d'occupation maximale oscillant autour de 36 % les vendredi et samedi soirs, offrant plusieurs espaces de stationnement lors des événements qui auront lieu à la salle de spectacle.

Carte des stationnements hors-rue





STATIONNEMENT DE BIGARRÉ

- NOMBRE DE PLACES : 303
- MODE DE PAIEMENT : HORODATEUR
- TARIF : 0,25 \$ / HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 27/72 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 26/65 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 13/39 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Le taux d'occupation suit la tendance générale et est atteint en après-midi. Comme dans les autres stationnements, nous observons une augmentation de l'occupation après 17 h. Cependant, cette augmentation est beaucoup plus importante le samedi soir que le vendredi soir. Ce stationnement est peu utilisé le samedi en journée.



STATIONNEMENT SAINT-LOUIS

- NOMBRE DE PLACES : 74
- TARIF : GRATUIT
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 29/76 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 26/82 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 19/38 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Ce stationnement atteint un taux d'occupation élevé la semaine tandis qu'il diminue de près de moitié le samedi. Une légère augmentation de l'occupation est observée le vendredi et le samedi après 17 h.



STATIONNEMENT DESJARDINS

- NOMBRE DE PLACES : 165
- MODE DE PAIEMENT : PARCOMÈTRE
- TARIF : 0,25 \$/ HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 29/72 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 42/76 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 23/45 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Un des stationnements les plus fréquentés. Les pointes d'occupation maximales sont enregistrées en après-midi la semaine avec une augmentation après 17 h le vendredi et samedi.



STATIONNEMENT DEMERS

- NOMBRE DE PLACES : 115
- MODE DE PAIEMENT : PARCOMÈTRE
- TARIF : 0,25 \$ / HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 58/91 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 56/89 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 31/65 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Ce stationnement est très fréquenté. Les pointes d'occupation maximales sont enregistrées en après-midi la semaine avec une augmentation après 17 h le vendredi et le samedi.



STATIONNEMENT FOISY

- NOMBRE DE PLACES : 94
- MODE DE PAIEMENT : PARCOMÈTRE
- TARIF : 0,25 \$/HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 29/72 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 14/64 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 5/18 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Le stationnement Foisy s'inscrit dans la tendance générale, à l'exception que son utilisation n'augmente pas le vendredi après 17 h. Ce stationnement est aussi peu utilisé le samedi avec une augmentation de sa fréquentation en soirée.



STATIONNEMENT PIERRE-LAPORTE

- NOMBRE DE PLACES : 161
- MODE DE PAIEMENT : HORODATEUR
- TARIF : 0,25 \$/ HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 16/28 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 12/24 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 8/14 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Ce stationnement comporte l'une des moyennes d'occupation les plus faibles. L'occupation générale de ce dernier suit la tendance générale d'augmentation d'achalandage le vendredi et le samedi après 17 h.



STATIONNEMENT PERREAULT

- NOMBRE DE PLACES : 79
- TARIF : GRATUIT
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 66/81 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 45/73 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 32/45 %

• **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Le stationnement Perreault atteint un taux d'occupation élevé en semaine et diminue de près de moitié le samedi. Une légère augmentation de l'occupation est observée le vendredi et le samedi après 17 h.



STATIONNEMENT ÉGLISE SAINTS-MARTYRS

- NOMBRE DE PLACES : 66
- TARIF : GRATUIT
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 57/99 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 53/94 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. SAMEDI : 31/62 %

• **CONSTATS GÉNÉRAUX :**

Le stationnement de l'église Saints-Martyrs est très utilisé. Les pointes d'occupation maximales sont enregistrées en après-midi la semaine avec une augmentation après 17 h le vendredi et le samedi.



STATIONNEMENT THOMAS-GRÉGOIRE

- NOMBRE DE PLACES : 60
- MODE DE PAIEMENT : PARCOMÈTRE
- TARIF : 0,25 \$ / HEURE
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. MARDI : 36/64 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX. VENDREDI : 37/86 %
- TAUX D'OCCUPATION MIN./MAX.SAMEDI : 37/80 %
- **CONSTATS GÉNÉRAUX :**
Ce stationnement est fort achalandé. Les pointes d'occupation maximales sont enregistrées vers 20 h le vendredi et le samedi.

L'ensemble des données de stationnement provient d'une étude de compilation menée par la Fondation Rues Principales 2013-2014

NOMBRE TOTAL DE CASES DE STATIONNEMENT TOTAL **HORS RUE** DISPONIBLES AU CENTRE-VILLE

1 117

Source : Fondation Rues Principales

Stationnement sur rue

Plusieurs espaces de stationnement sur rue souffrent d'un manque de visibilité qui influe grandement sur leur utilisation. En effet, pour la majorité de ces stationnements, il n'existe aucun marquage au sol ni d'enseigne qui régissent leur utilisation. Pour ces raisons, le stationnement sur rue n'est pas aussi populaire que le stationnement hors rue.

Cependant, la rue Notre-Dame Est fait clairement exception à ce constat général. La pointe moyenne d'occupation maximale de cette rue atteint près de 76 % vers 20 h les soirs de fin de semaine. Quant à son taux moyen minimal d'occupation, il ne descend que rarement en deçà de 41 %. Autrement dit, son occupation est comparable à celle des aires de stationnement hors rue les plus populaires. La durée maximale de stationnement permise est de quatre heures, payable par parcomètre.

Les périodes d'utilisation des espaces de stationnement correspondent environ à celles des stationnements hors rue. Les périodes les plus occupées sont autour de 13 h et elles diminuent par la suite pour augmenter après 17 h.

NOMBRE TOTAL DE CASES DE STATIONNEMENT TOTAL SUR RUE DISPONIBLES AU CENTRE-VILLE

180

Source : Fondation Rues Principales

CONSTATS

Les aires minéralisées surpassent grandement les espaces verts
La trame urbaine et quelques bâtiments anciens constituent les principaux vestiges du patrimoine urbain
L'architecture et l'affichage présentent des caractéristiques disparates
Certaines façades commerciales sont vétustes
Le centre-ville possède un potentiel de densification
La capacité des stationnements est suffisante pour soutenir les activités du secteur
Certaines voies de circulation offrent une possibilité d'accroissement du nombre de stationnements sur rue

ENJEUX

Amélioration et mise en valeur du cadre bâti et de la qualité de l'affichage commercial
Optimisation des espaces stationnements et signalisation des espaces disponibles
Densification du centre-ville
Verdissement des espaces minéralisés

Géométrie des voies de circulation

Les voies publiques offrent une configuration ségrégative des usagers, c'est-à-dire que l'espace central de la rue est réservé aux automobilistes, tandis que les trottoirs aux abords sont dédiés aux piétons.

RUE NOTRE-DAME EST

- Deux voies de circulation à contresens;
- Espaces de stationnement du côté sud de la voie;
- Trottoirs de largeurs inconstantes, mais qui permettent aisément la rencontre de piétons dans les deux sens;
- Revêtement des trottoirs disparate sur plusieurs sections;
- Absence d'arbre sur le domaine public.



La rue Notre-Dame Est

RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

- Emprise surdimensionnée à certaines intersections;
- Configuration de la rue qui s'élargit de façon considérable aux intersections des rues Saint-Dominique et Perreault;
- Trottoirs de largeurs insuffisantes, ce qui ne favorise pas les déplacements piétonniers;
- Absence d'aménagement paysager et d'arbre le long de cette rue.



La rue Saint-Jean-Baptiste

LA RUE DE BIGARRÉ

- Deux voies de circulation dans les deux sens, mis à part la section comprise entre la rue Notre-Dame Est et l'îlot de la rue de la Gare, qui comprend seulement une voie en direction nord et deux voies en direction sud;
- Emprise de la rue très imposante et qui augmente au-delà de la rue de la Gare;
- Absence de front bâti du côté est de la rue entre les rues de la Gare et Perreault, ce qui ne permet aucun encadrement visuel de la voie de circulation, augmentant la perception de distance accrue à franchir;
- Au sud de la rue Notre-Dame Est, la rue Carignan est bidirectionnelle et comprend quelques espaces de stationnement;
- Les trottoirs sont existants uniquement du côté est de la voie.



la rue De Bigarré

BOULEVARD DES BOIS-FRANCS

- Axe nord-sud majeur de circulation;
- Large voie de circulation à contresens;
- Des trottoirs bordent le boulevard;
- Absence d'aménagement favorisant les déplacements actifs;
- Présence de marges, parfois végétalisées, de part et d'autre du boulevard;
- Espaces de stationnement, payant ou non, disponibles dans la section traversant le territoire du PPU.



Le boulevard des Bois-Francis

RUE PERREAU

- Deux voies de circulation à contresens orientées nord-sud;
- Présence de trottoirs de béton de chaque côté de la rue;
- Rétrécissement entre les rues Notre-Dame-Est et Saint-Jean-Baptiste;
- Permet l'accès aux stationnements De Bigarré et Demers;
- Peu d'aménagement paysager agrément cet espace viaire;
- Outre les trottoirs, aucun lien actif ne parcourt cette voie de circulation;
- Bretelle de virage à droite à l'intersection de Notre-Dame Est.



la rue Perreault

RUE DE LA GARE

- Voie à sens unique;
- Permet un lien direct entre les rues Notre-Dame Est et De Bigarré;
- Absence de distinction entre le trottoir et l'emprise de la voie publique, ce qui la rend plus invitante aux cyclistes et aux piétons.

RUE DE COURSOL

- Deux voies de circulation à contresens;
- Accès au stationnement Pierre-Laporte;
- Trottoirs qui bordent la rue de façon discontinue;
- Bretelle de virage à droite à l'intersection De Bigarré.



La rue de la Gare

Les déplacements actifs

Le centre-ville comporte peu d'aménagements spécifiques favorisant les déplacements actifs. Toutefois, la piste cyclable de la route verte aménagée à même l'ancienne emprise ferroviaire longeant la rue De Bigarré se situe en marge du centre-ville et est la seule emprise dédiée à la mobilité active du secteur. Un nombre important de cyclistes, piétons et triporteurs utilisent cette infrastructure à des fins de loisirs ou de transit.

Quelques facteurs nuisent également au confort et à l'aisance des déplacements actifs. L'irrégularité, l'étroitesse et la discontinuité des trottoirs ne favorisent pas les déplacements à pieds. À cela s'ajoute l'attente liée à l'autorisation du passage piéton aux feux de signalisation. Le temps de parcours pour les déplacements actifs se voit ainsi prolongé, en plus d'augmenter l'attente des automobilistes.

Les rues Perreault, De Coursol et le boulevard des Bois-Francis convergent tous vers le centre-ville en plus de lier certains éléments significatifs de la ville de Victoriaville. Le boulevard des Bois-Francis offre un accès direct au milieu naturel du Réservoir Beaudet en passant par la Route verte. Le Parc Terre-des-Jeunes est facilement accessible à partir de l'infrastructure cyclable du parc linéaire et à partir de la rue Carignan. La rue Perreault lie le centre-ville à certains équipements institutionnels du parc linéaire. Ces liens routiers représentent un potentiel pour le développement d'un réseau actif entre le secteur central et les éléments structurants qui composent la ville.

Les liens piétons

Quelques liens piétonniers relient les espaces de stationnement situés derrière le front bâti de la rue Notre-Dame Est et offrent un accès facile à la rue, tout en étant agrémentés d'aménagements paysagers et de mobilier urbain. Le centre-ville offre plusieurs opportunités de poursuivre l'aménagement et le verdissement de nouveaux liens piétons.



Piste cyclable de la Route Verte



Irrégularités et étroitesse des trottoirs, rue Saint-Jean-Baptiste



Aménagement du passage piétonnier Bourbeau

Le transport collectif

Il existe un service de navettage, nommé TaxiBus, qui fonctionne sur demande. Lorsqu'un appel est logé, une voiture de taxi se déplace le long d'un axe prédéterminé et récupère les utilisateurs en ayant fait la demande. Une vingtaine d'arrêts de TaxiBus desservent le secteur central de Victoriaville.

La ville est également reliée aux autres cités par l'intermédiaire de transporteurs privés qui assurent des liaisons régionales et nationales en autobus. La gare d'autocars, point de correspondance, est localisée à l'extérieur du centre-ville.



Le service de TaxiBus



La gare d'autocars de Victoriaville, source : lanouvelle.net

CONSTATS

Les rues sont principalement dédiées à la circulation véhiculaire

L'aménagement actuel de la trame viaire n'incite pas les déplacements actifs

La connectivité entre la route verte, le secteur central et le réseau des grands parcs encerclant le centre-ville est faible

La présence de divers types d'usagers actifs est notable sur la piste cyclable ainsi que sur les trottoirs du centre-ville

ENJEUX

Diversification, efficacité, accessibilité et sécurité des déplacements actifs

Multiplication des liens piétons vers les stationnements

Formalisation de liens vers les espaces naturels et les points d'intérêt de la ville

Partage et polyvalence du domaine public

Les connexions stratégiques



NOTRE-DAME EST/DE BIGARRÉ (ENTRÉE DE VILLE)

Cette intersection permet l'accès au centre-ville en offrant un point de vue intéressant sur le quartier central. De plus, la géométrie irrégulière de l'intersection provoque la confusion et l'insécurité des usagers de la route et de la piste cyclable.



La station-service marque l'entrée de ville



La construction du Carré 150, à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault



NOTRE-DAME EST/PERREAULT

Ce point d'accès offre un lien entre les quartiers limitrophes et les infrastructures du parc linéaire (Vélogare, bibliothèque, Route Verte, etc.) en plus de pénétrer le centre-ville. La construction du projet Carré 150, près de l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, conférera un statut prépondérant à ce carrefour.



NOTRE-DAME EST/BOULEVARD DES BOIS-FRANCIS

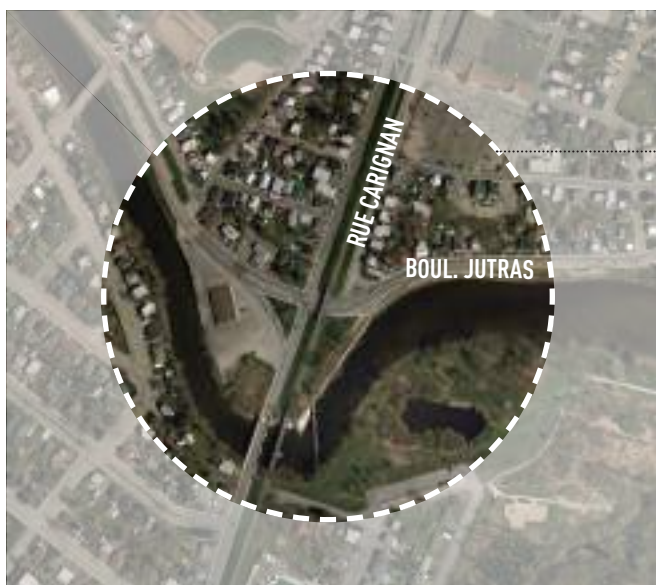
Le croisement stratégique de ces deux rues collectrices et la configuration à cinq voies forment le carrefour permettent d'accéder aisément au secteur du centre-ville. La géométrie routière est quelque peu atypique, avec une intersection à cinq voies gérée par un feu de circulation.



La configuration du boulevard des Bois-Francis



L'aménagement de l'intersection du boulevard Jutras et de la rue Carignan



JUTRAS/CARIGNAN

L'intersection de ces deux voies de circulation permet de se rendre facilement au centre-ville via la rue Carignan. Cependant, aucune indication ou signalisation ne suggère la présence du secteur central.

La visibilité du centre-ville

La ville ne possède pas d'affichage distinctif qui permettrait aux visiteurs de repérer aisément le centre-ville lors des différents parcours. Le manque de visibilité aux points d'accès de la ville contribue au fait que la localisation du centre-ville demeure peu perceptible.

Le mobilier urbain

Le mobilier urbain se compose d'objets installés dans l'espace public d'une ville afin de répondre aux besoins de ses usagers. Ce dernier prend la forme de lampadaires, de bancs publics, de bacs pour la collecte à trois voies, de parcomètres ainsi que de terrasses lors de la saison estivale.

Ce mobilier est cependant discret et peu présent. Outre les lampadaires éclairant la rue Notre-Dame Est ainsi que quelques bancs répartis sur l'ensemble du secteur, celui-ci n'offre aucune distinction marquante permettant aux usagers de l'associer directement au centre-ville. De plus, son design aux couleurs sombres ne répond plus à la vivacité souhaitée pour ce centre névralgique et rassembleur.



- 1 Les bancs sont peu présents au centre-ville. Les arbres sont protégés par des infrastructures massives
- 2 Les parcomètres sont désuets et exigent l'insertion de monnaie
- 3 Une terrasse de la rue Notre-Dame Est offre un chemin alternatif pour ne pas obstruer le trottoir
- 4 Les lampadaires remplissent leur fonction sans participer à la signature distinctive du centre-ville
- 5 Les bacs pour la collecte à trois voies s'implantent ponctuellement le long des voies publiques

Animation urbaine

La rue Notre-Dame Est constitue un lieu privilégié pour la programmation événementielle et l'animation du centre-ville. Ces événements peuvent parfois nécessiter la fermeture de certaines rues du centre-ville pour faire place aux activités. La capacité de rétention des participants aux activités organisées varie selon les événements. Les terrasses estivales sur la rue Notre-Dame Est participent également à l'animation urbaine du centre-ville. Le tableau suivant présente les principaux événements selon le type, la saison et la localisation.

	Type d'activité	Saison	Localisation centre-ville
Fête de la diversité culturelle (juin)	Culturelle	●	✓
Vente-trottoir (juin et août)	Commerciale	●	✓
Fête nationale du Québec et fête du Canada	Ludique	●	✓
Tournoi de hockey novice Desjardins (février)	Sportive	●	✓
Carnaval de Victo (janvier)	Ludique	●	✓
Les Fêtes victoriennes (août)	Ludique	●	✓
Festivals de Blues de Victoriaville (juillet)	Musicale	●	✓
Festival international de musique actuelle de Victoriaville (mai)	Musicale	●	✓
Grand défi Victoriaville (mai)	Sportive	●	✓
Concours solistes et petits ensembles (avril)	Musicale	●	
Festival des fromages fins (juin)	Gastronomique	●	
Foire agricole (août)	Ludique	●	
Salon des arts (novembre)	Culturelle	●	
Wake dans'rue (juillet)	Sportive	●	✓

LÉGENDE

● Saison hivernale ● Saison estivale



Carnaval de Victoriaville



Évènement Wake dans'rue



Fête de la diversité culturelle

Sécurité

Selon Statistique Canada, pour la période s'étalant de 2009 à 2013, la criminalité était à la baisse pour l'ensemble de la région. En effet, la MRC d'Arthabaska se classe au 21^e rang sur 120 pour l'ensemble des territoires québécois recensés à ce sujet par l'organisme fédéral. Autrement dit, la sécurité des citoyens s'est accrue durant cet intervalle puisque le nombre de crimes a diminué durant cette période de référence.

Dans ce sens, le présent PPU propose de poursuivre ces efforts de lutte à la criminalité et à l'errance par des interventions urbanistiques permettant de créer des espaces publics sécuritaires et accessibles. La combinaison de ces facteurs, ainsi qu'un design urbain novateur, accroîtra le sentiment de sécurité de ses utilisateurs.

CONSTATS

Les portes d'entrée du centre-ville ne font pas l'objet d'aménagements spécifiques

La signalisation du centre-ville est insuffisante

Le mobilier urbain est sobre, discret et manquant

Le centre-ville accueille une programmation événementielle annuelle

ENJEUX

Attractivité et visibilité du centre-ville

Création d'une signature distinctive et actuelle pour le mobilier et l'aménagement urbain

Stimulation d'une ambiance urbaine, festive et sécuritaire



2_ VISION D'AMÉNAGEMENT, ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS



MON CENTRE-VILLE POUR LE PLAISIR...

De magasiner
D'y habiter
De se balader
D'y travailler
De s'émerveiller
De s'y retrouver
De déguster
De bouger
De découvrir
D'apprendre

ORIENTATION / 1 UN PÔLE COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DISTINCTIF

OBJECTIF 1.1

DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ COMMERCIALE POUR LE CENTRE-VILLE ET EN FAIRE LA PROMOTION COMME UNE DESTINATION

- Intégrer les valeurs de la Ville dans les interventions et la promotion;
- Développer une stratégie de promotion et une trousse d'outils promotionnels pour le centre-ville.

OBJECTIF 1.2

FACILITER L'OUVERTURE DES COMMERCE SUR LA RUE

- Prévoir des aménagements facilitant l'implantation de terrasses;
- Créer un guide d'occupation du domaine public encadrant l'aménagement de terrasses saisonnières, la mise en place d'étalage sur la rue et l'implantation de kiosques.

OBJECTIF 1.3

OFFRIR UNE ASSISTANCE PROFESSIONNELLE AUX ENTREPRISES DU CENTRE-VILLE

- Embauche d'un commissaire au développement économique dédié au secteur commercial.

OBJECTIF 1.4

OFFRIR DES INCITATIFS ET DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

- Développer un programme pour favoriser l'implantation de bureaux administratifs et de professionnels aux étages supérieurs des édifices;
- Soutenir la SDC dans ses activités;
- Développer une stratégie pour favoriser l'occupation des locaux vacants et l'aménagement de terrains vacants ou sous-utilisés;
- Offrir des avantages fiscaux pour certains types d'entreprises désirant s'établir au centre ville.



3_ ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET MOYENS



1 Le centre multifonctionnel, Le Carré 150

2 Fête de la diversité culturelle, Victoriaville

3 La Place Valois, Montréal
ledevoir.com

4 Le centre-ville de Victoriaville, le jour

5 Le centre-ville de Victoriaville, le soir

6 L'Espace Cartier, Québec
ville.quebec.qc.ca



ORIENTATION / 2 UN CENTRE-VILLE VERT, ACTUEL ET IDENTITAIRE

OBJECTIF 2.1

RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET DURABLES DE GRANDE QUALITÉ AU DESIGN ACTUEL ET INTELLIGENT

- Utiliser des matériaux innovants ayant un faible indice de réflexion solaire dans la construction des espaces publics;
- Ajouter des îlots de végétation sur les artères, dans les places publiques et dans les stationnements (arbres, arbustes, plantes indigènes, plantes comestibles);
- Aménager des îlots de fraîcheur dans les stationnements par l'implantation de jardins de pluie, la plantation d'arbres et l'utilisation de revêtement composé de matériaux clairs et perméables;
- Favoriser des aménagements écologiques visant la diminution des îlots de chaleur et la gestion des eaux de ruissellement;
- Favoriser les technologies vertes et novatrices;
- Intégrer l'agriculture urbaine dans les pratiques horticoles (lieux de nourriture à partager pour tous);
- Permettre et encourager la végétalisation des immeubles (par exemple: plantes grimpantes, jardins, etc.);
- Mettre à jour les décorations saisonnières.

OBJECTIF 2.2

METTRE EN VALEUR L'ARCHITECTURE DU CENTRE-VILLE ET INCITER LA RÉNOVATION DURABLE DES BÂTIMENTS

- Mettre en place un programme de rénovation des façades commerciales afin d'offrir un soutien technique et financier;
- Mettre en place un programme d'aide de conception et de construction d'enseignes (par exemple: guide de construction et de conception d'enseignes autorisées, incitatifs financiers, sensibilisation, révision de la réglementation);
- Inciter la participation au programme « Victoriaville - Habitation DURABLE » de la ville;
- Étendre la certification « D² » au secteur commercial;
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville;
- Mettre en place des mesures pour préserver Le Grand Union;
- Réviser le PIIA dans le secteur du centre-ville;
- Promouvoir le programme de subvention pour favoriser l'accessibilité universelle des bâtiments.



3_ ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET MOYENS

OBJECTIF 2.3

SE Doter de mobilier urbain innovant, polyvalent et durable

- Intégrer du mobilier urbain de qualité, au design remarquable, ludique et aux matériaux durables (bancs, tables, bacs à trois voies, etc.);
- Remplacer les luminaires par un éclairage soigné d'avant-garde;
- Ajouter de l'éclairage d'ambiance créatif, artistique et renouvelable;
- Intégrer des éléments commémoratifs;
- Ajouter des fontaines d'ambiance et des buvettes;
- Organiser un concours de design industriel pour la création de mobilier urbain unique au centre-ville (par exemple: concours annuel d'aménagement temporaire sur des sites dédiés);
- Implanter des escales numériques fournissant des informations sur les attraits et les activités du centre-ville;
- Combiner les fonctions pour le mobilier urbain (par exemple: bollards et bornes de stationnement).



- 1 Banc environnemental, Portland dis-section.com
- 2 Bollards végétalisés, atech.com
- 3 Arbre solaire, Londres rosslovegrove.com
- 4 Escale numérique, Paris dezeen.com
- 5 Jardin de pluie, Portland archdaily.com
- 6 Aménagement durable d'une place publique, Portland landperpectives.com

ORIENTATION / 3 UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, DISTINCTIF ET EFFERVESCENT

OBJECTIF 3.1

SOUTENIR ET ENCOURAGER L'HABITATION AU CENTRE-VILLE

- Adapter la réglementation de zonage pour favoriser l'implantation et la complémentarité de certains usages ainsi que la mixité des fonctions;
- Offrir des incitatifs pour encourager l'amélioration qualitative des logements des étages supérieurs des bâtiments commerciaux et l'offre diversifiée de logement au centre-ville pour les différentes clientèles (logements abordables, familles, personnes seules, professionnels, aînés);
- Réviser la réglementation pour permettre le stationnement de nuit au centre-ville.

OBJECTIF 3.2

DÉVELOPPER UN MILIEU DE SOCIALISATION LUDIQUE, ACTIF ET INCLUSIF

- Aménager une place publique à l'intersection Notre-Dame Est et Perreault permettant les interactions sociales et la tenue d'événements en toutes saisons;
- Réaménager le parc Victoria pour l'ouvrir sur la rue Notre-Dame Est et lui donner une vocation de socialisation et de jeux;
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges, avec du mobilier urbain et des aménagements adéquats, pour toutes les clientèles (enfants, adolescents, adultes, aînés, personnes à mobilité réduite);
- Offrir une programmation d'activités et de l'animation gratuite à l'année en collaboration avec les organismes locaux;
- Rééquilibrer l'offre d'activités et d'animation entre la vélogare, le centre-ville et la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot;
- Piétonniser la rue Notre-Dame Est entre la rue De Bigarré et la rue Perreault à certains moments;
- Changer le système de son sur la rue Notre-Dame Est;
- Mettre en place un marché agroalimentaire temporaire.

OBJECTIF 3.3

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE CULTUREL EN STIMULANT LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

- Bénéficier de la présence du Carré 150 et de d'autres institutions comme le Parminou, le Grave et la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot, afin de promouvoir l'implantation de lieux culturels et d'institutions publiques;
- Développer un circuit des lieux culturels et sortir les lieux culturels des murs;
- Mettre en place un programme d'art public régional dans les aménagements urbains par des concours artistiques et l'organisation d'expositions publiques éphémères;
- Ajouter des murs de graffitis;
- Intégrer des espaces publics propices à la diffusion organisée ou spontanée sur la rue Notre-Dame Est.



3_ ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET MOYENS

OBJECTIF 3.4

CONSOLIDER LE TISSU URBAIN PAR DES INTERVENTIONS PONCTUELLES DE DENSIFICATION

- Encadrer, par la construction de bâtiments commerciaux et multifonctionnels, la rue De Bigarré;
- Identifier des espaces potentiels de densification et en faire la promotion en partenariat avec les promoteurs.

OBJECTIF 3.5

ASSURER UNE SIGNALÉTIQUE DU CENTRE-VILLE

- Doter la ville d'une politique de signalétique pour veiller à l'identification et à la mise en valeur du centre-ville et des artères commerciales jusqu'au niveau régional;
- Marquer les entrées du centre-ville.



1 Place de la République, Paris
TVK_dezeen.com

2 Mur de graffitis
flickr.com

3 Signalétique urbaine, heinejones.com

4 Marché des possibles, Montréal, Susan Moss.

5 Amphithéâtre écologique, Virginie
dwell.com

6 Rue piétonne, Détroit
lepamphlet.com

7 Aménagement de rue partagée, Brighton
urbanmovement.uk



ORIENTATION / 4 UN LIEU ACCESSIBLE, PARTAGÉ ET SÉCURITAIRE POUR TOUS LES USAGERS

OBJECTIF 4.1

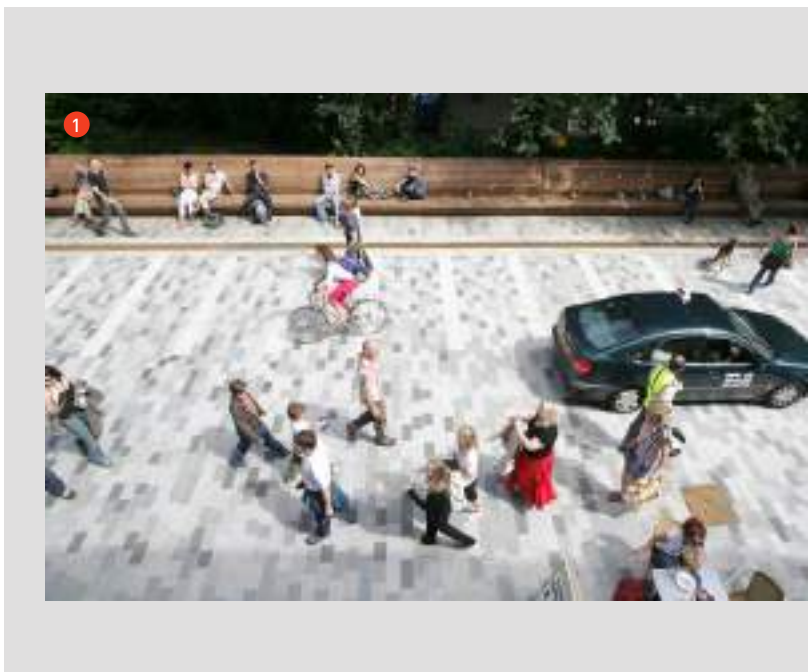
CONCEVOIR, POUR LA RUE NOTRE-DAME EST, UN DESIGN POLYVALENT PERMETTANT UN PARTAGE FLEXIBLE DE L'ESPACE VIAIRE (SELON LES JOURS ET LES SAISONS)

- Réaménager la rue Notre-Dame Est sur un seul niveau pour offrir une grande accessibilité et une flexibilité avec un design actuel et des matériaux de qualité;
- Utiliser un système amovible permettant de modifier le partage de l'espace de la rue Notre-Dame Est entre les différents usages, selon les saisons (terrasse vs. stationnement vs. voie de circulation, etc).

OBJECTIF 4.2

MIEUX RÉPARTIR L'ESPACE PUBLIC POUR FAVORISER LES MODES DE TRANSPORT ACTIFS ET DURABLES

- Aménager les rues en respectant une hiérarchie des modes de transport qui priorise la mobilité active (1- piétons, 2- vélos, 3- transport collectif et transport des marchandises, 4- véhicules privés);
- Réduire la vitesse de circulation automobile sur la rue Notre-Dame Est;
- Piétonniser la rue de la Gare;
- Procéder à l'élargissement de l'espace dédié aux piétons lors de la réfection des rues;
- Encourager la mobilité active par la mise en place d'infrastructures cyclables de qualité, pratiques et sécuritaires;
- Respecter les principes d'accessibilité universelle dans les aménagements pour rendre tous les déplacements accessibles et sécuritaires;
- Ajouter des axes de circulation transversaux à la rue Notre-Dame Est dédiés aux usagers actifs (corridors de circulation, passages piétonniers);
- Améliorer l'aspect des passages piétonniers existants;
- Réviser l'aménagement de la rue Perreault pour en faire un axe principal d'accessibilité au centre-ville dédié à la circulation active (par exemple : élargissement des trottoirs, ajout d'une piste cyclable, retrait de la bretelle de virage à droite au coin de la rue Notre-Dame Est, réaménagement de l'intersection des rues De Bigarré-Perreault-Ermitage);
- Réviser l'aménagement de la rue De Coursol pour en faire un axe d'accès au centre-ville (ajout de trottoirs, retrait de la bretelle de virage à droite à l'intersection De Bigarré, traverse pour circulation active);
- Réserver des places de stationnements pour les vélos sur les artères commerciales;
- Assurer une circulation automobile lente et fluide sur Notre-Dame Est;
- Ajouter des aires de repos pour les piétons.



3_ ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET MOYENS

OBJECTIF 4.3

RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ DES MARCHANDISES TOUT EN ATTÉNUANT LES IMPACTS DE LA CIRCULATION SUR LES MILIEUX DE VIE

- Développer des interventions visant à améliorer les livraisons au centre-ville.

OBJECTIF 4.4

ASSURER UNE DESSERTE ADÉQUATE EN TRANSPORT COLLECTIF

- Améliorer la desserte du centre-ville en transport collectif.

OBJECTIF 4.5

OPTIMISER LA VISIBILITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES STATIONNEMENTS DU CENTRE-VILLE

- Optimiser le nombre de places dans les stationnements existants grâce à la reconfiguration des cases à 90 degrés;
- Doter la Ville d'une nouvelle politique de stationnement offrant des périodes de gratuité (par exemple: 15 premières minutes gratuites);
- Mettre en place un système de stationnement intelligent afin d'indiquer la direction, la distance et le nombre de places de stationnement disponibles au moyen de panneaux disposés le long des voies de circulation stratégiques.

- 1 Rue partagée et polyvalente, Brighton
gehlcitiesforpeople.dk
- 2 Site multifonctionnel partagé, Zebra (Espagne)
treehugger.com
- 3 Système de jalonnement dynamique, Montréal
24hmontreal.com
- 4 Stationnement pour vélos, Helsinki
reddit.com





4_ PLAN D'ACTION

Le plan d'action synthétise l'ensemble des objectifs en leur associant des actions concrètes d'aménagement, des partenaires et des échéanciers. Ces dernières sont priorisées selon une échelle temporelle à court (moins de 2 ans), moyen (entre 2 et 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans). Cet échéancier est déterminé à titre indicatif et pourra évoluer selon la réalisation des interventions prioritaires.

ORIENTATION 1				
UN PÔLE COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DISTINCTIF				
Objectif 1.1 Développer une identité commerciale pour le centre-ville et en faire la promotion comme une destination				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Intégrer les valeurs de la ville dans les interventions et la promotion;	Ville SDC	✓		
▪ Développer une stratégie de promotion et une trousse d'outils promotionnels pour le centre-ville.	Ville SDC	✓		
Objectif 1.2 Faciliter l'ouverture des commerces sur la rue				
▪ Prévoir des aménagements facilitant l'implantation de terrasses;	Ville	✓		
▪ Créer un guide d'occupation du domaine public encadrant l'aménagement de terrasses saisonnières, la mise en place d'étalage sur rue et l'implantation de kiosques.	Ville	✓	✓	
Objectif 1.3 Offrir une assistance professionnelle aux entreprises du centre-ville				
▪ Embauche d'un commissaire au développement économique dédié au secteur commercial.	Organisme de développement	✓		
Objectif 1.4 Offrir des incitatifs et des outils de développement				
▪ Développer un programme pour favoriser l'implantation de bureaux administratifs et de professionnels aux étages supérieurs des édifices;	Ville Commissaire commercial SDC		✓	
▪ Soutenir la SDC dans ses activités;	Ville	✓	✓	✓
▪ Développer une stratégie pour favoriser l'occupation des locaux vacants et l'aménagement de terrains vacants ou sous-utilisés;	Ville SDC Commissaire commercial		✓	
▪ Offrir des avantages fiscaux pour des types d'entreprises ciblées désirant s'établir au centre ville.	Ville Commissaire commercial		✓	

ORIENTATION 2				
UN CENTRE-VILLE VERT, ACTUEL ET IDENTITAIRE				
Objectif 2.1 Réaliser des aménagements écologiques et durables de grande qualité au design actuel et intelligent				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Utiliser des matériaux innovants ayant un faible indice de réflexion solaire dans la construction des espaces publics;	Ville	✓	✓	✓
▪ Ajouter des îlots de végétation sur les artères, dans les places publiques et dans les stationnements (arbres, arbustes, plantes, plantes comestibles);	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Aménager des îlots de fraîcheur dans les stationnements par l'implantation de jardins de pluie, la plantation d'arbres et l'utilisation de revêtement composé de matériaux clairs et perméables;	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Favoriser des aménagements écologiques visant la diminution des îlots de chaleur et la gestion des eaux de ruissellement;	Ville	✓	✓	✓
▪ Favoriser les technologies vertes et novatrices;	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Intégrer l'agriculture urbaine dans les pratiques horticoles (lieux de nourriture à partager pour tous);	Ville Privés	✓	✓	
▪ Permettre et encourager la végétalisation des immeubles privés (plantes grimpantes, jardins, etc.);	Ville		✓	
▪ Mettre à jour les décorations saisonnières.	Ville	✓	✓	

ORIENTATION 2 UN CENTRE-VILLE VERT, ACTUEL ET IDENTITAIRE				
Objectif 2.2 Mettre en valeur l'architecture du centre-ville et inciter la rénovation durable des bâtiments				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Mettre en place un programme de rénovation des façades commerciales afin d'offrir un soutien technique et financier;	Ville	✓		
▪ Mettre en place un programme d'aide de conception et de construction d'enseignes (Ex: guide de construction et de conception d'enseignes autorisées, incitatifs financiers, sensibilisation, révision de la réglementation);	Ville		✓	
▪ Inciter la participation au programme «Victoriaville Habitation DURABLE» de la ville;	Ville	✓	✓	✓
▪ Étendre la certification «D ² » au secteur commercial;	Ville et Organisme de développement économique	✓		
▪ Poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville;	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Mettre en place des mesures pour préserver l'Hôtel Grand Union;	Ville		✓	
▪ Réviser le PIIA dans le secteur du centre-ville;	Ville		✓	
▪ Promouvoir le programme de subvention pour favoriser l'accessibilité universelle des bâtiments.	Ville CCPAU	✓		

ORIENTATION 2 UN CENTRE-VILLE VERT, ACTUEL ET IDENTITAIRE				
Objectif 2.3 Se doter de mobilier urbain innovant, polyvalent et durable				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Intégrer du mobilier urbain de qualité, au design remarquable, ludique et aux matériaux durables (bancs, tables, bacs à trois voies, etc.);	Ville	✓	✓	✓
▪ Remplacer les luminaires par un éclairage soigné d'avant-garde;	Ville	✓	✓	✓
▪ Ajouter de l'éclairage d'ambiance créatif, artistique et renouvelable;	Ville	✓	✓	
▪ Intégrer des éléments commémoratifs;	Ville		✓	
▪ Ajouter des fontaines d'ambiance et des buvettes;	Ville	✓	✓	✓
▪ Organiser un concours de design industriel pour la création de mobilier urbain unique au centre-ville (par exemple: concours annuel d'aménagement temporaire sur des sites dédiés);	Ville		✓	
▪ Implanter des escales numériques fournissant des informations sur les attraits et les activités du centre-ville;	Ville	✓	✓	
▪ Combiner les fonctions pour le mobilier urbain (par exemple: bollards et bornes de stationnement).	Ville	✓		

ORIENTATION 3				
UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, DISTINCTIF ET EFFERVESCENT				
Objectif 3.1 Soutenir et encourager l'habitation au centre-ville				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Adapter la réglementation de zonage pour favoriser l'implantation et la complémentarité de certains usages ainsi que la mixité des fonctions;	Ville		✓	
Offrir des incitatifs pour encourager l'amélioration qualitative des logements des étages supérieurs des bâtiments commerciaux et l'offre diversifiée de logement au centre-ville pour les différentes clientèles (logements abordables, familles, personnes seules, professionnels, aînés);	Ville Communautaire		✓	
Réviser la réglementation pour permettre le stationnement de nuit au centre-ville.	Ville		✓	

ORIENTATION 3				
UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, DISTINCTIF ET EFFERVESCENT				
Objectif 3.2 Développer un milieu de socialisation ludique, actif et inclusif				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Aménager une place publique à l'intersection Notre-Dame Est et Perreault permettant les interactions sociales et la tenue d'évènements en toutes saisons;	Ville Privés			✓
Réaménager le parc Victoria pour l'ouvrir sur la rue Notre-Dame Est et lui donner une vocation de socialisation et de jeux;	Ville		✓	
Créer des lieux de rencontres et d'échanges avec du mobilier urbain et des aménagements adéquats pour toutes les clientèles (enfants, adolescents, adultes, aînés, personnes à mobilité réduite);	Ville Privés	✓		
Offrir une programmation d'activités et de l'animation gratuite à l'année en collaboration avec les organismes locaux;	Ville SDC	✓	✓	✓
Rééquilibrer l'offre d'activité et d'animation entre la vélogare, le centre-ville et la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot;	Ville Promoteurs Privés Organismes	✓		
Piétonniser la rue Notre-Dame Est entre la rue De Bigarré et la rue Perreault à certains moments;	Ville	✓		
Changer le système de son sur la rue Notre-Dame Est;	Ville	✓		
Mettre en place un marché agroalimentaire temporaire.	Ville	✓		

ORIENTATION 3				
UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, DISTINCTIF ET EFFERVESCENT				
Objectif 3.3 Favoriser le développement d'un pôle culturel en stimulant les activités et les entreprises dans le secteur des arts et de la culture				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Bénéficier de la présence du Carré 150 et d'autres institutions comme le Parminou, le Grave et la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot afin de promouvoir l'implantation de lieux culturels et d'institutions publiques;	Ville SDC Organismes culturels		✓	✓
▪ Développer un circuit des lieux culturels et sortir les lieux culturels des murs;	Ville Organismes culturels		✓	✓
▪ Mettre en place un programme d'art public régional dans les aménagements urbains par des concours artistiques et l'organisation d'expositions publiques éphémères;	Ville Organismes culturels		✓	
▪ Ajouter des murs de graffitis;	Ville Politique jeunesse		✓	
▪ Intégrer des espaces publics propices à la diffusion organisée ou spontanée sur la rue Notre-Dame Est.	Ville	✓		

ORIENTATION 3				
UN MILIEU DE VIE ATTRACTIF, DISTINCTIF ET EFFERVESCENT				
Objectif 3.4 Consolider le tissu urbain par des interventions ponctuelles de densification				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Encadrer, par la construction de bâtiments commerciaux et multifonctionnels, la rue De Bigarré;	Ville			✓
▪ Identifier des espaces potentiels de densification et en faire la promotion en partenariat avec les promoteurs.	Ville Privés		✓	
Objectif 3.5 Assurer une signalétique du centre-ville				
▪ Doter la ville d'une politique de signalétique pour veiller à l'identification et à la mise en valeur du centre-ville et de ses artères commerciales jusqu'au niveau régional;	Ville SDC	✓		
▪ Marquer les entrées du centre-ville.	Ville		✓	
ORIENTATION 4				
UN LIEU ACCESSIBLE, PARTAGÉ ET SÉCURITAIRE POUR TOUS LES USAGERS				
Objectif 4.1 Concevoir, pour la rue Notre-Dame Est, un design polyvalent permettant un partage flexible de l'espace viaire (selon les jours et les saisons)				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Réaménager la rue Notre-Dame Est sur un seul niveau pour offrir une grande accessibilité et une flexibilité avec un design actuel et des matériaux de qualité;	Ville	✓		
▪ Utiliser un système amovible permettant de modifier le partage de l'espace de la rue Notre-Dame Est entre les différents usages, selon les saisons (terrasse vs. stationnement, voie de circulation vs. stationnement, etc).	Ville	✓		

ORIENTATION 4				
UN LIEU ACCESSIBLE, PARTAGÉ ET SÉCURITAIRE POUR TOUS LES USAGERS				
Objectif 4.2 Mieux répartir l'espace public pour favoriser les modes de transport actifs et durables				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
▪ Aménager les rues en respectant une hiérarchie des modes de transport qui priorise la mobilité active (1- piétons 2- vélos 3- transport collectif et transport des marchandises 4- véhicules privés);	Ville	✓	✓	✓
▪ Réduire la vitesse de circulation automobile sur la rue Notre-Dame Est;	Ville	✓		
▪ Piétonniser la rue de la Gare;	Ville	✓		
▪ Procéder à l'élargissement de l'espace dédié aux piétons lors de la réfection des rues;	Ville	✓	✓	✓
▪ Encourager la mobilité active par la mise en place d'infrastructures cyclables de qualité, pratiques et sécuritaires;	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Respecter les principes d'accessibilité universelle dans les aménagements pour rendre tous les déplacements accessibles et sécuritaires;	Ville Privés	✓	✓	✓
▪ Ajouter des axes de circulation transversaux à la rue Notre-Dame Est dédiés aux usagers actifs (corridors de circulation, passages piétonniers);	Ville Privés		✓	✓
▪ Améliorer l'aspect des passages piétonniers existants.	Ville Privés		✓	

ORIENTATION 4				
UN LIEU ACCESSIBLE, PARTAGÉ ET SÉCURITAIRE POUR TOUS LES USAGERS				
Objectif 4.2 Mieux répartir l'espace public pour favoriser les modes de transport actifs et durables				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Réviser l'aménagement de la rue Perreault pour en faire un axe principal d'accessibilité au centre-ville dédié à la circulation active (ex: élargissement des trottoirs, ajout d'une piste cyclable, retrait de la bretelle de virage à droite au coin de la rue Notre-Dame Est, réaménagement de l'intersection De Bigarré-Perreault-Ermitage);	Ville		✓	✓
Réviser l'aménagement de la rue de Coursol pour en faire un axe d'accès au centre-ville (ajout de trottoirs, retrait de la bretelle de virage à droite sur De Bigarré, traverse pour circulation active);	Ville			✓
Réserver des places de stationnements pour vélo sur les artères commerciales;	Ville Privés	✓		
Assurer une circulation automobile lente et fluide sur Notre-Dame Est;	Ville	✓		
Ajouter des aires de repos pour les piétons.	Ville	✓	✓	

ORIENTATION 4				
UN LIEU ACCESSIBLE, PARTAGÉ ET SÉCURITAIRE POUR TOUS LES USAGERS				
Objectif 4.3 Répondre aux besoins de mobilité des marchandises tout en atténuant les impacts de la circulation sur les milieux de vie				
ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Développer des interventions visant à faciliter les livraisons au centre-ville.	Ville SDC Privés	✓		
Objectif 4.4 Assurer une desserte adéquate en transport collectif				
Améliorer la desserte en transport collectif	Ville Taxibus	✓	✓	✓
Objectif 4.5 Optimiser la visibilité et la fonctionnalité des stationnements du centre-ville				
Optimiser le nombre de places dans les stationnements existants grâce à la reconfiguration des cases à 90 degrés;	Ville		✓	
Doter la ville d'une nouvelle politique de stationnement offrant des périodes de gratuité (Ex. 15 premières minutes gratuites);	Ville	✓	✓	
Mettre en place un système de stationnement intelligent afin d'indiquer la direction, la distance et le nombre de places de stationnement disponibles au moyen de panneaux disposés le long des voies de circulation stratégique.	Ville		✓	✓



**ANNEXE B - PROGRAMME
PARTICULIER D'URBANISME
DU VIEIL-ARTHABASKA**



PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

SECTEUR VIEIL-ARTHABASKA

DÉCEMBRE 2015





Ce Programme particulier d'urbanisme a été rédigé par :
Sylvain Gariépy, Urbaniste, LEED GA, permis numéro 983
Samuel Ferland, Urbaniste, permis numéro 1456
Valérie Charest, Urbaniste-stagiaire



Pour atteindre son objectif de devenir la ville en région la plus actuelle au Québec, le Conseil municipal s'est doté d'axes de développement, dont celui d'offrir un environnement urbain inspirant.

Pour y parvenir, le conseiller municipal du district d'Arthabaska-Ouest, M. Gilles Lafontaine, a proposé au Conseil municipal l'idée de prévoir l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour définir et structurer le développement du Vieil-Arthabaska. Par ses richesses naturelles et patrimoniales, ce secteur revêt un riche potentiel à développer et à consolider. Pour y parvenir, le Conseil municipal a rencontré les citoyens du secteur, recueilli leurs idées et leurs commentaires pour s'en inspirer dans la réalisation d'un plan de développement.

La réalisation de ce programme particulier d'urbanisme constitue une nouvelle étape franchie. Maintenant, il nous revient de poser des gestes concrets pour soutenir ce joyau de notre ville et en faire un lieu actuel reflétant nos valeurs d'accessibilité, de développement durable et de santé urbaine.

Le maire suppléant, Christian Lettre

TABLE DES MATIÈRES //

1 // MISE EN CONTEXTE

1.1 // INTRODUCTION	8
Objectifs et démarche	8
1.2 // TERRITOIRE D'INTERVENTION	9

2 // PORTRAIT DU TERRITOIRE

2.1 // HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT	12
Les axes fondateurs	12
Les phases de développement	13
2.2 // FONCTIONS URBAINES	14
Usage résidentiel	15
Usage institutionnel	16
Usage commercial	18
2.3 // PAYSAGE URBAIN	20
Cadre bâti	20
Un potentiel de développement à l'intérieur du périmètre urbain	22
Aménagement physique et mobilier	23
2.4 // PAYSAGE NATUREL	24
Les milieux naturels d'intérêt	24
Les parcs	26
2.5 // MOBILITÉ	28
Circulation	28
Déplacements actifs	28
Transport collectif	29
Stationnement sur rue	30
Stationnement hors-rue	30

TABLE DES MATIÈRES //

2 // PORTRAIT DU TERRITOIRE (SUITE)

2.6 // TOURISME & CULTURE	32
Attraits culturels	32
Attraits de loisirs	34
Attraits agrotouristiques	34
Hébergement et restauration	36
Animation	36
Signalisation	37

2.7 // PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE	38
Scolarité	38
La situation de l'emploi	39
Le genre de ménages privés	39
Le revenu des ménages	40
La construction	40

2.8 // LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	42
Intégration architecturale, usages et marges	42
La dispersion des usages commerciaux	42

3// VISION D'AMÉNAGEMENT	46
--------------------------	----

4 // LIGNES DIRECTRICES, PRINCIPES & STRATÉGIES	48
---	----

5 // CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE ET MISE EN OEUVRE

5.1 // Concept d'organisation spatiale	64
5.2 // Mise en oeuvre	65
Mobilité active	66
Lieux de rassemblement	66
Mise en réseaux des attraits naturels	66



1 / MISE EN CONTEXTE



Le PPU du Vieil-Arthabaska s'inscrit dans la volonté de la Ville de Victoriaville de mettre en valeur le plein potentiel de cette portion du territoire dans une vision globale de développement à l'échelle municipale. Ces éléments comprennent de nombreux bâtiments patrimoniaux, des espaces naturels ainsi que des sites touristiques à valoriser.

Considérant les caractéristiques particulières de ce milieu, il apparaît nécessaire de doter la ville d'outils concrets pour encadrer de façon cohérente toutes initiatives de valorisation et de revitalisation du secteur. Grâce à cet instrument de planification, le Vieil-Arthabaska pourra se distinguer dans la région tout en s'inscrivant en complémentarité avec les autres quartiers de Victoriaville.

La démarche d'élaboration de ce document de planification s'appuie sur la concertation des acteurs du milieu, des citoyens et de la collaboration des services municipaux et répond aux grandes orientations du plan d'urbanisme tout en précisant le devenir de ce territoire.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE

Le PPU, qui fait partie intégrante du plan d'urbanisme, constitue un instrument taillé sur mesure pour encadrer l'évolution du milieu et s'assurer qu'il soit conforme à la vision et aux orientations municipales. L'exercice d'élaboration de ce document s'inscrit également dans la foulée de la planification stratégique 2011-2015 et de la politique du patrimoine de la ville. Les objectifs, relativement à cette planification détaillée, sont les suivants :

1. Améliorer la qualité de vie des résidents du quartier;
2. Favoriser la mise en valeur de l'environnement naturel, paysager et bâti;
3. Développer l'image récréotouristique et patrimoniale de Victoriaville;
4. Assurer la mise en place d'une vitalité commerciale distinctive;
5. Consolider le pôle institutionnel.

1.2 TERRITOIRE D'INTERVENTION



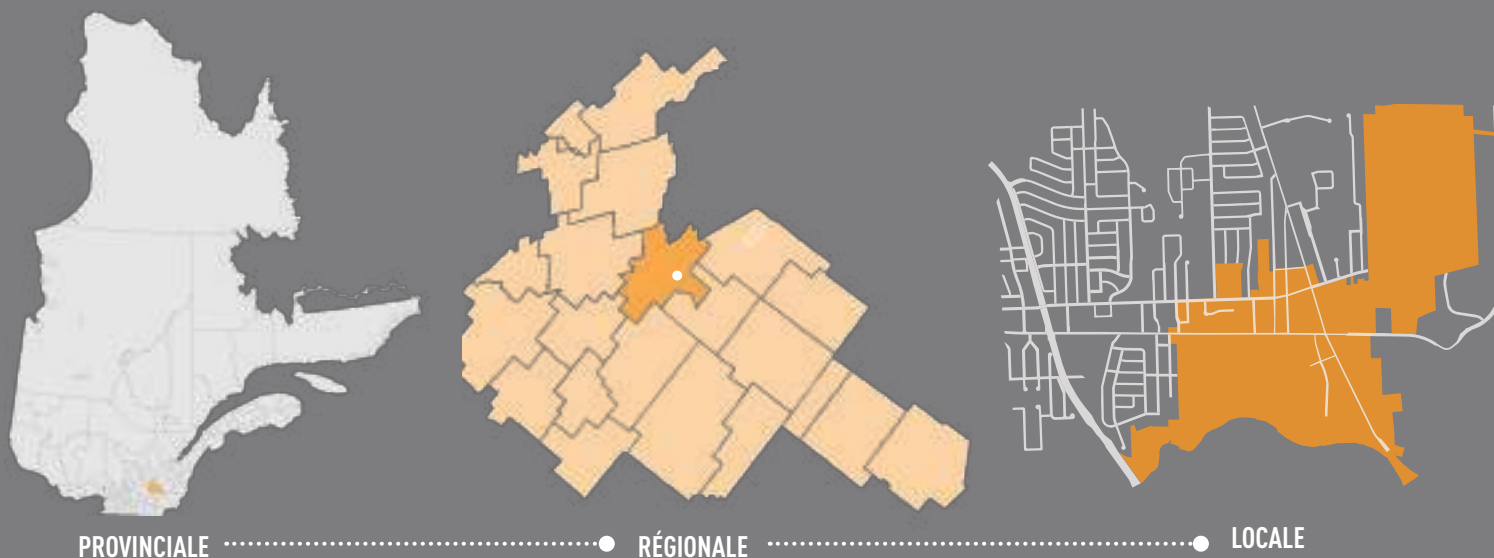
Le territoire d'intervention est localisé au sud-est de Victoriaville en bordure des limites du périmètre urbain. Cette proximité entre la zone agroforestière et le milieu urbain combinée à un cachet patrimonial unique confèrent au secteur un caractère distinctif. À cette spécificité s'ajoute la présence d'institutions régionales majeures dans le domaine de la santé et de la justice. Le Vieil-Arthabaska représente en outre l'un des premiers pôles de développement de la ville de Victoriaville en étant le cœur de l'ancienne ville d'Arthabaska.

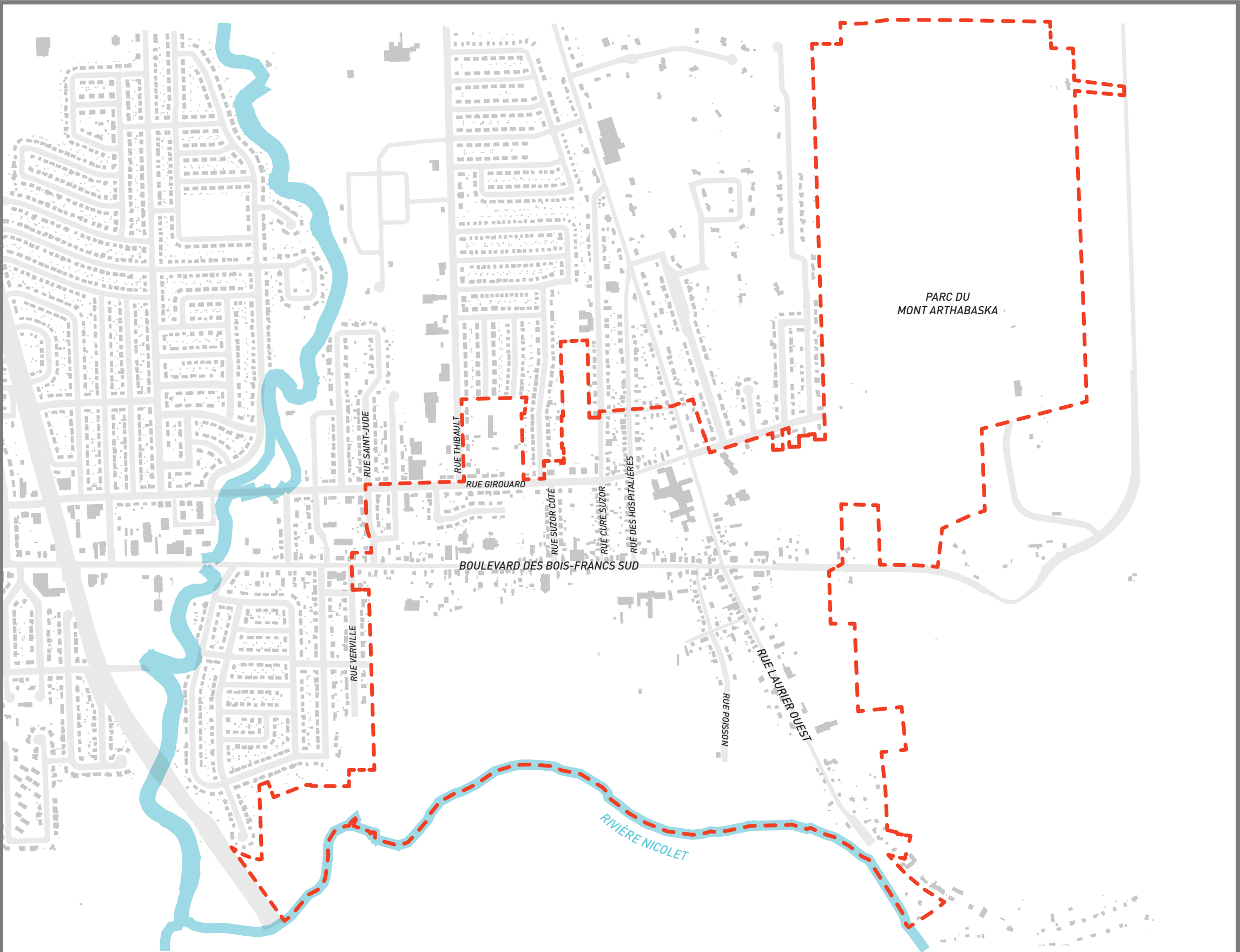
Le secteur s'articule autour des rues suivantes :

- La rue Laurier (Est et Ouest), entre le pont Baril et la rue Martin;
- Le boulevard des Bois-Francis Sud, entre le boisé Stein et la rue Verville;
- La rue des Frères;
- La rue Poisson;
- La rue des Hospitalières;
- La rue Curé-Suzor;
- La rue Suzor-Coté;
- La rue Girouard.

Dans l'ensemble, l'aire délimitée par ce PPU totalise 2,7 % du territoire de la ville et couvre une superficie de 247 hectares, soit 2 466 518 m².

LES ÉCHELLES DE LOCALISATION DU SECTEUR PPU





DÉLIMITATION DU SECTEUR PPU

--- Limites secteur PPU





2 / PORTRAIT DU TERRITOIRE

2.1 HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT



Le territoire correspond à une partie de l'ancienne municipalité d'Arthabaska fondée en 1858. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence de l'urbanisation, mais on attribue à l'arrivée du chemin de fer en 1854 l'établissement de grandes institutions locales et régionales dans le Vieil-Arthabaska. L'église Saint-Christophe, le palais de justice, le couvent et le collège Sacré-Cœur, l'hôtel de ville d'Arthabaska, l'Hôtel des Postes et l'Hôtel-Dieu ont orienté l'avenir de ce secteur en attirant l'élite de la société locale et régionale. L'urbanisation s'est ainsi développée à partir de la géographie particulière du milieu au pied de la montagne, autour des premières artères de communication et des grandes institutions.

LES AXES FONDATEURS

Le Vieil-Arthabaska s'est développé à partir de deux axes structurants :

- (1847) La rue Laurier Est et Ouest (autrefois le chemin Provincial) permettait la liaison entre la rive sud de Québec et Richmond. Ce lien s'est développé à partir de la géographie du site en longeant le pied de la montagne;
- (1802) Le boulevard des Bois-Francis Sud (autrefois le rang 3 du Canton d'Arthabaska) menait à la gare de chemin de fer.

1851

Construction de la première chapelle Saint-Christophe



1860

Construction du palais de justice



1884

Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (Hôtel-Dieu)

1847

Chemin Provincial (rue Laurier)

1854

Chemin de fer du Grand Tronc



1858

Création du Village d'Arthabaskaville

1873

Construction de l'église Saint-Christophe



1876

Maison Wilfrid Laurier



1903

Ville d'Arthabaska



LES PHASES DE DÉVELOPPEMENT

L'histoire du développement du secteur du Vieil-Arthabaska se divise en 5 étapes :

1. La phase 1 (1845 à 1854) correspond aux premiers moulins à scie et au début du développement du territoire;
2. La phase 2 (1854 à 1870) est caractérisée par l'arrivée du chemin de fer du Grand Tronc en 1854 et les débuts de l'urbanisation du secteur. C'est d'ailleurs durant cette période que le village d'Arthabaskaville est fondé;
3. La phase 3 (1870 à 1918) représente la consolidation du noyau villageois grâce à la construction de moulins et de diverses institutions, dont le palais de justice. L'arrivée d'une bourgeoisie locale marque cette période;
4. La phase 4 (1918 à 1945) se caractérise par l'amélioration des infrastructures urbaines et par le développement des secteurs agricoles et industriels;
5. La phase 5 (1945 à aujourd'hui) est définie par un important boom démographique, l'agrandissement de l'hôpital à partir de 1945, l'implantation de centres commerciaux et le regroupement d'Arthabaska, Sainte-Victoire-d'Arthabaska et Victoriaville en 1993 pour former une seule et même entité municipale.

1928

**Croix actuelle du
Mont Arthabaska**



1993

**Regroupement de Victoriaville,
Arthabaska, Sainte-Victoire-
d'Arthabaska**



2009

**Parc du Boisé des Frères du
Sacré-Coeur et le Boisé Stein
deviennent municipaux**



1964

**Hôtel-Dieu d'Arthabaska
devient civique**



1995

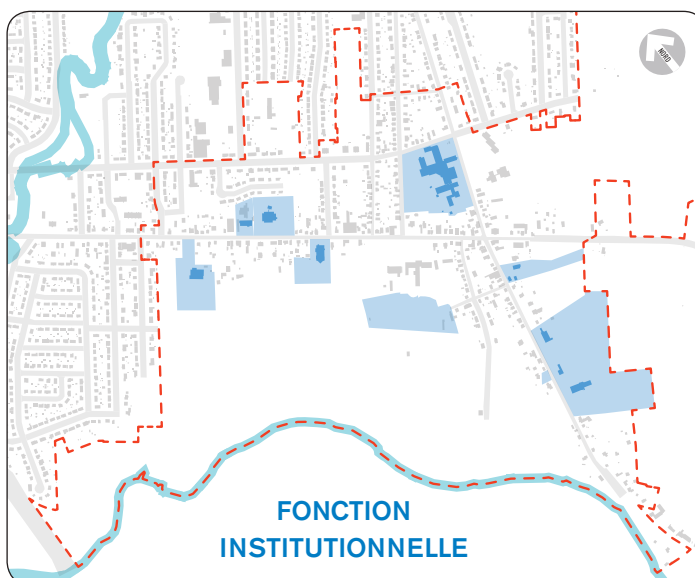
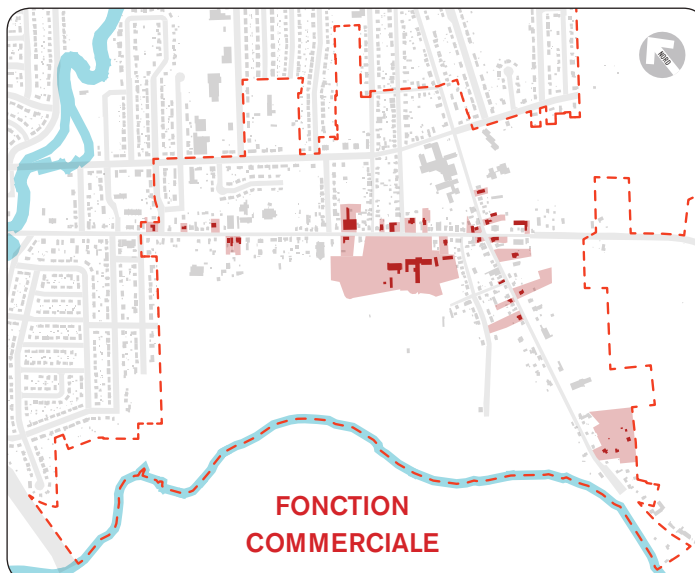
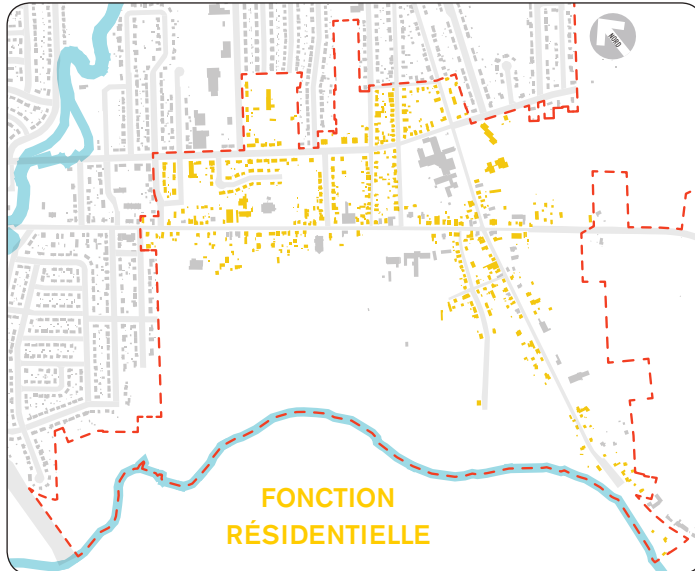
**Construction du pavillon du
Mont Arthabaska**



2015

**Vue vers le
Mont Arthabaska**





Le vaste territoire du Vieil-Arthabaska est composé d'une panoplie d'usages. L'usage dominant est résidentiel et plusieurs types d'habitation sont présents sur l'ensemble des rues du quartier. Bien que majoritairement résidentiel, le secteur accueille quelques commerces qui s'implantent de façon aléatoire sur le boulevard des Bois-Francis Sud et la rue Laurier (Est et Ouest). Plusieurs institutions entrecourent les usages résidentiels et commerciaux. Ces dernières, de par leur envergure, occupent une grande part du territoire du Vieil-Arthabaska et jouent un rôle clé dans la structuration de l'espace.

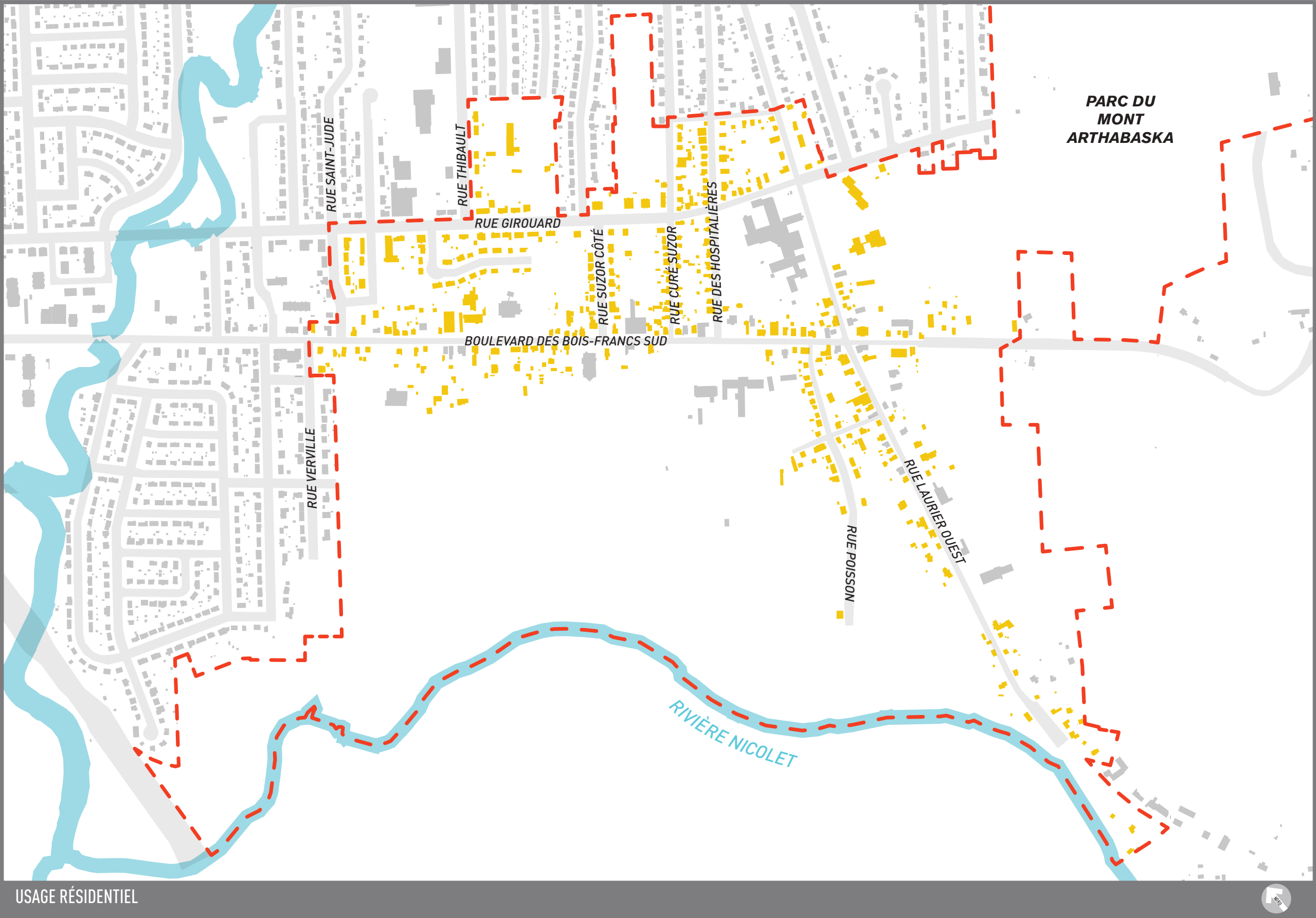
Les schémas ci-contre illustrent l'utilisation du sol selon l'affectation attribuée. Ainsi, il est possible de localiser les fonctions urbaines dans l'espace et de repérer visuellement leur impact dans le paysage urbain. Chaque schéma d'utilisation du sol est analysé de façon plus précise afin de dégager des constats réalistes.



USAGE RÉSIDENTIEL

Le Vieil-Arthabaska est constitué d'une proportion importante d'usages résidentiels dans un cadre bâti de faible densité. En effet, les habitations unifamiliales et bifamiliales représentent 87 % des typologies résidentielles. On note toutefois la présence d'une concentration d'habitations multifamiliales sur la rue Girouard, entre les rues Suzor-Coté et Curé-Suzor et d'une résidence pour personnes âgées sur la rue Laurier Ouest. La fonction résidentielle s'étale sur l'ensemble des rues du Vieil-Arthabaska.

TYPE D'HABITATION	NOMBRE	NOMBRE DE LOGEMENTS
Unifamiliale	156	156
Bifamiliale	43	86
Trifamiliale	10	30
Multifamiliale de 4 logements	8	32
Multifamiliale de 5 logements et plus	19	176
Habitation collective	3	104
Total	239	584



USAGE RÉSIDENTIEL

--- Limites secteur PPU Fonction résidentielle



USAGE INSTITUTIONNEL

La vocation institutionnelle, qui est à l'origine du développement du secteur, occupe une place importante dans le Vieil-Arthabaska. Ces établissements d'envergure régionale génèrent un achalandage et attirent une vaste clientèle. La majorité des institutions prennent place sur le boulevard des Bois-Francis Sud et sur la rue Laurier et sont les suivantes :

Hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Avec la présence de l'hôpital, le secteur est le principal pôle de services dans le domaine de la santé pour la MRC d'Arthabaska et la MRC de l'Érable. L'institution compte 1 100 employés et 200 lits. On y dénombre plus de 700 visites par semaine. Il s'agit de l'un des principaux employeurs de la Ville de Victoriaville.

Palais de justice

Le Vieil-Arthabaska bénéficie de la présence du seul palais de justice de la région des Bois-Francis.

Écoles et garderies

Trois écoles et une garderie se trouvent dans le secteur, soit le Centre d'éducation des Adultes de Victoriaville, l'Académie internationale Zigzag, l'École Vision de Victoriaville ainsi que le Centre de la petite enfance Rayon de Soleil.

Édifice Alcide-Fleury

L'édifice, ancien hôtel de ville d'Arthabaska, accueille la bibliothèque et divers organismes notamment la Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville, le Grand défi et Espace jeunesse Victo.

Centre communautaire d'Arthabaska

Cet établissement offre plusieurs activités sportives et culturelles aux citoyens. Il permet la location de salles et de plateaux sportifs.

Église Saint-Christophe

Cette institution religieuse offre plusieurs célébrations catholiques et constitue un attrait patrimonial qui accueille quelques centaines de visiteurs en période estivale.

2.2 FONCTIONS URBAINES



L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska



Église Saint-Christophe



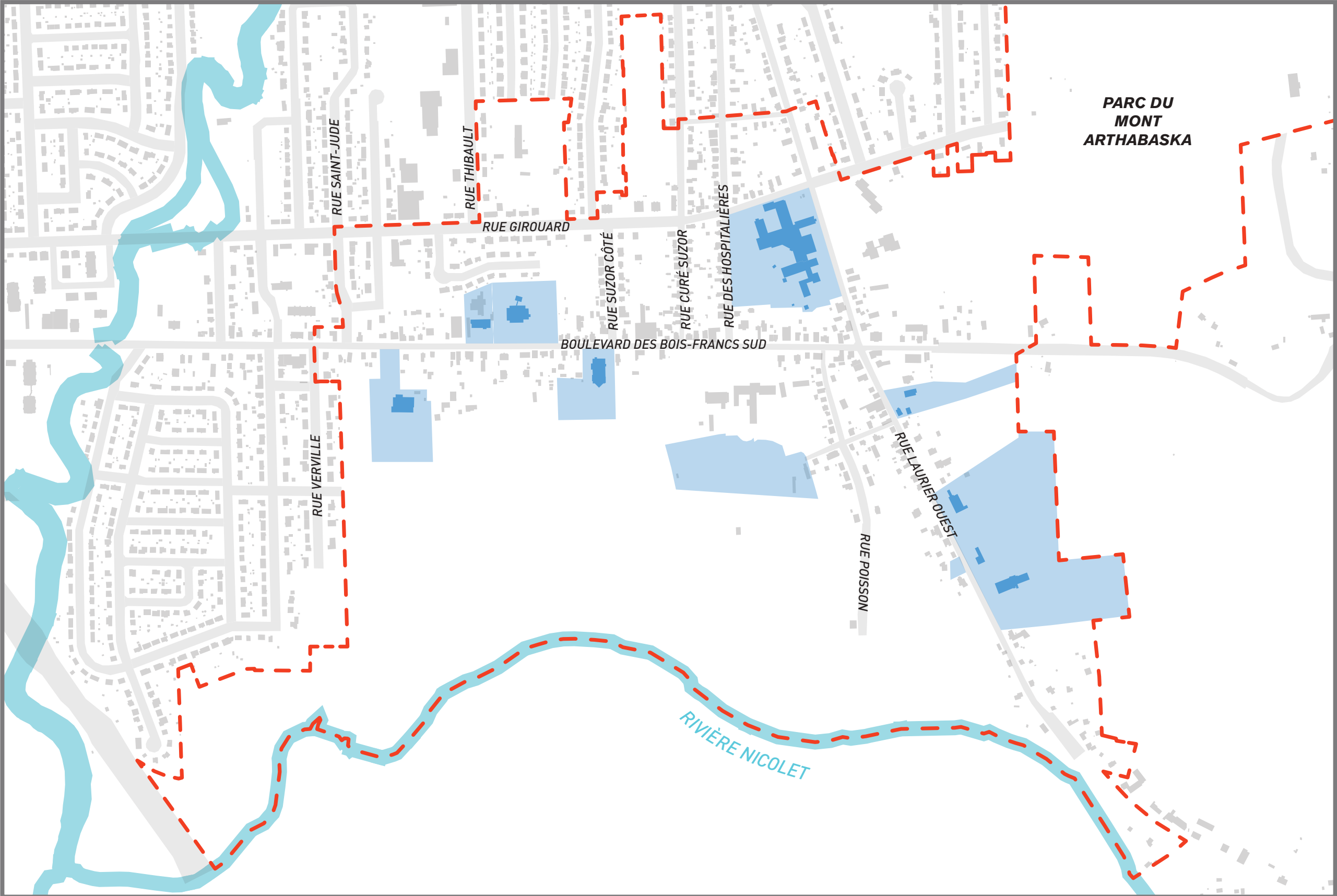
École Monseigneur-Côté



Palais de justice de Victoriaville



Édifice Alcide-Fleury



USAGE INSTITUTIONNEL



--- Limites secteur PPU Fonction institutionnelle



USAGE COMMERCIAL

Le Vieil-Arthabaska comporte quelques commerces le long du boulevard des Bois-Francis Sud, ainsi que sur la rue Laurier. Toutefois, les établissements commerciaux sont dispersés sur les voies de circulation et se dissipent à travers des bâtiments résidentiels et institutionnels. On y dénombre actuellement une trentaine d'établissements commerciaux à vocations variées qui répondent à différents besoins en termes d'achats courants, semi-courants et réfléchis.

La présence d'institutions, notamment l'hôpital et le palais de justice, a favorisé l'émergence de quelques commerces et services qui profitent d'un certain achalandage lié à la clientèle et aux travailleurs de ce type d'établissement. À ce titre, autour du centre hospitalier gravitent un restaurant, une pharmacie et des cliniques reliées à des professionnels de la santé (dentiste, ostéopathe, etc.)

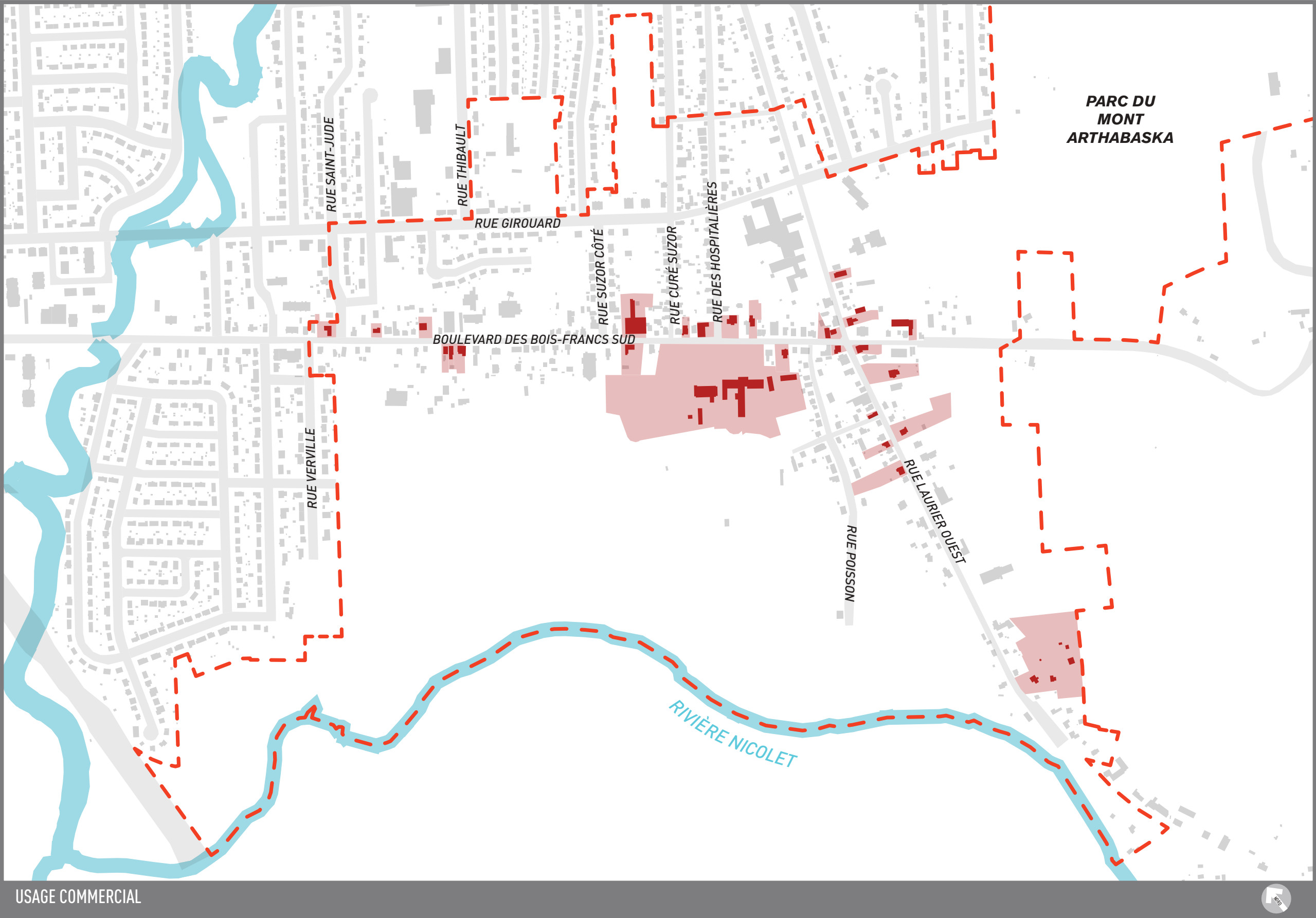
Toutefois, les commerces de proximité qui desservent les besoins de consommation courante sont peu présents, comme le démontre le faible pourcentage de commerces d'achats courants (11%). L'absence de marché d'alimentation et de services bancaires fait en sorte que les résidents du secteur doivent effectuer des déplacements véhiculaires dans d'autres quartiers adjacents pour combler ces besoins courants. Cependant, on dénombre une majorité de commerces réfléchis (55 %). Il existe donc un déséquilibre entre les types de commerces qui influent grandement sur une offre commerciale équilibrée.

Répartition moyenne des typologies de commerces du Vieil-Arthabaska



DÉFINITION DE LA TYPOLOGIE DES COMMERCE

- COMMERCE OU SERVICE COURANT** : Fréquentation quasi-quotidienne, à courte distance du domicile ou du travail;
- COMMERCE OU SERVICE SEMI-COURANT** : Commerces et services de magasinage, exercice de comparaison de la gamme et des prix, lèche-vitrine, besoin d'un environnement agréable;
- COMMERCE OU SERVICE RÉFLÉCHI** : Achats peu fréquents, qui demande de la planification avant l'investissement, la distance importe moins;
- RESTAURATION, HÉBERGEMENT ET DIVERTISSEMENT** : Consommation sur place, crée de l'achalandage sur la rue.





CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AUX FONCTIONS URBAINES

CONSTATS

- ↘ La typologie résidentielle dominante se présente sous forme d'un cadre bâti de faible densité;
 - ↘ La présence d'institutions d'envergure régionale génère de l'achalandage;
 - ↘ La présence commerciale est faible, dissipée entre les différents usages et dispersée sur le boulevard des Bois-Francis Sud et la rue Laurier;
 - ↘ L'absence de marché d'alimentation.
-

ENJEUX

- ↘ Densification des usages résidentiels dans le respect du patrimoine bâti;
 - ↘ Stimulation, spécialisation, diversification et concentration de la vitalité commerciale;
 - ↘ Création de générateurs d'achalandage commerciaux;
 - ↘ Conciliation du développement des grandes institutions avec le milieu d'insertion;
 - ↘ Implantation de commerces locaux.
-



CADRE BÂTI

Le Vieil-Arthabaska est composé d'un patrimoine architectural unique. La présence d'un regroupement exceptionnel de villas victoriennes implantées sur de vastes terrains sur le flanc du Mont Arthabaska est remarquable. Plusieurs de ces bâtiments sont d'ailleurs l'œuvre de l'architecte Louis Caron. La qualité architecturale des édifices et l'histoire fascinante des personnages ayant vécu dans le quartier contribuent aujourd'hui à donner une valeur historique inestimable à ce secteur. À ce titre, le ministère de la Culture et des Communications a classé trois biens et immeubles patrimoniaux afin de préserver le caractère unique du Vieil-Arthabaska. La ville a également identifié plusieurs constructions présentant des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles, en plus de citer deux ensembles bâtis et un bâtiment.

Le Vieil-Arthabaska se distingue par une panoplie de bâtiments possédant des styles architecturaux influencés par diverses périodes partant du néoclassicisme à l'ère industrielle en passant par la période victorienne. Plusieurs insertions modernes et récentes se sont également introduites au fil du temps, principalement sur le boulevard des Bois-Francis Sud. La plupart de ces constructions présentent des caractéristiques architecturales et formelles qui divergent avec le paysage patrimonial du Vieil-Arthabaska.

2.3 PAYSAGE URBAIN





LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

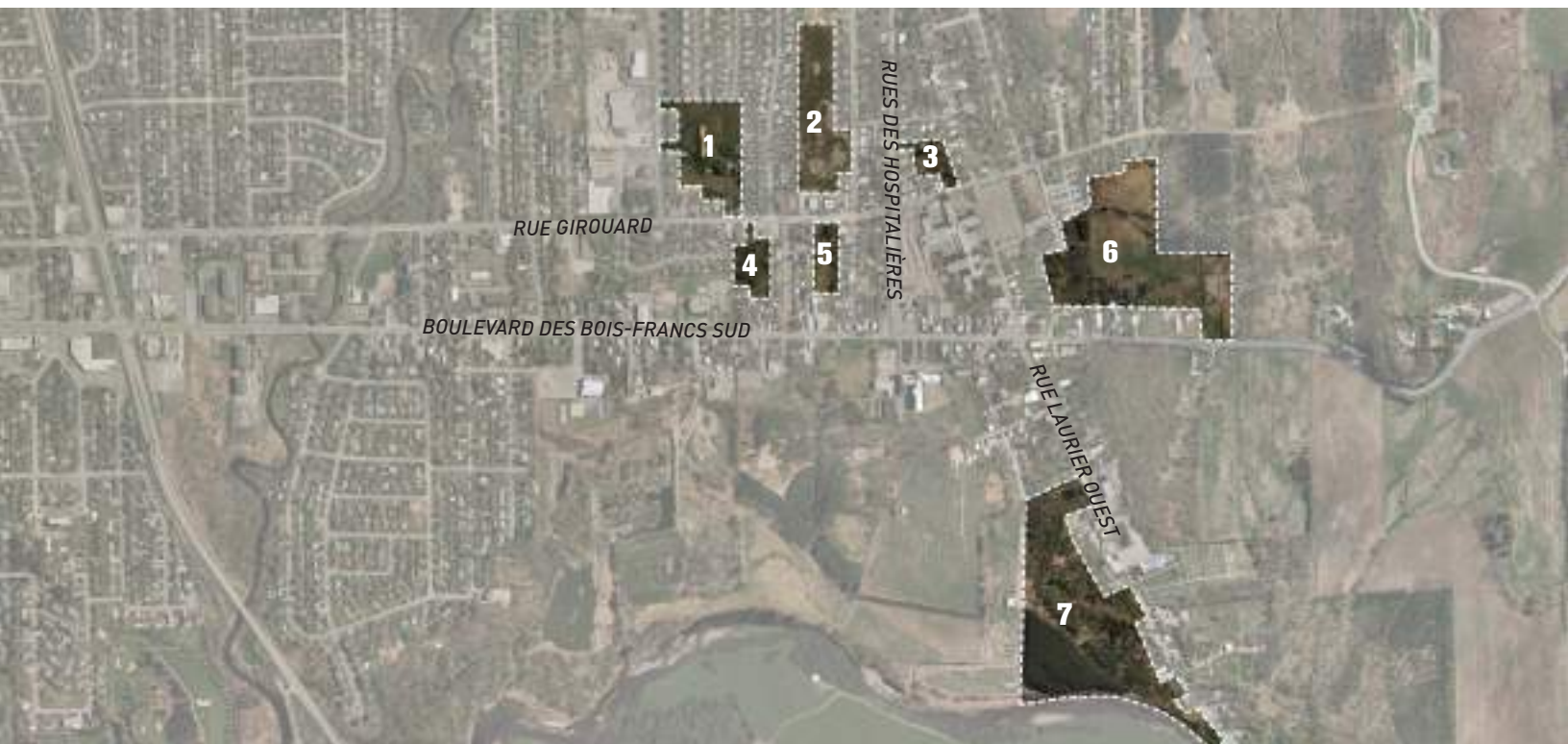
- Limites secteur PPU
- Bâtiment identifié par la Ville de Victoriaville
- Classement, immeuble patrimonial, Ministère de la Culture et des Communications
- Citation, immeuble patrimonial, Ville de Victoriaville
- Citation, site patrimonial, Ville de Victoriaville
- * Lieu historique national du Canada, Gouvernement du Canada



UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT A L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Il existe, à l'intérieur du secteur du Vieil-Arthabaska, plusieurs terrains de grande dimension dont l'utilisation pourrait être maximisée. Le contexte urbanistique varie d'un site à l'autre :

1. Ce terrain, de forme atypique, est entouré de maisons unifamiliales isolées d'un étage. Les habitations situées dans la portion comprise entre le site et la rue du Curé-Fortier présentent une typologie comprenant des duplex jumelés de deux étages;
2. Les rues entourant le site sont parsemées, en grande majorité, d'habitations unifamiliales isolées. Cependant, nous retrouvons également des duplex jumelés ainsi que quelques bâtiments multifamiliaux de part et d'autre de la rue Girouard. Le cadre bâti aux abords ce terrain ne dépasse pas deux étages;
3. L'environnement immédiat de cette parcelle est très varié. Les rues la bordant comprennent des maisons unifamiliales isolées bien que l'on retrouve également quelques résidences multifamiliales sur les rues Girouard et Laurier. La hauteur du cadre bâti varie entre un et deux étages. Il s'agit, en grande partie, d'anciennes constructions;
4. Cet îlot est entouré de maisons unifamiliales isolées. Ces dernières sont surélevées par rapport à la rue en raison de la topographie. Un garage de mécanique automobile est situé à l'intersection des rues Suzor-Coté et Girouard;
5. Ce terrain est caractérisé par la présence de bungalows, de maisons ouvrières et d'anciennes maisons reconverties en logements multifamiliaux. Le site, de forme rectangulaire, renferme un cadre bâti ancien ainsi que des marges de recul réduites;
6. Ce grand plateau non développé se retrouve à la base du Mont Arthabaska;
7. Ce terrain boisé possède une topographie escarpée vers la rivière Nicolet. Il est bordé par les rues Poisson et Laurier Ouest.





AMÉNAGEMENT PHYSIQUE ET MOBILIER

Le secteur est actuellement dépourvu d'espace public extérieur ou de place publique qui permettrait le regroupement social ou la tenue d'évènements. De plus, l'ancien cœur d'Arthabaska comporte peu d'aménagement paysager public le long des voies publiques.

En ce qui concerne le mobilier urbain, l'emprise publique dispose d'une largeur moyenne qui nuit à l'implantation de bancs, de poubelles et de supports à vélo. Les lampadaires sont composés de poteaux de bois munis de potence. Ce type d'aménagement et les poteaux électriques qui parsèment la chaussée compromettent l'esthétisme du paysage et ne contribuent pas à la mise en valeur du cadre bâti.



Le boulevard des Bois-Francis Sud



CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AU PAYSAGE URBAIN

CONSTATS

- Le cadre bâti présente une variété de types architecturaux;
- Plusieurs bâtiments présentent des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles;
- Plusieurs constructions récentes diffèrent avec le paysage patrimonial;
- Le secteur est dépourvu d'espace public de qualité;
- L'éclairage et les poteaux compromettent l'esthétisme et la mise en valeur du paysage urbain.

ENJEUX

- Conservation, restauration et entretien des bâtiments patrimoniaux;
- Intégration harmonieuse de constructions contemporaines au cadre bâti existant;
- Création de lieux de rassemblement publics de qualité;
- Amélioration de l'esthétisme du mobilier urbain et de l'éclairage.



LES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

Le Vieil-Arthabaska regorge de milieux naturels, boisés et humides qui présentent différentes caractéristiques :

Mont Arthabaska

Le Mont Arthabaska est l'élément visuel le plus marquant du paysage de la ville. C'est un point de repère important de par son sommet d'une hauteur de 154 m (505 pieds). Il offre de nombreux points de vue sur toute la région en plus de loger une faune aviaire considérable.

Boisé Stein

Il s'agit d'un écosystème forestier peu transformé dû à la présence d'une érablière centenaire, d'hêtres et d'une essence unique dans la région; le noyer noir. Ce milieu possède une richesse écologique importante. C'est d'ailleurs un site patrimonial cité par la Ville de Victoriaville.

Rivière Nicolet

La rivière longe la limite sud du Vieil-Arthabaska. La faune se concentre principalement autour de ce cours d'eau. Actuellement, il n'existe aucun aménagement spécifique sur les berges et les liens physiques et visuels entre le milieu hydrique et le Vieil-Arthabaska sont pratiquement inexistants.

Milieux humides

La présence de milieux humides à valeur écologique élevée est notable dans le secteur près du parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur. À ce titre, une étude de caractérisation des milieux humides a été réalisée en 2014.

Boisé des Frères du Sacré-Coeur

Il s'agit de la partie agricole et boisée de la propriété des Frères du Sacré-Coeur. Il a été acquis en 2009 par la Ville de Victoriaville.



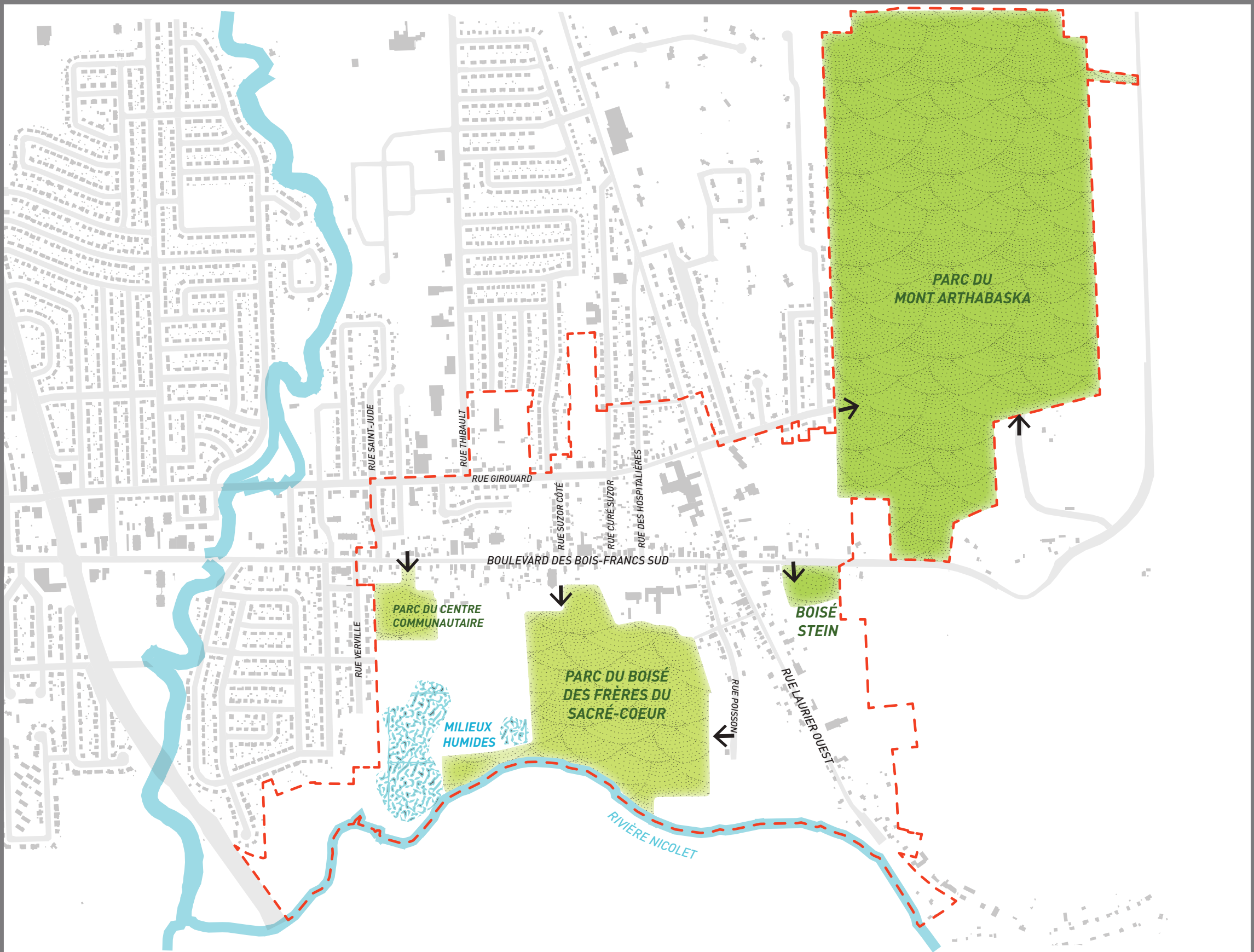
Vue du Mont Arthabaska



Le boisé Stein



La rivière Nicolet



LOCALISATION DES ESPACES VERTS ET DES PARCS

--- Limites secteur PPU ← Accès aux espaces verts et parcs





LES PARCS

Trois parcs parsèment le territoire du Vieil-Arthabaska :

Le parc du Mont Arthabaska (675 000 m²) est un grand parc à vocation récréotouristique. Ce dernier est sillonné par une dizaine de kilomètres de sentiers pédestres et de vélos de montagne dans un milieu boisé. La circulation y est abondante et la cohabitation entre vélos, randonneurs et autres utilisateurs est complexe. L'accessibilité au parc est possible via une voie de circulation véhiculaire, le chemin du Mont Arthabaska, ou par les sentiers accessibles à partir du stationnement Girouard. L'accès au parc est gratuit.



Les aménagements récréatifs du parc du Mont Arthabaska

Le parc du Boisé des Frères du Sacré-Cœur (233 985 m²) récemment légué à la Ville en 2009 est une partie agricole et boisée de la propriété des Frères du Sacré-Cœur. C'est un lieu d'enseignement collégial en agriculture biologique, un laboratoire de recherche pour le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB) et un lieu d'animation et de sensibilisation à la culture de fruits et de légumes biologiques. Toutefois la vocation globale de ce milieu expérimental reste à définir. Plusieurs projets, tel le développement d'une agora naturelle mettant l'accent sur l'éducation et l'écologie en collaboration avec la bibliothèque Alcide-Fleury, sont en développement.

Il est possible d'accéder au boisé par le stationnement de la rue Poisson. Celui-ci est localisé en marge des principales voies de circulation du secteur et demeure peu visible. Un accès est également disponible à partir de la bibliothèque Alcide-Fleury.



Le parc du Boisé des Frères du Sacré-Cœur



Le parc du Centre communautaire d'Arthabaska (20 000 m²) est un parc à vocation sportive qui offre des terrains de volleyball de plage, de tennis, de pétanque, des modules de jeux et une patinoire.

En somme, le territoire ne présente aucun parcours concret qui permet de relier l'ensemble des espaces verts et bleus.



Les aménagements récréatifs du parc du Centre communautaire d'Arthabaska

CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AU PAYSAGE NATUREL

CONSTATS

- ✎ Le secteur du Vieil-Arthabaska regorge de milieux naturels, boisés et de milieux humides qui offrent une panoplie d'activités et un potentiel exceptionnel de mise en valeur;
- ✎ Les liens physiques et visuels entre les attraits naturels sont peu développés ou inexistants;
- ✎ Les accès aux différents parcs sont parfois peu visibles;
- ✎ La zone boisée au sud-ouest du Boisé Stein n'est pas protégée.

ENJEUX

- ✎ Mise en réseau des espaces verts et bleus;
- ✎ Visibilité, accessibilité et accueil des parcs et des espaces verts et bleus;
- ✎ Mise en valeur et conservation des aires naturelles et des milieux humides;
- ✎ Mise à niveau des équipements récréatifs pour les 0-5 ans.



CIRCULATION

Les principaux axes de circulation du Vieil-Arthabaska sont le boulevard des Bois-Francis Sud et les rues Laurier et Girouard. La circulation sur ces voies est dense en période de pointe (entre 7h et 9h et entre 16h et 18h), mais n'engendre pas de congestion. Le boulevard des Bois-Francis Sud et la rue Laurier se caractérisent par un nombre minimal de rues qui les traversent. Cette configuration incite les véhicules à circuler plus rapidement malgré les limites de vitesse et complexifie la traversée des piétons.

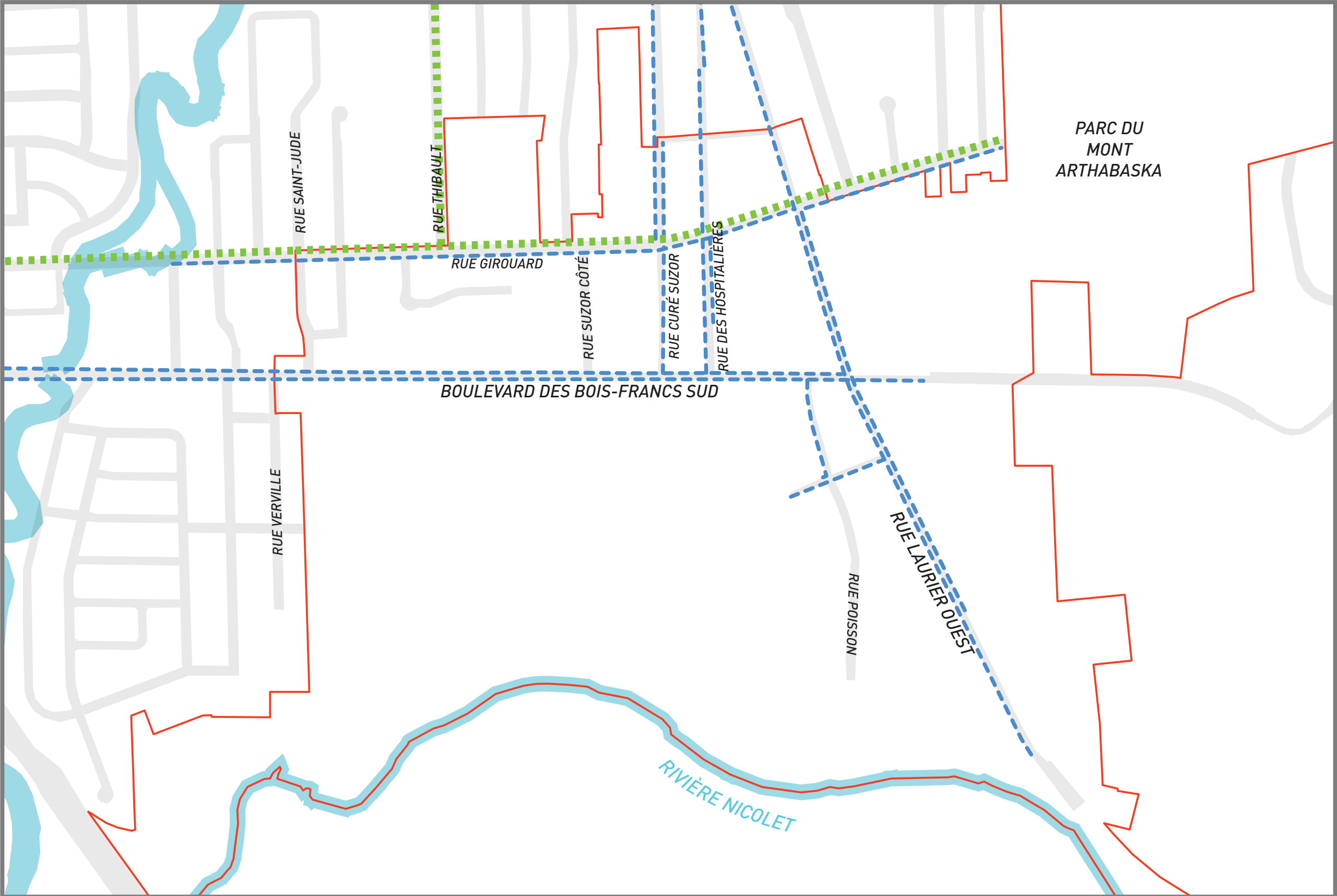
De par la nature historique de son développement, les rues du secteur PPU sont pour la plupart étroites (entre 8 et 15 m).

DÉPLACEMENTS ACTIFS

La majorité des rues du Vieil-Arthabaska offrent des trottoirs de largeur réduite (entre 1 et 1,2 m). La rue Girouard ainsi que certaines sections de la rue Laurier ne sont munies que d'un seul trottoir. La présence de poteaux électriques le long des rues et parfois à même la chaussée compromet toutes interventions futures pour l'amélioration du confort des piétons. Ces conditions ne contribuent pas à la mise en place d'une mobilité active et au développement récréotouristique.

À l'intersection de la rue Laurier et du boulevard des Bois-Francis Sud, les passages piétons sont marqués au moyen de pavés insérés dans la chaussée. Des avancées de trottoirs ont également été mises en place à l'intersection des rues Laurier et des Frères. Toutefois, la majorité des passages piétonniers ne sont pas sécurisés, à l'exception de celui localisé en face de l'église Saint-Christophe-d'Arthabaska qui comporte des panneaux et un feu clignotant sur demande. Le peu d'aménagement spécifique, de signalisation et la faible présence de rues transversales sur les grands axes de circulation complexifient la traversée des piétons. Par ailleurs, l'ensemble de ces conditions nuit à l'accessibilité universelle des voies publiques.

Le Vieil-Arthabaska dispose d'un seul aménagement cyclable localisé sur le côté est de la rue Girouard. Cette piste permet de relier la rue Belvédère au stationnement Girouard qui dessert le Mont Arthabaska. Cette dernière se connecte également à la piste multifonctionnelle de la rue Thibeault. Des bollards y sont installés durant la période estivale soit du 1^{er} avril au 31 octobre. Toutefois, les points d'intérêt du secteur ne sont pas accessibles par les aménagements cyclables.



CONTINUITÉ DES TROTTOIRS ET AMÉNAGEMENT CYCLABLE





TRANSPORT COLLECTIF

Le service Taxibus compte une vingtaine de points d'embarquement dans la zone PPU. Les institutions d'enseignement et de santé constituent des points d'achalandage importants pour l'utilisation de ce système. Les réflexions sur un service de transport collectif plus structurant devraient tenir compte de la localisation des générateurs d'achalandage du secteur afin de mettre au point un trajet efficace les reliant.



Traverse piétonne rue Laurier Ouest



La rue Girouard



La rue Laurier Ouest



STATIONNEMENT SUR RUE

La proximité des générateurs d'achalandage accroît l'occupation des emplacements de stationnement sur la voie publique. En effet, la forte fréquentation du centre hospitalier et du centre de prélèvement augmente les taux d'occupation des cases qui bordent l'institution de santé. Les établissements scolaires, quant à eux, causent une occupation plus ponctuelle des espaces sur rue, principalement en début et en fin de journée. En outre, la signalisation et le marquage au sol indiquant la possibilité ou non de stationner sur les voies publiques sont soit inexistantes ou passablement discrets.

+/- 400 espaces de stationnement sur rue

STATIONNEMENT HORS RUE

On dénombre plusieurs stationnements hors-rue dans le territoire d'intervention. Cependant, la plupart de ceux-ci desservent la clientèle des institutions du Vieil-Arthabaska, notamment le centre hospitalier, le complexe Sacré-Cœur et le palais de justice. La pression sur le stationnement s'est fortement accentuée au cours des dernières années, principalement par le fort achalandage des établissements institutionnels du secteur. La centralisation des services de santé autour de l'Hôtel-Dieu contribue à ce phénomène. Par ailleurs, une partie de l'espace vert de l'hôpital a été récemment sacrifiée pour augmenter l'offre en stationnement et trois bâtiments centenaires ont été démolis pour faire place à du stationnement dans l'environnement immédiat du centre hospitalier.

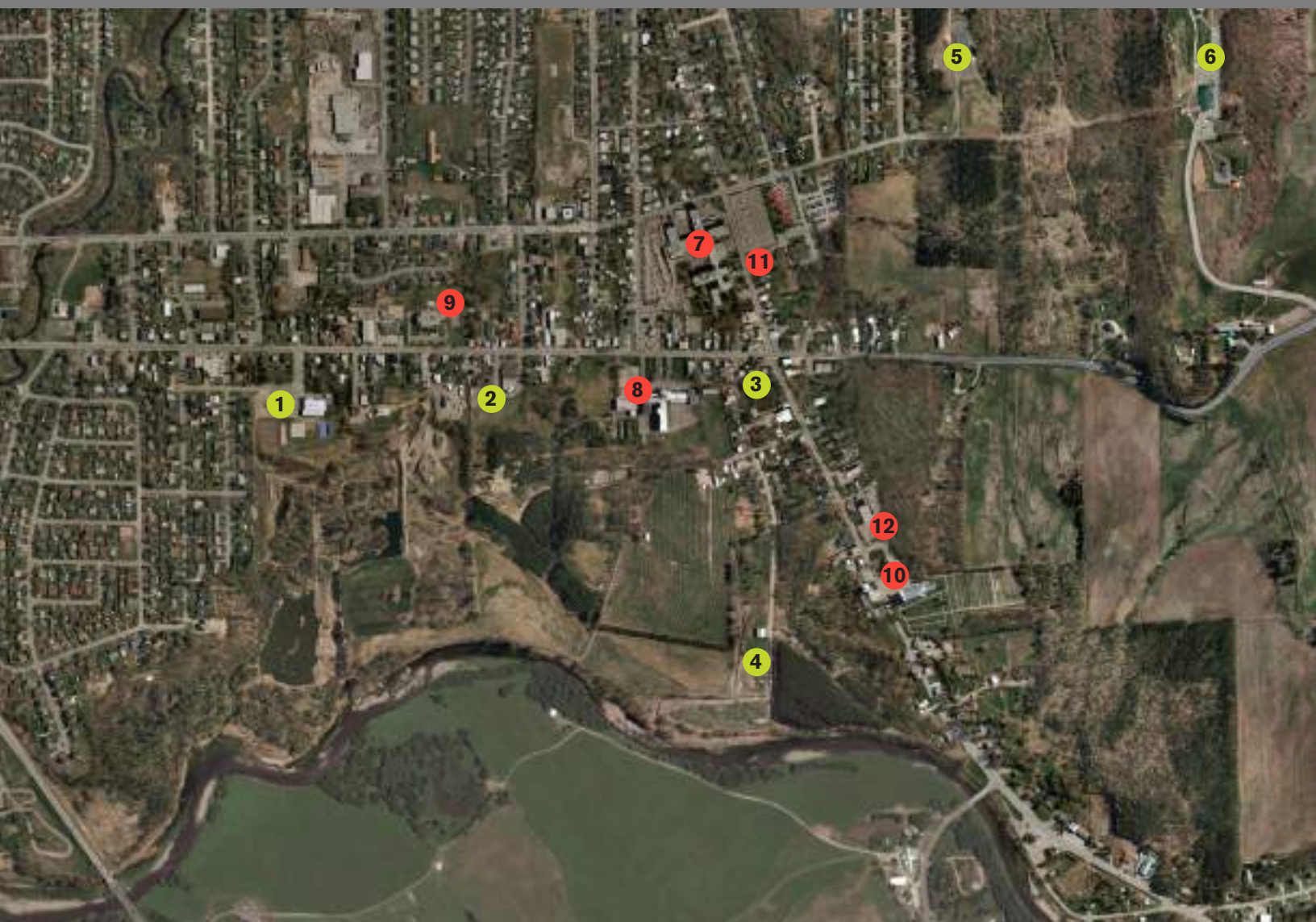
CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS À LA MOBILITÉ

CONSTATS

- Les emprises des voies de circulations sont étroites;
- Les trottoirs sont étroits;
- Les passages piétons sont informels et souvent peu sécurisés;
- Le secteur et les environs offrent deux pistes multifonctionnelles;
- La signalisation des stationnements hors et sur rue est discrète;
- Les institutions régionales créent de la pression sur le stationnement hors et sur rue;
- Une absence de données sur le taux d'occupation des espaces de stationnement;
- Une forte perception de manque de stationnement dans le secteur du Musée de l'Hôtel des Postes et de la rue Poisson.

ENJEUX

- Développement d'une mobilité active;
- Sécurité des aménagements piétons et cyclables;
- Gestion du stationnement hors et sur rue;
- Accessibilité et signalisation du stationnement;
- Préservation du patrimoine lors de l'expansion des équipements publics;
- Gestion de la circulation;
- Développement du transport collectif.



STATIONNEMENT HORS-RUE DU VIEIL-ARTHABASKA



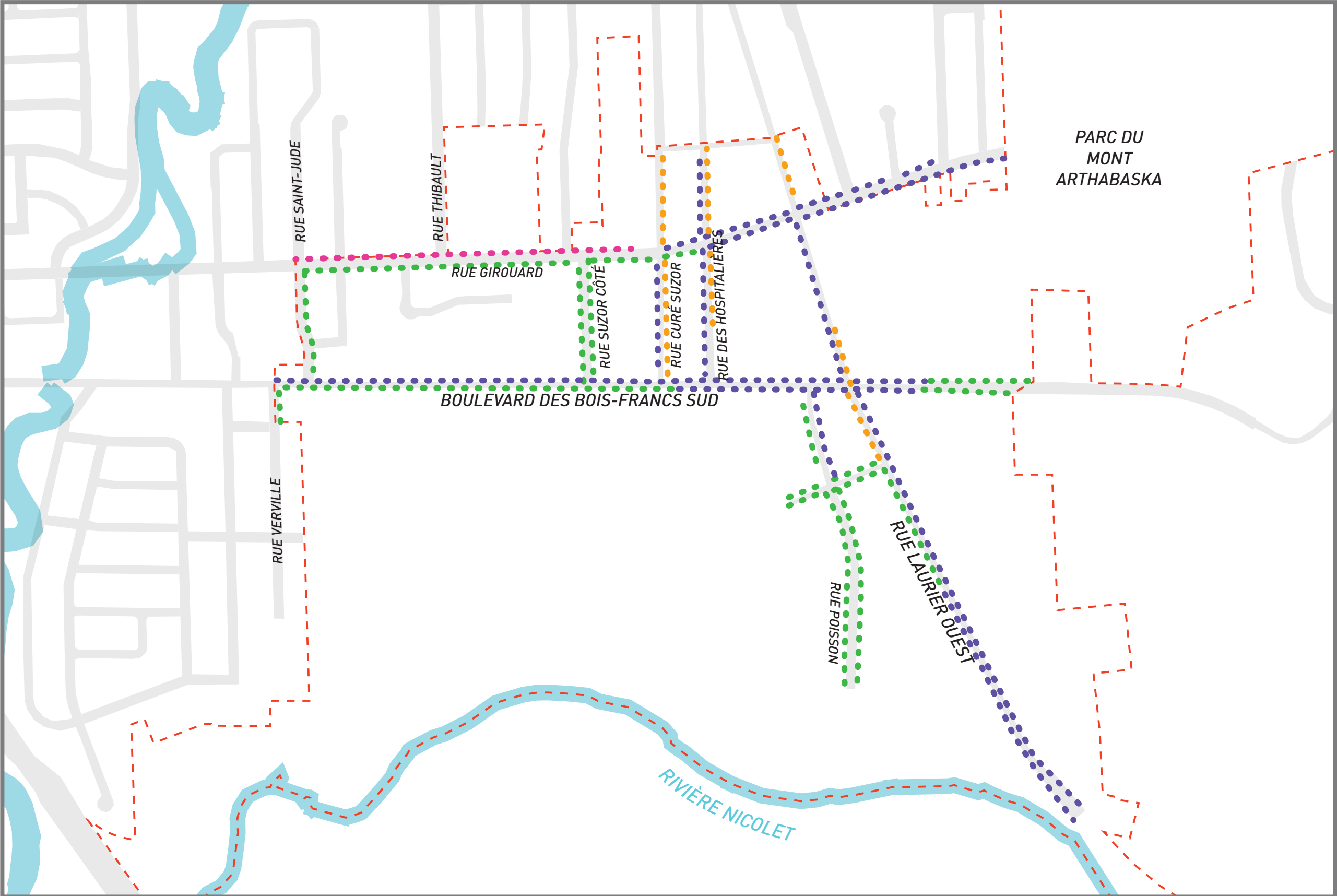
Public



Privé



- | | | |
|---|---|---|
| 1 Stationnement du centre communautaire
Gratuit
174 places | 5 Stationnement Girouard
Gratuit
115 places | 9 Stationnement palais de justice
132 places |
| 2 Stationnement Alcide-Fleury
Gratuit
78 places | 6 Stationnement Mont Arthabaska
Gratuit
113 places | 10 Stationnement église Saint-Christophe
d'Arthabaska
103 places |
| 3 Stationnement Louis-Ovide Pépin
Gratuit
8 places | 7 Stationnement CIUSSS-MCQ
d'Arthabaska
Payant
1 112 places | 11 Clinique Laurier
143 places |
| 4 Stationnement Boisé des
Frères du Sacré-Coeur
Gratuit
26 places | 8 Stationnement Complexe Sacré-Coeur
164 places | 12 Stationnement école Monseigneur Côté
90 places |



STATIONNEMENT SUR RUE



— Limites secteur PPU ●●●●● Stationnement interdit ●●●●● Stationnement limité ●●●●● Stationnement permis l'hiver ●●●●● Stationnement permis



Les principaux attraits récréotouristiques de la ville de Victoriaville se situent dans le secteur du Vieil-Arthabaska. Ce milieu possède un grand potentiel touristique de par son patrimoine historique, muséal, bâti et religieux, la forte présence de milieux naturels et l'offre en produits agroalimentaires.

ATTRAITES CULTURELS

Lieu historique national de la maison Wilfrid Laurier

La résidence de Wilfrid Laurier, devenue musée en 1929 et lieu historique du Canada en l'an 2000, présente les appartements du couple Laurier. L'offre actuelle du site consiste en majeure partie en une exposition permanente.

Maison Fleury

Restaurée en 2003, elle sert désormais de lieu d'animation jeunesse où des expositions et des ateliers sont offerts. La maison Fleury vise une ouverture à la culture pour les jeunes.

Musée de l'Hôtel des Postes

Le musée est une galerie d'art qui présente des expositions temporaires et permanentes. La collection d'œuvres du musée contient plusieurs oeuvres d'artistes de renom, dont Suzor-Coté et Alfred Laliberté.

Circuit patrimonial du secteur Arthabaska

Ce circuit permet de parcourir, à l'aide d'un audio-guide, le cœur de l'ancien village d'Arthabaska qui regroupait l'élite locale de l'époque. Ainsi, ce parcours permet aux visiteurs de contempler la qualité architecturale des édifices et l'histoire fascinante des personnages y ayant vécu.

Église Saint-Christophe d'Arthabaska

Monument historique du Québec, cette église est un incontournable du patrimoine religieux québécois. Des visites guidées de l'église et de son cimetière sont offertes afin de découvrir son histoire et l'art funéraire.

Économusée de la maroquinerie

Cette cordonnerie centenaire permet aux visiteurs de s'initier au travail du maroquinier. Il s'agit également d'une boutique qui offre des services de cordonnerie.

Maison recyclée

Édifiée en 2004, elle se caractérise par l'entière utilisation de matériaux recyclés pour sa construction. Localisée sur le Mont Arthabaska, elle est ouverte aux visiteurs de la fin juin au début septembre.

Circuits touristiques

Tourisme Victoriaville et sa région offrent aux visiteurs les circuits suivants : le circuit historique de la MRC d'Arthabaska, le circuit patrimonial de Victoriaville et le circuit patrimonial des personnages célèbres de la rue Laurier Ouest de Victoriaville. Ceux-ci peuvent s'effectuer seuls ou avec un guide, à pied ou en autobus. L'organisme crée également des circuits personnalisés en fonction des intérêts des visiteurs.



- 1 Lieu historique national de la maison Wilfrid Laurier
- 2 La maison Fleury
- 3 La maison recyclée
- 4 Église Saint-Christophe d'Arthabaska
- 5 Musée de l'Hôtel des Postes



ATTRAIIS DE LOISIRS

Le secteur peut compter sur la présence de grands parcs urbains qui offrent des activités variées aux visiteurs et résidents.

Parc du Mont Arthabaska

Il est possible d'y pratiquer une multitude d'activités de plein air, dont le vélo de montagne, la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette, l'observation d'oiseaux, la glissade sur tubes et la pratique du géocaching. Ce parc possède également un grand pavillon d'accueil ouvert tout au long de l'année permettant d'accueillir jusqu'à 500 personnes.

Le parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur

Le parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur constitue un carrefour encore peu connu pour l'agriculture biologique (CETAB). De plus, sa popularité est encore limitée puisque seul le bouche-à-oreille le publicise. Ce parc constitue l'un des rares endroits en plein air qui n'est pas associé aux pratiques sportives intensives, permettant ainsi de contempler la nature. Le site offre plusieurs points de vue exceptionnels et des agoras naturelles à grand potentiel pour l'organisation d'activités extérieures. Sa vocation et son aménagement global restent toutefois à préciser.

Boisé Stein

Cet espace vert est actuellement dépourvu d'un aménagement spécifique. Toutefois, il se prête aisément à la marche et à la contemplation de la nature.

L'accessibilité à ces milieux naturels est toutefois contrainte par un manque de signalisation de qualité et d'aménagement identifiant les différents moyens d'y accéder.

ATTRAIIS AGROTOURISTIQUES

Verger des frères et le CETAB

Ce verger est voué à l'enseignement et la recherche en agriculture biologique, activités réalisées par le département d'agriculture et le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) du Cégep de Victoriaville. La mise en valeur du verger fait suite à l'implantation d'activités de stages en production horticole sur le terrain situé entre le verger et la rivière. Ces activités agricoles s'inscrivent aussi dans un plan global de mise en valeur de l'ensemble du parc du Boisé des Frères du Sacré-Cœur. L'objectif étant d'en faire un vaste parc public ouvert à la population. Les visiteurs fréquentent le verger pour la beauté du paysage et pour l'achat de pommes et de produits dérivés.

On retrouve à proximité du territoire PPU, dans les municipalités de Saint-Christophe-d'Arthabaska et de Saint-Norbert d'Arthabaska, plusieurs établissements qui offrent des produits agroalimentaires de qualité, notamment le Canard Goûteux, le moulin Lapierre, l'érablière du Mont-Saint-Michel, la fraisière Couture, la bleuetière Alain Durocher et la bergerie Étoile d'Or.



Le belvédère du Mont Arthabaska



Le parc du Mont Arthabaska



Les aménagements du parc du Bois des Frères du Sacré-Coeur



Le verger des Frères



Les aménagements du verger des Frères



Les agneaux de la bergerie l'Étoile d'Or



HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Trois des cinq gîtes touristiques de Victoriaville sont localisés dans le Vieil-Arthabaska, sur la rue Laurier:

- Maison Elzéar-Ouellet;
- Au domaine Gîte Vallée des Roseaux;
- Gîte l'Auberge au fil des saisons.

Les services de restauration sont quant à eux peu présents dans le secteur. Quelques restaurants desservent la clientèle et les employés du centre hospitalier. Un seul établissement propose un menu à saveur régionale qui met en valeur les produits agroalimentaires locaux. Le complexe Sacré-Coeur offre également un service de traiteur.

ANIMATION

Le Vieil-Arthabaska, principalement la montagne, est l'hôte de plusieurs événements et activités sportives et culturelles. Toutefois, l'animation touristique génère peu d'achalandage continu étant donné le manque d'équipements et de commerces à caractère touristique, ce qui n'encourage pas le séjour prolongé des visiteurs.

Évènements	Type d'évènement	Mois
Grand Pique-nique vert	Gastronomique	Juillet
La classique des Appalaches	Sportif	Septembre
Balade gourmande	Gastronomique	Octobre
Fêtes victoriennes	Ludique	Août
Cinéma en plein-air	Ludique	Saison estivale
Bootcamp-race	Sportif	Octobre
Roulé de la meule	Ludique	Juin
Grand défi Victoriaville	Sportif	Saison estivale
Carnaval d'hiver	Ludique	Février



SIGNALISATION

Deux types d'affichage sont présents dans le territoire d'intervention: les enseignes directionnelles et les enseignes d'identification.

Directionnelle : Ce type d'affichage est constitué de panneaux bleus formalisés du ministère des Transports du Québec (MTQ) localisés sur les grandes artères. Ils ont pour fonction de diriger et d'orienter les visiteurs jusqu'aux destinations touristiques, en indiquant la direction et la distance à parcourir. Dans le secteur, ce type d'affichage se limite à l'identification du musée Laurier, du pavillon du Mont Arthabaska et du parc du Mont Arthabaska.

Identification : Ce type d'affichage permet d'identifier les attraits sur place. La plupart des bâtiments et des sites touristiques possèdent une signalisation soit discrète ou inexistante, nuisant ainsi à leur visibilité et à leur notoriété.



CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AU TOURISME ET À LA CULTURE

CONSTATS

- ✎ Le territoire patrimonial n'est pas délimité;
- ✎ Le territoire PPU possède des attraits culturels, récréotouristiques et agrotouristiques importants;
- ✎ Les commerces touristiques dont les restaurants sont très peu présents;
- ✎ Le Vieil-Arthabaska est l'hôte de plusieurs événements à caractère culturel, sportif et agroalimentaire;
- ✎ Trois gîtes touristiques sont présents dans le secteur;
- ✎ La signalisation du secteur et des attraits est discrète ou absente.

ENJEUX

- ✎ Développement et mise en valeur du potentiel récréotouristique et culturel du Vieil-Arthabaska;
- ✎ Implantation de commerces à caractère touristique et mise en valeur du patrimoine;
- ✎ Création d'une signalétique unique au secteur dans le respect de la signalisation globale de la ville;
- ✎ Animation du secteur;
- ✎ Création d'un parcours entre les parcs et les milieux naturels;
- ✎ Accroissement de l'accessibilité aux attraits de loisirs et agrotouristiques;
- ✎ Visibilité des attraits grâce à la signalisation et l'affichage;
- ✎ Développement d'un lien entre la rue Laurier et la montagne.



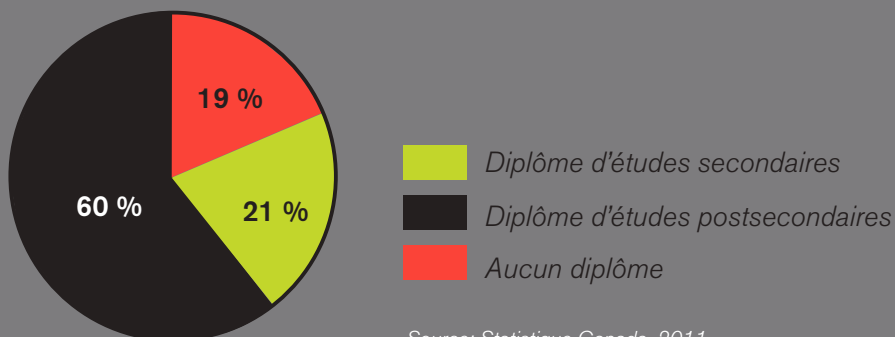
Les données présentées dans cette section sont celles de l'ensemble des aires de diffusion de Statistique Canada qui englobe le secteur du PPU. Le secteur du PPU n'en suit pas précisément les limites. Conséquemment, les chiffres présentés dans cette section exposent le contexte socio-économique dans lequel baigne le secteur du PPU.

SCOLARITÉ

La population du secteur comporte près de 60 % de gens ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires. Parmi ceux-ci, environ 16 % possèdent un diplôme universitaire de niveau baccalauréat et maîtrise.

À l'autre bout du spectre, un peu plus de 18 % de la population ne possède aucun certificat ou diplôme.

Scolarité de la population du secteur du Vieil-Arthabaska, 2011



Ces chiffres diffèrent sensiblement de ceux obtenus pour l'ensemble de la ville de Victoriaville. En effet, dans le territoire du Vieil-Arthabaska, la proportion de gens ayant obtenu un diplôme postsecondaire est supérieure de près de 9% à celle de la ville. De ce fait, les résidents du secteur ont un niveau de scolarité plus élevé que la moyenne victorivilloise.



LA SITUATION DE L'EMPLOI

POPULATION VIEIL-ARTHABASKA

2,8 % chômage

74 % taux activité

POPULATION VICTORIAVILLE

5,9 % chômage

63,5 % taux activité

Source: Statistique Canada, 2011

La situation de l'emploi dans le Vieil-Arthabaska semble démontrer une performance supérieure à celle recensée dans le reste de Victoriaville, grâce à un taux de chômage inférieur.

En ce qui a trait au taux d'activité, celui-ci mesure le nombre total de personnes actives sur un territoire donné par rapport à la population totale de ce groupe. Il s'agit donc du pourcentage de gens se trouvant sur le marché du travail et de ceux cherchant un emploi activement. Le secteur comporte une plus grande proportion de personnes actives que l'ensemble de la ville.

LE GENRE DE MÉNAGES PRIVÉS

Le Vieil-Arthabaska se différencie de l'ensemble de la ville par la structure des ménages privés avec enfant(s). Le territoire incluant la zone du PPU comporte plus de ménages privés avec enfant(s) que la moyenne victorienne.

VIEIL-ARTHABASKA

46 % ménages



VICTORIAVILLE

22 % ménages

Source: Statistique Canada, 2011



LE REVENU DES MÉNAGES

En comparant les revenus moyens des ménages du Vieil-Arthabaska à ceux de l'ensemble de la ville de Victoriaville, nous observons une importante différence. En effet, les revenus moyens des ménages sont supérieurs dans le secteur du Vieil-Arthabaska que pour la moyenne de Victoriaville.

VIEIL-ARTHABASKA

71 623 \$



VICTORIAVILLE

56 608 \$

Source: Statistique Canada, 2011

LA CONSTRUCTION

De 2010 à 2014, un total de 179 permis et certificats de construction / rénovation ont été émis. Un seul fut émis pour une construction neuve en 2013 et le reste pour des travaux de rénovation.

VIEIL-ARTHABASKA

1 logement créé



VICTORIAVILLE

1 553 logements créés



CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AU PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

CONSTATS

- ✎ La population du Vieil-Arthabaska a un niveau de scolarité supérieur à celui de la moyenne municipale;
 - ✎ Les résidents du secteur du Vieil-Arthabaska jouissent d'une situation d'emploi plus avantageuse que l'ensemble des citoyens de Victoriaville;
 - ✎ Les ménages privés avec enfant(s) représentent une plus grande proportion des ménages dans le secteur englobant le PPU comparativement à la moyenne de la ville;
 - ✎ Les revenus des ménages sont plus importants dans le secteur où est inclus le PPU que dans l'ensemble de la ville;
 - ✎ La création de nouveaux logements est faible dans le secteur du PPU.
-

ENJEUX

- ✎ Conception d'un territoire attractif et invitant afin d'accueillir et de retenir de nouveaux résidents;
 - ✎ Offre d'activités, de commerces et de logements s'adressant à tous les types de ménages;
 - ✎ Répondre aux besoins des familles.
-



Le secteur du Vieil-Arthabaska se distingue par un décor pittoresque dû à la présence de nombreuses constructions datant du 19^e siècle. Les règlements d'urbanisme ne reflètent pas les caractéristiques particulières du cadre bâti, notamment en matière d'implantation, d'usages et de typologie architecturale. Certaines incohérences entre les dispositions des règlements et la réalité patrimoniale du Vieil-Arthabaska rendent complexe l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions avec le patrimoine bâti.

Intégration architecturale, usages et marges

Dans le présent contexte, les questions d'intégration sont cruciales pour la préservation du caractère ancestral unique du secteur. Les grilles des spécifications permettent de contrôler les hauteurs, l'implantation, l'occupation du sol et les usages d'une zone. Plusieurs zones résidentielles bordant la rue Laurier autorisent différents types d'habitations possédant des caractéristiques architecturales et d'implantation fortement différentes des résidences anciennes. Par exemple, des habitations multifamiliales de six logements pourraient être construites à proximité de maisons de style victorien datant du 19^e siècle. Dans ces cas, la volumétrie, l'implantation et les matériaux devraient s'intégrer aux propriétés adjacentes sans toutefois tomber dans le mimétisme.

Dans les zones en marge du boulevard des Bois-Francis Sud les usages commerces et services sont autorisés. Cet amalgame entre la panoplie d'usages et les différentes typologies du bâti exerce une pression sur la trame urbaine. En effet, il devient ici possible de transformer une résidence ancestrale en commerce. Souvent, ces conversions ont pour effet de diminuer la valeur patrimoniale des bâtiments en modifiant des caractéristiques architecturales et paysagères uniques par l'ajout de larges vitrines, d'aires de stationnement et d'affichage.

En matière d'implantation, les marges de recul, en particulier les marges avant, reflètent les diverses périodes de construction des bâtiments présents dans le secteur du Vieil-Arthabaska. Les constructions récentes et les bâtiments prestigieux tendent à posséder d'importantes cours avant tandis que celles-ci sont souvent inexistantes pour les bâtiments anciens moins nobles. Ce phénomène complique l'élaboration de normes d'implantation applicables dans les zones de l'ensemble du secteur PPU et principalement sur le boulevard des Bois-Francis Sud.

La dispersion des usages commerciaux

La dispersion des fonctions commerciales sur presque l'entièreté du boulevard des Bois-Francis Sud nuit à la création d'un pôle commercial dynamique. La concentration des usages commerciaux, au sein d'un rayon facilement accessible à pied, permettrait de stimuler l'animation commerciale du secteur et de créer une continuité des façades marchandes.



CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS AU CADRE RÉGLEMENTAIRE

CONSTATS

- ✎ Le règlement de zonage, par les grilles des spécifications, contribue peu à la préservation des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti du secteur;
- ✎ L'application des normes en matière de marge de recul n'est pas adaptée à un territoire patrimonial;
- ✎ La dispersion des usages commerciaux dans l'ensemble des zones nuit à la création d'un pôle commercial central.

ENJEUX

- ✎ Modification des règlements d'urbanisme afin de préserver le caractère patrimonial du Vieil-Arthabaska;
- ✎ Insertion et intégration architecturale de nouveaux bâtiments ou de rénovations contemporaines;
- ✎ Concentration des usages commerciaux.



Exemples d'insertion de bâtiments contemporains adjacents à une résidence ancienne



3 / VISION D'AMÉNAGEMENT



Au regard des caractéristiques du secteur, des dynamiques entourant son développement, son évolution et des enjeux auxquels le Vieil-Arthabaska est confronté, la vision de développement s'articule autour des concepts suivants :



“ UN LIEU **ATTRACTIF** ET **MÉMORABLE** OÙ
LES RICHESSES NATURELLES, CULTURELLES ET
PATRIMONIALES FAVORISENT LES ÉCHANGES ET
LES **EXPÉRIENCES** UNIQUES ”



4 / LIGNES DIRECTRICES, PRINCIPES & STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT



L'analyse du territoire du Vieil-Arthabaska constitue la base du processus d'idéation menant à l'élaboration des grandes lignes directrices d'aménagement pour ce secteur. Celles-ci regroupent quatre grands thèmes qui se subdivisent en principes desquels découlent les stratégies d'aménagement.

Ces dernières conduiront les autorités municipales, selon une échelle de priorité, à poser des gestes concrets visant l'amélioration, la conservation et la consolidation du cadre urbain et naturel du Vieil-Arthabaska.

// LÉGENDE DE L'ÉCHELLE DE PRIORITÉ



FAIBLE



MOYENNE



ÉLEVÉE



LIGNE DIRECTRICE D'AMÉNAGEMENT 1

CONSOLIDER ET ENRICHIR LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE DES RÉSIDENTS DU VIEIL-ARTHABASKA

Les premiers colons se sont établis dans le secteur du Vieil-Arthabaska au début des années 1850. Depuis ce temps, le territoire n'a cessé de se transformer, créant ainsi un milieu de vie agréable pour ses résidents. La stratégie de valorisation du territoire se base sur ce précepte établi depuis plus de deux siècles. Par conséquent, la première ligne directrice d'aménagement cherche à établir un milieu de vie convivial pour l'ensemble des citoyens et des visiteurs.

PRINCIPE // 1.1

AMÉNAGER LE DOMAINE PUBLIC AFIN DE LUI PROCURER UN CARACTÈRE ATTRAYANT ET SINGULIER

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Aménager un ou plusieurs lieux de rassemblement polyvalents au Vieil-Arthabaska;	Ville	
Créer et installer un mobilier urbain distinct (poubelles à tri sélectif, bancs, etc.);	Ville	
Installer des saillies dans certaines rues afin d'y introduire des espaces végétalisés;	Ville	
Créer une aire de détente au stationnement Girouard grâce à un aménagement élaboré comprenant tables et autres équipements récréatifs et aménager l'aire de stationnement;	Ville	
Bonifier et mettre en valeur les activités récréatives, contemplatives et sportives dédiées à divers utilisateurs (familles, enfants, personnes âgées);	Ville	
Mettre en valeur le secteur en encourageant les installations artistiques permanentes et éphémères.	Ville	



PRINCIPE / / 1.2

RESPECTER LA CAPACITÉ DU MILIEU À INTÉGRER DE NOUVEAUX ESPACES CONSTRUITS ET MAINTENIR LA COHÉRENCE DE LA FORME URBAINE ET L'ORGANISATION SPATIALE LORS DE NOUVELLES INSERTIONS

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Identifier les espaces propices ou non au développement par la création d'un plan directeur sur l'aménagement des propriétés vacantes ou sous-utilisées (réserve foncière, définition d'une vocation et des paramètres de développement ou de protection);	Ville	
Modifier les grilles de zonage en fonction des éléments suivants afin de permettre une meilleure intégration des nouvelles constructions : - Usages; - Hauteurs; - Implantation; - Densité; - Marges.	Ville	
Soumettre toutes nouvelles constructions aux objectifs et critères du PIIA pour l'ensemble de la zone PPU;	Ville	
Modifier le règlement de zonage afin de permettre les opérations d'ensemble sur les terrains de plus de 2 000 m².	Ville	

PRINCIPE / / 1.3

DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITATION EN FONCTION DES BESOINS DE LA POPULATION

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Réaliser un plan directeur des besoins en habitation pour le Vieil-Arthabaska.	Ville Partenaires privés	



PRINCIPE // 1.4

AXER LA REVITALISATION DU MILIEU SUR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Obliger la plantation d'arbres pour augmenter la canopée dans le secteur en modifiant la réglementation de zonage;	Ville	
Identifier les espaces de plantation de la ville;	Ville	
Intégrer des dispositions à la réglementation d'urbanisme concernant les techniques en matière de ruissellement des eaux de surfaces et pluviales et de diminution des îlots de chaleur;	Ville	
Procéder à la réalisation d'un plan de conservation des boisés et des milieux humides.	Ville	

PRINCIPE // 1.5

GÉRER LA CROISSANCE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES PRÉSENTES DANS LE VIEIL-ARTHABASKA

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Créer une table de concertation invitant les acteurs concernés à définir les balises de développement des grandes institutions du secteur.	Ville Partenaires institutionnels Citoyens	

LES BONS COUPS



1. Aménagement rue de Castelnau, Montréal_ville.
montreal.qc.ca
2. Milieux humides, Centre-du-Québec_lanouvelle.net
3. Publiqu'Art, Rivière-du-Loup_flickr.com
4. Insertion contemporaine, Dorval_architectureduquebec.com

5. Place publique, Montcalm Québec_bloguemonmontcalm.com
6. Plage urbaine, Baie de Beauport Québec_aapq.org
7. Installation éphémère, Jardins de Métis_architectureduquebec.com



LIGNE DIRECTRICE D'AMÉNAGEMENT 2

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL DU VIEIL-ARTHABASKA

Cette ligne directrice d'aménagement s'inspire du cadre bâti historique et pittoresque du Vieil-Arthabaska. Elle vise non seulement sa préservation, mais émet l'idée que celui-ci doit être valorisé afin d'accroître le sentiment d'appartenance au quartier par ses citoyens. Les paysages naturels et enchanteurs avoisinants du cadre urbain doivent également être mis en valeur pour préserver l'identité unique du Vieil-Arthabaska.

PRINCIPE // 2.1

PRÉSERVER LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Cibler les immeubles significatifs et mettre à jour le registre de l'inventaire patrimonial bâti;	Ville Propriétaires	
Maintenir le programme de subvention existant et développer de nouveaux outils de valorisation du patrimoine bâti.	Ville	

PRINCIPE // 2.2

RÉVÉLER ET VALORISER LES PERSPECTIVES URBAINES EXCEPTIONNELLES

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Enrichir le règlement sur les PIIA grâce à une étude typomorphologique du Vieil-Arthabaska;	Ville	
Vulgariser les résultats de l'étude typomorphologique en préparant des guides comprenant les caractéristiques urbaines et architecturales nécessaires à toutes rénovations et constructions;	Ville	
Mettre en oeuvre un plan de mise en valeur des aménagements paysagers par la distribution de végétaux et de conseils professionnels;	Ville	
Procéder à la création d'un plan lumière pour la mise en valeur des principaux bâtiments patrimoniaux du secteur.	Ville Propriétaires	



PRINCIPE / / 2.3

VALORISER LES VITRINES NATURELLES ET RIVERAINES

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Créer un réseau multifonctionnel, contemplatif et continu reliant les attraits naturels suivants : -Mont Arthabaska; -Boisé Stein; -Rivière Nicolet; -Parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur; -Milieux humides.	Ville	
Acquérir et mettre en valeur les milieux humides en lien avec la rivière Nicolet par l'aménagement d'un parcours sur pilotis et d'un centre d'interprétation de la faune et de la flore;	Ville Partenaires privés	
Faciliter l'accès aux berges de la rivière Nicolet et aménager une plage urbaine;	Ville	
Aménager un escalier permettant l'accès au Mont Arthabaska qui s'intègre au paysage naturel de la montagne;	Ville	
Favoriser le réaménagement et le développement du secteur près de l'intersection du pont Baril et de la rue Laurier Ouest;	Ville Partenaires privés	
Protéger le boisé situé dans la continuité du Boisé Stein;	Ville Partenaires privés	
Faire une étude de paysage permettant d'identifier des panoramas exceptionnels ainsi que des cônes de visibilité à partir ou vers le Mont Arthabaska afin de les protéger;	Ville	
Étudier la possibilité de citer, comme biens patrimoniaux, certaines parties du parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur et du parc du Mont Arthabaska.	Ville Ministère	

LES BONS COUPS



1. Concours plage urbaine à Pointe-aux-Trembles, Montréal_aapq.org
2. Aire de repos et de contemplation, Rimouski_optionamenagement.com
3. Mise en valeur d'un plan d'eau, Salaberry-de-Valleyfield_ville.valleyfield.qc.ca
4. Belvédère Étang Roger-Paquette, Victoriaville_lanouvelle.net
5. Mise en valeur du marais de la Rivière aux Cerises, Magog_flickr.com
6. Mise en lumière d'une église, Saint-Augustin-de-Desmaures_capitale.gouv.qc.ca



LIGNE DIRECTRICE D'AMÉNAGEMENT 3

**BÉNÉFICIER DE LA PROXIMITÉ DES ATTRAITS NATURELS, TOURISTIQUES ET CULTURELS
COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU VIEIL-ARTHABASKA**

Le Vieil-Arthabaska foisonne de milieux culturels et naturels pouvant servir de tremplin touristique régional. Ce secteur, entre ville et campagne, est aussi une terre fertile de laquelle les producteurs locaux tirent une panoplie de saveurs du terroir propres à leur savoir-faire. Ainsi, cette troisième ligne directrice d'aménagement vise à créer une atmosphère propice au développement de ces potentiels régionaux tout en créant une synergie économique avec l'activité commerciale locale.

PRINCIPE / / 3.1

CONCENTRER ET ACCROÎTRE L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Embauche d'un commissaire au développement économique dédié au secteur commercial;	Organismes de développement	
Créer un programme d'encadrement afin de développer ou favoriser l'implantation, en partenariat avec le secteur privé, des commerces de proximité et d'ambiance de type « magasin général » ou « coop » alimentaire.	Ville Partenaires privés	

PRINCIPE / / 3.2

METTRE EN VALEUR LES PRODUITS ET SAVEURS DU TERROIR LOCAL

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Créer un pôle central en concentrant l'ensemble des fonctions commerciales, incluant la restauration et le divertissement, à l'intersection du boulevard des Bois-Francis Sud et de la rue Laurier.	Ville Partenaires privés	



PRINCIPE / / 3.3

PROFITER DE L'ACHALANDAGE DES SECTEURS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET CULTURELS POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES LOCALES

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Mettre en place un parcours thématique mettant en valeur le charme pittoresque des rues du secteur grâce à un système de repère physique implanté au sol;	Ville Organismes touristiques	
Créer un centre d'interprétation sur l'agriculture biologique et la flore dans le parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur;	Ville CETAB	
Offrir aux commerçants et résidents du Vieil-Arthabaska un programme de soutien aux rénovations de façades et au design d'enseignes commerciales;	Ville	
Accroître l'offre d'activités événementielles, récréotouristiques et sportives au Mont Arthabaska;	Ville	
Valoriser l'utilisation du pavillon du Mont Arthabaska.	Ville Organismes culturels et sportifs	

PRINCIPE / / 3.4

CONSOLIDER LE POTENTIEL DES ATTRAITS EXISTANTS

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Exploiter les lieux de rassemblement en intégrant des programmes d'animation sur la culture (artistique et maraîchère).	Ville	



LES BONS COUPS



1. Location de bicyclette, [Canal Lachine_mabicyclette.com](http://CanalLachine_mabicyclette.com)
2. Commerces et affichage, [North Hatley_bluelotuscreative.com](http://NorthHatley_bluelotuscreative.com)
3. Location de kayak, [North Hatley_flickr.com](http://NorthHatley_flickr.com)
4. Activités Abraska, Rawdon_abraska.com
5. Magasin général, Georgeville_cantonstanstead.ca
6. Freedom Trail, Boston_flickr.com
7. Place du marché, Shawinigan_architectureduquebec.com



LIGNE DIRECTRICE D'AMÉNAGEMENT 4

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS

Cette dernière ligne directrice d'aménagement vise à mettre en place une série d'interventions qui, à terme, faciliteront la mobilité et l'accessibilité du secteur. Ces stratégies assureront la cohabitation harmonieuse entre tous les moyens de déplacement sans négliger leur aspect sécuritaire. Aussi, elles incluront des concepts d'aménagement novateur assurant le verdissement et la durabilité des liens de mobilité.

PRINCIPE / / 4.1

OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT DU VIEIL-ARTHABASKA

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Évaluer la pertinence d'instaurer un système de vignette permanente pour les résidents avoisinants de l'hôpital;	Ville	
Reconfigurer les espaces de stationnement en bordure de la rue des Hospitalières et y introduire des éléments végétalisés;	Ville	
Réaliser une étude sur les besoins en stationnement dans le secteur.	Ville	

PRINCIPE / / 4.2

OFFRIR UNE SIGNALISATION DISTINCTIVE FACILITANT LES DÉPLACEMENTS

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Concevoir une signalisation directionnelle originale menant vers les sites touristiques, les parcs, les réseaux multifonctionnels et les stationnements publics dans le respect de la signalisation globale de la ville;	Ville	
Faciliter l'accès au stationnement sur rue grâce à l'élaboration de panneaux et de marquage au sol indiquant clairement les emplacements autorisés ainsi que leur condition d'utilisation;	Ville	
Identifier formellement les points d'entrée du boisé Stein, du parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur, du parc du centre communautaire et des principaux attraits touristiques;	Ville	
Aménager les entrées de ville pour marquer le Vieil-Arthabaska.	Ville	



PRINCIPE // 4.3

MAXIMISER LE POTENTIEL DES LIENS MULTIFONCTIONNELS EN PLACE

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Poursuivre le lien multifonctionnel de la rue Girouard jusqu'au centre-ville et aménager de nouveaux liens actifs afin de les mettre en réseaux avec les générateurs d'achalandage.	Ville	

PRINCIPE // 4.4

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DANS LE VIEIL-ARTHABASKA

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Reconfigurer l'intersection du boulevard des Bois-Francis Sud et de la rue Laurier;	Ville	
Accroître la visibilité des passages piétonniers;	Ville MTQ	
Réaménager l'intersection de la rue Laurier Ouest et de la route 161;	Ville	
Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation routière lorsque requises (Ex.saillie végétalisée).	Ville	

PRINCIPE // 4.5

FAVORISER UNE MOBILITÉ DURABLE

Stratégies	Collaborateur(s)	Échelle de priorité
Augmenter et améliorer le transport collectif en collaboration avec les générateurs d'achalandage afin de mieux les desservir.	Ville Partenaires	

LES BONS COUPS



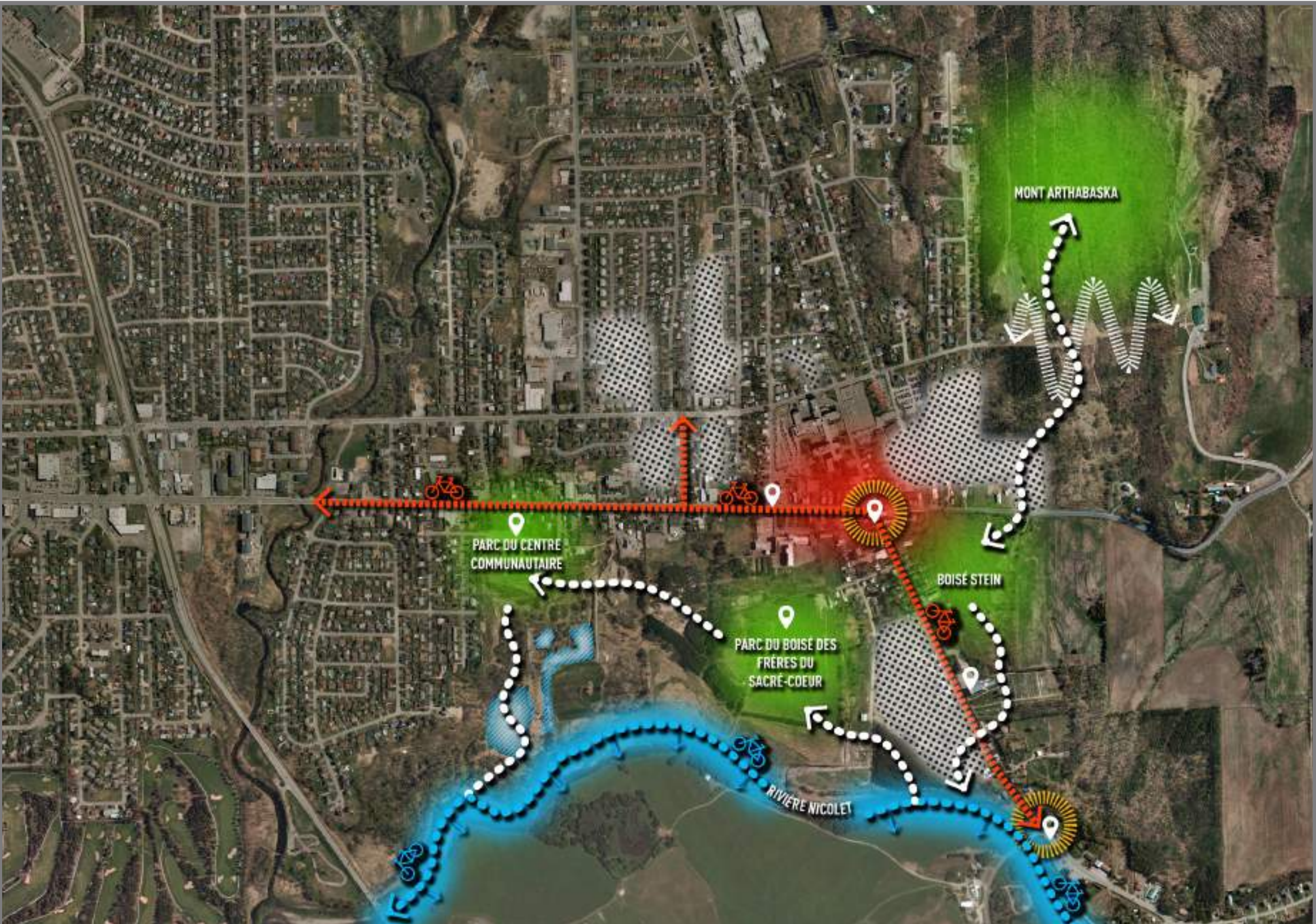
1. Rond-point écologique, Illinois_visitbn.org
2. Piste multifonctionnelle, Candiac_architectureduquebec.com
3. Saillie végétale sur rue, Montréal_aduq.ca
4. Affichage directionnel, heinejones.com
5. Affichage directionnel, heinejones.com



5 / CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE ET MISE EN OEUVRE



Le concept d'organisation spatiale traduit spatialement la vision d'aménagement du Vieil-Arthabaska, en fonction des orientations et des objectifs décrits à la section précédente. Il illustre schématiquement l'organisation générale projetée des interventions structurantes qui pourront être mises en oeuvre par la Ville et les intervenants concernés.



- LÉGENDE
- Attraits naturels
 - Pôle mixte
 - Réaménagement des intersections
 - Lien cyclable projeté
 - Parcours linéaire le long de la rivière
 - Accès aux berges
 - Liens entre les attraits naturels
 - Aménagement d'un escalier
 - Lieux de rassemblement
 - Milieux humides à mettre en valeur
 - Secteurs à transformer





Les autorités municipales doivent, afin d'assurer la mise en oeuvre des diverses stratégies présentées dans ce PPU, modifier certains éléments de la réglementation d'urbanisme. Ces changements réglementaires apporteront les outils nécessaires afin d'encadrer la revitalisation et le développement du secteur du Vieil-Arthabaska, particulièrement en ce qui concerne les marges de recul avant, les usages autorisés et la densité d'occupation du sol.

De plus, la Ville de Victoriaville désire détailler certaines propositions d'aménagement dans le secteur du Vieil-Arthabaska en matière de mobilité active, de création de lieux de rassemblement ainsi que dans l'élaboration et la mise en place d'un réseau reliant les principaux attraits naturels entre eux.

Enfin, l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur du Vieil-Arthabaska permettra aux instances municipales de se doter d'outils financiers et légaux tels qu'un programme d'acquisition d'immeubles. Celui-ci permettra à la Ville d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble situé à l'intérieur des limites du PPU aux fins de la réalisation de ce PPU. La Ville peut également aliéner ou louer ces immeubles aux fins prévues par le présent PPU.

En parallèle à ce programme, la loi permet à la Ville d'imposer, pendant la démarche de planification de l'aménagement du territoire, une réserve à des fins publiques pour une période initiale de deux ans. Celle-ci est renouvelable pour deux années supplémentaires. Outre les réparations, cette réserve prohibe toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble en faisant l'objet.



MOBILITÉ ACTIVE

La Ville de Victoriaville désire accroître la part du transport actif dans l'ensemble des déplacements effectués sur son territoire. C'est pour cela qu'elle projette l'aménagement d'un lien multifonctionnel longeant la rivière Nicolet de la rue Laurier Ouest jusqu'à son centre-ville. Ce réseau empruntera certains tronçons déjà construits à l'extérieur du territoire du Vieil-Arthabaska afin de se rendre à destination.

Par ailleurs, les autorités municipales planifient de créer des liens cyclables en chaussée partagée sur les rues Laurier Ouest, Curé-Suzor ainsi que sur le boulevard des Bois-Francis Sud, permettant ainsi de rejoindre les liens multifonctionnels déjà construits, sur le boulevard des Bois-Francis Sud ainsi que sur la rue Girouard menant également au centre-ville. L'identification des tracés projetés est présentée à la carte «*Mobilité*».

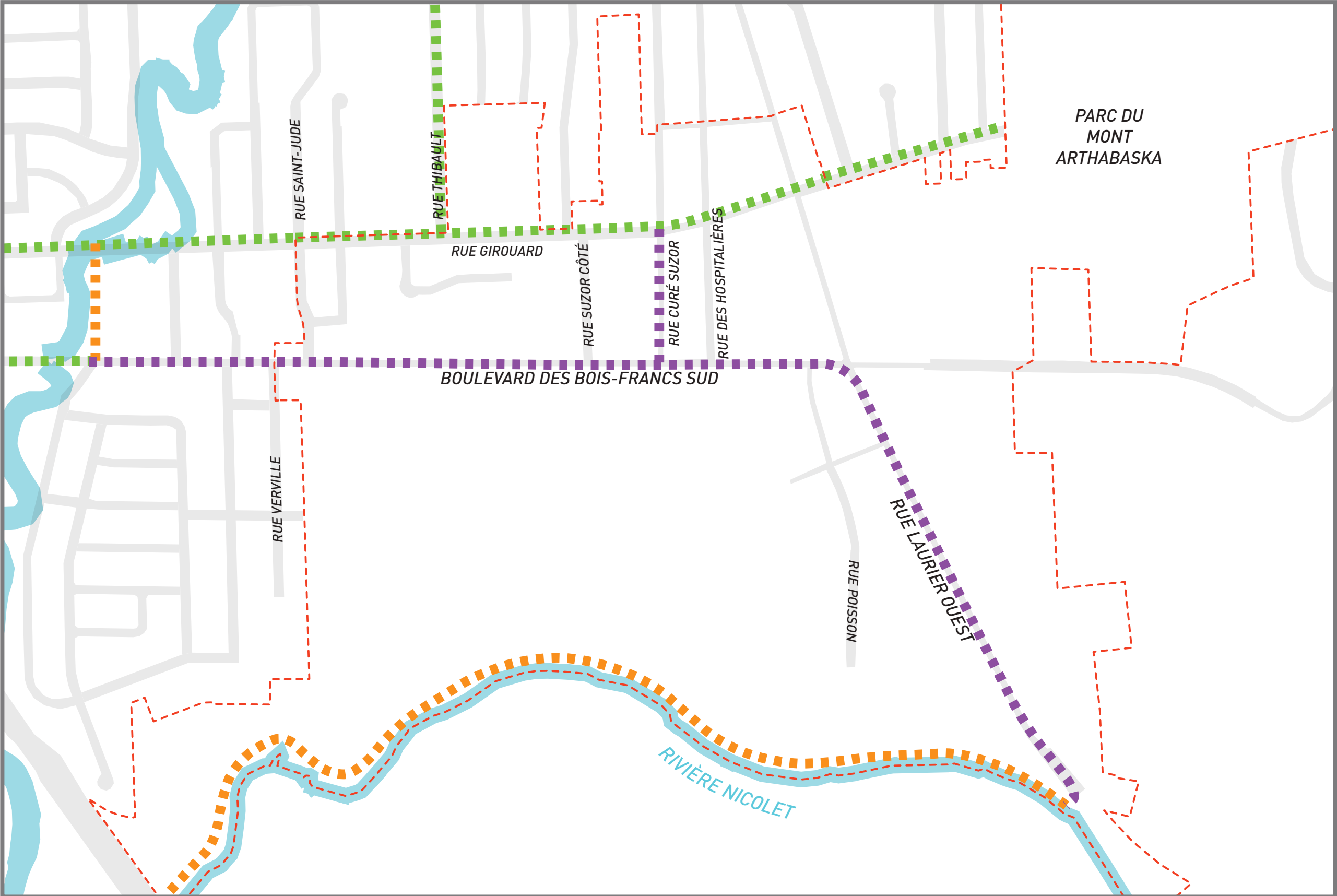
LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Afin de bonifier la qualité de vie des résidents et des visiteurs du secteur, les autorités municipales désirent créer des lieux de rassemblement. L'identification de ces espaces publics potentiels est représentée à la carte «*Lieux de rassemblement*». Ceux-ci pourront être localisés aux pourtours d'attractions existantes ou à venir. Ces lieux seront également reliés entre eux grâce à la mise en place de sentiers naturels et de liens en chaussée partagée ou grâce aux trottoirs existants. Ces derniers seront situés, approximativement, aux endroits suivants:

- Au Parc du centre communautaire;
- À l'intersection du boulevard des Bois-Francis Sud et de la rue des Hospitalières;
- À l'intersection de la rue Laurier Ouest et du boulevard des Bois-Francis Sud;
- Près de l'église Saint-Christophe d'Arthabaska;
- Dans le parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur;
- À l'intersection de la rue Laurier Ouest et de la route 161.

MISE EN RÉSEAUX DES ATTRAITS NATURELS

Le secteur du Vieil-Arthabaska regorge d'espaces naturels à contempler. Ces milieux sont cependant coupés les uns des autres et aucun lien actif ne permet de les parcourir. La Ville de Victoriaville désire remédier à cette situation en offrant à tous des sentiers multifonctionnels sécuritaires qui permettront de se balader dans l'ensemble des parcs et espaces verts du Vieil-Arthabaska et ce, en site propre. Ainsi, ces sentiers nature seront interconnectés et donneront la possibilité aux résidents et visiteurs d'explorer la richesse des espaces naturels. Les tracés projetés sont identifiés à la carte «*Mise en réseaux des attraits naturels*».

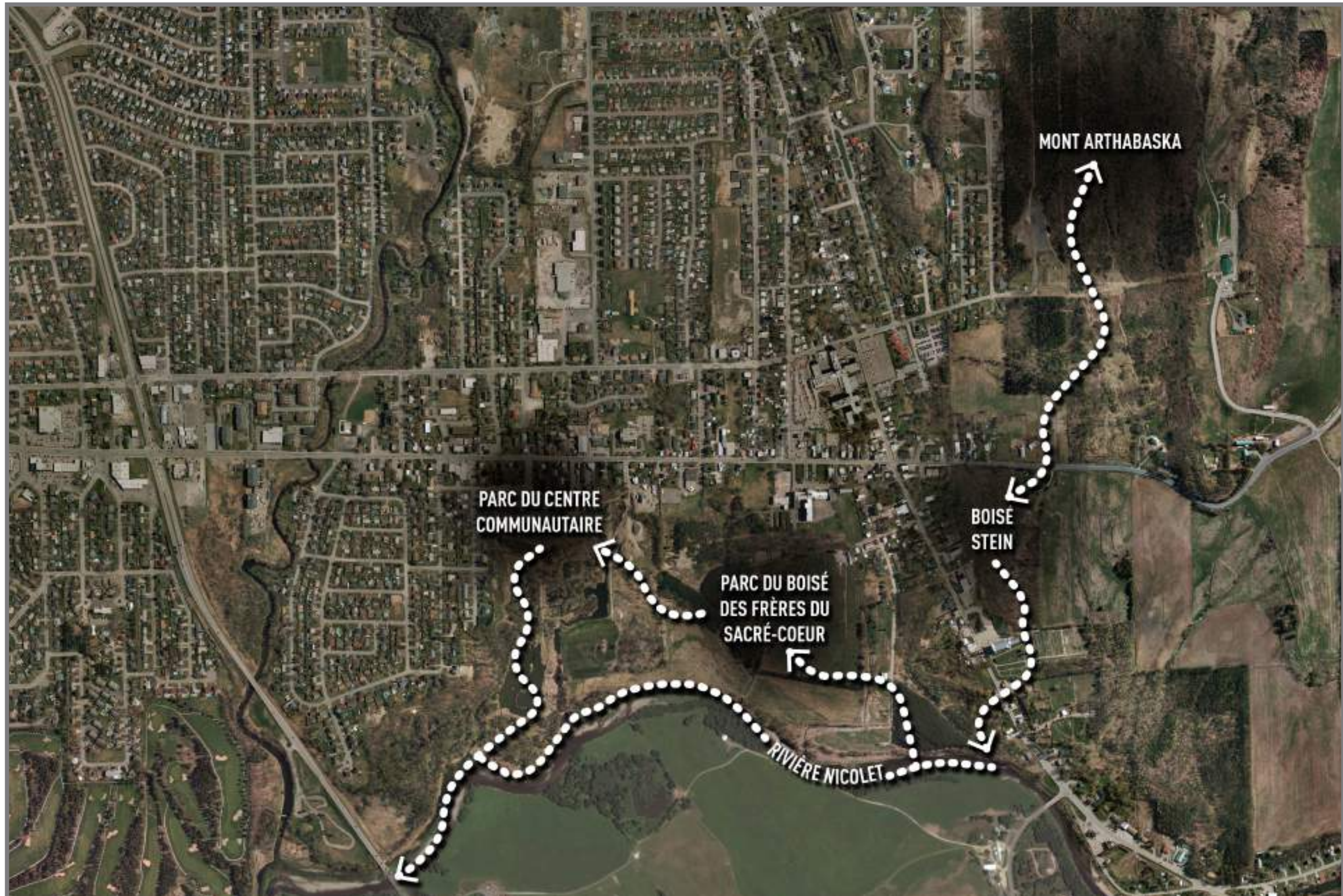


CARTES DES VOIES CYCLABLES PROPOSÉES



POTENTIEL DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT



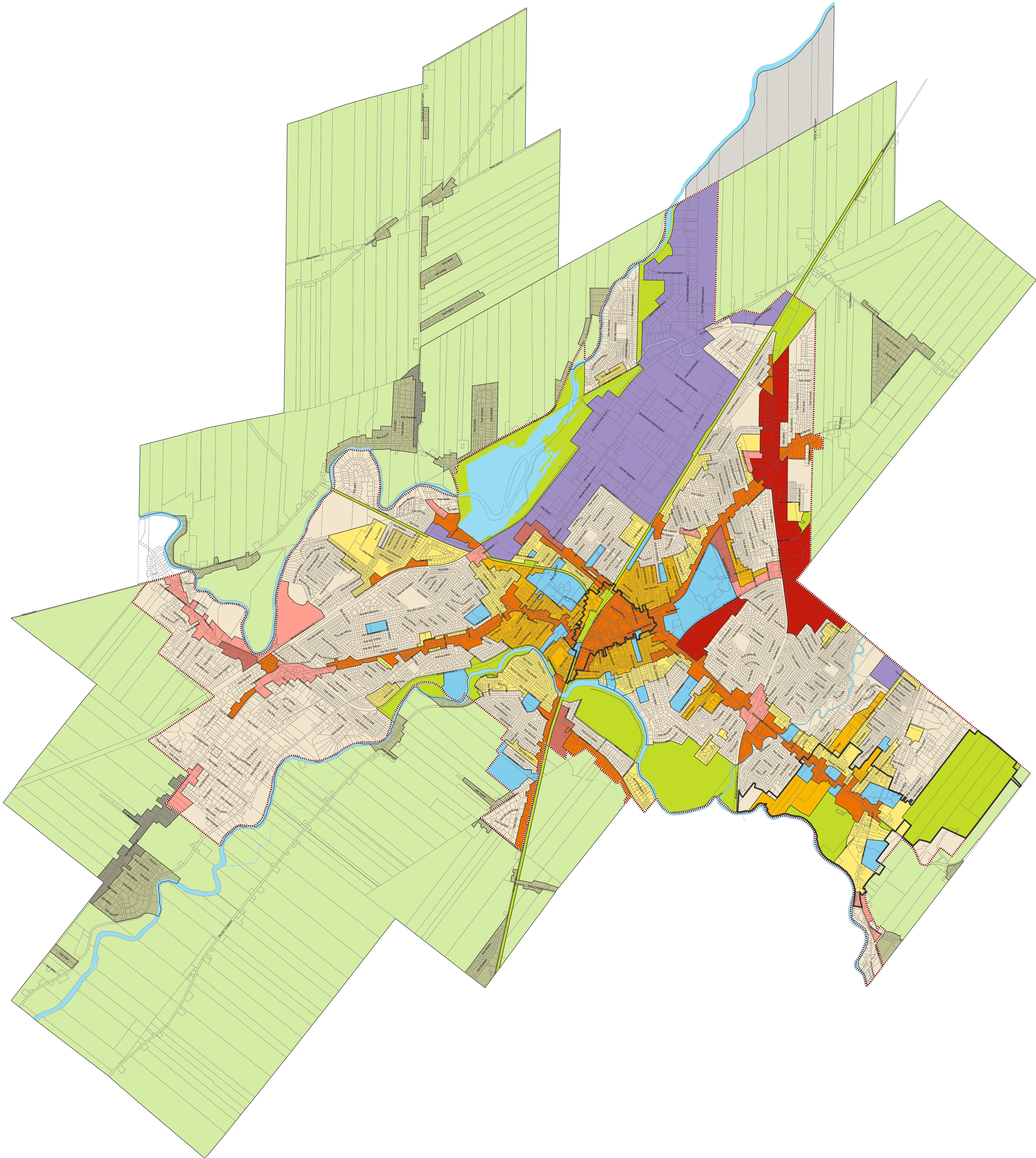






VILLE DE VICTORIAVILLE

PLAN D'URBANISME #1260-2019
PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE



VILLE DE VICTORIAVILLE
SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME
ÉQUIPE DE LA GÉOMATIQUE

Édition cartographique : 18 février 2019
Dernière modification : 18 février 2019
Date de l'impression : 18 février 2019

RÉFÉRENCE SPATIALE :
Référence planimétrique
NAD83 SCRS (98)
Projection mercator transverse modifiée, fuseau 7

DONNÉES GÉOMATIQUES :
Gouvernement du Québec
MRC d'Arthabaska
Ville de Victoriaville

CARTOGRAPHIE :
Victor Granier, B.Sc. Urb
Supervision : Sylvain Gariépy, urbaniste
Approbation : Jean Demers, urbaniste
Coordination : Julie Labrecque, a.-g. et Éloïse Prévost
Directeur - Service de la gestion du territoire : Jean-François Morissette, urbaniste

LÉGENDE :

Grandes affectations du territoire

- A - Agricole et agroforestière
- Ac - Agro-commerciale
- Ar - Agro-résidentielle
- RB - Résidentielle de faible densité
- RM - Résidentielle de moyenne densité
- RH - Résidentielle de haute densité
- M - Mixte
- CL - Commerciale locale
- CR - Commerciale régionale
- CI - Commerciale intensive
- I - Industrielle
- P - Institutionnelle
- Rec - Récréative, parcs et espaces verts
- AE - Aéroportuaire

PPU du Centre-Ville et du Viel-Arthabaska

Périmètre urbain

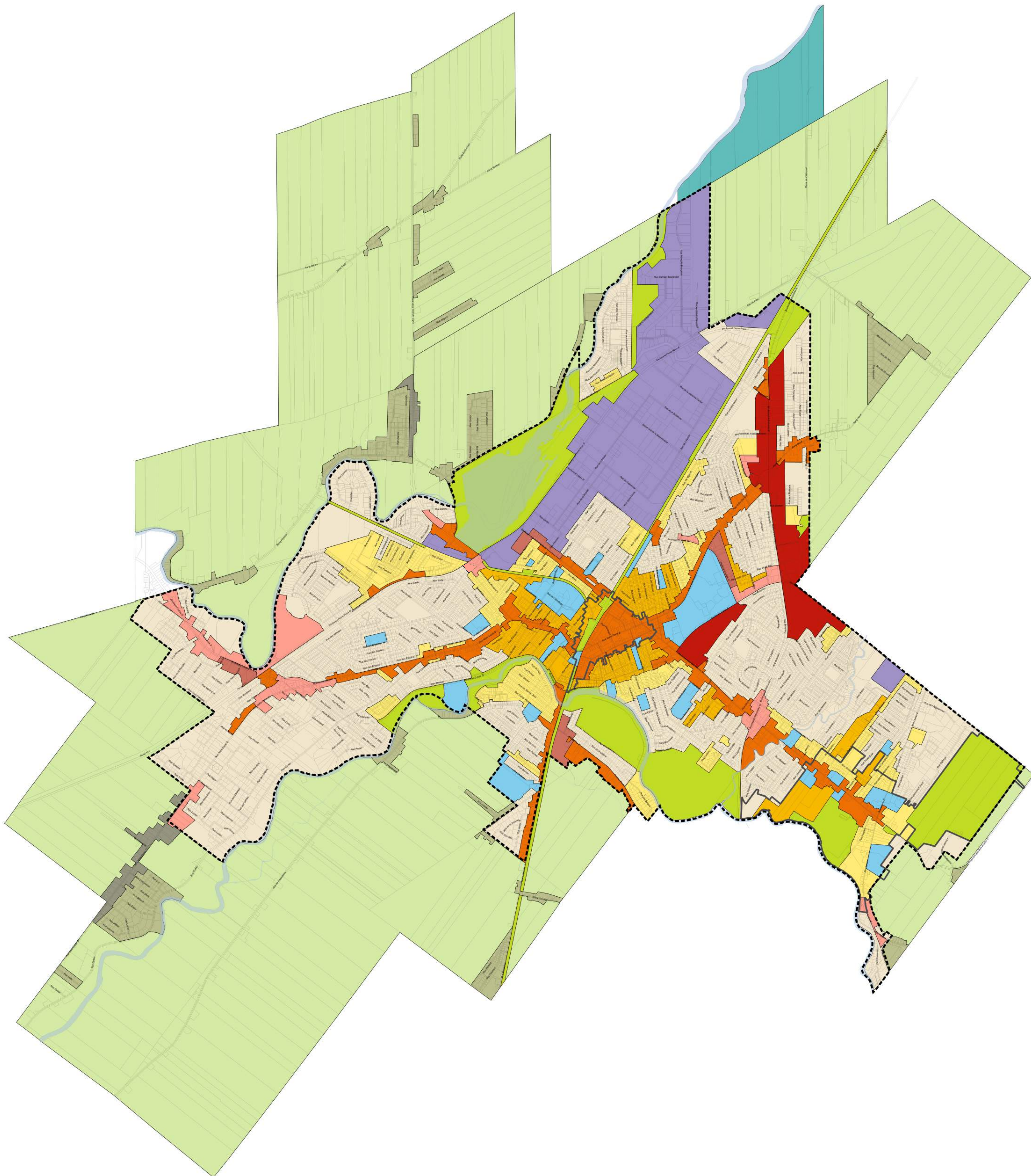
Cadastre

N.B. Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document cartographique n'a aucune
valeur légale.

0 500 1 000 Mètres



PLAN D'URBANISME PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE



VILLE DE VICTORIAVILLE
SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME
ÉQUIPE DE LA GÉOMATIQUE

Édition cartographique : 14 janvier 2019
Dernière modification : 14 janvier 2019
Date de l'impression : 14 janvier 2019

RÉFÉRENCE SPATIALE :
Référence planimétrique
NAD83 SCRS (98)
Projection mercator transverse modifiée, fuseau 7

DONNÉES GÉOMATIQUES :

DONNÉES GÉOMATIQUES :
Gouvernement du Québec
MRC d'Arthabaska
Ville de Victoriaville

CARTOGRAPHIE :
Victor Granier, B.Sc. Urb
Supervision : Sylvain Gariépy, urbaniste
Approbation : Jean Demers, urbaniste
Coordination : Julie Labrecque, a.-g. et Éloïse Prévost
Directeur - Service de la gestion du territoire : Jean-François Morissette, urbaniste

CARTOGRAPHIE :
Victor Granier, B.Sc. Urb
Supervision : Sylvain Gariépy, urbaniste
Approbation : Jean Demers, urbaniste
Coordination : Julie Labrecque, a.-g. et Éloïse Prévost
Directeur - Service de la gestion du territoire : Jean-François Morissette, urbaniste